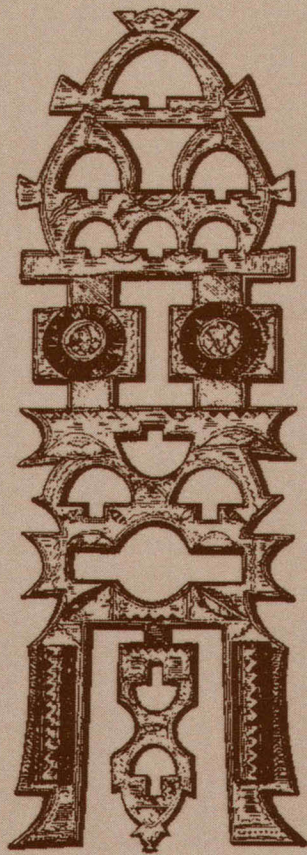


ENCYCLOPÉDIE BERBÈRE

XII

Capsa — Cheval



Ouvrage publié avec le concours
et sur la recommandation du
Conseil international de la Philosophie
et des Sciences humaines
(UNESCO)

EDISUD

ENCYCLOPÉDIE
BERBÈRE

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

GABRIEL CAMPS
professeur émérite à l'Université de Provence
L.A.P.M.O., Aix-en-Provence

CONSEILLERS SCIENTIFIQUES

G. CAMPS (Protohistoire et Histoire)
H. CAMPS-FABRER (Préhistoire et Technologie)
S. CHAKER (Linguistique)
J. DESANGES (Histoire ancienne)
O. DUTOUR (Anthropobiologie)
M. GAST (Anthropologie)

COMITÉ DE RÉDACTION

M. ARKOUN (Islam)	J. LECLANT (Égypte)
E. BERNUS (Touaregs)	T. LEWICKI (Moyen Age)
D. CHAMPAULT (Ethnologie)	K.G. PRASSE (Linguistique)
R. CHENORKIAN (Préhistoire)	L. SERRA (Linguistique)
H. CLAUDOT (Ethnolinguistique)	G. SOUVILLE (Préhistoire)
M. FANTAR (Punique)	P. TROUSSET (Antiquité romaine)
E. GELLNER (Sociétés marocaines)	M.-J. VIGUERA-MOLINS (Al Andalus)

UNION INTERNATIONALE DES SCIENCES PRÉ- ET PROTOHISTORIQUES
UNION INTERNATIONALE DES SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES ET
ETHNOLOGIQUES
LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE ET DE PRÉHISTOIRE DES PAYS
DE LA MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE
INSTITUT DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES
SUR LE MONDE ARABE ET MUSULMAN

ENCYCLOPÉDIE BERBÈRE

XII

Capsa - Cheval

Ouvrage publié
sur la recommandation du
Conseil international de la Philosophie
et des Sciences humaines
(UNESCO)

ÉDISUD
La Calade, 13090 Aix-en-Provence, France

ISBN 2-85744-201-7 et 2-85744-581-4

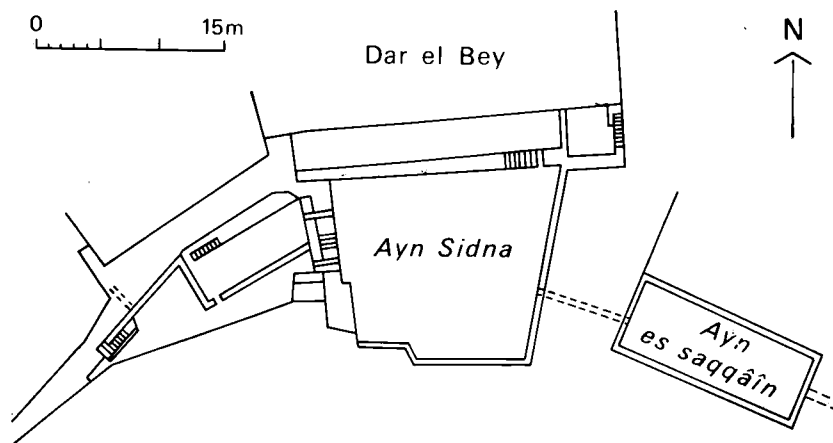
La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, « que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de ses auteurs ou des ses ayants-droit ou ayants-cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40). Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

© Édisud, 1993.

Secrétariat : Laboratoire d'Anthropologie et de Préhistoire des pays de la Méditerranée occidentale, Maison de la Méditerranée, 5 bd Pasteur, 13100 Aix-en-Provence.

C19. CAPSA (Gafsa)

Située en un lieu stratégique remarquable, à un nœud de pistes conduisant des hautes steppes de Byzacène vers Gabès (*Tacape*) et vers le Jérid au nord des Chotts, l'antique *Capsa* (aujourd'hui Gafsa) devait à cette situation d'être « à la fois une des portes du Sahara et une des clefs du Tell » (Tissot, II, p. 668). Le site même, sur la rive droite de l'oued Baïech, est encadré par le Jebel Orbata (au sud-est) et les Jebels Assalah et Ben Younés (au nord et au nord-ouest). Il correspond à un seuil hydrologique important dans un ensoleillement des plis atlasiques, où se trouve la première grande oasis du Sud tunisien à l'entrée de la zone présaharienne. Ces conditions avaient favorisé le développement précoce d'un ancien établissement dont la tradition attribuait la fondation à l'Hercule phénicien (Orose, *Adv. Paganos* V, 15, 8) ou à l'Hercule lybien (Salluste, *Jug.* 89). Au début du II^e siècle avant J.-C., quand Marius en fait le siège, lors de sa campagne contre Jugurtha, Capsa est déjà « une place grande et forte » (*oppidum magnum atque valens*), défendue par ses remparts et par des déserts « infestés de serpents » (Salluste, *Jug.* 89). La prise de cette lointaine place numide, où se trouvait un trésor royal au dire de Strabon (XVII, 3, 12), eut un grand retentissement. La ville fut incendiée et sa population traitée sans ménagement par le vainqueur.



Capsa : Les citernes (dessin J. Lenne).

Elle dut renaître de ses cendres car, sous Trajan, elle est citée pérégrine avec des magistrats portant le nom de *sufètes* sur une inscription du Jebel Asker (C.I.L. VIII, 22796), ce qui suggère la survivance d'un héritage institutionnel d'époque punique ; dans cette même montagne au sud de Gafsa, les *milliaires* de la route ouverte en 105 par le légat Minicius Natalis entre la *civitas Caps(ensium)* et la *civitas Nyb(geniorum)* dans le Nefzaoua (Telmine) indiquent qu'une délimitation territoriale était effectuée entre les deux cités. En direction du Jérid, le territoire de *Capsa* devait s'étendre jusqu'à Gourbata où a été retrouvée une dédicace de la *civitas Thigensium* datée du règne de Domitien (C.I.L. VIII, 23165). Les territoires ainsi définis devaient correspondre aux aires de parcours ou de cultures de



Capsa : Les «piscines romaines» (photo P. Troussel).



Le rempart hafside (photo P. Troussel).

communautés semi-nomades ayant leurs centres de vie sédentaire dans les oasis. Celui de *Capsa* était assez romanisé pour être désigné comme municipe sous le règne d'Hadrien (C.I.L. VIII, 98), mais son appartenance à la tribu *Papiria* suggère que cette promotion avait eu lieu sous le règne de Trajan ; c'était un municipe latin à en juger par le nombre élevé des *Aelii* qui ne reçurent la citoyenneté romaine que sous Hadrien ou Antonin (Gascou 1982, p. 172-173). Plus tard, d'après la Table de Peutinger (V, 1), la ville était devenue colonie honoraire. Au Bas-Empire, un temple est construit et des jeux sont donnés pour l'empereur Probus par un curateur ayant en charge à la fois les cités de *Capsa* et de *Tacape* (C.I.L. VIII, 11228 ; Lepelley 1981, p. 282).

Capsa demeure une ville importante à l'époque tardive ; elle devint une des capitales de la Byzacène. Vers 540, Solomon la dota d'une enceinte ; elle reçut le surnom de *Justiniana* (I.L. Tun., 290). Une mosaïque d'époque byzantine montre la persistance d'un engouement pour les courses du cirque, caractéristique du mode de vie des cités romanisées.

Pendant une partie du Moyen Age, bien qu'elle eût été associée aux dissidences suscitées par l'hérésie kharedjite dans le pays de Kastiliya, Gafsa connut une grande prospérité et dut conserver longtemps certains aspects de son héritage antique. El Bekri (trad. de Slane, p. 100-102) donne une description flatteuse de sa vie économique ; il insiste sur les monuments antiques encore visibles au XI^e siècle : sa muraille était « si bien conservée qu'elle semblait faite d'hier ». Il mentionne également plusieurs sources qui sortant de terre à l'intérieur de la ville, allaient arroser les jardins et les champs aux environs de la place. Idrisi signale aussi la source appelée *Tarmid* (= thermes ?), les cultures florissantes de l'oasis. Il nous précise qu'au XII^e siècle encore, « elle était surtout peuplée de Berbères et que la plupart d'entre eux parlaient le latin ifrikien » (trad. Hadj Sadok, p. 127), ce qui suggère le maintien d'une communauté chrétienne jusqu'à cette époque (P.A. Février, 1990, p. 189).

Les vestiges de la *Capsa* antique se réduisent aujourd'hui pour l'essentiel aux bassins appelés « piscines romaines » qui communiquent entre eux par des canaux souterrains voûtés et sont encadrés par de hauts murs en pierre de taille où subsistent des fragments d'inscriptions. Le bassin de l'Est, dit « ayn es saqqâin » ou « ayn ennsârâ » (source des Chrétiens) ou encore « termid ennsâ » (bains des femmes), est un long rectangle de 15 x 6,50 m. Sur son mur oriental, se lit une dédicace à Neptune et aux Nymphes. La piscine du milieu appelée « ayn Sidna » ou « termid errejal » (bains des hommes) est plus spacieuse que la précédente et de plan trapézoïdal (grands côtés : 19 et 16 mètres) ; elle est bordée au nord – du côté de Dar el Bey – par une galerie à arcades. A l'angle nord-ouest un escalier descend vers des bassins couverts, alimentés par le trop-plein des piscines et servant d'étuves (Saumagne 1962, p. 520-523, fig. 1).

Les eaux qui alimentent les « piscines romaines » jaillissent du conglomérat sur lequel est installée la Kasba construite à l'époque hafside à partir sans doute des fondations de l'enceinte byzantine. Au temps de Jugurtha (Salluste, 89), il y avait déjà une source située à l'intérieur de la place (*intra oppidum*), ce qui souligne l'ancienneté et la permanence de localisation d'un centre fortifié dans cette oasis présaharienne.

BIBLIOGRAPHIE

- BODEREAU P., *La Capsa ancienne, la Gafsa moderne*, Paris, A. Challamel, 1907.
 DURLIAT J., *Les dédicaces d'ouvrages de défense dans l'Afrique byzantine*, Rome, École franç., 1981, p. 29-35.
 FÉVRIER P.-A., *Approches du Maghreb romain*, Aix-en-Provence, Édisud, 1990, t. 2, p. 123-124, 188-191.

- GASCOU, « La politique municipale de Rome en Afrique du Nord, I », *A.N.R.W.*, II, 10, 2, 1982, P. 172-173, 303.
- GSELL S., *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, Paris, Hachette, 1913-1928, t. 2, p. 98-99 ; t. 5, p. 278-279 ; t. 7, p. 231-235.
- GUERIN V., *Voyage archéologique dans la Régence de Tunis*, Paris, Plon, 1862, t. 1, p. 270-286.
- LEPELLEY Cl., *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire*, Paris, Études Augustiniennes, II, 1981, p. 103-104.
- SAUMAGNE Ch., « Capsa, les vestiges de la cité latine de Gafsa », *Cah. Tun.* 1962, 10, n° 37-40, p. 519-531.
- TALBI M., s.v. Kafsā, in *Encycl. Islam*, Leiden, Brill, t. IV, 1978, p. 433-435.
- TISSOT Ch., *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, Paris, 1888, t. 2, p. 264-268.

P. TROUSSET

C20. CAPSIEN

Civilisation épipaléolithique d'Afrique du Nord définie, dès 1909, par J. de Morgan et le Dr Capitan, à partir du gisement d'El-Mekta situé en Tunisie près de Gafsa (d'où le terme de *Capsien*, tiré de Capsa*, nom antique de cette ville).

Les Capsiens appartenaient à des populations de type méditerranéen dont l'originalité anthropologique n'a été reconnue qu'en 1949. Les documents ostéologiques recueillis dans différents gisements – particulièrement ceux d'Aïn Meterchem en Tunisie, de Medjez près de Sétif, d'Aïn Dokkara près de Tébessa et de diverses grottes du Constantinois – ont des caractères nettement distincts de ceux de l'Homme de Mechta el Arbi sur lequel pendant de nombreuses années, préhistoriens et anthropologues s'accordèrent, à tort, pour penser qu'il fut le seul type humain à peupler le Maghreb durant l'Épipaléolithique.

L'aire d'extension géographique du Capsien est relativement bien connue. Ses limites septentrionales et orientales sont très nettes. Au nord elles correspondent à la lisière sud de l'Atlas Tellien, à l'est à un méridien situé à quelques cinquante kilomètres au-delà de Gafsa. Le Capsien est, en effet, essentiellement continental et n'atteint jamais la mer. C'est une civilisation des Hautes-Plaines. À l'ouest et au sud ses limites sont plus imprécises. Dans l'état actuel des recherches elles correspondent, en gros, d'une part à une ligne joignant Tiaret à Laghouat et, d'autre part, à la bordure pré-saharienne allant de cette dernière ville au sud de Gafsa et passant par Ouled-Djellal, Biskra et Négrine.

Cette aire, fort vaste, délimite le Capsien *sensu stricto*. Toutefois des indices capsien ont été récemment reconnus dans des industries épipaléolithiques de l'Atlas marocain et du Bas-Sahara.

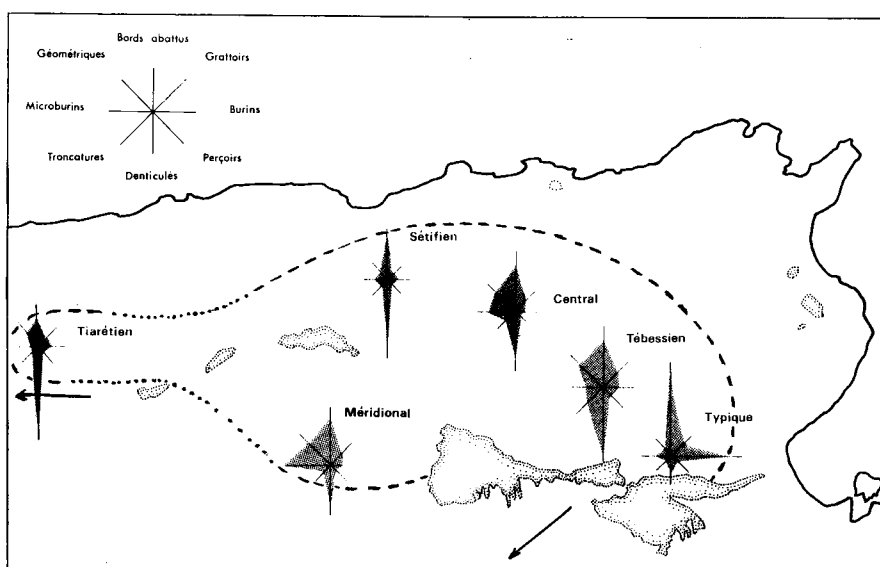
Dans la vaste région des Hautes-Plaines, les gisements capsien se rencontrent principalement en plein air, très rarement sous grotte. Leur nombre doit largement dépasser le millier mais ils sont beaucoup plus nombreux à l'est qu'à l'ouest. Autour de Chéria, deux cent trente trois gisements ont été dénombrés lors d'une prospection systématique faite sur une surface de terrain correspondant à trois feuilles de la carte au 1/50 000.

Autour de Tébessa et de Gafsa les gisements capsien ont reçu le nom pittoresque d'« escargotière » en raison de l'abondance des coquilles d'escargots qui, avec les cendres et les pierres brûlées, constituent l'élément le plus visible des dépôts archéologiques. Ceux-ci sont d'ailleurs très connus des bergers et des nomades qui les nomment « rammadiya » que l'on peut traduire par « cendrière ».

Pendant de nombreuses années les préhistoriens ont pensé principalement à la suite des travaux de R. Vaufray, que le Capsien se subdivisait en deux parties : le Capsien typique et le Capsien supérieur. Localisé entre Tébessa et Gafsa et représenté par un nombre restreint de gisements contenant une industrie

volumineuse constituée surtout de burins et de lames à dos associés à un nombre relativement important de lamelles à dos et à de rares armatures géométriques, le Capsien typique aurait donné naissance au Capsien supérieur dont les populations, porteuses d'une industrie plus légère et plus riche en armatures géométriques, se seraient répandues sur les Hautes Plaines occidentales de l'Algérie jusqu'à Tiaret où l'âge des habitats devait être plus récent que l'âge de ceux de la frontière algéro-tunisienne. Cette hypothèse, exposée dans de nombreux manuels, est à modifier.

Tout récemment il est apparu que le Capsien typique n'était pas aussi ancien qu'on ne le pensait, qu'il n'avait certainement pas été à l'origine des industries légères du Capsien supérieur et que ce dernier, dans les gisements des régions occidentales (Aïn-Naga près de Messad) pouvait être plus vieux que le premier. Comme cela se produit souvent en Préhistoire, le terme Capsien supérieur a donc perdu une partie de la signification qui était la sienne mais peut néanmoins être conservé pour des raisons de commodités.

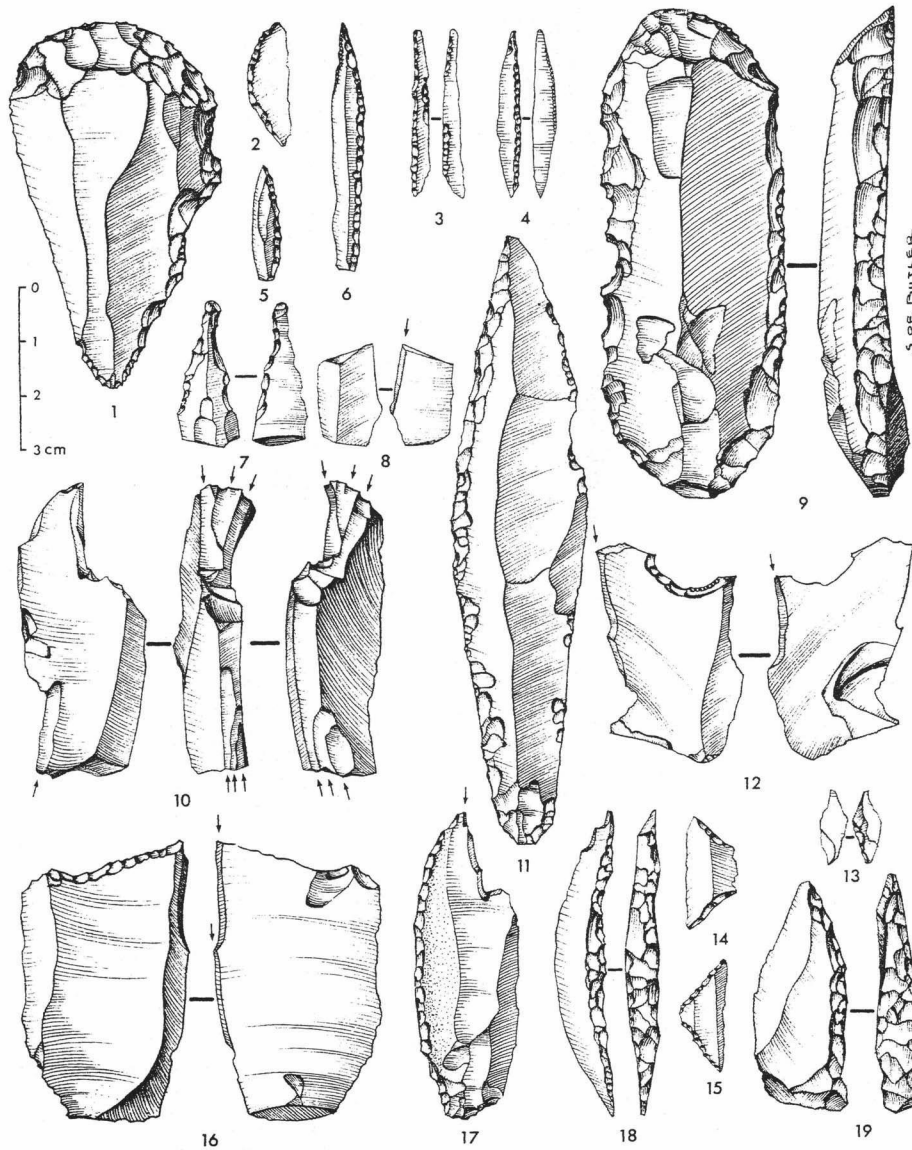


Les différents faciès régionaux du Capsien (d'après G. Camps).

Dans l'état actuel des recherches se dessinent plusieurs faciès régionaux : autour de Tiaret, dans le triangle Ouled-Djellal, Messad, Bou-Saâda, autour de Sétif, Constantine et Tébessa, peut-être même dans le Moyen-Atlas marocain. A cheval sur la frontière algéro-tunisienne la faciès de Tébessa-Gafsa se situe dans la région capsienne par excellence. On y trouve ce phylum local que constitue le Capsien typique qui poursuit, dans cette même région, un développement sensiblement parallèle à celui du Capsien supérieur. Le Capsien typique apparaît dès le début du VII^e millénaire avant notre ère à la base du gisement de Relilaï et se termine, dans le milieu du V^e millénaire.

Dans chacun de ces faciès, l'industrie du Capsien se présente sous un aspect particulier. C'est ainsi que certains gisements, dans la région de Sétif, peuvent posséder plus de 60% de pièces à coches ou bien avoir 20% d'armatures géométriques autour d'Ouled Djellal ; mais les grandes lames à dos – dans lesquelles certains préhistoriens voyaient, il n'y a pas si longtemps, une preuve de l'âge paléolithique supérieur du Capsien – et surtout les grands burins d'angle

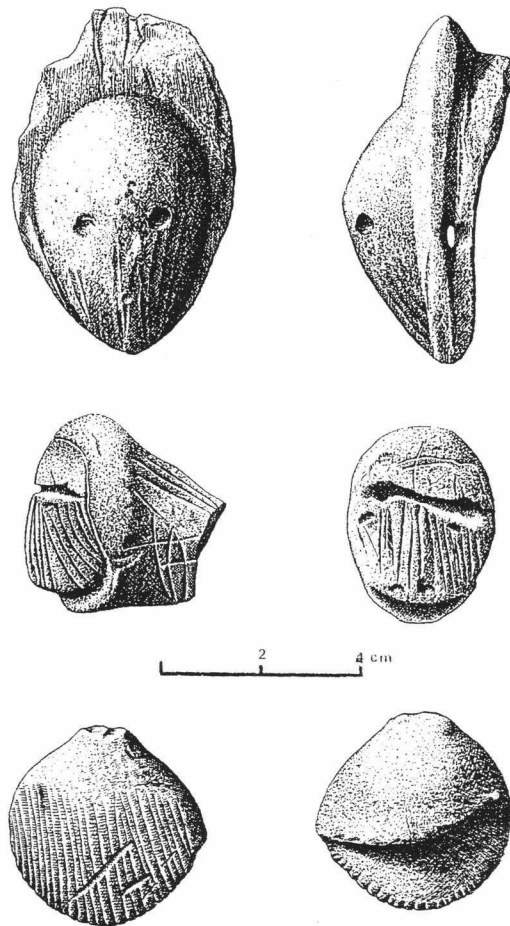
sont propres au faciès tébessien, principalement au Capsien typique, à l'intérieur duquel leur nombre peut varier considérablement.



Industrie lithique du Capsien typique d'El Outed (dessin S. de Butler).

Sur le plan chronologique le Capsien a eu une durée assez brève pour une civilisation préhistorique. Les datations extrêmes vont du milieu du VIII^e millénaire à Aïn-Naga près de Messad jusqu'à la fin V^e millénaire autour de Tiaret, Sétif, Ouled-Djellal et Tébessa.

Bien que l'industrie lithique et osseuse soit d'excellente facture dans la mesure où le silex local est de bonne qualité – ce qui est particulièrement le cas pour la région de Tébessa – et les conditions de conservation de l'os satisfaisantes, les œuvres d'art capsiennes se manifestent principalement par des gravures géomé-



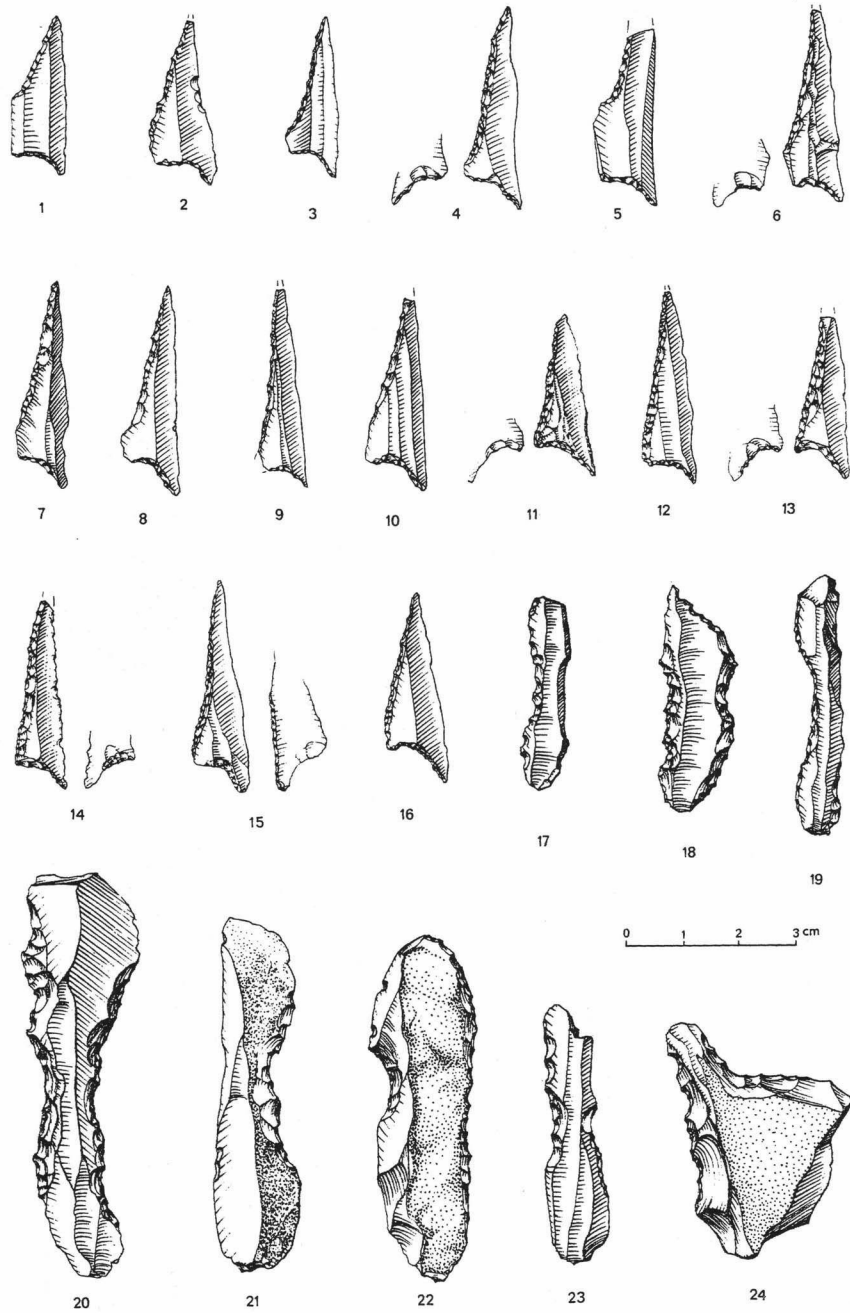
Figurines en calcaire du Capsien typique d'El Mekta (d'après E. Gobert).

triques sur les coquilles d'œuf d'autruche surtout abondantes dans les régions pré-sahariennes. On connaît aussi des petites pierres sculptées, sortes de rondes-bosses anthropomorphes ou zoomorphes ayant dû servir d'amulettes mais leur présence est limitée toutefois au seul gisement d'El-Mekta. Des plaquettes gravées représentent des animaux et des oiseaux mais les dessins sont si malhabiles ou si enchevêtrés que leur lecture est difficile ou peu convaincante.

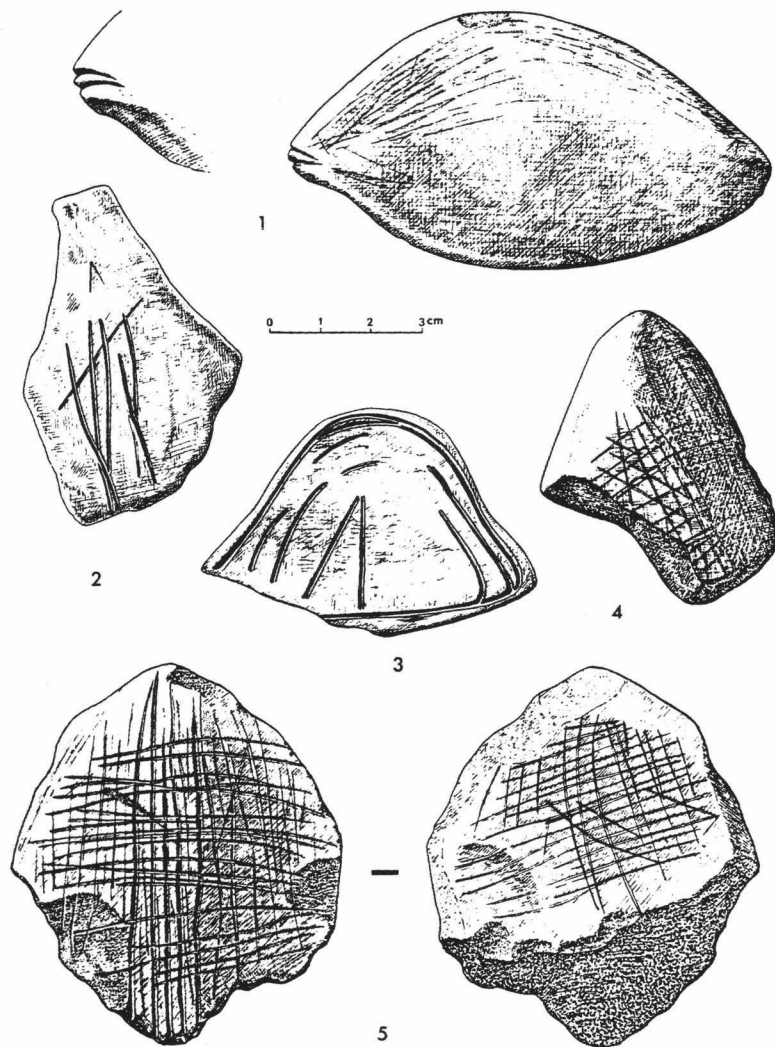
L'utilisation de l'ocre rouge est une pratique commune à tous les capsien. L'outillage en silex, de toutes dimensions, en était teinté et les cadavres saupoudrés. Certaines pratiques magiques ou religieuses se devinent dans la coloration en rouge des ossements humains décharnés. Elles semblent fréquentes autour de Sétif et de Tiaret, mais n'ont pas été reconnues dans les régions méridionales pré-sahariennes.

A Faïd-Souar, près d'Aïn-Beïda, fut trouvé un crâne humain scié au niveau des bosses pariétales à proximité desquelles deux perforations permettaient de le suspendre à un poteau ou de la porter en sautoir autour du cou. L'utilisation des os humains a été reconnue dans de nombreux gisements : Columnata*, Medjez II*, Mechta el-Arbi, etc.).

L'importance des dépôts archéologiques laissés par les Capsiens est la preuve de



Microlithes géométriques et lamelles denticulées du Capsien supérieur de Medjez II
(dessin Y. Assié).



Pierres gravées du faciès sétifien. 1 : poisson ; 2 : signe vulvaire ; 3 : tectiforme ;
4 et 5 : quadrillages (dessin Y. Assié).

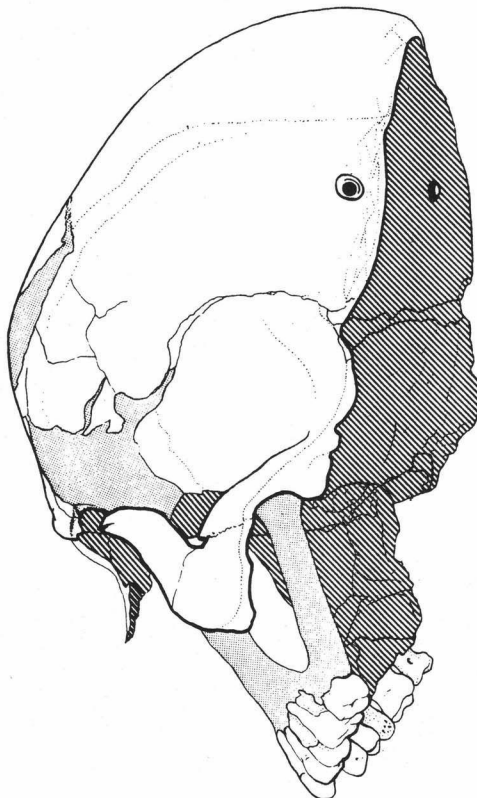
leur sédentarisation. Certaines escargotières ont plusieurs centaines de mètres cubes de volume. Entre Chéria et Gafsa, le nombre des gisements capsien est tel que l'on ne connaît pas ailleurs dans le monde une densité aussi forte d'habitats préhistoriques correspondant à une durée aussi brève.

Les Capsiens vivaient en prédateurs. Il n'existe aucune preuve de l'existence

d'une agriculture rudimentaire ou de l'élevage de certaines espèces. Les ossements étudiés appartiennent tous à des espèces sauvages de petite et moyenne taille. Parmi les grands animaux, l'antilope bubale ou alcélaphe (*Alcelaphus boselaphus*) est celui dont les restes ont été rencontrés dans le plus grand nombre de gisements où il représente 37 à 68% des débris osseux, carnivores et rongeurs exclus. L'importance des escargots dans la nourriture des capsien n'est ni aussi grande ni aussi générale que ne le laisse croire le nombre de coquilles. Si ces dernières sont maintenant très visibles en raison des facilités de conservation, les escargots ne constituaient pas, la part la plus importante du menu des capsien de Tébessa ou de Sétif. Dans les régions pré-sahariennes, les coquilles, en revanche, sont rares et parfois totalement absentes.

Le problème de l'origine des Capsien, posé depuis de nombreuses années, n'a pas trouvé encore de solution satisfaisante.

L'origine méditerranéenne et européenne n'a plus de défenseur malgré la présence d'une industrie pré-céramique récemment reconnue en Corse prouvant l'existence de navigations très anciennes. On pencherait plutôt pour une ascendance africaine et proche-orientale en raison des données anthropologiques. Le type humain méditerranéen auquel appartiennent les Capsien, existe au Proche-Orient et apparaît d'abord dans le Maghreb oriental quand l'ouest est encore peuplé exclusivement par des populations de type Mehta el-Arbi. L'industrie lithique du Natoufien de Palestine et surtout celle, plus proche, de la grotte d'Haua Fteah en Cyrénaïque, ne sont pas sans point commun avec celle du Capsien.



Crâne-trophée scié et perforé du Capsien supérieur de Faïd Souar (d'après H. V. Vallois).

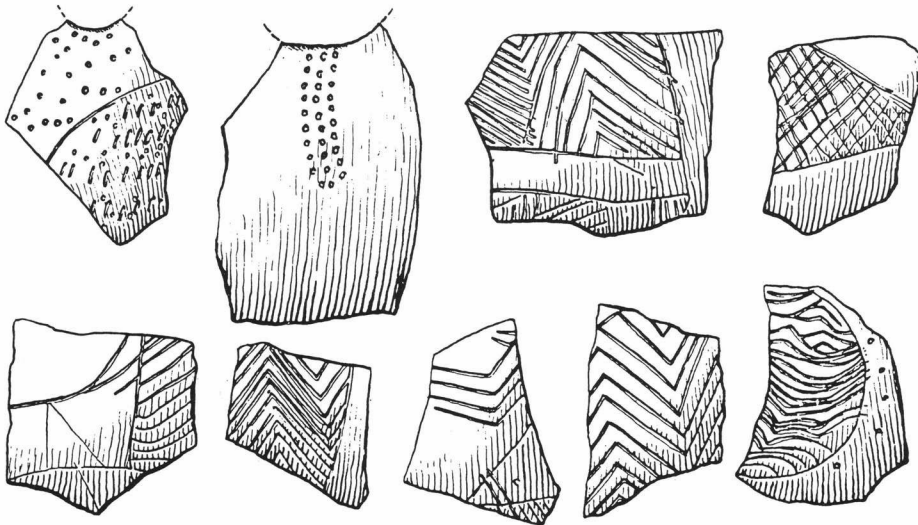
La question de ses rapports avec les autres cultures préhistoriques est loin d'être résolue.

L'hypothèse, défendue il y a encore peu de temps, faisant directement précéder le Capsien par l'Atérien, est à rejeter totalement en raison de l'âge très élevé de celui-ci confirmé par plusieurs datations concordantes dont celle de 35 000 ans obtenue dans le gisement éponyme de l'oued Djebana près de Bir al-Ater au sud de Tébessa.

Près de Gafsa, le Capsien succède, en stratigraphie, à une industrie à fort pourcentage de lamelles connue sous le nom d'Horizon Collignon dont l'âge est toujours inconnu. En revanche, il est contemporain d'une industrie très microlithique, « élassolithique », qui le précède, en stratigraphie, à Koudiat Kifen Lahda près de M'sila et à Columnata près de Tiaret, et que le carbone 14 place dans la seconde moitié du VII^e millénaire avant J.-C.

Les populations capsiennes ont pu, enfin, avoir des contacts avec les ibéromaurisiens, récents, près de Sétif, ainsi que l'attestent certaines particularités qui apparaissent dans des gisements de cette région (Medjez II).

La néolithisation, en pays capsien, ne s'est pas faite partout à la même époque. Elle fut très ancienne dans la région de Djelfa (5500 av. J.C. à Aïn-Naga) mais beaucoup plus récente près de Tébessa (3800 av. J.C. à la base du remplissage de la grotte du Damous el-Ahmar). Ce n'est qu'à partir de ces dates que, dans les régions considérées, la céramique apparaît et que les Capsiens se néolithisent. Les IV^e, III^e et II^e millénaires précédant notre ère sont, paradoxalement, moins bien connus que les autres faute de documents. L'archéologie perd la trace des capsiens et de leurs successeurs. Les rites funéraires qui, chez tous les peuples, sont ceux qui changent le moins, sont très différents dans les sépultures mégalithiques ; mais les caractères anthropologiques des squelettes qu'elles contiennent ont peu varié, de telle sorte que, malgré l'arrivée certaine d'hommes nouveaux appartenant à la même unité raciale, le peuplement « méditerranéen » s'est poursuivi dans le Maghreb faisant des Capsiens les lointains ancêtres des populations berbères actuelles.



Coquilles d'œuf d'autruche du Capsien de la région de Tébessa (d'après H. Camps-Fabrer).

BIBLIOGRAPHIE

- AUMASSIP G., *Le Bas-Sahara dans la Préhistoire*. Paris CNRS, 1986, 612 p.
- BALOUT L., *Préhistoire de l'Afrique du Nord. Essai de chronologie*. Paris Arts et Métiers graphiques, 1955, 544 p., 29 fig., 122 pl.
- BALOUT L. et BRIGGS L.-C. Tête osseuse de Mechta el-Arbi (fouilles de 1912). *Trav. du Labor. d'Anthr. et d'Archéol. préhist. du Musée du Bardo*, 3, 1951, 81 p., *ibid.*, 4, 1951, p. 85-88.
- BALOUT L., « L'homme préhistorique et la Méditerranée occidentale ». *Rev. de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 3, 1967, p. 9-29.
- BAYLE DES HERMENS R. de, « L'abri préhistorique de l'Aïn Kéda, commune de Tiaret (Département d'Oran) ». *Libyca*, 3, 1955, p. 129-161.
- BOBO J., « Un faciès mésolithique saharien : le "faciès d'El Oued". Sa place dans l'ensemble des industries du Souf. » *Actes du II^e Congr. panafric. de Préhist.* Alger, 1952, p. 493-502.
- BRIGGS L.C., « The stone age races of North-West Africa. » *American School of Prehistoric research, Harvard University Bull.*, 8, 1955, 98 p.
- CADENAT P., « La station préhistorique de Columnata (commune mixte de Tiaret, département d'Oran) ». *Bull. Soc. Géogr. Archéol. (Oran)*, 70-71, 1948, p. 3-66.
- CADENAT P., « Fouilles à Columnata, Campagne 1956-1957. La nécropole ». *Libyca*, 5, 1957, p. 49-81.
- CADENAT P., « Sur l'extension de la civilisation capsienne vers l'Ouest ». *Bull. de la Soc. Préhist. franç.*, 59, 1962, p. 27-32.
- CADENAT P., « Vues nouvelles sur les industries de Columnata ». *Libyca*, 14, 1966, p. 189-207.
- CADENAT P., « Deux gisements inédits du Capsien supérieur dans la région de Tiaret », *Libyca*, 16, 1968, p. 103-112.
- CAMPS G., « Le Capsien supérieur, état de la question. » *La Préhistoire, « Problèmes et tendances »*, 1968, p. 87-101.
- CAMPS G., « Extension territoriale des civilisations épipaléolithiques et néolithiques dans le Nord de l'Afrique. » *V^e Congrès Panaf. de Préhist. et d'études quaternaires*. Dakar (1967), 1972, p. 284-287.
- CAMPS G., « Les industries épipaléolithiques du Maghreb et du Sahara septentrional. » *L'Epipaléolithique méditerranéen*. Colloque international (Juin 1972), 1975, p. 83-117.
- CAMPS G., « Tableau chronologique de la préhistoire récente du Nord de l'Afrique. Première synthèse des datations obtenues par le carbone 14. » *Bull. de la Soc. Préhist. Franç.*, 65, 1968, p. 608-622.
- CAMPS G. et CAMPS-FABRER H., « L'Epipaléolithique récent et le passage au Néolithique dans le Nord de l'Afrique. » *Fundamenta*, 1972, p. 19-59.
- CAMPS G., *Les civilisations préhistoriques de l'Afrique du Nord et du Sahara*, Paris, Doin, 1974, 366 p.
- CAMPS-FABRER H., « Nouvelles pierres gravées de la zone capsienne ». *Congr. Préhist. de Fr.*, 16^e session Monaco, 1959, p. 338-345.
- CAMPS-FABRER H., *Parures des temps préhistoriques en Afrique du Nord*. *Libyca*, 8, 1960, p. 9-218.
- CAMPS-FABRER H., « Figurations animales dans l'art mobilier préhistorique d'Afrique du Nord », *Libyca*, 9-10, 1961-1962, p. 101-113.
- CAMPS-FABRER H., LEFEBVRE G., RAMENDO L., « Inhumation capsienne dans une escargotière de Saint-Arnaud. » *Libyca*, 9-10, 1961-1962, p. 59-79.
- CAMPS-FABRER H., *Matière et Art mobilier dans la Préhistoire nord-africaine et saharienne. Mém. du C.R.A.P.E.*, 5, 1966, 557 p.
- CAMPS-FABRER H., « Un gisement du Capsien supérieur : Medjez II (El Eulma), départ. de Sétif (Algérie). » *L'Anthrop.*, 72, 1968, p. 479-488.
- CAMPS-FABRER H., « Le faciès sétifien du Capsien supérieur. » *L'Epipaléolithique méditerranéen*. Juin 1972, (1975), p. 127-150.
- CAMPS-FABRER H., *Un gisement capsien de faciès sétifien. Médjez II, El-Eulma (Algérie)*, Paris, C.N.R.S., 1975, 448 p.
- CAMPS-FABRER H., « Capsien du Maghreb et Natoufien du Proche Orient. » *Travaux au LAPMO*, 1989, p. 71-104.
- CHENORKIAN R., « Recherches sur l'Epipaléolithique de l'Atlas marocain. » *Trav. du LAPMO*, 1978, 37 p.

- GOBERT E.-G., « Recherches sur le Capsien. 1^e série. » *Bull. de la Soc. Préhist. Fr.*, 7, 1910, p. 595-604.
- GOBERT E.-G., « Introduction à la Palethnologie tunisienne. » *Cahiers d'Archéol. Tunis.*, 2, 1914, p. 172-177.
- GOBERT E.-G., « El Mekta, station princeps du Capsien. » *Karthago*, II, 1951-1952, p. 1-79.
- GOBERT E.-G., « Notions générales acquises sur la Préhistoire de la Tunisie. » *Actes du 2^e Congr. Panaf. de Préhist. Alger*, 1952 (1955), p. 221-239.
- GOBERT E.-G., « Capsien et Ibéromaurusien. » *Libyca*, 2, 1954, p. 441-452.
- GOBERT E.-G., « L'abri de Bortal Fakher. » *Libyca*, 5, 1957, p. 33-47.
- GOBERT E.-G., VAUFREY R., « Le Capsien de l'Abri 402. » *Notes et Doc.*, Tunis, 12, 1950, 48 p.
- GREBENART D., Aïn Naga : « Capsien et Néolithique des environs de Messad. » *Libyca* 17, 1969, p. 93-197.
- GREBENART D., *Le Capsien de Tebessa et d'Ouled Djellal (Algérie)*. Université de Provence, 1976, 335 p.
- GREBENART D., « Une civilisation d'Afrique du Nord : le Capsien. » *La Recherche*, n° 86, fév. 1978, pp. 138-145.
- LACORRE F., « Le Gétulo-capsien : abri 402 et Aïn Meterchem. » *Bull. de la Soc. Préhist. Fr.*, 46, 1949, p. 447-470.
- LACORRE F., « Les hommes éponymes d'Aïn Meterchem et de Combe Capelle. » *Bull. de la Soc. Préhist. Fr.*, 50, 1953, p. 258-273.
- LAPLACE G., *Recherches sur l'origine et l'évolution des complexes leptolithiques*. École Fr. de Rome, 1966, 596 p.
- LE DU R., « Quelques remarques sur le Capsien supérieur de la région de Tébessa. » *Bull. de la Soc. de Préhist. et d'Archéol. de Tébessa*, 1, 1936-1937 (1938), p. 221-250, 10 fig.
- LE DU R., SERRE DE ROCH E., « Le gisement capsien de Bekkaria (commune mixte de Morsott, département de Constantine). » *Libyca*, 1, 1953, p. 141-155.
- LUBELL D., BALLAIS J.-L., GAUTIER A., HASSAN F.A., « The prehistoric cultural ecology of Capsian escargotieres. Preliminary results of an interdisciplinary investigation in the Cheria-Télidjène region, » *Libyca*, t. XXIII, 1975, p. 43-122.
- McBURNAY C.B.M., *The Haua Fteah (Cyrenaica) and the stone age of the south east mediterranean*. Cambridge, 1967, 380 p.
- MARTY P., « Le Capsien de Bir Hamairia. » *Libyca*, 14, 1966, p. 115-160.
- MOREL J., « Le Capsien du Khanguet el-Mouhaâd. » *Libyca*, 1, 1953, p. 103-119.
- MOREL J., « La faune de l'escargotière de Dra-Mta-El-Ma-El-Abiod (Sud-Algérien). Ce qu'elle nous apprend de l'alimentation et des conditions de vie des populations du Capsien supérieur. » *L'Anthropologie*, t. 78, n° 2, 1974, p. 299-320.
- PASSEMARD E. et L., « Le Capsien de la Table Ouest dit « Abri Clariond » à Moularès (Sud tunisien). » *Préhistoire*, 8, 1941, p. 33-120.
- POND A.W., ROMER A.S., COLE F.C., *A contribution to the study of prehistoric in Algeria, North Africa. Logan Museum Bull.*, 2, 1928, 1.
- POND A.W., CHAPUIS L., ROMER A.S., BAKER F.C., *Prehistoric habitation sites in the Sahara and North Africa. Logan Museum Bull.*, 5, 1938.
- RAMENDO L., « Le site 51 (Collections du CRAPE). » *Libyca*, 9-10, 1961-1962, p. 81-100.
- REYGASSE M., *Études de palethnologie maghrébine (Nlle série). Rec. des Not et Mém. de la Soc. archéol. de Constantine*, 52, 1919-1920, p. 513-570.
- REYGASSE M., « Études de palethnologie maghrébine (2^e série). » *Rec. des Not. et Mém. de la Soc. archéol. de Constantine*, 53, 1921-1922, p. 159-204.
- ROUBET C., « Nouvelles observations sur l'Épipaléolithique de l'Algérie orientale. Le gisement de Koudiat Kifen Lahada. » *Libyca*, 16, 1968, p. 55-101.
- SHEPPARD P.J., *The Capsian of North Africa. Stylistic variation in stone tool assemblage* B.A.R. intern. Series. 353, 1987, 296 p.
- TIXIER J., « Les abris sous roche de Dahlat es-Saâdane (commune mixte de Bou Saâda). I : les industries en place de l'abri B. » *Libyca*, 3, 1955, p. 81-128.
- TIXIER J., *Typologie de l'Épipaléolithique du Maghreb. CRAPE mém.* II, 1963, 211 p.
- TIXIER J., « Procédés d'analyses et questions de terminologie concernant l'étude des ensembles industriels du Paléolithique récent et de l'Épipaléolithique dans l'Afrique du Nord-Ouest. » *Background to Evolution in Africa*, University of Chicago Press, 1965, p. 771-820.

- TIXIER J., « Notes sur le Capsien typique. » *La Préhistoire, Problèmes et tendances*, C.N.R.S. Paris, 1968, p. 439-451.
- TIXIER J., « Les apports de la stratigraphie et de la typologie au problème des origines de l'homme moderne. » *Origine de l'Homme moderne*. Actes du Colloque de Paris, Unesco, p. 121-127.
- VALLOIS H.-V., « Le crâne-trophée capsien de Faïd Souar II, Algérie (Fouilles Laplace, 1954). » *L'Anthrop.*, 75, 3-4, 1971, p. 191-270.
- VAUFREY R., « L'Age de la pierre en Afrique du Nord. » *Journ. de la Soc. des African.*, 23, 1953, p. 103-138.
- VAUFREY R., *Préhistoire de l'Afrique. 1. Maghreb*. Paris, Masson, 458 p. (Publ. de l'Inst. des Hautes Ét. de Tunis, 4, 1955) 2: *Au Nord et à l'Est de la grande Forêt* (Publ. de l'Univ. de Tunis, 4, 1966).
- VAUFREY R., « Le rôle du Maghreb dans la Préhistoire africaine. » *Rev. Afric.*, 100, 1956, p. 241-263.
- VENNIN L., « Nomenclatures d'escargotières reconnues en 1962. » *Libyca*, 13, 1965, p. 83-98.

D. GREBENART

C21. CAPSITANI

Les Capsitani sont mentionnés par Pline l'Ancien (V, 30) parmi les « cités » (*civitates*) qui peuvent, à l'intérieur de la province d'Afrique, être tout aussi bien considérées comme des peuples (*nationes*). Leur nom est certainement en rapport avec celui de la ville de Capsa (Gafsa), bien que les habitants de cette ville soient appelés *Capsenses* (Salluste, *Jug.*, XCII, 3-4; *C.I.L.*, VIII, 100; 111; C.R.A.I., 1909, p. 574-575). Mais un tel flottement dans la suffixation des ethniques n'est pas rare, et l'on connaît un évêque de Capsa qui est dit *Capsitanus* en 348 de notre ère (*Concilia Africae*, éd. Ch. Munier, *Corpus Christ.*, 149, p. 3). La *civitas*, qui s'est organisée autour d'un noyau urbain attesté dès l'époque de Jugurtha, est encore signalée sous Trajan (*C.I.L.*, VIII, 22796). St. Gsell pense que le territoire très étendu de la ville indigène administrée par des suffètes n'était autre que celui de la « nation » mentionnée par Pline l'Ancien (*Khamissa, Mdaourouch, Announa*, I, Alger-Paris, 1914, p. 17). Ptolémée ne compte pas les Capsitani au nombre des tribus, mais situe Capsa en Libye Intérieure (IV, 6, 11, éd. C. Müller, p. 751), ce qui semble indiquer que la ville était considérée comme quelque peu en marge de la province, jusqu'à ce que Trajan en fit un *municipe*.

J. DESANGES

C22. CAPUSSA

Roi des Numides massyles en 206 av. J.-C. Capussa était fils d'Oezalcès qui avait succédé à Gaïa, son frère, sur le trône massyle. Oezalcès, avait normalement hérité du pouvoir puisqu'il était le prince le plus âgé. A sa mort, survenue quelques mois après son avènement, Capussa son fils, qui était le plus âgé, fut proclamé roi sans que Massinissa, fils de Gaïa, ne tente de faire valoir ses droits puisque dans l'ordre de succession, tel que nous pouvons le deviner, il venait juste après son cousin Capussa.

Le règne de Capussa fut aussi de courte durée. Un parti hostile fut constitué par Mazétule, un chef numide allié à la famille princière massyle mais n'ayant aucun droit. Mazétule avait épousé la veuve d'Oezalcès, une carthaginoise, ce qui lui valait l'appui d'une partie au moins de l'aristocratie punique soucieuse peut-être dès ce moment-là d'écarter Massinissa du pouvoir, bien que celui-ci ait jusqu'alors servi fidèlement les intérêts de Carthage en combattant sous les ordres d'Asdrubal en



Monnaie de Capussa (photo R. Lequément). GN × 3

Espagne. Capussa vaincu et tué, Mazétule fit habilement proclamer roi Lacumazès, le plus jeune fils d'Oezalcès qu'il tenait en tutelle. Mazétule avait épousé la veuve d'Oezalcès, on peut supposer, bien qu'aucune source ne le dise expressément, que Lacumazès était le fils de cette femme.

On a pu parler de coup d'État ; l'héritier légitime était alors Massinissa. Carthage fit un mauvais calcul en soutenant Mazétule et Lacumazès, c'est vraisemblablement au cours de cette même année 206, riche en événements, que furent rompues les fiançailles de Massinissa et de Sophonisbe, la fille d'Asdrubal, qui devint la femme de Syphax, roi des Masaesytes.

Du court règne de Capussa ne subsiste aucun document archéologique, sinon des pièces de monnaie portant une légende bilitère KN qui, suivant les règles d'abréviation interne pratiquées dans le monnayage numide, ne peut s'appliquer qu'à ce roi dont le nom devait s'écrire Kabussan. Ce monnayage n'est connu que par trois exemplaires, un de la collection Fayolle qui a servi à constituer le type 41 de Mazard, un autre a été reconnu parmi les 328 monnaies numides du trésor de Mezin en Croatie, le troisième a été trouvé dans une épave antique du Lavandou. J. Mazard avait écrit à propos de ce type et de sa légende KN : « L'histoire ne nous révèle d'autre nom de roi que celui de Capussa pouvant retenir ces deux lettres, mais il ne peut être question du cousin de Massinissa, le fils d'Oezalcès ». Il ne donne aucune raison à l'appui de ce jugement définitif qui repose sur une vieille tradition, remontant à Polybe, selon laquelle aucune forme de civilisation chez les Numides ne peut être antérieure à Massinissa. On ne voit pas pourquoi les Massylytes n'auraient pas frappé monnaie alors que Syphax disposait d'ateliers monétaires bien avant que Massinissa ne devienne roi. Sur les monnaies de Capussa apparaît, au droit, une tête barbue et auréole au profil accusé, nez droit et fort, front assez bas, ce profil diffère de celui des monnaies portant la légende MN qui se rapportent à Massinissa et à Micipsa. Le revers représente l'habituel cheval libre galopant à gauche. Le règne de Capussa n'ayant duré que quelques mois, cela suffit à expliquer que ses monnaies, les plus anciennes attribuables à un prince massyle, soient aussi rares.

BIBLIOGRAPHIE

Tite Live, XXIX, 29, 8.

BAHRFELDT M., « Der Münzfund von Mazin (Croatien), Afrikanische und Italische Kupfermünzen. » *Aes rude und signatum*. Berlin, 1901, 29 p.

MAZARD J., *Corpus nummorum Mauretaniae Numidiaeque*. Paris, A.M.G., 1955, p. 26.

CAMPS G., *Massinissa ou les débuts de l'Histoire*, Alger, 1961, 320 p.

CAMPS G., « Une monnaie de Capussa roi des Numides Massylytes. » *Bull. du CTHS*, Nelle série, 15-16, 1984, p. 29-32.

THOMPSON L.A., « Carthage and the massylian « coup d'État » of 206 BC. » *Historia*, XXX, 1981, p. 120-126.

G. CAMPS

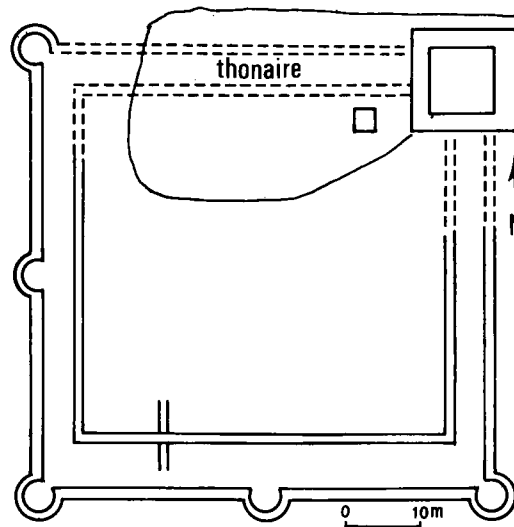
C23. CAPUT VADA (Qabboudiya, Ras Kaboudia)

Ce promontoire, appelé Ras Kaboudia sur les cartes actuelles, est la pointe la plus orientale de la côte de la Tunisie. Il est connu des auteurs anciens sous divers noms : c'est le Promontoire d'Ammon Balithon de Strabon (XVII, 3, 16), le Cap Brachodes de Ptolémée (IV, 3-4), le Caput vada – ou vadorum – de Procope (*De Aedificiis*, VI, 6) et de Corippe (*Johan.*, I, 369), d'où dérive son nom actuel. Comme le soulignent ces dénominations, le cap en question marque à l'extrémité septentrionale de la Petite Syrte, le commencement des hauts-fonds (Brachodes = vada) qui s'étendent jusqu'aux bancs des îles Kerkennah. Ces hauts-fonds ont été

de l'antiquité jusqu'à nos jours une zone favorable à la pêche : Strabon signale près de l'acra Ammonos Balithonos, la présence d'une guette à thon (tynoscopeion) ; des cuves de salaisons – interprétées alors comme les vestiges d'un therme – et les restes d'un centre habité par des pêcheurs ont été retrouvés près de la tour Khadija, lors de la construction d'une thonaire moderne aujourd'hui détruite par l'érosion littorale très active dans ce secteur. (Carton 1906, p. 133-134).

C'est à Caput Vada que l'expédition de Bélisaire prit terre en Afrique en 533. La presqu'île fut transformée en tête de pont protégée du côté de la terre par un fossé et une palissade. A cette occasion une source fut découverte, de bonne augure pour l'entreprise des Byzantins (Procopé, *De Bello Vandalico*, III, 14-17). Plus tard, toujours selon Procope (*De Aed*, VI, 6), une ville florissante y fut fondée par Justinien pourvue d'un mur d'enceinte (*teichos*). Mais il n'est pas possible de prouver qu'elle s'appelait Justinianopolis comme l'affirmait Ch. Diehl (1896, p. 296) car ce nom semble avoir été réservé plutôt à Hadrumète (Pringle 1981, p. 192).

Le Ras Kaboudia est une presqu'île basse et étroite, rocheuse à son extrémité où se remarque une construction hétéroclite restaurée récemment, le Borj Khadija, destinée à contrôler un important mouillage à la limite nord des hauts-fonds (qsir).



Le ksar Khadija à Ras Kaboudia, ancien Caput Vada, (d'après L. Carton).

C'est une tour quadrangulaire de 9 mètres de côté à la base, flanquée à l'ouest d'une tourelle circulaire de 17,50 mètres de hauteur. Ce phare remanié à plusieurs reprises, est tout ce qu'il reste – à l'angle nord-est de celui-ci – d'un fortin de 67 mètres de côté flanqué de tours rondes et dont les autres vestiges ont disparu entre 1901 et 1906 (Carton 1906, p. 129). Il s'agissait d'un ksar-ribat construit par les Aghlabides au IX^e siècle et signalé par les auteurs arabes (Edrisi, trad. Dozy et De Goege, p. 149). Mais rien n'interdit de penser, à en juger par ses fondations en

pierres de taille de grande dimension, qu'il ait pu succéder à une fortification plus ancienne d'époque byzantine.

Un trésor de monnaies byzantines datées du règne de Maurice Tibère (582-602) a été découvert récemment en bordure de mer, au Ras Kaboudia (Slim 1989, p. 529).

BIBLIOGRAPHIE

- CARTON L., « Le Bordj-Khadidja (Chebba), *Bull. de la Soc. archéol. de Sousse*, 1906, p. 127-134.
- DIEHL Ch., *L'Afrique byzantine, histoire de la domination byzantine en Afrique (533-709)*, Paris, 1896, p. 269.
- DJELLOUL N., *Les installations militaires et la défense des côtes tunisiennes du XVI^e au XIX^e siècles*, thèse Paris-Sorbonne, 1988, p. 542.
- GUERIN V., *Voyage archéologique dans la Régence de Tunis*, Paris, 1962, 1, p. 149-150.
- HANNEZO G., « Chebba et Ras-Kaboudia », *Bull. de la Soc. archéol. de Sousse*, 1906, 8, p. 135-140.
- PELISSIER E., *Description de la Régence de Tunis*, Paris, 1853 (rééd. Tunis, Bouslama, 1980), p. 99-100, 268.
- PRINGLE D., *The Defence of Byzantine Africa from Justinian to the Arab Conquest*, Oxford, 1981, B.A.R., International Ser., 99, 1, p. 192.
- SERVONNET J., LAFITTE F., *En Tunisie, Le golfe de Gabès en 1888*, Paris, Challamel, 1888, p. 4-5.
- SLIM H., « Trouvaille de monnaies byzantines en Tunisie », *Bull. Soc. franç. de numismatique*, 1989, 2, p. 529.
- TROUSSET P., « Les défenses côtières byzantines de Byzacène », *Roman Frontier Studies 1989, Proceedings of the XVth International Congress of Roman Frontier Studies*, University of Exeter Press, 1991, p. 349.

P. TROUSSET

C24. CARDAGE

Le cardage est un traitement indispensable de la laine qui précède le filage. Il existe aussi une autre forme de cardage, celle qui s'applique aux chéchias avant leur teinture. Les instruments nécessaires à ces traitements ne sont pas les mêmes. Mais dans un cas comme dans l'autre il s'agit d'opérations liées à des artisanats disparus ou en perte.

Le cardage de la laine

Le cardage de la laine est une opération qui se place entre le lavage de la toison et le filage de la laine. Comme l'écrivait L. Golvin, il a pour but de démêler la laine et d'en éliminer les nombreuses impuretés : graines, chardons, pailles, poussières etc. Par le cardage la femme prépare des flocons ou rondins de laine (*fatiya*) qui seront ensuite rassemblés sur la quenouille. Ce filage traditionnel disparaît des campagnes maghrébines.

Les cardes des fileuses tunisiennes (*grades*) sont deux instruments complémentaires simples, constituées de deux planchettes munies d'un manche. Sur les planchettes sont clouées des plaquettes de carton sur lesquelles sont fixées des griffes en acier de fabrication industrielle ; ces griffes en forme de U sont légèrement recourbées à leurs extrémités. Pendant la période de pénurie durant la dernière guerre, des artisans de Jerba s'étaient spécialisés dans la fabrication de ces griffes en utilisant des rayons de bicyclette.

Voici comment s'opère le cardage : la femme assise à terre tient une des cardes dans la main gauche, le dos de la planchette appuyé sur son avant-bras, les griffes

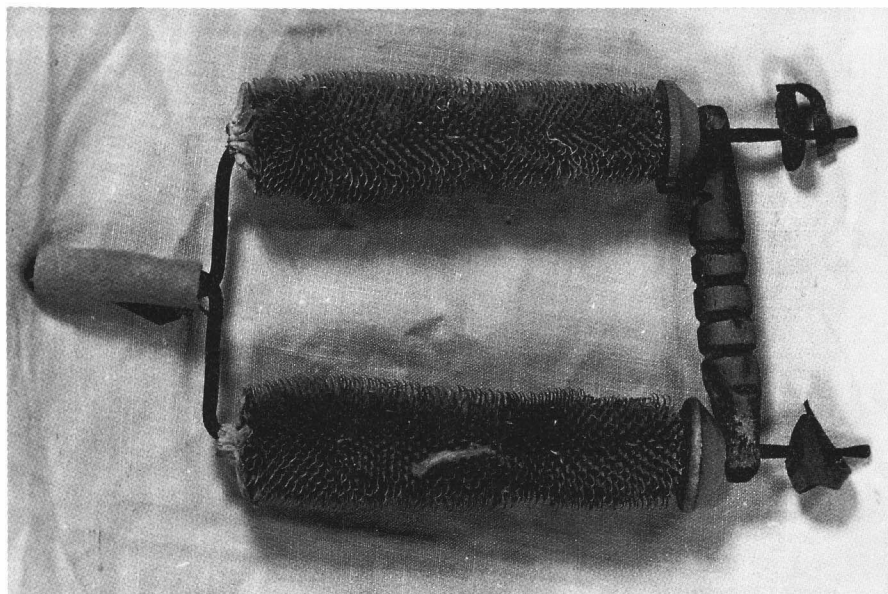


Femme en train de carder (d'après E. G. Gobert).

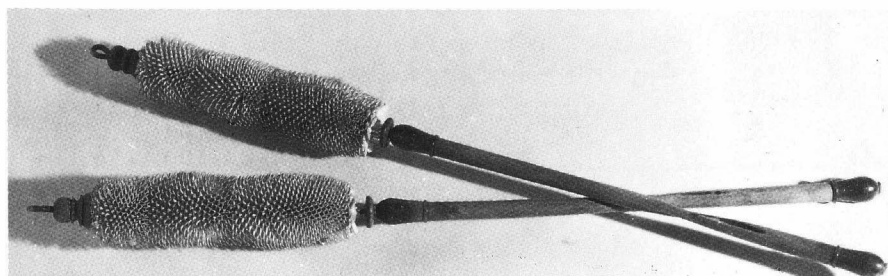
vers le haut. Après avoir mis sur cette carte une poignée de laine, elle prend de la main droite la deuxième carte et frotte les cartes l'une sur l'autre, d'avant en arrière, de sorte que les griffes se croisent et arrachent les brins de laine qui s'enfoncent entre les dents. Pour les sortir la cardeuse effectue un mouvement inverse, d'arrière en avant, la laine s'enroule alors formant le rondin qui est recueilli.

Le cardage des chéchias à Tunis

Les instruments de cardage utilisés dans la fabrication des chéchias sont au nombre de trois et ont des fonctions très précises. Dans la fabrication de ces instruments, le chardon est l'élément indispensable. Non pas n'importe quel chardon mais une variété bien précise, gros chardon à fruit allongé cylindrique qui aurait été importé d'Espagne par les Morisques au XII^e siècle. Il est traditionnellement cultivé à El Alya, village andalou à l'est de Bizerte. C'est la qualité et la taille des épines qui détermine l'usage des chardons. Ceux qui possèdent les plus grosses sont enfilés sur une tige autour de laquelle ils tournent librement : ces « *brusa* » servent à asperger les chéchias avant le cardage définitif. L'instrument servant au premier cardage des chéchias tricotées et feutrées est une brosse double composée de deux séries de chardons enfilés sur une tige métallique coudée en deux branches verrouillées à une extrémité par une entretoise ou simplement enroulées l'une à l'autre ; elles restent facilement détachables afin de permettre le remplacement des chardons usés. L'autre extrémité de l'armature est prise dans le manche de bois.



Brosse à carder (*dabnina*), (photo S. Ferchiou).



Zuz bataduris utilisé dans le cardage de finition des chéchias (photo S. Ferchiou).

Cet instrument appelé *dabnina* sert au premier cardage qui est généralement confié aux jeunes artisans. C'est un travail relativement facile n'exigeant qu'une grande patience, le mouvement se fait régulièrement toujours dans le même sens, d'avant en arrière ; il dure une heure par chéchia.

Le troisième instrument, *zuz bataduris*, est constitué de deux baguettes prolongées d'une tige sur laquelle tourne librement un long chardon à épines très fines. Bien qu'indépendantes ces deux baguettes sont toujours utilisées en même temps, croisées et tenues entre l'index et l'annulaire de la main droite. Le cardage se fait avec délicatesse, par petits coups et, dans le sens inverse du premier, c'est-à-dire d'arrière en avant. Les chardons ne doivent qu'effleurer la surface de la chéchia. Ce cardage de finition dure lui aussi une heure.

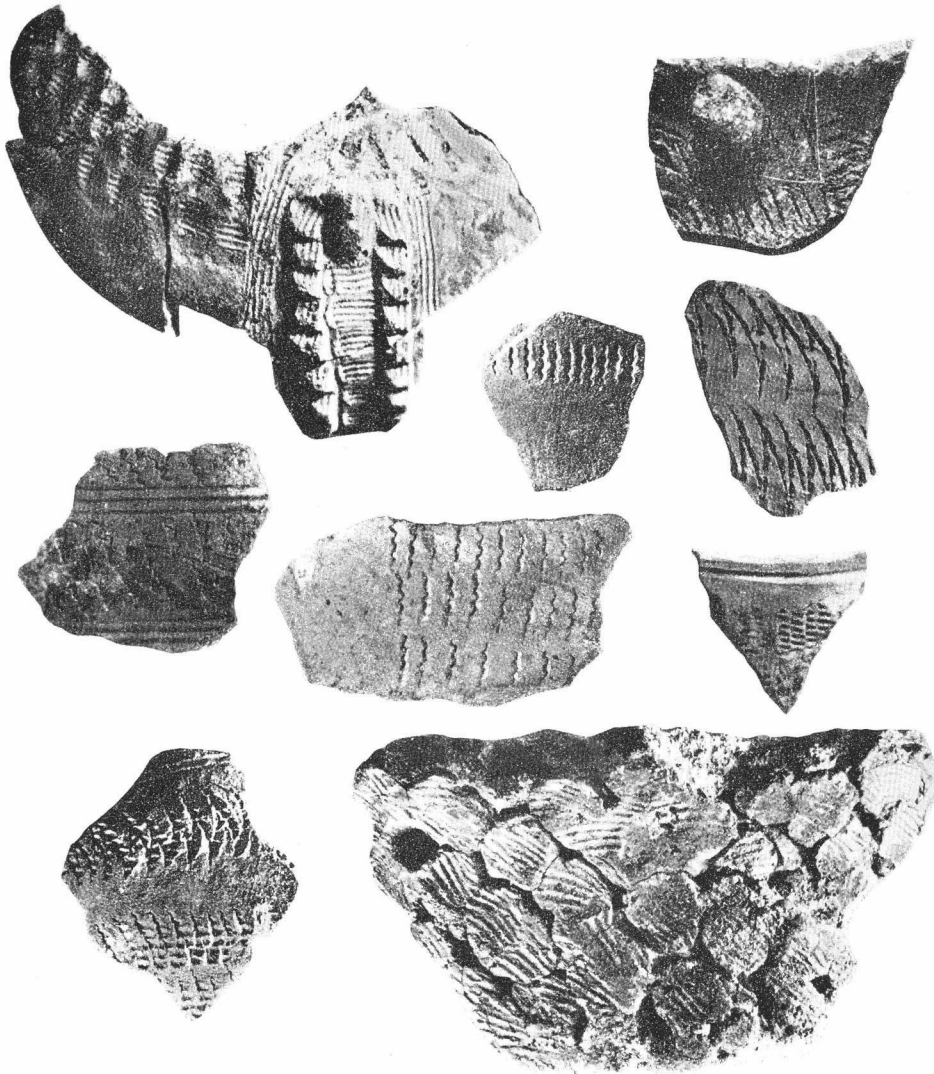
BIBLIOGRAPHIE

- GOLVIN L., « Artisans sfaxiens : tamis, dalous, cardes ». *IBLA*, n° 7, 1945, p. 46-50.
FERCHIOU S., *Technique et sociétés. La fabrication des chéchias en Tunisie*. Mémoires de l'Institut d'Ethnologie, Paris, 1971, 249 p.

E.B.
(d'après L. Golvin et S. Ferchiou)

C25. CARDIAL

Le Cardial, faciès du Néolithique ancien méditerranéen désigne, à l'origine, un décor de céramique impressionnée à l'aide d'une coquille de cardium. Par extension, cette céramique si caractéristique a donné son nom à la civilisation du Néolithique ancien ayant livré de la céramique cardiale *sensu stricto*. La civilisation cardiale s'étend depuis le nord-ouest de l'Italie, le sud de la France formant une bande continue jusque sur le littoral de l'Espagne orientale et méridionale et celui du sud du Portugal : dans ces régions, la place stratigraphique de cette culture est bien établie dans les sites des Arene Candide en Ligurie, de Chateaufort-les-Martigues (Bouches-du-Rhône) et de Roucadour (Lot). Depuis une décennie, une



Céramique cardiale d'El. Khrill (région de Tanger), (photo A. Jodin).

nouvelle aire d'extension, considérable, a été révélée sur la façade atlantique jusqu'au delà de l'estuaire de la Loire (Colloque de Liège, 1988).

Qu'est donc la céramique cardiale? Il s'agit de vases modelés dont la paroi externe a été décorée à l'aide d'une coquille de cardium, voire même de pecten ou de moule.

Si l'on examine une carte de répartition du décor cardial en Afrique du Nord, il apparaît nettement que la région du Maroc septentrional est la seule représentée. Plusieurs gisements ont livré des tessons ainsi décorés : ce sont, au sud de Tanger, les grottes d'El Khril, la grotte des Idoles, celles d'Achakar et de Taagart, vaste gisement révélé par J.-P. Daugas qui s'étend sur 5 hectares, dans la région de Ceuta, celles de Gar Cahal et de Caf that el Gar. Il faut y ajouter, après les découvertes de J. P. Daugas, la grotte du Casino à Rabat et la sépulture d'El Haroura 2.

Les grottes d'Achakar ont livré les premiers tessons lors des fouilles du père Koehler (1931). Dans les grottes d'El Khril, où dans les niveaux les plus profonds apparaissaient régulièrement des tessons décorés au cardium, les fouilles postérieures de Jodin (1957-1958) allaient confirmer la présence du Cardial dans le Nord du Maroc.

Dans la grotte dite des Idoles, les petites statuettes en terre cuite se trouvaient dans les niveaux supérieurs appartenant au Néolithique final, mais une sépulture cardiale a pu être datée de 6900-6000 BP (thermoluminescence sur céramique et ossements), lors des recherches récentes de la mission franco-marocaine.

Dans la région de Tanger, M. Tarradell (1954) dégagait 5 niveaux néolithiques à Gar Cahal, près de Ceuta ; dans le niveau III, la céramique cardiale se trouvait associée à une céramique peinte que J.-D. Evans avait proposé de rapprocher du style de Serraferlicchio. Depuis, les fouilles de J.-P. Daugas ont montré que la céramique peinte, peut-être moderne, n'était pas en place, le gisement ayant été bouleversé par l'aménagement d'un four à chaux. Le site de Taagart, à 80 km au sud de Tanger est établi sur une dune consolidée et l'occupation cardiale couvre Sha. Le site a été daté de 6900-6500 BP à partir de charbons, de coquilles et de tessons de céramique.

A Caf that el Gar, site dominant la mer au-dessus de Tetouan, M. Tarradell (1957-1958) avait dégagé une stratigraphie très intéressante : le niveau III livra, en plus d'une céramique cannelée appartenant à un Néolithique plus récent, de la céramique cardiale. Les fouilles récentes de J.-P. Daugas ont permis de reconnaître un habitat cardial couvrant 150 m². Des analyses de charbon au C 14 ont donné des âges de 7000-6000 ans.

La grotte du Casino à Rabat a livré un vase entier tout à fait semblable à celui d'Achakar, par sa petite taille, la forme conique du fond et le décor en bandes réalisé selon la technique de l'impression pivotante. Cette découverte confirme la découverte du tesson cardial des la grotte des Contrebandiers (6000 BP) et étend considérablement vers le Sud la zone d'extension du Cardial au Maroc qui ne peut plus être limitée à la seule région du Détroit.

Les formes de la céramique cardiale du Maroc sont assez bien connues grâce aux vases d'Achakar, et de la grotte du Casino et aux nombreux tessons des autres sites : il s'agit de vases subsphériques à large ouverture et faible étranglement séparant l'orifice de la panse. Certains vases possédaient un col cylindrique bien dégagé de la panse. D'autres enfin, à fond conique, étaient dépourvus de col.

Le décor répond à trois tendances (Camps-Fabrer, 1966) : tendance à couvrir de grandes surfaces du vase par des bandes ornées de motifs en flammes obtenus par la technique de l'impression pivotante ; tendance très nette à composer un décor complexe par alternance ou juxtaposition de motifs différents ; tendance affirmée à utiliser le décor plastique par adjonction de cordons rapportés ou de boulettes de

pâte écrasée. Il est intéressant de noter que ces caractères bien typiques se retrouvent dans la céramique cardiale d'Espagne.

Il n'a pas été reconnu d'autres céramiques cardiales en dehors de ces régions. G. Aumassip a toutefois signalé un décor obtenu semble-t-il à l'aide d'un petit pecten, dans la grotte du Midi à Oran. Les motifs obtenus grâce à des coquilles variées du Néolithique du Sahara atlantique appartiennent à un autre monde (Petit-Maire, 1979), mais la technique est identique.

Au Maroc, s'est donc développée une civilisation cardiale appartenant à une phase récente, d'origine ibérique et où sont attestés la culture de céréales et l'élevage du mouton. Les relations que la céramique cardiale révèle entre la Péninsule ibérique et l'extrême nord marocain iront croissant, à mesure que l'on avancera vers le Néolithique récent et le Chalcolithique.

A El Mnasra (Témara), cinq squelettes ont été découverts dans des fosses creusées dans une couche archéologique appartenant au Néolithique ancien à céramique cardiale.

BIBLIOGRAPHIE

- CAMPS G., *Les civilisations de l'Afrique du Nord et du Sahara*. Paris, 1974, Doin.
 Actes du Colloque de Liège (novembre 1988). *Études et recherches archéologiques de l'Université de Liège*, vol. n° 39, 1990, 464 p.
- CAMPS-FABRER H., *Matière et art mobilier dans la préhistoire nord-africaine et saharienne*. Mém. V du CRAPE. Paris, 1966, AMG.
- DAUGAS J.-P., 1991, Communication à la commission de Pré et Protohistoire du Comité des Travaux historiques et scientifiques (séance du 22 octobre 1991).
- JODIN A., « Les grottes d'el-Khril à Achakar, province de Tanger. » *Bull. d'archéol. maroc.*, 1958-1959, t. III, p. 249-313.
- KOEHLER R.P.H., *La grotte d'Achakar au Cap Spartel*. Publ. de L'Inst. d'Ét. et de Relig. de l'Évêché de Rabat, 1931, n° 1, 44 p., 22 pl.
- LACOMBE J.-P., ELHAJRAOUI A., DAUGAS J.-P., « Études anthropologique préliminaire des sépultures néolithiques de la grotte d'Elmnasra (Témara) ». *Bull. trim. de la Soc. d'Anthrop. du Sud-Ouest*, 1991, 26/3, p. 163-178.
- PETIT-MAIRE N., *Le Sahara atlantique à l'Holocène. Peuplement et écologie*. Mém. XXVIII du CRAPE. Alger, 1979, 340 p.
- TARRADELL M., « Noticia sobre la excavacion de Gar Cahal. » *Tamuda*, 1954, t. II, p. 344-358.
- TARRADELL M., « Caf that el Gar, cueva neolitica en la region de Tetuan (Marruecos). » *Ampurias*, 1957-1958, t. XIX-XX, p. 137-166.
- TARRADELL M., « Sobre el Neolitico del Noroeste de Marruecos y sus relaciones. » *Tamuda*, 1958, t. VI, p. 279-305.

H. CAMPS-FABRER et J.-P. DAUGAS

C26. CARPIS

Ville antique située au sud-est du golfe de Tunis à la base du Cap Bon, au lieu-dit Mraïssa, au contact de la plaine de Soliman et des premiers escarpements du Jebel Korbous (Jebel Mraïssa et Sidi Raï). Le rapprochement des noms de Carpis et de Korbous avait fait localiser la ville sur le site de la station thermale actuelle d'Hammam Korbous où se trouvaient les *Aquae Calidae*, les Eaux-Chaudes, évoquées par Tite-Live (XXX, 24, 5-9) « en face de Carthage même » (*adversus urbem ipsam*). Mais le Stadiasme et l'Anonyme de Ravenne distinguent la ville de Carpi de ces bains (*Thermae ou Aquae Carpitanæ*: C.I.L. VIII, 24106) situés en un lieu où « la géographie même des eaux minérales limite le champ des hypothèses » (Courtois 1954, p. 185). Il n'est pas sans exemple, comme le montre Ch. Tissot (p. 169), que des thermes soient à une certaine distance de la ville dont ils portent le nom. Les données de l'Itinéraire Maritime, suivant lequel Carpis était deux fois plus éloigné par mer de Misua (Sidi Daoud) que de Carthage permettent de localiser la ville en

question dans la région de Mraïssa où se trouvent, au demeurant, des ruines importantes en bord de mer.

Cette ville était une colonie julienne (Ptolémée, IV, 3, 4 ; *C.I.L.* VIII, 25417) : *colonia Iulia Carpitana* que les historiens modernes considèrent comme ayant été fondée effectivement par César, ou au lendemain de sa mort par Octave-Auguste. Elle aurait été fondée en même temps que la colonie d'Hippo Diarrhytus (Bizerte) car les colons des deux villes sont qualifiés de *consanguini*. Son histoire municipale ultérieure est peu connue faute d'inscriptions.

Les vestiges les plus reconnaissables se remarquent au sud-ouest d'un petit appontement moderne, un peu en retrait de la côte : il s'agit des ruines en blocage d'un amphithéâtre et d'une très grande citerne où aboutissait un aqueduc signalé dans les environs de Mraïssa (Guérin, p. 214). Dans la mer, au large du site, on voit deux grands brise-lames qui représentent les restes de l'ancien port romain que mentionne la carte au 1/50 000 (La Goulette). L'un, au nord, fait avec la cote un angle d'environ 20° ; l'autre, au sud, est presque perpendiculaire à celle-ci. Ces structures sont constituées d'enrochements de grès oligocène extraits à proximité dans les carrières du Jebel Sidi Raïs.

BIBLIOGRAPHIE

BABELON E., CAGNAT R., REINACH S., *Atlas Archéologique de la Tunisie*, Paris, 1893, feuille n° XXI (La Goulette), n° 15.

COURTOIS Ch., « Ruines romaines du Cap Bon », *Karthago*, V, 1954, p. 185, 187.

DESANGES J., « La localisation du Beau-Promontoire de Polybe », *Karthago*, XXII, 1990, p. 23-24.

GUERIN V., *Voyage archéologique dans la Régence de Tunis*, Paris, 1, p. 209-215.

LEPELLEY Cl., *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire*, Paris, Études Augustiniennes, 1981, II, p. 103-104.

TISSOT Ch., *Géographie comparée de la Province romaine d'Afrique*, I, 1984, p. 164-170.

P. TROUSSET

C27. CARTHAGE

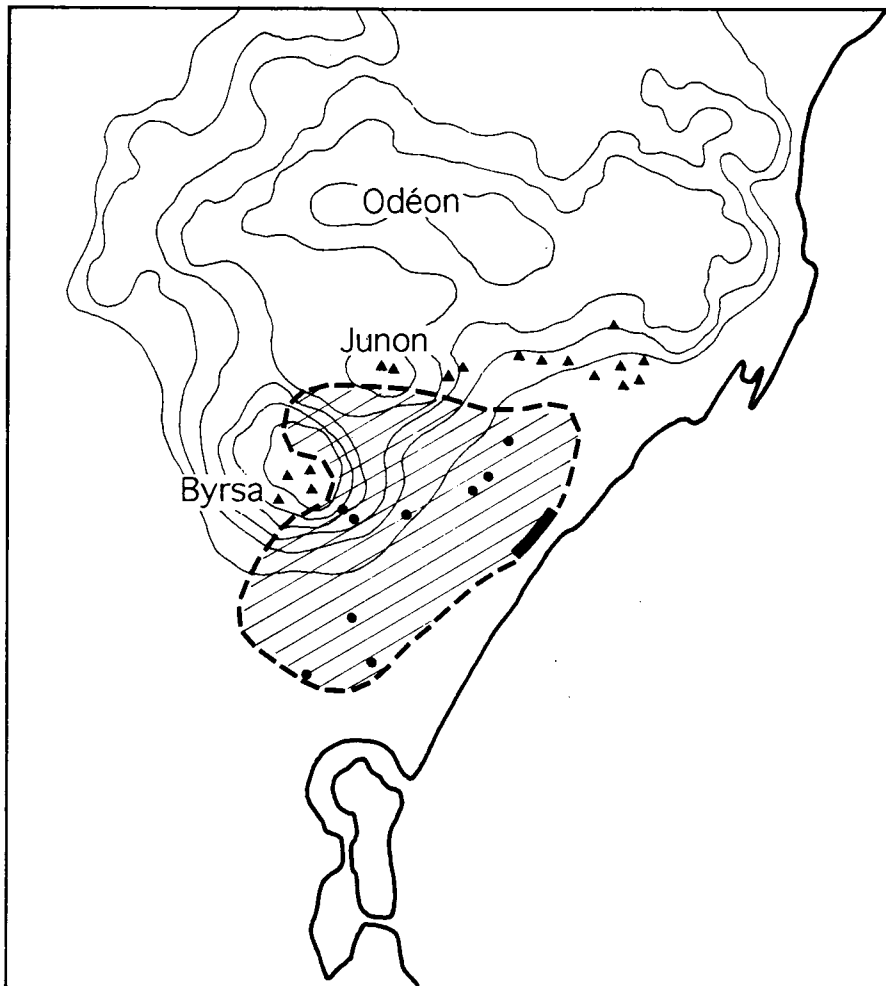
La Carthage punique

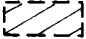



Si, pour dater la fondation de Carthage par des Phéniciens venus de Tyr en passant par Chypre, on ne prend pas en considération une tradition haute – représentée en particulier par la *Chronique* de saint Jérôme – qui fixait en 1215 avant notre ère cet événement, on s'accorde en général sur une tradition « basse » qui retient pour cette fondation une date située à la fin du IX^e siècle, plus précisément en 814 avant J.-C. Cette date, mentionnée aussi par Cicéron dans son *De republica*, repose sur le témoignage d'un Grec de Sicile, Timée de Taormine et elle est confirmée par des notices de Ménandre d'Ephèse, recueillies par Flavius Josèphe, où l'on reconnaît l'écho de sources écrites phéniciennes.

A ces données chronologiques se joignent chez les auteurs cités les éléments d'un mythe de fondation, pour l'essentiel immortalisé par Virgile et explicité au II^e siècle de notre ère par un abrégiateur latin, Justin. L'élément commun à ses différentes versions est le drame qui se noua à Tyr lorsque le roi de cette cité, Pygmalion, tua par cupidité le mari de sa sœur, Elissa. Cette dernière s'enfuit alors avec un certain nombre de fidèles, dont des notables de la cité. Après avoir fait escale à Chypre, où quatre-vingts jeunes vierges – peut-être prêtresses d'Astarté – se joignirent aux immigrants, elle parvint après quelques pérégrinations en Libye. D'Elissa qu'elle était au départ (c'est la transcription par les Grecs du phénicien Elishat) elle devint Didon (en grec *Deidô*, chez Timée) arrivée en Afrique ; l'« errante », selon Timée ; la « femme virile » (*virago*) selon un commentateur de Virgile, Servius ; la meurtrière

de son mari, selon un commentateur byzantin d'Homère, Eusthate. La philologie moderne hésite encore sur le sens à reconnaître dans ce nom de Didon.

Il y a dans ce mythe de fondation deux traits saillants qui présentent l'un comme l'autre l'intérêt de montrer les Phéniciens, représentés par leur reine, au contact des indigènes libyens. Le premier est une image explicative (« étiologique ») de ce nom de Byrsa* que portera la citadelle carthaginoise. Réduit à une allusion elliptique chez Virgile, le récit de la ruse de Didon est détaillé par Justin : la reine phénicienne propose aux indigènes l'achat d'autant de terre que pouvait couvrir la peau d'un



-  La ville archaïque (VIII^e-VI^e siècles). Extension hypothétique
-  Tombes archaïques
-  Sondages ayant révélé des habitats de l'époque archaïque
-  Rivage au VI^e siècle

Essai de restitution des limites de la ville archaïque (d'après F. Rakob et S. Lancel).

bœuf, puis, marché conclu, fait découper cette peau en lanières très minces, de manière à circonscrire un espace que le commentateur de Virgile, Servius, évaluera à 22 stades, soit environ quatre kilomètres de pourtour. C'est naturellement en langue grecque, à l'époque de Timée, ou peut-être même antérieurement, qu'a été élaborée cette fable où l'on doit supposer que *bursa* (la peau de bœuf en grec) faisait jeu de mot avec un radical sémitique encore inconnu, employé par les compagnons d'Elissa-Didon pour désigner leur première implantation. Si cette fable met en valeur l'ingéniosité commerciale des immigrants phéniciens, aux dépens de l'ingénuité naïve des Libyens, on doit souligner aussi qu'elle entend montrer que les nouveaux arrivants ne prennent pas pied dans un *no man's land*.

Le second trait saillant du mythe de fondation précise les contacts entre les deux parties en présence. Lorsque la Tyrienne eut fondé Carthage, le roi des Libyens, Hiarbas, voulut l'épouser. Plutôt, dit la légende, que d'être infidèle à son premier mari, tué par Pygmaion à Tyr, Didon feignit d'accomplir une cérémonie expiatoire et monta elle-même sur le bûcher qu'elle avait allumé. Justin fait de Hiarbas le roi des *Maxitani*; on a reconnu récemment dans ces *Maxitani* le nom, à peine déformé, des habitants d'un territoire proche de Carthage, le *pagus Muxi*, qui, sous une forme romanisée, est l'héritage d'une circonscription territoriale punique (J. Desanges, 1967). Ainsi, le récit légendaire véhicule encore les réalités d'une coexistence politique, aux origines de Carthage, entre les fondateurs de la colonie venus d'Orient et une souveraineté libyenne. Et l'histoire de la peau de bœuf découpée en fines lanières implique et masque mal le paiement d'un tribut nécessairement acquitté auprès d'une autorité reconnue. On en retiendra que les immigrants phéniciens n'ont pas introduit leur propre organisation sociale et leur savoir-faire artisanal et mercantile dans un espace totalement vide du point de vue ethnique et politique. Ce qu'on appellera plus tard la civilisation punique est né de la rencontre en terre africaine d'un substrat libyco-berbère encore immergé dans la protohistoire et d'une culture sémitique déjà éprouvée par l'histoire.

Il n'en reste pas moins que sur la presque île où elle a pris place, très proche encore de l'île qu'elle avait été à l'aube des temps humains, avant que l'alluvionnement de la Medjerda ne suscite et ne fortifie le tombolo qui devait la relier au continent, Carthage fut une création ex nihilo. Certes, des produits – au demeurant rares – d'une industrie lithique atypique (des silex taillés, un grattoir) ont été recueillis à plusieurs reprises sur le site de Carthage, et il n'est guère douteux que ce site ait été fréquenté par l'homme avant la fondation de l'établissement phénicien (*Atlas préhistorique de la Tunisie*, 3 (Cap Bon), Rome, 1987, p. 17). Mais aucune structure ni aucun vestige n'y témoigne d'un habitat antérieur.

Les développements de la campagne internationale de fouilles patronnée par l'Unesco ont depuis quelques années beaucoup renouvelé et enrichi notre perception archéologique de la première Carthage. Naguère encore, seules les céramiques les plus anciennes du tophet, en particulier des céramiques grecques archaïques, permettaient de remonter jusque vers 730/725 avant notre ère, ce qui laissait béant un intervalle chronologique de près d'un siècle avec la date (814) des traditions textuelles. Un réexamen du matériel le plus ancien, et surtout la trouvaille de céramiques eubéennes lors de sondages entrepris, hors des nécropoles, dans les gisements de la ville archaïque, n'ont pas très sensiblement réduit cette béance chronologique, mais attestent l'importance urbaine de la colonie de Tyr à partir du milieu ou de la fin du VIII^e siècle. Dans la mesure où des sondages ponctuels permettent des plans de phase, il semble bien que le premier noyau urbain, saisissable dans la deuxième moitié du VIII^e siècle, se soit constitué dans le secteur nord de la plaine littorale, et au droit des collines de Junon et de Byrsa, pour s'étendre ensuite vers l'est, en gagnant sur la mer, et surtout vers le sud, en direction de l'aire sacrificielle, le *tophet*, dont il était à l'origine distant de près d'un kilomètre (Fr. Rakob, 1990, p. 31-43). Cette progression vers le sud a d'abord été

le fait de l'implantation précoce d'activités artisanales et elle n'a pu concerner l'ensemble de cette zone méridionale du site. La stratigraphie des sondages effectués dans ce secteur a en effet montré que dans sa partie basse la petite plaine littorale était inutilisable avant d'avoir été remblayée : en deçà de la courbe du niveau des 5 m au-dessus du niveau de la mer régnait alors une côte lagunaire qui est restée en dehors de la première organisation urbaine de Carthage (S. Lancel, 1990, p. 13). Quant aux installations portuaires dont les lagunes actuelles nous renvoient une image à peine déformée, elles n'existaient pas alors, du moins sous cette forme. Le problème de l'acropole reste pendant : s'il y a de sérieuses raisons de penser que le sommet, au moins (car tout le flanc sud était à l'époque archaïque occupé par une nécropole) de la colline maintenant dite de Byrsa portait la ville haute correspondant aux habitats partiellement reconnus depuis peu dans la plaine littorale, l'arasement du sommet de cette colline à l'époque augustéenne et sa transformation en un vaste plateau en a irrémédiablement détruit les preuves archéologiques (S. Lancel, 1981, p. 190-192).

Il faut se reporter encore aux fouilles des nécropoles, très actives à la fin du siècle dernier et au début de ce siècle, et qui ont fourni un très riche matériel, pour apprécier qualitativement cette première Carthage.

À l'époque archaïque, le très petit nombre des incinérations tranche sur une très large majorité d'inhumations, dans les premiers temps dans une fosse simple, recouverte de quelques dalles ; les monuments construits viendront par la suite (fin VII^e-VI^e siècle). Dans le contexte de cette petite minorité de tombes à incinération on trouve un matériel (amphores « cananéennes » de type syro-palestinien, ivoires) qui suggère que ces tombes pourraient être celles de représentants du noyau proprement phénicien. Dans les tombes à inhumation, le mort apparaît parfois pigmenté de fard rouge (cinabre), détail où l'on pourrait reconnaître une influence



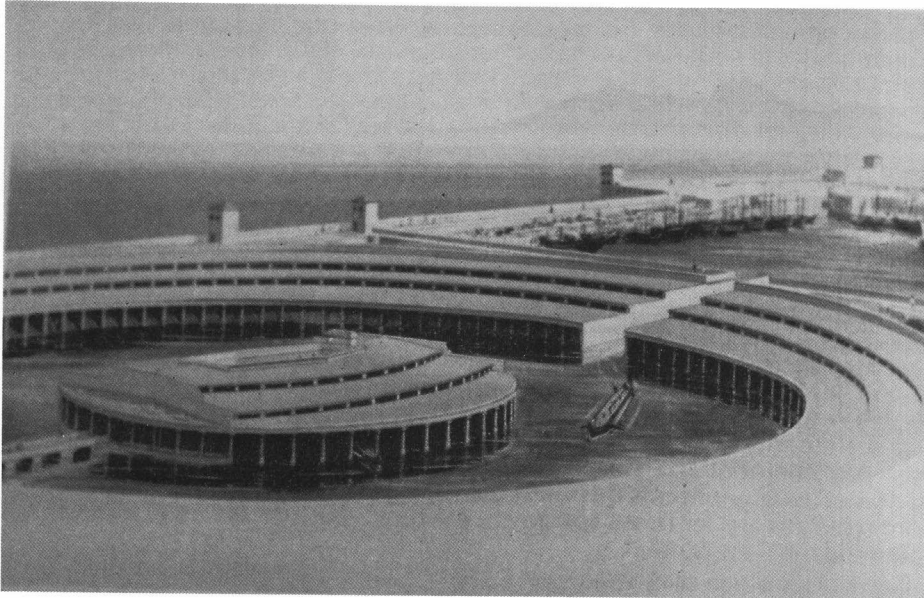
Tombe archaïque sur le flan de Byrsa (photo G. Camps).

libyque (S. Lancel, 1979, p. 256) ; mais le squelette n'apparaît jamais en decubitus latéral fléchi. La poterie modelé est rare, et ce qui prédomine dans le mobilier funéraire est la céramique de tradition phénicienne, les éléments de datation étant fournis par la céramique grecque (proto-corinthienne, surtout) importée.

Le faciès archéologique propre à Carthage se précise avec l'extension des premières nécropoles et la découverte dans les tombes de la fin du VII^e siècle, du VI^e siècle et du début du V^e (Dermech-Douimès, Dar el Morali, Junon, pente sud-ouest de Byrsa) d'un mobilier funéraire plus diversifié, comportant des objets caractéristiques de ce faciès : masques et protomés, hachettes-rasoirs en bronze. A partir du V^e siècle, notre connaissance du site urbain devient également plus précise : le premier rempart maritime date de cette époque, percé d'une porte marine à laquelle aboutit une voie d'axe perpendiculaire au rivage, bordée par un petit quartier qui laisse disponible encore une importante réserve foncière entre l'intrados du rempart maritime et les maisons de cette période. La fouille de la mission archéologique allemande permet de suivre l'évolution de ce quartier ; à la fin du III^e siècle ou au début du II^e, le tracé du rempart est quelque peu modifié, l'habitat occupe le glacis laissé d'abord en réserve ; les maisons du quartier s'hellénisent, avec des plans plus aérés, pourvus de péristyles (S. Lancel, 1985, p. 740-742). Plus malaisément perceptible reste la genèse des installations portuaires. Les fouilles britanniques ont établi que l'organisation du port de guerre correspondant à l'image qu'en donne la description d'Appien (*Libyca*, 96) n'est pas antérieure à la première moitié du II^e siècle, c'est-à-dire peu antérieure à la chute de Carthage. Les observations faites par les archéologues britanniques donnent à penser qu'une première organisation de l'îlot circulaire, dont le façonnage est artificiel, pourrait dater du III^e siècle, au plus haut de la deuxième moitié du IV^e siècle. Les observations concordantes des archéologues américains



Le tophet de Salamô (photo G. Camps).



Les ports de Carthage du II^e siècle, reconstitution d'après les fouilles britanniques.

qui ont travaillé sur le site du port marchand ont mis en évidence que toute la zone, antérieurement au milieu du IV^e siècle, était traversée par un large chenal, qu'il faut sans doute mettre en relation avec une installation portuaire de l'époque archaïque, à laquelle on accédait peut-être à partir du lac de Tunis (H. Hurst et L. Stager, 1978, p. 333-342). La difficulté est que toute cette zone côtière basse, lagunaire et marécageuse dans l'Antiquité, semble avoir évolué très sensiblement entre les premiers temps de Carthage et l'époque hellénistique : toute la partie sud de la ville antique, entre le quartier du V^e siècle décrit plus haut et les ports puniques tardifs, a été gagnée sur la mer ou sur des lagunes, sur une largeur de plusieurs dizaines de mètres. De même, en raison de la résection opérée à l'époque augustéenne sur tout le sommet de la colline de Byrsa, on n'aura jamais confirmation archéologique de l'existence très probable de la citadelle et de la ville haute sur cette colline dominant à la fois la mer et le lac de Tunis, dès l'époque archaïque. Ce qui est au moins assuré, c'est que toutes ses pentes est, sud et sud-ouest étaient loties à l'époque hellénistique ; le quartier, datant du début du II^e siècle, fouillé par la mission archéologique française, sur la pente sud, constitue désormais notre documentation la plus complète sur la Carthage punique tardive (S. Lancel, 1983).

On n'abordera pas, dans le cadre de cette publication, les multiples péripéties de l'histoire extra-africaine de Carthage. Si l'on retient pour sa fondation la date traditionnelle de 814 avant J.-C., et si l'on considère que, sur un plan urbain, la cité est étendue et florissante dès le début du VII^e siècle, on dira que son histoire proprement africaine commence assez tardivement. C'est le coup d'arrêt porté par les Grecs aux ambitions carthaginoises à Himère en 480 qui incita vraisemblablement la « nouvelle ville » fondée par Tyr à se doter d'un arrière-pays africain, en commençant par s'affranchir du tribut qu'elle payait aux indigènes depuis les origines, si l'on excepte quelques intermittences, notamment au VI^e siècle.

C'est probablement à cette émancipation que fait allusion un texte, très postérieur aux faits, du rhéteur grec Dion Chrysostome (*Discours*, XXV), qui fait état d'un Hannon qui « avait transformé les Carthaginois, de Tyriens qu'ils étaient, en Libyens ». Cette phrase semble bien faire référence à la conquête d'un hinterland africain, qui fut l'œuvre des Magonides. Mais, dans cette dynastie, mettre cette politique de conquête d'un territoire africain à l'actif du fameux Hannon auquel un texte célèbre attribue l'exploration des côtes atlantiques de l'Afrique est hypothétique et même aventuré. Il n'est pas non plus aisé de fixer les avancées successives grâce auxquelles Carthage se constitua ce territoire en Afrique.

Il est licite d'inclure dans la plus ancienne sphère d'influence de Carthage, vers l'est, les *emporia* phéniciens de la Grande Syrte : Lecis Magna, Oea, Sabratha. Que Carthage ait contrôlé cette région dès la fin du VI^e siècle est une conséquence de son intervention pour chasser le Grec Dorieus de sa colonie de Cinyps, à l'est de Lepcis Magna ; et encore au début du II^e siècle avant notre ère ces cités de la Grande Syrte payaient tribut à Carthage (Tite-Live, XXXIV, 62, 3). À l'opposé, sur les rivages de l'actuelle Algérie, des cités où prévalaient l'artisanat et la culture puniques s'échelonnaient assez régulièrement d'est en ouest. Mais – et cette situation apparaît plus particulièrement dans le cas d'une cité comme Tipasa –, rien ne permet d'avancer que ces villes, placées, comme Carthage l'avait été à ses origines, en marge littorale de royaumes indigènes, aient entretenu avec elle des rapports de sujétion politique.

C'est évidemment dans les régions septentrionales de l'actuelle Tunisie et de l'est algérien qu'il convient de rechercher les limites du territoire africain des Carthaginois. Appien (*Libyca*, 57) nous dit que Carthage fut maîtresse de plus de la moitié de la Libye et selon Strabon (XVII, 3, 15) les Phéniciens (entendons les Carthaginois) « avaient fini par s'annexer tous les pays qui ne comportaient pas de vie nomade » et « possédaient trois cents villes » en Afrique à l'époque de la troisième guerre punique (milieu II^e siècle avant J.-C.). Du texte de Strabon on peut au moins retenir que Carthage s'était surtout appliquée à contrôler les terres fertiles, où vivaient les Libyens déjà sédentarisés. On ne se trompera pas en considérant que Theveste (Tébessa) était au sud-ouest la place-forte punique la plus avancée en territoire indigène, puisqu'il faut l'identifier avec l'Hecatompylos dont, au milieu du III^e siècle, un autre Hannon s'empara, selon Diodore de Sicile (IV, 18, 3 ; XXIV, 10, 2). De là, l'itinéraire qui menait à *Cirta* (Constantine) à travers les hauts-plateaux numides passait par un lieu-dit *Macomadès* (Hr el Mergueb) dont le nom, sous cette forme latinisée, recouvre un Maqôm Hadasht (un « nouveau bourg ») punique. Nettement en retrait de cette région de forte influence punique, *Sicca Veneria* (Le Kef), à quelque 170 kilomètres au sud-ouest de Carthage, était encore un des avant-postes installés en profondeur et abritait un camp important où se rassemblèrent notamment les mercenaires de retour de Sicile à la fin de la première guerre contre Rome. Mais rien n'assure que le pays traditionnellement numide qui s'étendait immédiatement à l'est de cette cité (c'était celui des Numides Massyles) fût sous le contrôle direct de Carthage.

Nous connaissons dans ses grandes lignes le territoire africain administré par Carthage, avec ses subdivisions, du moins tel qu'il semble avoir été constitué à partir du IV^e siècle. La première subdivision découverte est celle de la *chôra Thusca*, déjà mentionnée par Appien (*Libyca*, 59) comme étant la région soustraite aux Carthaginois par Massinissa en 152 avant J.-C. ; cette mention, mise en parallèle avec une dédicace d'époque romaine mise au jour à Mactar et faisant état des 64 *ciuitates* du *pagus Thuscae et Gunzuzi*, ainsi qu'avec la borne en punique du Djebel Massouge, délimitant ce district au nord de Mactar, est le noyau solide à partir duquel on peut tenter de recomposer le paysage administratif de Carthage. Au nord et surtout à l'ouest, cette *chôra Thusca* dont Mactar a pu être le centre était bordée par le royaume numide. Le *pagus Gunzuzi* qui lui est adjoint sur la dédicace latine

devait lui être limitrophe à l'est, ou plutôt au nord-est, dans la direction de Carthage (G. Ch.- Picard, 1966, p. 1257-1265). Outre *Gunzuzi*, et sur le même plan, deux autres *pagi*, *Muxsi* et *Zeugei*, apparaissent dans une dédicace d'Utique peu avant notre ère. On admet que le dernier nommé devait s'appliquer à un vaste territoire proche de la métropole punique, entre la Medjerda et l'oued Miliane. Quant à *Muxsi*, on l'a ingénieusement rapproché, on l'a vu, du nom des Maxitani, les sujets libyens du roi Hiarbas, dont les assiduités avaient acculé Didon au suicide ; ainsi une principauté indigène, probablement celle de montagnards fixés au nord de la Medjerda, serait devenue, au terme de son ancrage africain, une des régions administratives de la cité fondée par la Tyrienne.

La plus importante de ces circonscriptions étaient ce que les auteurs grecs appellent le Byzacium : un vaste territoire dont l'arrondi des côtes de l'actuel Sahel tunisien formait la façade maritime, de *Ruspina* (Monastir) au nord à *Taparura* (Sfax) au sud. Cette région qui n'était pourtant pas la plus proche de la métropole punique a dû lui être inféodée anciennement, avant même l'époque où elle s'était souciee de se constituer un vaste glacis africain, puisque dès le temps (509 avant J.-C.) du premier traité avant Rome, si les Carthaginois, selon Polybe, ne voulaient pas que les Romains naviguent avec des « vaisseaux longs » vers le Sud au delà du « Beau Promontoire » (c'est-à-dire le Cap Bon), c'était pour éviter qu'ils n'entrent en contact – particulièrement commercial – avec ce territoire qui était au minimum une chasse gardée de Carthage. Les Anciens reconnaissaient à ce qui sera plus tard la Byzacène romaine une certaine spécificité ethnique et culturelle. Décrivant ce terroir, Pline l'Ancien (*H.N.*, V, 24) note qu'on appelle « Libyphéniciens » ceux qui habitent le Byzacium, et, avant lui, Tite-Live (XXI, 22, 3) définissait ces Libyphéniciens comme des métis de Carthaginois et d'Africains de souche. C'est probablement en effet ce métissage des appartenances ethniques et surtout des cultures qu'il faut retenir comme faisant l'originalité du Byzacium punique. Au demeurant, l'archéologie y a mis en évidence une forte composante culturelle libyque, le substrat indigène se manifestant en particulier dans le domaine funéraire, avec les nécropoles mégalithiques, comme celle de Bir el Hadjar, à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest d'Hergla. Ces sépultures dolméniques malaisément datables coexistent avec la tombe de tradition phénicienne à chambre funéraire profondément creusée dans le sol. Mais dans ces tombes le mort apparaît fréquemment déposé en décubitus latéral fléchi, et le squelette porte souvent les traces abondantes d'un fard rouge.

Au nord du Byzacium, au delà de cette large inflexion du rivage qu'on appelle le golfe d'Hammamet, s'étendait vers le nord-est la circonscription territoriale la plus proche de Carthage, la plus riche aussi du point de vue agricole, le puissant promontoire du Cap Bon. Les auteurs classiques, notamment Diodore de Sicile, ont vanté la fertilité et les productions de ce terroir, probablement le meilleur champ d'application des enseignements agronomiques de Magon. Il ne reste que peu de vestiges des principales cités du Cap Bon, comme *Clypea* (Kelibia) ou *Neapolis* (Nabeul), mais, à l'extrémité tronquée du cap, Kerkouane, dont le nom antique demeure inconnu, a livré à la fouille la quasi totalité d'une petite ville qui vivait à la fois des produits de la terre et de la mer, et qui fut apparemment détruite au milieu du III^e siècle avant notre ère lors de l'expédition de Regulus (M.H. Fantar, 1984, 1985, 1986). Certaines tombes de la nécropole de Kerkouane, au Djebel Mlezza, attestent par leurs rites funéraires (decubitus latéral fléchi) une présence culturelle libyque moins sensible cependant qu'au Sahel. Ces campagnes du Cap Bon, qui excitaient les convoitises – comme celle d'Agathocle, le tyran de Syracuse, qui les envahit à la fin du IV^e siècle – étaient protégées par des structures défensives, repérées à Kelibia sous le fort hispano-turc, dégagées à Ras ed-Drek, à l'extrémité du cap, et à Ras el-Fortass, sur son flanc ouest.

C'est surtout par le biais de son histoire militaire que nous connaissons les contacts entre Carthage et les populations autochtones de l'Afrique du Nord, qu'il s'agisse des « Libyens » – pensons à Matho, figure emblématique de la résistance à Carthage lors de la guerre des Mercenaires – ou des Numides, qu'il s'agisse des Massyles – déjà Naravas, lors de cette guerre des Mercenaires, surtout Massinissa, avec qui les Carthaginois eurent une rude confrontation pendant un demi-siècle – ou des Masaesyles, et l'on pense à Syphax et à ses rapports étroits, mais non sans ambiguïté, avec la cité punique à la fin du III^e siècle. Mais c'est surtout dans l'ordre culturel que ces contacts furent considérables et profonde l'influence punique sur son environnement africain. Comme témoins de cette influence, on citera particulièrement, pour l'architecture, des monuments funéraires, comme le mausolée de Siga chez les Masaesyles, la souma du Kroub, le Médracen en pays massyle, ainsi que le mausolée de Dougga, célèbre par son inscription libyco-punique. C'est la langue de Carthage qui était la langue officielle des royaumes numides, comme en font foi les légendes monétaires de leurs rois et les rares textes administratifs connus, comme cette borne-limite du Djebel Massouge déjà citée. Lorsque Massinissa, selon Cicéron (*De signis*, IV, 103), fit rapporter au temple de Junon à Malte les défenses d'ivoire qu'un de ses amiraux en avait indûment soustrait, c'est en caractères puniques qu'il fit graver un texte d'excuses et d'hommage à la déesse.

On a pu dire que « l'Afrique ne fut jamais autant punique qu'après le saccage de 146 » (G. Camps, 1979, p. 48). Le mot est tout à fait fondé, si l'on songe à la large et longue survie de la culture punique après la chute de Carthage, notamment en pays numide. Survie institutionnelle, avec les nombreuses attestations de cités « sufétales » jusqu'en pleine époque impériale romaine ; survie religieuse, avec l'extraordinaire développement du culte d'un Saturne africain, héritier à la fois fidèle et infidèle de Ba'al Hammon ; survie linguistique enfin, la plus durable, puisqu'il n'est plus maintenant douteux pour personne que lorsque saint Augustin, au début du V^e siècle de notre ère, témoignait de l'étendue d'usage, notamment dans les campagnes numides, de la *Punica lingua*, il désignait une forme très altérée de l'ancienne langue de Carthage, qu'on n'écrivait plus guère, si ce n'est sous la forme d'un « sabir » latino-punique connu notamment par des inscriptions de Tripolitaine, mais qu'on parlait encore largement de son temps.

BIBLIOGRAPHIE

- Atlas préhistorique de la Tunisie, fasc. 3 (Cap Bon)*, Rome, 1987, p. 17.
- CAMPS G., « Les Numides et la civilisation punique », *Antiquités Africaines*, 14, 1979, P. 43-53.
- DESANGES J., « Rex Muxitanorum Hiarbas (Justin, XVIII, 6, 1) », *Philologus*, 111, 1967, P. 304-308.
- FANTAR M.H., *Kerkouane, cité punique du Cap Bon (Tunisie)*, t. I, II et III, Tunis (INAA^o), 1984-1986.
- HURST H., STAGER L., « A Matropolitan Landscape: The Late Punic Port of Carthage », dans *World ARcheology*, 9, 1978, p. 333-342.
- LANCEL S., *Byrsa I*, Rome, 1979.
- LANCEL S., « Fouilles françaises à Carthage. La colline de Byrsa et l'occupation punique », *CRAI*, 1981, p. 156-193.
- LANCEL S., *La colline de Byrsa à l'époque punique*, Paris, Édit. Recherches sur les Civilisations, 1983.
- LANCEL S., « La renaissance de la Carthage punique. Réflexions sur quelques enseignements de la campagne internationale patronnée par l'Unesco », *CRAI*, 1985, p. 727-751.
- LANCEL S., « Problèmes d'urbanisme de la Carthage punique à la lumière des fouilles anciennes et récentes », *Carthage et son territoire dans l'Antiquité*, Paris, édit. du CTHS, 1990, P. 9-30.
- LANCEL S., *Carthage*, Paris, Fayard, 1992.

PICARD G. Ch., « L'administration territoriale de Carthage », *Mélanges offerts à A. Piganiol*, t. III, Paris, 1966, p. 1257-1265.

RAKOB Fr., « La Carthage archaïque », *Carthage et son territoire dans l'Antiquité*, Paris, Édit. du CTHS, 1990, P. 31-43.

S. LANCEL

La Carthage romaine

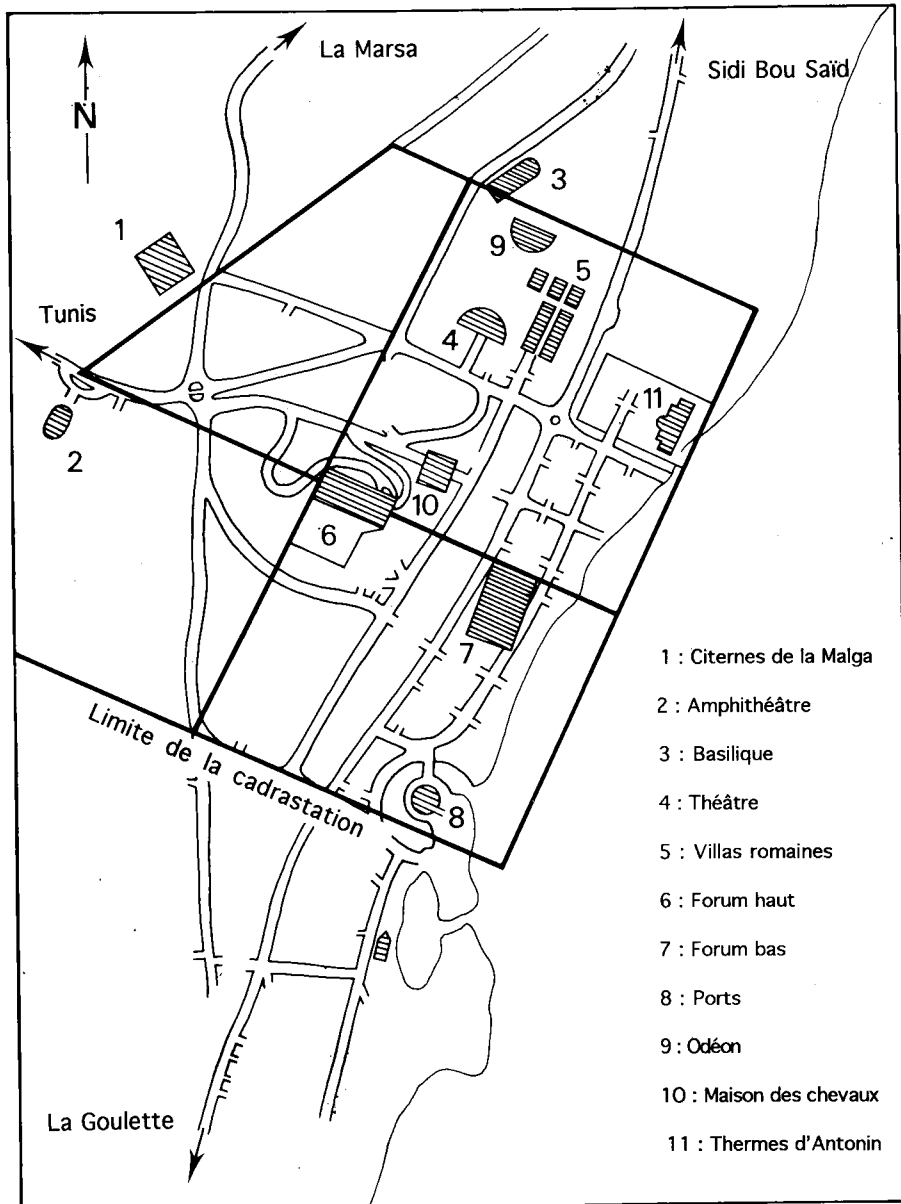
La fondation

Parmi les décisions prises par César dans les derniers mois de sa vie, figurait celle d'établir une colonie romaine à Carthage. Le dictateur ne put la réaliser avant son assassinat, mais peu après les ides de mars, un groupe de colons fut envoyé en Afrique, dans des conditions et sur un emplacement mal définis. En 42 avant J.-C., la ville reçoit le nom de *Codonia Iulia Concordia Karthago*, et dès 40, devient capitale de la province d'Afrique, réunissant l'ancien territoire punique au royaume numide. En 29, Octave lui envoie un groupe de 3 000 nouveaux colons, qui ne sont pas tous installés dans l'agglomération urbaine, un certain nombre étant répartis entre des *pagi*, communautés autonomes qui faisaient partie du domaine (*pertica*) de Carthage, tout en étant éloignés du centre, quelquefois de 100 Km, et vivant en symbiose avec une cité pérégrine.

Topographie de la Carthage augustéenne

Elle pose des problèmes difficiles. Ch. Saumagne pensait avoir retrouvé un cadastre géométrique, carré de 1 776 m de côté, à l'angle N. E. abattu, avec son centre (*groma*) sur la colline de Byrsa ; des rues Nord-Sud (*Kardines*) et Est Ouest (*decumani*) le divisaient en quatre centuries et 440 *insulae* rectangulaires. Or les fouilles menées de 1974 à 1984 par des missions de divers pays patronnées par l'UNESCO, ont montré, d'une part que cette cadastration ne fut qu'un cadre idéal, réalisé très lentement, jamais achevé même dans certains secteurs, débordé en compensation dans d'autres ; d'autre part que dans une partie de la zone côtière, fouillée par la mission allemande de F. Rakob, les immeubles romains recouvrent très exactement les restes de maisons puniques, pour en utiliser les citernes, et en suivent l'orientation sans rompre pour autant le cadre du cadastre romain. L'urbanisme n'est pas moins déconcertant. P. Gros a montré que la colline de Byrsa avait été écrétée et son plateau élargi au prix d'énormes soutènements pour recevoir un forum haut. Mais F. Rakob est en train de découvrir le forum bas, bordé au Nord par le *decumanus maximus*, avec un axe passant à environ 400 m au Sud du *groma*, et à 200 m environ du rivage ; il recouvre un très grand temple punique et sans doute la place publique de la première Carthage. La ville avait donc dès l'origine deux centres urbains, ce qui est tout à fait exceptionnel. Il est possible que le Capitole se soit dressé à l'emplacement de la cathédrale du Cardinal Lavignerie, précédé d'une *area capitolina*, entourée d'édifices du culte impérial. Ch. Saumagne avait retrouvé en effet, sur le versant Est de la colline, immédiatement en contrebas du plateau supérieur, un *templum gentis Augustae*, avec son autel, dédié comme le temple par un certain Perellius Hedulus, et décoré en bas-relief de thèmes augustéens. Dans le même secteur se trouvait aussi le temple de Cybèle, la Mère des dieux, protectrice de Rome et de la famille impériale.

Ces monuments sont d'autant plus importants qu'il existe très peu d'édifices publics du I^{er} siècle à Carthage. F. Rakob vient de retrouver une salle élégamment décorée de peintures et de mosaïques augustéennes, dépendant du forum bas. Elle sera remplacée à la fin du II^e siècle par une grande basilique. Plusieurs temples furent aussi certainement bâtis dans les premiers temps de la colonie ; Je seul dont l'existence soit absolument certaine, quoiqu'il soit mal localisé, est celui des



Carthage à l'époque romaine.

Cereres (Déméter et Koré) dont le culte, commun à toute la province, dont il déterminait l'ère, fut institué dès 40-39 avant J.-C. Un bas relief apporté de Carthage au Louvre, est une transposition d'un des panneaux de l'*Ara Pacis* d'Auguste. Derrière la personnification de l'Afrique, on voit celle de Koré (Perséphone) remontant des enfers.

Un des premiers soucis de l'administration romaine avait été de remettre en état les ports intérieurs dont la Carthage punique s'était dotée pendant les guerres contre Rome ; ils comprenaient deux bassins celui du Sud presque rectangulaire,

débouchant dans la baie du Kram, servant au commerce ; celui du Nord, rond avec un îlot central, accueillait les galères de guerre. Perdant son caractère militaire ce dernier fut complètement transformé ; les fouilles britanniques dirigées par H. Hurst ont parfaitement restitué son apparence, avec la tour centrale de l'îlot, doublée d'un temple, qui en était le principal ornement. Le trafic essentiel était celui du blé, presque totalement dirigé sur Rome surtout après que Néron eût décidé que l'Afrique fournirait désormais les deux tiers de la consommation de la métropole. Renonçant à la polyculture pratiquée par les Carthaginois, les Romains avaient obligé les paysans africains à se consacrer exclusivement aux céréales.

Médiocrité et lenteur de l'évolution sociale

Le seul grand édifice public datable par sa structure du I^{er} siècle est l'amphithéâtre ; il suffisait aux plaisirs peu raffinés d'une population pauvre et peu cultivée. Les fortunes des colons étaient si médiocres qu'on dut, pendant plusieurs générations, accepter de confier les charges municipales à des affranchis, et leur abandonner le sacerdoce provincial des Cereres, ce qui était en principe illégal. L'hygiène ne valait pas mieux les rues n'avaient ni pavés ni égouts, et pis encore, on devait se contenter de l'eau des citernes (souvent puniques), l'unique source (dite Fontaine aux mille amphores, au pied de Borj Jedid) n'étant évidemment accessible qu'à de rares privilégiés.

Le seul véritable « bourgeois » que nous connaissons à Carthage au temps d'Auguste, est Perellius Hedulius ; encore est-il peut-être d'origine libertine. J.M. Lassère voit en lui un petit entrepreneur, possédant une tuilerie, industrie qui sera plus tard prohibée en Proconsulaire ; il ne fait état d'aucune charge municipale. L'élévation des citoyens romains de Carthage dans la hiérarchie impériale sera très lente. On ne connaît en fait, jusqu'à la fin du III^e siècle, que trois ou quatre familles clarissimes originaires de la métropole africaine. Le plus ancien sénateur carthaginois connu. Q. Caecilius Marcellus, fait une carrière modeste sous Trajan. Carthage est moins bien représentée dans la noblesse impériale, que Cirta, Hadrumète, de nombreuses villes de Byzacène et Lepcis Magna. Il est possible que cette défaveur apparente soit due aux lacunes de notre documentation épigraphique, Carthage ayant été, plus que d'autres sites, exploitée pour ses marbres ; mais la lenteur du développement social, est comme on l'a vu déjà, confirmée par l'archéologie ; certes il existe, sur la pente de la colline de l'Odéon, de part et d'autre du kardo V, des maisons que l'élégance de leurs sols, de *signinum* incrusté et une seule fois de *tesselatum* noir et blanc pour un seuil, permettent d'attribuer à des familles aisées du I^{er} siècle. Ils restaient une minorité dans une population impossible à dénombrer, mais que Strabon, sous Auguste considérait déjà comme nombreuse. De très nombreux africains, Libyens plus ou moins punicisés, avaient certainement afflué à Carthage dès sa reconstruction ; ils vivaient tout autour, dans des cabanes appelées *mapalia**, exerçant toutes sortes de petits métiers ou cultivant des jardins. Ils fréquentaient les temples de dieux traditionnels, plus ou moins romanisés. On honorait Saturne, assez infidèle héritier de Ba'al Hammon, dans une partie du tophet qui n'avait pas été envahie par les entrepôts portuaires. Tanit, devenue Caelestis, devait avoir déjà un temple qu'on ne parvient pas à localiser. Eshmoun quant à lui, avait été complètement assimilé à Esculape ; son temple couronnait la colline où on creusera plus tard la cave du théâtre, et c'était le seul endroit où celui qui n'avait pas de médecin dans sa maison pouvait se faire soigner.

Les institutions étaient celles de toutes les colonies romaines, calquées sur celles de la République quand elle n'était qu'une cité. L'organe essentiel était l'*ordo* ou sénat municipal, composé de tous ceux qui avaient été magistrats ; il se recrutait donc, par l'élection, dévolue à l'assemblée populaire, des édiles, qui avaient la première des charges, et la moins importante. La plus haute était le *duovirat*,

surtout lorsque tous les cinq ans, ses titulaires recensaient citoyens et fortunes, et arrêtaient la composition de l'*ordo*. Toutes ces dignités donnaient lieu au versement d'une somme dans la caisse de la ville. Au début du II^e siècle, elle était en principe de 50 000 sesterces. Le premier carthaginois riche que nous connaissions, Q. Voltedius, fait chevalier romain par Trajan, fut triumvir quinquennal sous Hadrien; il versa à cette occasion 200 000 sesterces, dont les 4/5 servirent à donner des combats de gladiateurs et des chasses pendant quatre jours dans l'amphithéâtre.



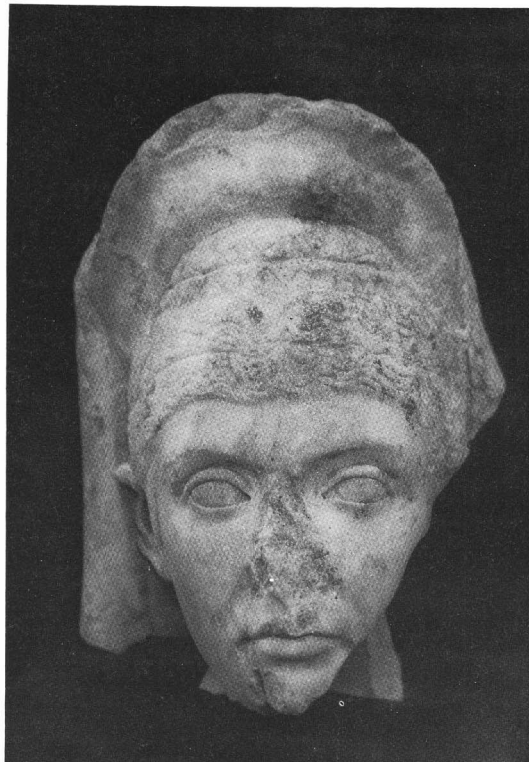
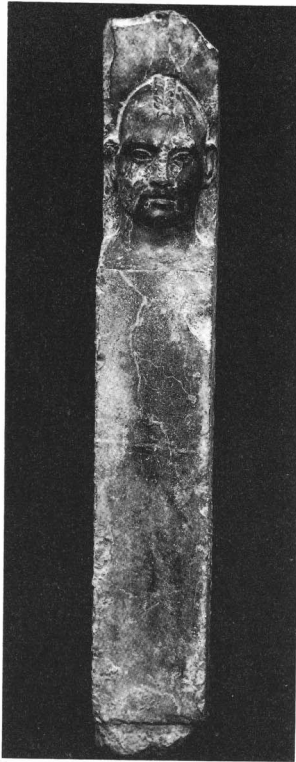
Les thermes d'Antonin (photo Musée du Bardo).

Naturellement la municipalité de Carthage était sous le contrôle direct du proconsul, un des membres les plus en vue du Sénat romain, mais au pouvoir annuel rarement renouvelé. Plus efficace encore était le procurateur, institué déjà par Auguste pour gérer les intérêts impériaux dans la Province, c'est à dire en fait toute son économie; il était assisté d'une foule de fonctionnaires, souvent esclaves impériaux, qui, avec les assistants du procurateur, formait le corps des *officiales*, dont le cimetière a été retrouvé près de la Malga.

L'apogée antonine et sévérienne

L'exemple de Voltedius Optatus nous a montré que, déjà sous Trajan, il existait à Carthage une bourgeoisie riche, dont plusieurs centaines de notables avaient le capital de 400 000 sesterces nécessaire pour entrer dans l'ordre équestre. Pourtant la ville ne s'était guère embellie et faisait piètre figure en comparaison, non seulement des grandes villes italiennes mais de celles des provinces occidentales, pour ne pas parler des opulentes métropoles de l'Orient.

Ce retard allait être rattrapé d'un coup, sous le règne d'Antonin le Pieux (138-161). L'histoire Auguste, compilation tendancieuse de biographies impériales composée à la fin du IV^e siècle après J.-C, nous apprend que « le forum de Carthage brûla », sans nous dire si c'était celui du haut ou du bas. Ce fut l'occasion d'une opération urbanistique qui dépassa largement la zone accidentée; en une trentaine d'années (140-170) les deux forums furent reconstruits, celui du haut doté d'une immense basilique, un théâtre et un cirque s'ajoutèrent à l'amphithéâtre agrandi, et



Hermès des thermes d'Antonin (photo Musée du Bardo).

Tête de Faustine, thermes d'Antonin (photo G. Picard).

on édifia au bord de la mer, dans la centurie nord-est, un établissement thermal qui égala les plus beaux de Rome. Le plus important sans doute est que le problème de l'eau fut résolu. Hadrien y pourvut logiquement en priorité, en faisant capter dans un magnifique nymphée fouillé par F. Rakob, les eaux du Mont Zaghouan, et en commençant au moins l'aqueduc de 132 Km. qui les amenait à Carthage, où il alimentait d'abord les citernes de la Malga, puis, entre autres celles de Borj Jedid, et par elles, les thermes d'Antonin. Le fait que ce travail conditionnait la rénovation de Carthage incite à penser que celle-ci avait été programmée par Hadrien et que l'incendie du forum ne fut qu'un prétexte pour la hâter ; elle fut d'ailleurs entreprise dès le début du règne d'Antonin, car les thermes étaient pratiquement achevés en 145. Une autre raison de penser que le projet fut conçu au Palatin, est que tous les frais et moyens furent pris en charge exclusivement par le pouvoir, qui seul d'ailleurs en était capable, et que la similitude absolue des structures et du décor de tous les édifices, dans les moindres détails prouve qu'une seule équipe d'architectes présida à l'ensemble ; les consignes de cette équipe romaine étaient suivies jusqu'à l'absurde : à la naissance des voûtes, on utilisait en Italie des briques. Or on ne fabriquait plus de briques en Afrique, pour ne pas concurrencer sans doute les manufactures italiennes, dont les plus importantes appartenaient à la famille impériale ; on employa bien dans les thermes quelques briques importées d'Italie ; mais comme leur quantité était plus qu'insuffisante, on astreignit des maçons à tailler des pierres à la dimension de briques ! Cette mesquinerie ne doit pas faire

méconnaître la splendeur du cadeau impérial à la capitale de l'Afrique. Il supprimait d'un coup la presque totalité de ses handicaps : celui de la santé d'abord, grâce à l'eau potable, à l'hygiène permise par les bains et de gigantesques latrines, ainsi que par les palestres ; celui de la culture, dont le théâtre et les bibliothèques rehaussaient singulièrement le niveau. Une Université, qui ne le cédait guère à celles de Rome et d'Athènes, bien que Les étudiants fussent volontiers chahuteurs, allait pouvoir fonctionner. Apulée de Madaure arriva tout juste à Carthage pour y déclamer ses Florides dans les édifices nouvellement construits, et y devenir le plus grand écrivain latin de son temps.

Bien que les principes et les modèles soient venus de Rome, les artistes africains ne tardèrent pas à s'en affranchir, dans certains domaines au moins. Je n'ai, bien sur, à traiter que de ce qui concerne Carthage qui fut d'ailleurs loin de se distinguer par l'originalité, et ne dépassa jamais les écoles de Numidie, de Byzacène et de Tripolitaine ; la sculpture n'y fit preuve d'aucune originalité, comme en témoigne par exemple l'Apollon du théâtre ; les Victoires en haut relief qui décoraient un des monuments du forum de Byrsa célèbrent les victoires de L. Verus avec beaucoup moins d'imagination que l'arc de Tripoli. Même dans le domaine de la mosaïque, les artistes carthaginois furent devancés par ceux de petits ports de Byzacène, comme Acholla, qui avaient emprunté aux écoles italiennes leurs décors végétaux



L'une des Victoires de Byrsa (photo G. Picard).

stylisés, mais en les traitant non plus en noir sur fond blanc, mais en couleurs, et avaient enrichi de même les scènes à personnages. Le thème favori des mosaïstes carthaginois de la seconde moitié du II^e siècle, est formé de médaillons ronds et carrés, à bordure végétale, enfermant des personnages, des animaux, des fleurs ou des fruits ; Gauckler en a trouvé dans le sol d'une villa détruite sous Septime Sévère, pour construire l'Odéon. Cela confirme la datation au II^e siècle de la maison de Scorpionianus, un cocher vedette, dont les victoires au cirque avaient été assez rentables pour lui permettre de se faire bâtir, près de l'amphithéâtre, un véritable palais.

La prospérité de Carthage et celle de l'Afrique ne fut pas atteinte par l'invasion germanique qui désola les dernières années de Marc Aurèle : les blés africains ravitaillèrent les armées, et les hommes d'affaires n'y perdirent rien. Au contraire jamais les Africains ne furent plus nombreux dans le Sénat et les hautes charges que sous le règne de Commode. Celui-ci réorganisa la flotte de Carthage, en la plaçant sous le contrôle direct des bureaux impériaux. Des troubles qui suivirent son assassinat sortit un empereur africain, originaire de Lepcis en Tripolitaine, Septime Sévère.

La politique de Septime Sévère à l'égard de Carthage apparaît ambivalente. D'une part il supprime la *pertica* ; ce domaine discontinu et lointain n'était plus qu'une bizarrerie archaïque, mais les Carthaginois y tenaient beaucoup plus sans doute que les citoyens des *pagi*, qui se sentaient proches des habitants des cités jumelles, devenus presque tous citoyens romains. En compensation l'empereur donna à Carthage le droit italique, c'est à dire que ses habitants devinrent pleinement propriétaires de leurs biens fonciers, jusque là censés seulement concédés par Rome, en échange d'un impôt qu'ils n'eurent plus à payer. On institua aussi des Jeux Pythiques, en l'honneur d'Apollon ; ce furent de grandes fêtes intellectuelles et artistiques, pour lesquelles on bâtit, au dessus du théâtre, un Odéon, édifice très rare en Occident. La dynastie devint ainsi extrêmement populaire dans la ville, même lorsque Elagabale exigea que la statue de Caelestis fut envoyée à Rome pour tenir compagnie à son Dieu Soleil. Aussi les Carthaginois, comme tous les Africains, apprirent-ils avec indignation le meurtre du dernier Sévère, Alexandre, et son remplacement par Maximin, qui passait pour une brute militaire ; ils se joignirent avec enthousiasme au putsch des habitants de Thysdrus, qui avaient proclamé empereur le proconsul d'Afrique Gordien ; malheureusement la légion III^e Auguste, remontée de Lambèse, leur fit payer cher ce manque de loyalisme. Ce fut le début d'une crise qui allait durer cinquante ans.

Le temps des troubles (238-284)

On est surpris de constater que pendant ce demi-siècle où un seul empereur, Gallien, réussit à régner plus de cinq ans sur un Empire d'ailleurs tronqué, rien ne permet de penser qu'après le coup de Thysdrus, la vie des Carthaginois ait été sérieusement troublée. Les révoltes de tribus libyennes, qui furent nombreuses, n'atteignirent pas la Proconsulaire. La prospérité économique africaine est attestée par le développement de la céramique et par de riches mosaïques, mais surtout en Byzacène. C'est dans ce district qu'on a les plus nombreuses attestations de l'activité des sodalités, organisations qui regroupaient les chasseurs de l'amphithéâtre et leurs amateurs ; mais Carthage ne fut pas privée de spectacles ; les récits des persécutions contre les chrétiens nous l'attestent.

L'histoire de l'Église d'Afrique, depuis ses origines sera traitée ailleurs dans cette Encyclopédie. Mais il n'est pas possible de passer sous silence ces faits essentiels que sont la précocité de l'évangélisation et la rapidité de sa diffusion. Déjà, en 180, première année du règne de Commode, le proconsul Vigellius Saturninus fit exécuter douze chrétiens arrêtés dans la petite ville de Scilli. La foi nouvelle s'était donc répandue déjà dans des couches populaires très étendues, à mon avis chez des



Salle aux colonnes de la Maison des chevaux (photo J.-L. Combes).



L'amphithéâtre de Carthage (photo C.I.M.).

gens attachés aux traditions puniques, comme l'indiquent leurs noms, et déçus par la romanisation du culte de Ba'al. Mais il y avait aussi des prosélytes dans la bourgeoisie. Le plus tonitruant des apologistes du temps de Septime Sévère, Tertullien, avocat de son métier, est aussi un très grand écrivain. Chose curieuse, qui prouve bien combien la législation et la pratique étaient confuses, il ne fut jamais inquiété, alors que deux malheureuses jeunes femmes, Perpétue et Félicité, et un groupe de chrétiens de Thuburbo Minus, furent atrocement suppliciés le 7 mars 203 dans l'amphithéâtre de la petite garnison de Carthage (composée d'une cohorte détachée de la légion III^e Auguste et d'une cohorte urbaine de Rome). Tertullien prétend que les chrétiens formaient déjà la majorité en Afrique; il se contredit lui-même, en montrant la foule exigeant du gouverneur le supplice des martyrs. Cependant il est certain que l'Église de Carthage jouait un rôle important dans la société, surtout quand elle avait pour chef un évêque de la valeur de Saint Cyprien; élu en 249, ce prélat eût aussitôt à faire face à la législation que l'empereur Decius (249-251) venait de promulguer pour mettre un peu de clarté dans les textes légués depuis Néron par ses prédécesseurs. L'édit rendait obligatoire pour tout suspect de christianisme un sacrifice au Capitole de sa ville. De nombreux fidèles se soumièrent à l'obligation, quittes à demander ensuite le pardon à l'Église; celle-ci se divisa entre indulgents et intransigeants. Cyprien lui-même préféra se mettre à l'abri. D'ailleurs la mort de Dèce, tué par les Goths mit fin à la persécution qui n'avait pas duré deux ans, mais non aux dissensions entre chrétiens; multipliant les conciles, et publiant de nombreux traités Cyprien apparaît comme le premier personnage du christianisme occidental, et tient tête aux évêques de Rome. Mais en 257, l'empereur Valérien édicta de nouvelles mesures de persécution; elles visaient principalement les évêques et le clergé, mais aussi les sénateurs, chevaliers et fonctionnaires, ce qui prouve que l'évangélisation s'était étendue aux classes supérieures. Cyprien fut d'abord seulement exilé à Curubis dans le Cap Bon, puis rappelé à Carthage, où le proconsul Galerius Maximus finit par le faire décapiter.

Aucun fait concernant Carthage n'est connu pendant les seize ans qui séparent le martyre de Saint Cyprien de l'avènement de Dioclétien.

Une renaissance agitée

S'il est un fait imprévisible dans l'histoire, c'est bien la réussite de Dioclétien, qui régna plus de vingt ans, essaya de réorganiser complètement l'Empire et y parvint en partie. Nous ne pouvons ici que très brièvement rappeler l'essentiel de ses mesures concernant Carthage. La ville garda sa dignité, bien que la province dont elle était la capitale fut réduite à sa partie septentrionale appelée, d'un vieux nom libyque, Zeugitane; son gouverneur fut toujours le proconsul. Mais en outre Carthage était capitale du diocèse d'Afrique, composé de sept provinces, et administré par un vicaire du préfet du prétoire. D'importants travaux, mal connus, y furent effectués. Malheureusement ces bienfaits furent compensés, d'abord, par la reprise de la persécution des chrétiens, que l'empereur se laissa imposer par son collègue Galère, en 303-304. Elle fut efficace contre les lieux de culte et les livres ou objets sacrés, ce qui explique qu'on n'ait retrouvé en Afrique aucune église antérieure à Constantin; il y eut certainement aussi des victimes, mais on ne signale à Carthage que l'étrange affaire du décurion Dativus, qui avait enlevé une jeune fille païenne pour la convertir.

Beaucoup plus graves furent les conséquences de l'effondrement du système de succession imaginé par Dioclétien, après son abdication en 305. Constantin et Maxence, fils de tétrarques, refusèrent d'être écartés du pouvoir. Maxence, maître de l'Italie, fut d'abord obéi en Afrique, puis celle-ci proclama empereur son vicaire, Domitius Alexander, qu'un corps expéditionnaire venu de Rome renversa aisément. Carthage fut alors sauvagement pillée et beaucoup de ses notables



Mosaïque d'une schola : cérémonies du culte impériale (photo G. Picard).

massacrés ; mais la victoire du pont Milvius permit à Constantin d'entreprendre une restauration qui rendit à la ville sa splendeur du II^e siècle.

Nous en avons le témoignage dans une foule de mosaïques sûrement datées de ce temps ; les plus remarquables pavaient un édifice appelé maison des chevaux, situé entre la colline dite de Junon et celle de l'Odéon. Il s'agit d'un ensemble très complexe, comprenant trois éléments : sur la colline « de Junon », un monument consistant essentiellement en une cour rectangulaire aux colonnes jumelées ; on a voulu y voir des thermes, mais il ne comporte aucune installation balnéaire et a rendu une mosaïque avec une acclamation pour les Bleux, une des « factions » entre lesquelles se répartissaient les cochers du cirque. En contrebas au Nord, il y avait un péristyle, sur lequel ouvrait une salle de 11 m sur 7, pavée d'une mosaïque en échiquier de 88 cases, dont une sur deux était couverte de marbre, l'autre représentant, en cubes très fins, un cheval et une scène donnant en rebus le nom de l'animal. Plus au Nord encore se trouvait un triclinium décoré de mosaïques, qui semble avoir été d'abord indépendant. La destination de ces édifices est discutée mais il est certain qu'ils sont tous en rapports avec les courses et datent de la fin du III^e ou du début du IV^e siècle. De la même époque la mosaïque d'une salle en forme de trèfle nous fait assister à une cérémonie du culte impérial ; un autre pavement représente dans leur maison de campagne un notable nommé Iulius et sa femme. Jamais l'art ne nous a mieux renseignés sur la vie confortable et luxueuse de la bourgeoisie carthaginoise, dont le repos n'était plus troublé que par les querelles religieuses. Celles-ci nous semblent absurdes et incompréhensibles. Depuis que Constantin avait reconnu le christianisme, elles opposaient non seulement ses cadres aux nostalgiques de la religion romaine, restés nombreux surtout dans la noblesse, mais à des intransigeants appelés donatistes qui reprochaient à beaucoup d'évêques de n'avoir pas eu une attitude assez ferme pendant la persécution de Dioclétien et probablement de se soumettre maintenant trop docilement au pouvoir ; il faut dire que l'Église tolérait désormais un mode de vie qui eût scandalisé Tertullien. Si le schisme donatiste était propre à l'Afrique, il n'empêchait pas qu'on y eut des échos des querelles théologiques sur la nature du Christ, qui sévissaient surtout en Orient.

Il semble bien que dans les premières années du IV^e siècle, Carthage ait eu à souffrir des tremblements de terre qui agitèrent le bassin méditerranéen ; une partie des grands entrepôts Sud du port de commerce dût être abandonnée ; plusieurs années plus tard, on construisit à la place un magnifique édifice orné de mosaïques représentant les Saisons.

Les proconsuls se préoccupaient activement, en étroite coopération avec les magistrats municipaux, de l'entretien de la ville et des monuments. Un problème difficile était celui des temples de la religion traditionnelle. Jusqu'au règne de Théodose, les cérémonies furent célébrées dans la plupart d'entre eux, la majorité des proconsuls et des magistrats étant restés traditionalistes. A partir de 391, les cultes furent interdits, mais des mesures prises pour protéger les statues, souvent transportées dans d'autres édifices ; certains sanctuaires reçurent d'autres destinations, mais ne furent pas, en général, transformés en églises.

L'Université continuait de fonctionner. Le futur Saint Augustin y fut d'abord étudiant à seize ans, puis, dès 374, chargé d'une chaire de rhétorique qu'il garda neuf ans, malgré les tracasseries incessantes infligées par les étudiants contestataires, que les historiens de la culture sont aujourd'hui tentés d'excuser quelque peu, par le formalisme de l'enseignement qu'ils recevaient. On connaît le calembour par lequel le futur évêque assimile Carthage à « sartago » « la pêle » des amours honteuses.

Il semble pourtant que ses désordres n'aient guère été au delà d'une liaison avec une femme dont il n'a pas voulu nous donner le nom, mais dont il eut un fils.

Insouciance et périls

Tranquilles et heureux de leur sort, les Carthaginois ne semblent pas s'être émus outre mesure des malheurs de leurs voisins de Tripolitaine, pillés impunément par les Austuriens, ni des tentatives de Firmus, puis de son frère Gildon pour reconstituer un royaume, méritant déjà le nom de Berbère, en Maurétanie. Ils assistèrent, sans doute avec des sentiments variés, à l'exécution du vainqueur de Firmus, le maître de la cavalerie Théodose. Les codes ont conservé de nombreux édits encourageant les proconsuls à faire donner des spectacles dans ces années ; les thermes d'Antonin sont restaurés par les soins du proconsul en 389 ; un autre proconsul renouvelle quelques années plus tard la décoration du théâtre, peut-être avec des œuvres provenant des temples. En décembre 409 encore de grands spectacles furent donnés au théâtre, où il y eût un spectacle nautique, dans l'amphithéâtre et au cirque. L'évêque Aurelius essaya de détourner les fidèles de s'y rendre en faisant venir Saint Augustin, mais il semble que l'éloquence sacrée eut moins de succès que les plaisirs mondains. Les pouvoirs publics avaient d'autant plus d'intérêt à encourager cette frivolité que le nécessaire pouvait faire défaut ; sous Valentinien, le proconsul Hymetius prit courageusement sur lui de vendre à Carthage en pénurie une partie du blé réservé pour l'annonce de Rome, ce qui lui valut d'abord l'exil, puis une réhabilitation et des statues.

Au début du v^e siècle, il parut nécessaire tout de même de rétablir une enceinte fortifiée ; mais les travaux durent être menés négligemment, par une administration profondément corrompue. Le rempart ne servit à rien quand un peuple germanique, les Vandales, qui avaient successivement pillé les Gaules, l'Espagne, les Maurétanies et la Numidie vint l'attaquer en 439, entraîné par son roi Genseric. Un siècle plus tard les armées de Justinien vinrent libérer une Afrique romaine qui n'avait cessé de résister, mais s'était épuisée dans sa lutte.

Orientation bibliographique

Je me permets de renvoyer à la seconde édition de ma *Civilisation de l'Afrique romaine*, Études Augustiniennes (librairie Brepols), 1981. La meilleure histoire de l'Afrique romaine est celle de P. Romanelli, *Storia delle province romane di Roma*, Rome, 1959. Il est indispensable de consulter aussi C. Lepelley, *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire*, I-II, Paris, 1979-1981 ; J.M. Lassère, *Ubique Populus*, Paris 1977, et H. Jouffroy, *La construction publique en Italie et dans l'Afrique romaine*, Strasbourg 1986 ; P. Gros et M. Torelli, *Storia dell'urbanistica, el mundo romano*. Rome-Bari, 1988, p. 284-291.

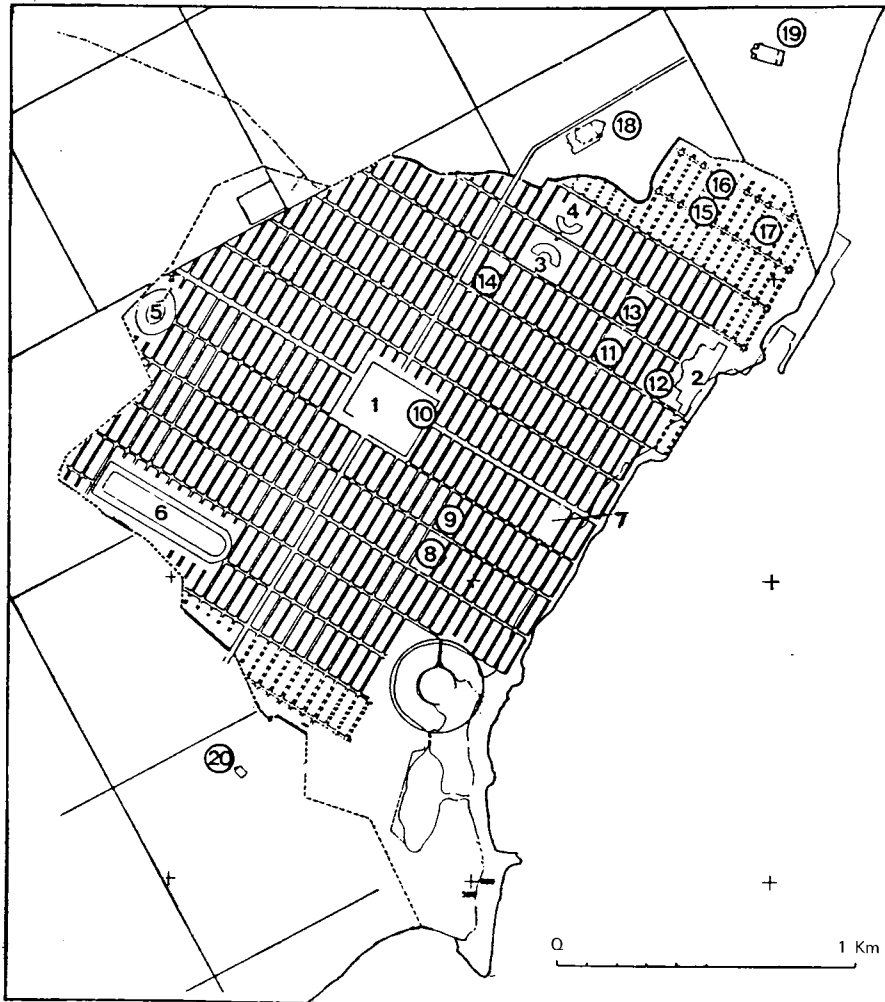
G. Ch. PICARD

Carthage vandale et byzantine

La ville au v^e siècle

La Carthage vandale et byzantine est issue d'un tissu urbain que l'on connaît mieux depuis les travaux des missions coordonnées par l'UNESCO, mais encore très incomplètement.

On sait que la ville au plan régulier s'étendait au delà du rectangle tronqué qu'avait défini Ch. Saumagne comme cadre de la *Colonia Iulia Karthago* (voir déjà N. Duval, *Cahiers archéologiques*, 1958, cf. maintenant le plan publié à plusieurs reprises par Hurst). La ville, dépourvue jusque-là d'enceinte, a été cernée par un mur très rapidement construit sous Théodose II avant l'arrivée des Vandales en Afrique, mais qui n'a pas suffi à protéger la ville d'une attaque surprise. Le tracé de cette enceinte avait été grosso-modo déterminée au XIX^e s. d'après les levées de terres visibles, et vérifié dans certains secteurs (plateau de l'Odéon et quartier dit de Saint-Monique, où elle rejoignait la mer en incluant dans le périmètre protégé Borj Jedid), par des sondages dont ont rendu compte L. Poinssot, R. Lantier et



Carthage aux V^e-VI^e siècles. En traits pointillés, section conjecturées du mur de Théodose; en traits tiretés sections reconnues sur le terrain; en traits pleins sections confirmées par la fouille. 1 : centre monumental de la ville haute. 2 : thermes d'Antonin. 3 : théâtre. 4 : Odéon. 5 : amphithéâtre. 6 : cirque. 7 : emplacement hypothétique du forum de la ville basse. Les chiffres circlés font référence aux monuments chrétiens: 8 : basilique et complexe ecclésiastique riverains du decumanus II sud. 9 : baptistère. 10 : hypothétique basilique byzantine. 11 : basiliques de Dermech I et II. 12 : basilique de Dermech III. 13 : édifices supposés être le monastère de saint Étienne et de celui de Bigua. 14 : rotonde et basilique près du théâtre. 15 : baptistère souterrain. 16 : chapelle de Redemptus et église présumée à l'emplacement du lycée. 17 : chapelle d'Asterius. 18 : Damous el Karita. 19 : basilique dite de saint-Cyprien. 20 : église de Bir Knissia. La *basilica maiorum*, au lieu-dit Mcidfa, est en dehors des limites de la carte, au nord (Complètement S. Lancel sur fond de plan de Mme A. Hurst dans *Excavations at Carthage: the British Mission*, I, 1, Sheffield, 1984, fig. 11, retouchés par N. Duval).

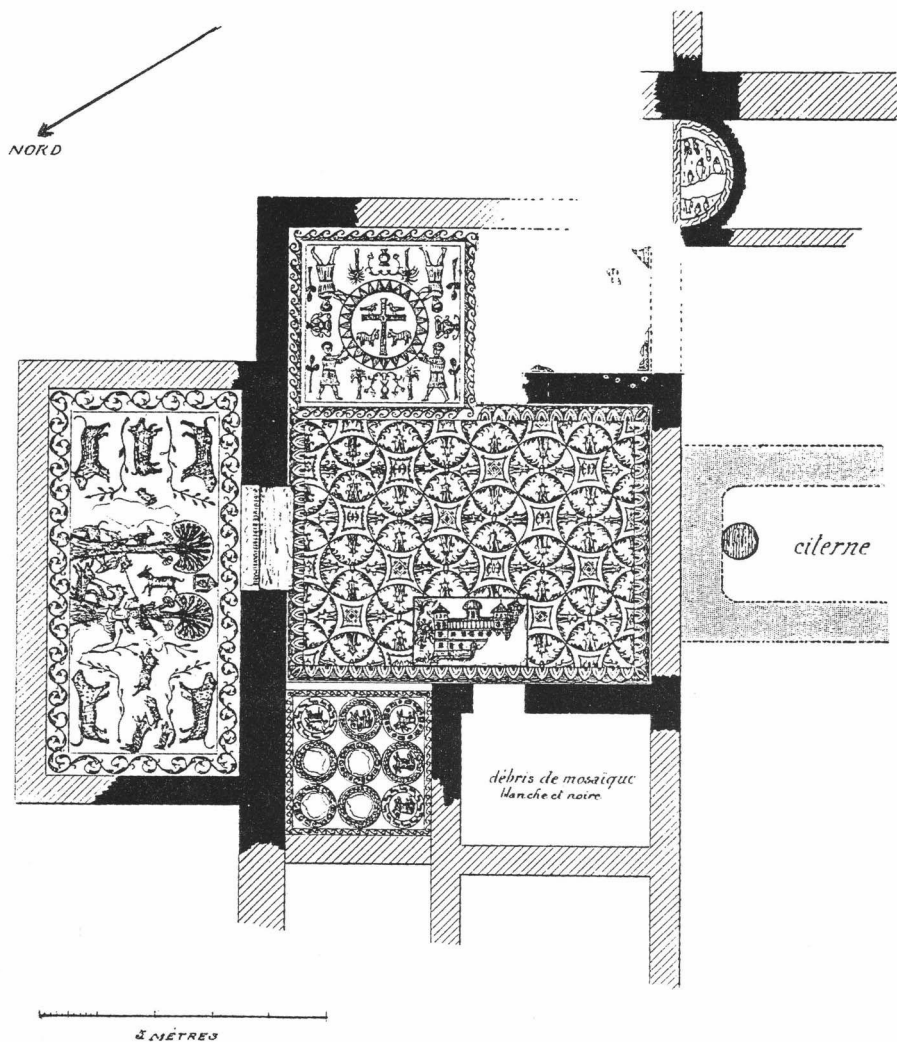
Ch. Saumagne. Mais la fouille canadienne de H. Wells a mis au jour à proximité des « immeubles de l'aviation » (Nord-Ouest) un tronçon qui tranche de façon spectaculaire à travers un quartier d'habitation pour raccourcir le tracé. Le tracé a été précisé aussi au sud par les fouilles anglaises (avenue Bourguiba) et américaine (immédiatement au sud du cirque).

Très peu de textes nous renseignent sur l'organisation administrative de Carthage, même au Haut-Empire. On ne sait comment s'articulaient les compétences des différentes autorités présentes dans la capitale de l'*Africa* : les autorités municipales sous l'autorité des duumvirs, qu'on voit intervenir dans les procès des chrétiens, le proconsul d'Afrique dont la résidence, qui serait devenue celle des rois Vandales, puis de l'exarque byzantin, se situerait dans le groupe d'édifices publics couvrant la colline de *Byrsa*, le vicaire d'Afrique (à partir de la réforme de Dioclétien) qui peut remplacer dans certains procès (affaire d'*Abthugni*) le proconsul comme juge en *Africa*, mais dont la compétence se limite normalement aux autres provinces et qui n'a pas le droit de circuler dans la province du proconsul, en dehors de trajets autorisés (par exemple sur la route Carthage-Theveste), enfin le procurateur financier – ou *rationalis* de l'*Africa* dans l'Antiquité tardive – et les différents chefs de services financiers et domaniaux. Se pose aussi le problème de la garnison de Carthage, qu'on ne connaît qu'aux II^e et III^e s. par des épitaphes et des listes militaires (sans pouvoir localiser le ou les camps de la « cohorte urbaine » et peut-être de la cohorte légionnaire assurant la sécurité de la capitale) et à l'époque des persécutions où il est question de l'intervention d'officiers et de soldats dans les arrestations et les gardes à vue. Il est probable que, depuis le Haut-Empire, le territoire de la ville était divisé comme Rome en régions. Sinon, on s'expliquerait mal qu'aux V^e et VI^e s. apparaissent des régions ecclésiastiques, au nombre de six au moins, probablement au nombre de sept, comme à Rome qui comptait quatorze régions urbaines déjà regroupées deux par deux pour l'organisation de la lutte contre l'incendie.

Depuis quelques années, on peut localiser avec précision le principal centre administratif (forum et basilique civile, et probablement Capitole) sur la colline de *Byrsa* dont le sommet a été aplani et agrandi au prix de travaux gigantesques (cf. *Byrsa I.*) P. Gros situe un autre aménagement du même ordre sur le sommet de la colline de *borj jedid* où on avait vu au XIX^e siècle des structures qui appartenaient d'après A. Lézine au podium d'un grand temple (et non du camp militaire comme on le croyait) dominant une vaste esplanade, précédée par un escalier monumental vers la mer. Les ports traditionnels, conservés sous la forme d'une lagune circulaire (port militaire à l'époque punique) avec îlot central (où se situait un temple) et d'une autre lagune rectangulaire, sont encore identifiables. Procope en parle et cite comme à Constantinople un *mendracium* à l'entrée. Un certain nombre de monuments publics ont été fouillés à proximité depuis la guerre et les recherches allemandes semblent avoir mis en évidence l'emplacement du forum « de la ville basse » ou « du port ». Au Nord de ce quartier, celui des « thermes d'Antonin », occupé en bordure de mer par les grands thermes publics de la ville, est relativement bien connu. A la périphérie sud, se situent l'amphithéâtre, fouillé par le P. Delattre, et le cirque, longtemps mal connu, et dont des travaux successifs d'A. Lézine, d'une mission polonaise et, tout récemment de la mission américaine du Michigan permettent maintenant de préciser le plan et l'histoire. Les quelques plans complets de maisons connus (autour de *Byrsa*, à *Borj jedid* et au plateau de l'Odéon) sont ceux des IV^e-V^e siècles, et la plupart des mosaïques conservées, inventoriées maintenant par Mme Ben Osman, datent de cette période.

Cette topographie existant au début du V^e s. a subi deux transformations majeures : celle résultant de la création de l'enceinte et donc de l'abandon de certains quartiers périphériques (on en est sûr au Nord-Ouest où un cimetière, récemment fouillé par la mission américaine du Michigan, s'installe contre

l'enceinte), celle due à l'occupation vandale et aux destructions ou changements d'affectation qui en résultent. On a beaucoup discuté sur ces actes de «vandalisme». Au XIX^e siècle, on croyait à la réalité d'une destruction massive, suivie d'une réoccupation tout à fait partielle par les Byzantins. Puis, avec Chr. Courtois, on a eu tendance à minimiser l'action des Vandales. Maintenant, avec la campagne UNESCO, et notamment les fouilles italiennes, allemandes et américaines, on a pu identifier une strate épaisse de destruction dans plusieurs secteurs, précédant un remblaiement massif sur lequel s'implantent de nouveaux édifices d'époque byzantine. Mais on doit nuancer aussi cette constatation : les textes de l'Anthologie, réétudiés aussi bien en France qu'en Amérique et en Italie, montrent qu'il existe également des constructions et des décors somptueux voulus par les rois et l'aristocratie vandales, même si on est incapable dans la plupart des cas de les localiser et de les identifier. En ce qui concerne les édifices cultuels, Victor de Vita mentionne leur occupation par le clergé arien, au moins lors des périodes de persécution, avant leur restitution partielle aux Catholiques. En fait, chacun d'eux



«Maison byzantine» de Bordj Djedid (relevé de P. Gauckler et L. Drappier).

a connu de nombreuses transformations, parfois radicales mais qu'il est difficile de dater avec précision (voir *infra*).

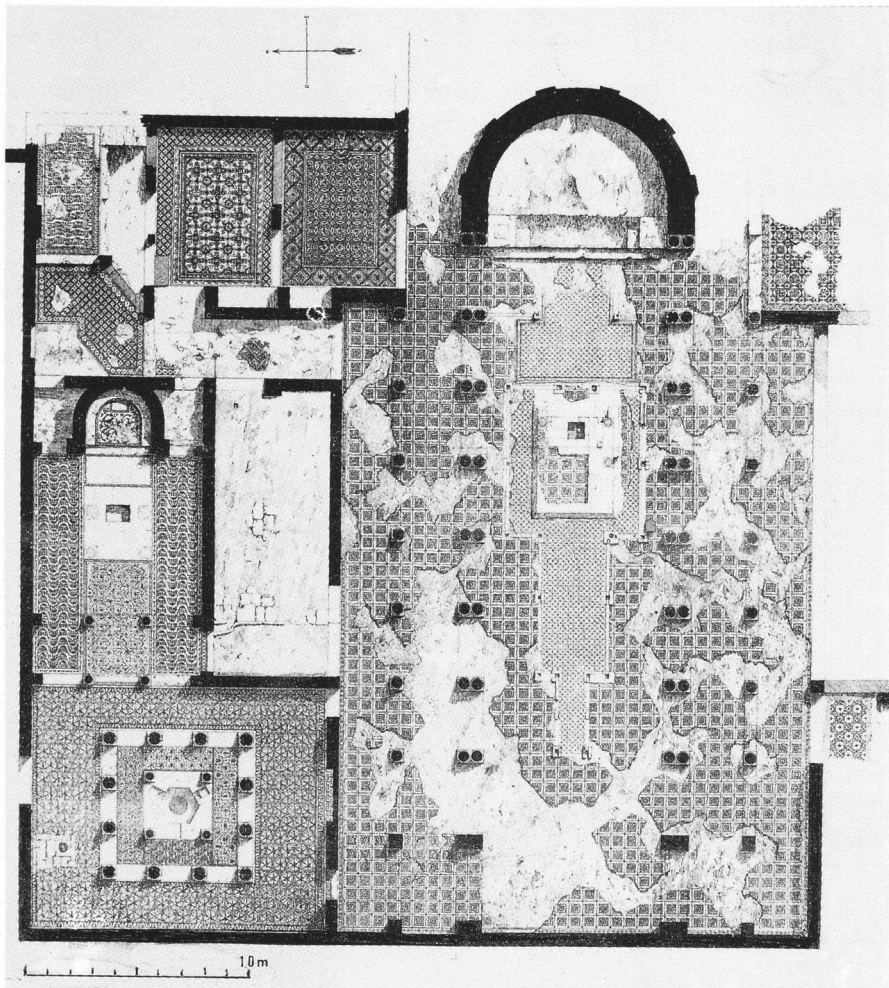
Histoire ecclésiastique

L'histoire ecclésiastique de la Carthage vandale et byzantine est très mal connue sauf à l'époque de la querelle des Trois Chapitres. On peut se contenter actuellement des mises au point d'A. Audollent (1901, 1912), à compléter par l'article *Carthage* du *DHGE*, paru en 1949, et l'article *Africa* de l'*Augustinus-Lexikon* (1986). Seule la correspondance de Grégoire le Grand a fait l'objet d'études vraiment nouvelles lors du colloque de 1990, mais elle intéresse peu Carthage. Les noms des évêques, mais pas de tous, apparaissent à l'occasion des conciles tenus en Afrique, de la persécution vandale, de la réorganisation byzantine, de la Querelle des Trois Chapitres et de la correspondance de Grégoire le Grand. L'évêque de Carthage, primat de toute l'Afrique, garde jusqu'à l'occupation arabe, et au delà, la place éminente que lui donnent la tradition et les dispositions officielles de l'Empire et de la papauté. La vie religieuse de la métropole a été constamment troublée par les débats théologiques ou disciplinaires et les sectes y pullulent de tout temps, malgré les « édits d'union », surtout celui qui a mis fin officiellement au schisme donatiste à la suite de la conférence de 411.

Du point de vue de l'organisation et de la topographie ecclésiastique, suivant N. Duval, chaque région aurait pu avoir à sa tête un archidiacre, assistant l'évêque (on a deux témoignages probables d'archidiacres de région) ; on sait qu'elle possédait une église de région pourvue de vastes annexes (on cite plusieurs fois un *secretarium* où se réunit un concile), et probablement un baptistère, donc fonctionnant comme une quasi-cathédrale. Les textes (en-têtes de sermons, procès-verbaux de conciles, textes historiques) nous donnent une vingtaine d'appellations ou de localisations de basiliques, dont plusieurs se recoupent et qui ne permettent généralement pas une identification ; il existe notamment au moins deux basiliques (plutôt que trois) consacrées à saint Cyprien, au lieu de son martyre et à celui de son inhumation. Un sermon de saint Augustin récemment redécouvert nous donne des renseignements intéressants pour l'organisation d'une église carthaginoise à la fin du IV^e siècle (abside surélevée d'où parle l'évêque, autel dans la nef, séparation – toute récente – des hommes et des femmes, décor historié).

Les monuments du culte chrétien et les cimetières

Contrairement à l'histoire de l'Église de Carthage et à la topographie d'ensemble, l'archéologie et l'épigraphie ont fait de notables progrès depuis la dernière guerre mondiale, rendant obsolètes l'inventaire de J. Vaultrin pour les basiliques (encore utile pour résumer les publications du P. Delattre) et les travaux du P. Delattre sur les inscriptions. N. Duval a donné un inventaire des monuments chrétiens en 1972, qu'il faut compléter par les fouilles de la « basilique du supermarché » et du baptistère attenant (conservation du site de Carthage et mission du Michigan), de la « rotonde » de l'Odéon (mission canadienne française), par la redécouverte des basiliques de *Bir Knissia* et *Bir Ftouha* et la publication de la chapelle des Sept de Gafsa et d'un baptistère, encore isolé. Sont entamées de nouvelles recherches sur les basiliques du Parc d'Antonin sous la responsabilité de Mme M. Alexandre. L'article *Karthago* du *RAC* par J. Christern, excellent connaisseur de l'Afrique, servira de base pour les lecteurs germanophones mais il repose sur la même documentation que celui de N. Duval. A plusieurs reprises, L. Ennabli a dressé un bilan de l'activité des différentes missions de la campagne UNESCO, mais son interprétation de la topographie et des différents monuments a suscité des réserves. On a aussi discuté du décor de ces monuments et en



Plan de la basilique de Dermech I (d'après Sadoux).

particulier des mosaïques dont certaines ont été publiées par K. Dunbabin et A. Ben Abed.

D'une façon générale, les bâtiments chrétiens sont connus dans leur état byzantin, mais leur origine remonte dans la plupart des cas au IV^e siècle (de nombreux témoignages épigraphiques ou littéraires, par exemple pour Tertullien et Cyprien, montrent l'existence d'une importante communauté chrétienne au III^e siècle mais les lieux de culte ne sont pas connus à Carthage).

A l'intérieur de la cité « cadastrée », on n'a pu identifier avec certitude la cathédrale catholique, mais deux églises urbaines au moins sont pourvues d'un baptistère et peuvent être soit une cathédrale (compte tenu que les églises des évêques schismatiques et hérétiques ne présentaient sans doute aucune particularité susceptible de permettre leur identification), soit une église de région : Dermech I et la basilique dite « du supermarché ». Il existe aussi deux baptistères actuellement isolés à l'Est de *Byrsa* et dans une cour du lycée à *Saïdah*, qui appartenaient certainement à un lieu de culte complexe.

Dans le Parc archéologique des Thermes d'Antonin, trois églises ont été identifiées et sont encore en partie visibles, dont une derrière les grandes latrines des thermes (seules les deux absides opposées sont reconnaissables ; une belle

mosaïque funéraire a été transportée au Musée de Carthage). La principale (Dermech I), orientée, comporte cinq nefs et un réseau complexe de chancels, avec un emplacement d'autel bien conservé (deux états au moins de ce chœur sont visibles). Parmi les nombreuses annexes existe un baptistère monumental à déambulatoire et une chapelle pourvue d'une cathédre épiscopale et d'un autel, qui paraît liée aux cérémonies baptismales. On datait cet ensemble du VI^e siècle d'après le style des mosaïques (celles des cinq nefs sont uniformes), mais des récents sondages ont montré qu'il n'existait pas sous celles-ci de couche nettement postérieure au début du V^e siècle. L'église de Dermech II, très proche, est à trois nefs et orientée nord-sud ; l'abside a disparu (sous la route ?) alors que l'emplacement d'un autel (peut-être un contre-autel) est nettement reconnaissable au nord.

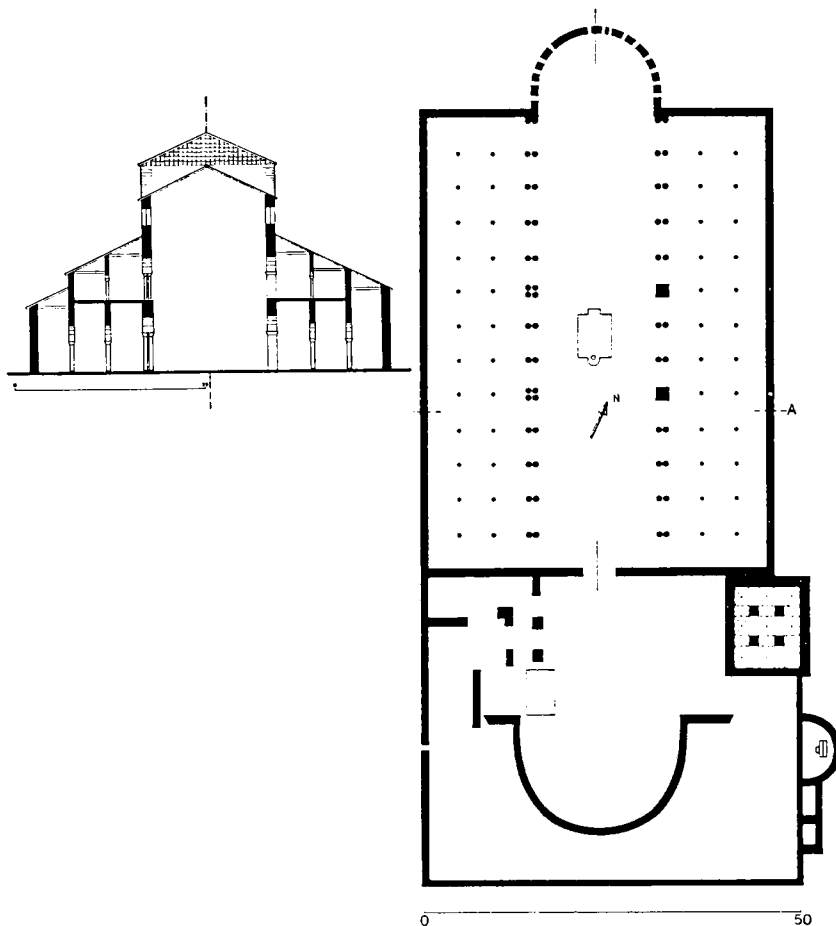
À l'ouest, ont été détruits au début du siècle, lors de la construction de la route et du chemin de fer, deux édifices dont l'un est certainement chrétien : peut-être une quatrième basilique et un curieux ensemble en forme de maison à péristyle comportant une salle à abside avec deux couches de mosaïque. L'indication du nom de plusieurs martyrs montre qu'il s'agit d'une chapelle où étaient déposées des reliques. Le nom d'Étienne a incité Gauckler à y reconnaître le couvent de Saint-Étienne qui apparaît dans les textes et n'est pas localisé précisément, mais d'autres reliques étaient présentes (les reliques des martyrs de Carthage compagnons de Perpétue) et des reliques d'Étienne sont très fréquentes en Afrique, si bien que l'identification de ce monument énigmatique n'est pas acquise. De même pour un autre monument situé à l'Ouest du chemin de fer, qui a été une maison mais dont la salle principale a été utilisée comme « monument à auges », où une petite pièce remaniée contenait les reliques des Sept de Gafsa (martyrs de la période vandale assimilés ici aux frères Macchabées). Comme un monastère « de *Bigua* » abritant de telles reliques est cité par Quodvultdeus, L. Ennabli a conclu à cette identification et en tire d'autres identifications pour les églises voisines, imprudemment selon N. Duval. S'il fallait la suivre, plusieurs couvents de Carthage vandale et byzantine ne seraient que des maisons assez petites et grossièrement aménagées.

Sur le plateau de l'Odéon, la « rotonde de l'Odéon » est un monument d'époque chrétienne, rebâti au VI^e siècle, qui a fait l'objet récemment de plusieurs campagnes de fouilles. Son plan centré est curieux et il n'existe guère de points communs avec l'Anastasis avec laquelle le compare à tort P. Senay. Dans son dernier état, l'édifice faisait partie d'un complexe d'églises (deux ou trois). L'importance de ce complexe situé dans un quartier central a fait penser à G. Picard qu'il s'agissait du mausolée de Cyprien. L'hypothèse, qui bouleverse les données traditionnelles de la topographie carthaginoise, ne peut être prouvée mais séduit malgré les difficultés qu'elle provoque ; il doit s'agir d'un mausolée monumental ou d'un monument commémoratif (*martyrium*) mais non pas de l'*aedes memoriae* connu par des textes tardifs, qui semble être un temple païen.

Dans le quartier nord qui prolongeait la ville carrée de Saumagne sur les collines de *Borj Jedid* et de *Saïdah*, existait au moins une église qui a été détruite lors de la construction du lycée dans les années cinquante ; on n'a conservé que le baptistère souterrain avec une cuve de type byzantin, des pavements de la même époque et des vestiges de peinture représentant aussi les martyrs de Carthage. Liée à ce complexe, une chapelle funéraire souterraine, dotée d'un autel, abritait la sépulture d'un Redemtus, membre du clergé d'une région (N. Duval a cru pouvoir restituer *archidiaconus*). Une autre chapelle du même type (dite d'Asterius, qui n'est pas le nom du mort), découverte plus près du rivage dans le même secteur, a été reconstituée dans le Parc des Thermes d'Antonin : elle présente la particularité d'être datée du VII^e siècle par des monnaies trouvées sous le pavement.

À l'est de la station de chemin de fer *Dermech* mais loin au sud des églises du même nom, a été fouillée dans les années 1970 l'église dont il a été question (dite « du supermarché ») qui a été bâtie à l'emplacement d'un édifice basilical mosaïqué de

plan assez singulier, dont l'usage cultuel n'est pas évident. L'église proprement dit comporte deux états séparés par une couche de destruction vandale. L'église du VI^e siècle, dont on ne voit pratiquement plus rien, possédait deux absides, mais aucun plan crédible n'en a été fourni. On en connaît surtout les mosaïques qui présentent des motifs végétaux et géométriques caractéristiques de l'époque byzantine. Ces mêmes motifs se retrouvent dans le baptistère voisin, de plan centré et de caractère monumental, mais lui aussi en piètre état de conservation et non encore publié. La maison voisine, dite « des auriges grecs », à cause du motif d'une mosaïque, a sans doute appartenu à la communauté chrétienne. Il s'agit donc d'un complexe important, probablement d'une cathédrale, mais qu'il est imprudent de chercher à identifier en l'absence d'indices précis. Plus au nord, vers les pentes est de *Byrsa*, un baptistère encore isolé, qui a connu deux états, doit signaler un autre complexe ecclésial. Il est possible que la grande basilique civile de *Byrsa* ait servi à l'époque byzantine de lieu de culte comme celles de *Tipasa*, *Sabratha* et *Lepcis Magna*, mais les indices sont minces. C'est aussi là que se situait à l'époque byzantine l'église de la *Theotokos* (peut-être la même), à proximité ou à l'intérieur du palais des rois vandales qu'A. Lézine avait cru pouvoir identifier avec les fondations tardives situées sur la pente sud de *Byrsa* (on y reconnaît une grande salle à abside et un triconque).



Plan et coupe de la *basilica maiorum*.

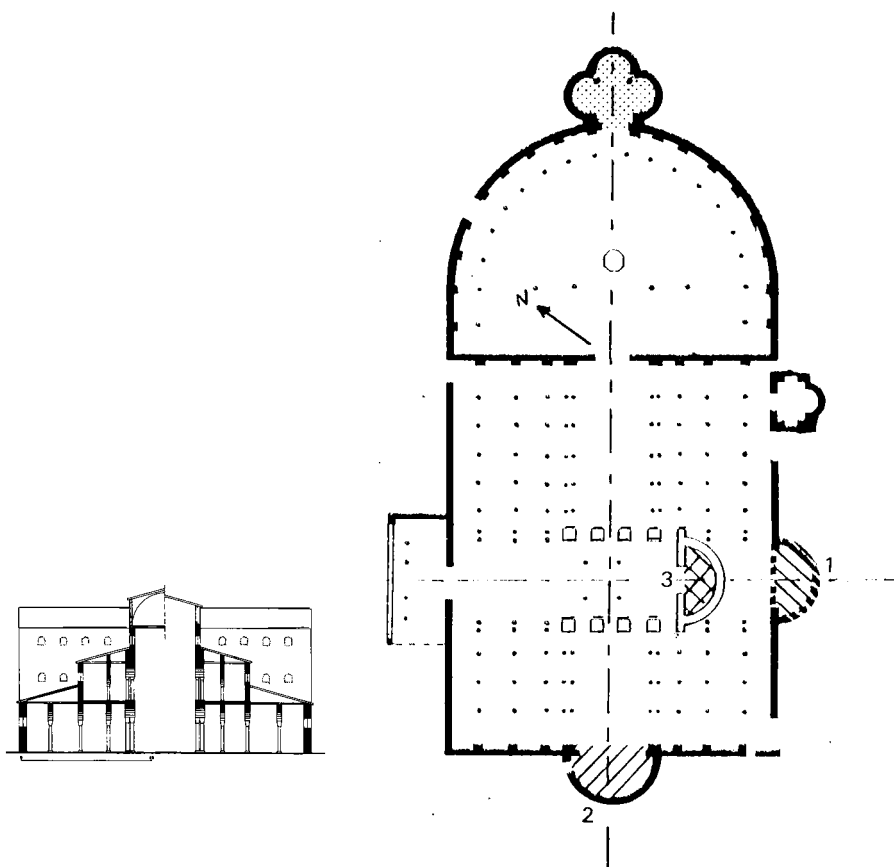
Le monastère fortifié du *Mendracium* protégeait à l'époque byzantine l'accès des ports. Il n'a pas été localisé.

Hors les murs, ont été fouillés par le Père Delattre et ses successeurs cinq ensembles cimétériaux avec, en particulier, trois immenses églises de dimensions exceptionnelles pour l'Afrique (seule leur est comparable la cathédrale de Tipasa). Au nord, près de la mer, au-dessus du ravin d'*Hamilcar*, une basilique occidentée à cinq nefs, précédée d'un atrium recouvrant une citerne, est peut-être le lieu de sépulture de Cyprien (*mensa Cypriani*) où Monique observait le départ de son fils Augustin. Il est probable que ce n'est, dans l'état visible, qu'une extension d'un édifice plus modeste.

Au nord-ouest, au lieu-dit *Mcidfa*, plus éloigné du cœur de la ville, se situe un vaste cimetière chrétien, avec une grande église à sept nefs (neuf dans l'état final ?) orientée au nord-ouest. Dans l'*area* qui la précède, on a fouillé une grande abside qui est peut-être le vestige d'un atrium analogue à celui de *Damous el Karita*. L'église comporte au centre une crypte pour les reliques qui se trouvait probablement sous l'autel, lui-même abrité sous une coupole centrale. La découverte de plusieurs inscriptions relatives aux martyrs de Carthage (Perpétue et ses compagnons) a fait penser qu'on était en présence de la *basilica Majorum*, lieu de sépulture des martyrs : c'est l'identification la plus plausible parmi toutes celles proposées dans la ville. Plus à l'ouest, le lieu-dit *Bir Ftouha* marquait l'emplacement d'un autre complexe, fouillé en trois fois (et actuellement en cours de réexamen), dont on ne possède aucun plan d'ensemble : on en connaît un grand bassin qu'on a cru, sans preuve, être un baptistère, un triconque rempli de tombes et une basilique, peut-être à déambulatoire, dont des lambeaux de mosaïques byzantines (avec le motif des quatre Fleuves du Paradis) ont été prélevés pour le musée du Bardo et le Louvre.

Plus au sud et à proximité immédiate de la muraille théodosienne, le grand complexe de *Damous el Karita*, incomplètement fouillé dans des conditions désastreuses, comporte, outre une immense basilique, deux autres grandes halles à colonnes situées derrière l'abside principale et une rotonde semi-souterraine, qui n'était peut-être que le chevet monumental d'un troisième édifice basilical. L'édifice principal, précédé d'un atrium semi-circulaire, a comporté neuf puis onze nefs. Son histoire a été compliquée puisqu'il semble qu'un nef transversale se terminant par une abside au sud-est soit le vestige d'une église plus petite, avant de servir à rétrécir l'immense édifice qui comporte aussi une abside interne. Avec Christern, on peut restituer au centre comme à *Mcidfa* une coupole, qui marquerait l'influence des grandes édifices à coupoles orientaux (on connaît d'autres églises à coupoles d'époque justinienne à *Sbeitla*, à *Bulla Regia* et à *Lepcis Magna*). Le grand atrium courbe prolongé dans l'axe par un triconque, sans doute un martyrium, rappelle celui du *Lechaion* (Corinthe). Un petit baptistère carré à cuve hexagonale derrière l'abside principale, perdu actuellement au milieu de fondations de colonnades, leur ait probablement antérieur. A l'ouest, la rotonde, qui a été étudiée depuis trente ans par deux architectes, qui ont proposé des restitutions différentes mais spectaculaires, comporte une vaste salle souterraine cernée de grandes colonnes à chapiteaux bizones, accessible par deux escaliers. C'est visiblement un dispositif de pèlerinage pour un martyrium important qu'on voudrait pouvoir identifier ; il n'y a pas de trace de piscine ni de circulation d'eau et l'hypothèse, encore soutenue récemment, d'une baptistère est la moins vraisemblable. L'ensemble n'est pas la cathédrale de Carthage comme on le croyait autrefois mais certainement le sanctuaire le plus vénéré au milieu du principal cimetière chrétien.

Au sud, à *Bir Knissia*, une grande église à trois nefs, sans doute occidentée et peut-être précédée d'un atrium, a été très sommairement décrite par le P. Delattre. On vient de repérer son emplacement et de retrouver des lambeaux de mosaïques



Plan et coupe de Damous el Karita. 1 : abside primitive. 2 : abside de la grande église.
3 : abside tardive, église restreinte (d'après N. Duval).

byzantines au milieu de ruines bouleversées. A la limite de l'agglomération, au sud-ouest, l'amphithéâtre est traditionnellement considéré comme le lieu du martyr de Perpétue, probablement à tort car les textes parlent de l'amphithéâtre *castrense* qui doit être différent. On n'y a guère trouvé de vestiges de culte, mais dans les environs on a signalé à plusieurs reprises des tombes chrétiennes dans cette zone de cimetières.

Les basiliques ne sont qu'une partie des témoignages matériels de la Carthage romaine tardive, vandale et byzantine. Si on ne sait où localiser les grandes demeures et les thermes vantés dans l'*Anthologie*, on a retrouvé à de nombreuses reprises des vestiges de maisons et des mosaïques très tardives, principalement au centre et à *Borj Jedid*, où une maison comportait une pièce avec des motifs chrétiens. La Maison du Paon témoigne de l'utilisation du sigma dans les salles de manger, et la pseudo *schola* des Thermes d'Antonin, de l'introduction du triconque dans les plans des maisons. Il est prouvé que les maisons du quartier de l'Odéon, les

mieux connues, sont remaniées jusqu'aux VI^e et VII^e siècles. A. Lézine a reconnu une phase tardive de l'utilisation des Thermes d'Antonin. On sait par contre que le cirque a été abandonné avant la fin de Carthage après la période vandale.

A part quelques chapiteaux provenant principalement de Damous el Karita, des sarcophages de calcaire du Cap Bon peu décorés (mais qui auraient été exportés à Tarragone) et les nombreuses mosaïques conservées au musée de Carthage (où existe une salle chrétienne), à l'antiquarium américain, mais surtout au Bardo (quelques-unes au Louvre et au British Museum), rares sont les témoins artistiques des derniers siècles de la capitale africaine, alors que des monuments grandioses ont vécu jusqu'au VII^e siècle. Abondent par contre les épitaphes chrétiennes, maintenant reclassées et republiées par L. Ennabli, les sceaux byzantins en plomb, les carreaux de terre cuite à décor en relief servant surtout de décor de plafond, la céramique et les verres bien catalogués dans les fouilles récentes par J. Hayes et ses émules.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire

AUDOLLENT A., *Carthage romaine*, Paris, 1901, p. 435-623 ; Id, *DHGE*, s.v., *Afrique*, 1912, § I, col. 505-861.

CAMERON A., *Byzantine Africa: the Literary Evidence*, *ibid.*, p. 29-62.

CLOVER F.M., *Carthage in the Age of Augustinus, Excavations at Carthage* (Michigan), IV, 1976, [1978], p. 1-14 ; Id., *Carthage and the Vandals*, *ibid.*, VII, 1982, p. 1-22.

COURTOIS Chr., « Grégoire VII et l'Afrique du Nord », *Revue historique*, 1945, p. 97-122 et 193-226.

DIEHL Ch., *L'Afrique byzantine*, Paris, 1896.

DUVAL Y., « Grégoire et l'Église d'Afrique: les hommes du pape », *Gregorio Magno e il suo tempo*, Augustinianus (Rome), 1991, p. 129-158.

FERRON, LAPEYRE G.G., *ibid.*, s.v. Carthage, 1949, col. 1149-1233.

LANCEL S., *Augustinus-Lexikon*, s.v. *Africa* (organisation ecclésiastique), 1986, col. 205-219.

Épigraphie

DUVAL Y., *Loca sanctorum Africae*, Rome, 1984.

ENNABLI L., *Les inscriptions funéraires chrétiennes de Carthage*, 3 volumes parus, Rome, 1975 et suivantes. Pour les inscriptions martyrologiques et le culte des martyrs.

Archéologie

Fouilles anciennes résumées par H. LECLERCQ, *DACL*, s.v. *Afrique, Carthage, Damous el Karita* et surtout par J. Vaultrin, « Les basiliques chrétiennes de Carthage » *Revue africaine*, 73, 1932 et 74, 1933. Mise au point en 1972 par N. Duval, « Les monuments chrétiens de Carthage, étude critique », *MEFRA*, 84, 1972, p. 1071-1125 ; au même moment par J. CHRISTERN, *RAC*, s.v. *Karthago* (avec tentative de restitutions pour les couvertures des grandes basiliques). Publication partielle des fouilles de la campagne UNESCO dans *Excavations at Carthage*, Ann Arbor (University of the Michigan), *Cahiers des Études anciennes* (Trois Rivières, Québec avec plusieurs numéros publiant les actes d'un congrès *Carthage* en 1984) *Cedac* (centre de documentation de Carthage). *Pour sauver Carthage* (direct. A. ENNABLI) UNESCO, 1992. Nombreuses mises au point de L. ENNABLI, souvent discutables dans les conclusions ; en dernier lieu dans *Pour Sauver Carthage*, 1992 ; comptes rendus critiques et chroniques par N. DUVAL, *Bulletin Monumental* et *Revue des Études Anciennes*. Sur le plan de la ville aux V^e et VI^e siècle, voir LANCEL S., « Victor de Vita et la Carthage vandale ». *Africa romana*, 6, 1989, p. 649-661. Il existe un fascicule ancien du *Catalogue du Musée Lavigérié* consacré à la période chrétienne. Voir aussi A. ENNABLI, *Lampes chrétiennes de Tunisie* (Bardo et Carthage), Paris, CNRS, 1975.

N. DUVAL

La fin de Carthage

Pendant toute la période byzantine, Carthage resta la grande ville de l'Afrique.

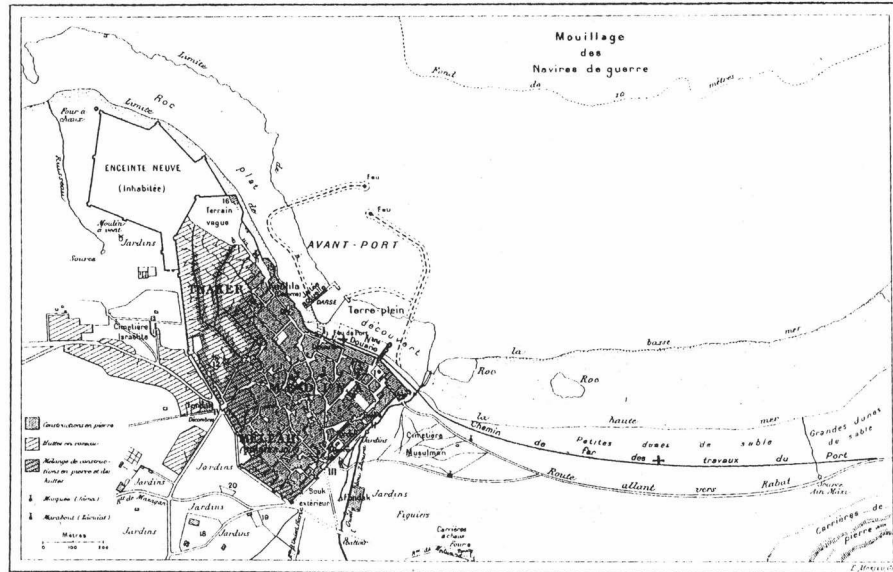
Elle devait cependant tomber assez facilement entre les mains des conquérants arabes. La chute se fit en deux temps.

La menace arabe n'avait guère été ressentie pendant les premières décennies de la conquête car celle-ci se faisait par les voies terrestres méridionales. Il est symptomatique, même si le récit est en partie légendaire, que Oqba se rende en Numidie et en Maurétanie, atteigne peut-être l'Atlantique, alors que Carthage et la Zeugitane sont toujours aux mains des Byzantins. Bien mieux, les actions efficaces menées par Kocçila* puis par la Kahina* laissent présager une prochaine fusion des forces berbères et byzantines, pour peu que la guerre continue.

Ce n'est qu'en 695, avant de reprendre la lutte contre la Kahina, que Hassan ibn en-Noman décide de s'attaquer en premier lieu aux Grecs de Carthage. Le coup de main byzantin sur Barqa et la mort de son prédécesseur Zohair, le vainqueur de Kocçila, avait montré qu'avant de tenter d'écraser la résistance berbère il importait de se débarrasser du danger byzantin toujours latent en raison de la supériorité maritime des Grecs.

La prise de Carthage se fit au cours d'un seul assaut rondement mené ; il semble en fait qu'il y avait eu des tractations suivies d'une capitulation qui permit aux cadres byzantins de s'enfuir en Sicile et en Espagne. Mais, dès le départ de Hassan, les habitants restés sur place reconstruisirent l'enceinte de la ville et rejetèrent hors des murs la faible garnison qu'il y avait laissée. Cette résistance inattendue obligea Hassan, qui déjà préparait sa campagne contre la Kahina, à revenir sur ses pas et commencer un véritable siège au cours duquel, semble-t-il, devait être coupé le célèbre aqueduc qui amenait les eaux du Zaghouan dans la ville. La capitale de l'exarque fut, cette fois, prise de vive force, elle subit un pillage et des destructions terribles qu'aggrava encore l'incendie. La chute de Carthage, seule grande ville subsistant en Occident, fut ressentie très douloureusement à Byzance ; elle ne marquait pas cependant la fin de la lutte contre l'envahisseur. Alors que la Kahina dominait le sud de la Numidie et la plus grande partie de la Byzacène, les débris de l'armée byzantine auxquels s'étaient joints les garnisons des villes de Zeugitane, se concentraient dans le Nord, autour de Mateur et de Béja. La Kahina, à la tête de nombreux contingents, Jerawa et autres tribus zénètes, devait écraser l'armée de Hassan sur l'oued Nini, près de La Meskiana, et contraindre le gouverneur arabe à abandonner l'Ifriqiya. Au même moment (697), le nouveau basileus, Leontius, envoyait devant Carthage une flotte considérable transportant l'armée confiée à son meilleur stratège, le patrice Jean. La ville fut reprise mais ne redevint grecque que pour quelques mois. Dès l'année suivante, en effet, Hassan ayant refait ses forces en Cyrénaïque et en Tripolitaine, reprenait le chemin de l'Ifriqiya où les populations excédées par les exactions des troupes de la Kahina ouvrirent leurs portes, à Gabès et à Gafsa et dans tout le pays de Kastiliya (Djerid actuel). Hassan remonta vers le Nord, battit la flotte byzantine et s'empara une nouvelle fois de Carthage, définitivement. Mais la ville n'était plus qu'un champ de ruines en grande partie déserté de ses habitants dont les plus riches s'étaient réfugiés en Sicile, Sardaigne et Baléares (698-699). L'ère de Carthage était définitivement close, et comme pour sanctionner le fait, Hassan établissait aussitôt, à quelque distance de là, les fondations d'une nouvelle ville : Tunis. Cependant la prise de Carthage ne marque pas la fin de l'agglomération. Dans les fouilles récentes, on reconnaît parfois une strate omeyyade qu'on négligeait autrefois. Un évêque de Carthage subsista jusqu'au XI^e siècle ; on en connaît l'existence par la correspondance de la papauté et par trois listes épiscopales. Très tôt les ruines de Carthage furent exploitées pour le développement de la ville voisine de Tunis puis même par des souverains d'Europe qui envoyaient leurs bateaux pour embarquer marbres et colonnes.

E.B.



Plan de Casablanca en 1907 (extrait de l'*Illustration* du 10 août 1907).

C28. CASABLANCA (Dar el-Beïda)

Des origines à la fin du Protectorat

Principale ville du Maroc qui succéda à Anfa*. Après la destruction d'Anfa par les Portugais au ^{xv}^e siècle, la ville resta en ruine, servant d'abri à quelques Bédouins et parfois d'aiguade aux navires. Une maison blanchie à la chaux et qui dominait les ruines servait d'amer aux marins portugais qui désignèrent le lieu sous le nom de Casabranca, dont les Espagnols firent Casablanca; le nom arabe en est la traduction.

C'est le sultan alaouite Sidi Muhammad ben Abd Allah qui releva les murs au ^{xviii}^e siècle, à une date qui n'est pas exactement connue, sans doute au lendemain de l'évacuation de Mazagan par les Portugais, en 1769 : craignant un retour offensif des Chrétiens, il voulut combler ainsi le vide défensif qu'il y avait entre Rabat et Mazagan. Comme à Rabat et à Larache, il construisit à Dar el-Beïda une redoute capable de porter de l'artillerie. Selon la tradition, il repeupla la ville en y installant des Berbères Haha de la région d'Agadir et des Ahl al Bukhari venus de Méknès. Au début du ^{xix}^e siècle, les voyageurs qui passent à Casablanca la décrivent encore comme un amas de ruines où les hommes campent plus qu'ils n'y habitent. Comme Fedala (actuellement Mohammédiya) et Mansouriya, elle servait de gîte d'étape au Makhzen sur la route de Rabat à Marrakech.

Le commerce des grains, principale exportation du port de Casablanca, fut concédé en 1782 à une compagnie espagnole de Cadix puis, en 1789, à une compagnie madrilène, mais à la suite de la révolte du gouverneur des Chaouïas qui avait établi sa résidence à Casablanca, le sultan Moulay Sulayman ferma le port (1792) et ramena à Rabat les négociants chrétiens. Le port ne fut rouvert qu'en 1830 par Moulay Abd er-Rahman. Les premiers commerçants européens reviennent à partir de 1840 et surtout 1852. Ce sont d'abord des Français, envoyés par les manufactures de Lodève, à la recherche de laines brutes. Ils seront



Principaux types d'habitat à Casablanca en 1960 (d'après l'Atlas du Maroc).

bientôt suivis par les Anglo-Gibraltariens, des Allemands, des Portugais, des Espagnols. Le premier vice-consul européen est installé en 1857. Désormais malgré des périodes de marasme dues aux crises économiques européenne ou à des causes locales (sécheresse, épidémies), la petite colonie étrangère grossit. Des lignes de navigation à vapeur (Paquet) font escale à Casablanca. Le commerce se développe : en 1906, avec 14 millions de francs-or, le trafic du port dépasse celui de Tanger.

A la suite de l'emprunt de 1904 et de la Conférence d'Algésiras en 1906, des fonctionnaires français contrôlaient les douanes à Casablanca et des travaux menés par une compagnie française avaient été entrepris pour aménager le port. Ces faits inquiétèrent les tribus chaouïas des environs et, le 30 juillet 1907, des ouvriers européens furent assaillis et tués. L'intervention d'un navire de guerre français déclencha le pillage de la ville et notamment du quartier juif. La ville fut bombardée le 5 août. Une escadre française arriva le 7 août et débarqua 2 000 hommes commandés par le général Drude. L'Espagne envoya également une escadre et des troupes. Repoussant de proche en proche les tribus en guerre, le corps expéditionnaire français occupa peu à peu tout le pays chaouïa. Ce fut le début des événements qui aboutirent à l'établissement du Protectorat français en 1912.

Le prodigieux essor de la ville est dû à la décision de Lyautey d'y construire le grand port du Maroc. Mais cette décision aurait été sans doute différente si Casablanca n'avait connu déjà une certaine activité économique, du fait de la présence d'une colonie européenne assez importante et de la nécessité de ravitailler le corps expéditionnaire. Le port moderne, de 84 hectares, entièrement artificiel, est protégé de la haute mer par une jetée de 3 180 mètres et dispose de 4 870 mètres de quais en eau profonde. Son trafic tourne autour de 15 millions de tonnes ; il est constitué à l'exportation de marchandises peu élaborée et de matières premières : phosphates, minerais divers, agrumes et primeurs. Les hydrocarbures sont en tête des produits importés, viennent ensuite les produits industriels. Le port de Casablanca voit passer les quatre cinquièmes du commerce extérieur du Maroc. Devenu un important centre industriel, le premier du pays, Casablanca vit essentiellement du commerce, extérieur mais aussi intérieur car la ville draine les produits venus de la région sud du Maroc et en redistribue la plus grande partie dans l'ensemble du royaume. La ville devenait en même temps la seule place financière du pays et sa capitale économique. Cette concentration d'activités explique sa croissance gigantesque.

BIBLIOGRAPHIE

Voir Anfa* E.B., V, p. 657-658.

ADAM A., *Histoire de Casablanca, des origines à 1914*. Aix-en-Provence, 1968.

ADAM A., *Casablanca. Essai sur la transformation de la société marocaine au contact de l'Occident*. 2^e édition, Paris, 1972, 2 vol.

BOURDON G., *Ce que j'ai vu au Maroc. Les journées de Casablanca*, Paris, 1908. *Villes et tribus du Maroc. Casablanca et la Chaouïa*. Mission scientifique au Maroc, Paris, 1915.

CELERIER J., « Les conditions géographiques du développement de Casablanca ». *Rev. de Géogr. maroc.*, mai 1939.

JOLY F., « Casablanca. Éléments pour une étude de géographie urbaine. » *Cahiers d'Outre-Mer*, avril-juin 1948.

MIEGE J.-L. et HUGUES E., *Les Européens à Casablanca au XIX^e siècle (1856-1906)*, Paris, 1954.

MIEGE J.-L., « Les origines du développement de Casablanca au XIX^e siècle », *Hespéris*, t. 23, 1953, p. 129-226.

REY E., *Souvenirs d'un voyage au Maroc*, Paris, 1844.

WEISGERBER F., *Casablanca et les Chaouïas en 1900*. Casablanca, 1935.

E.B.

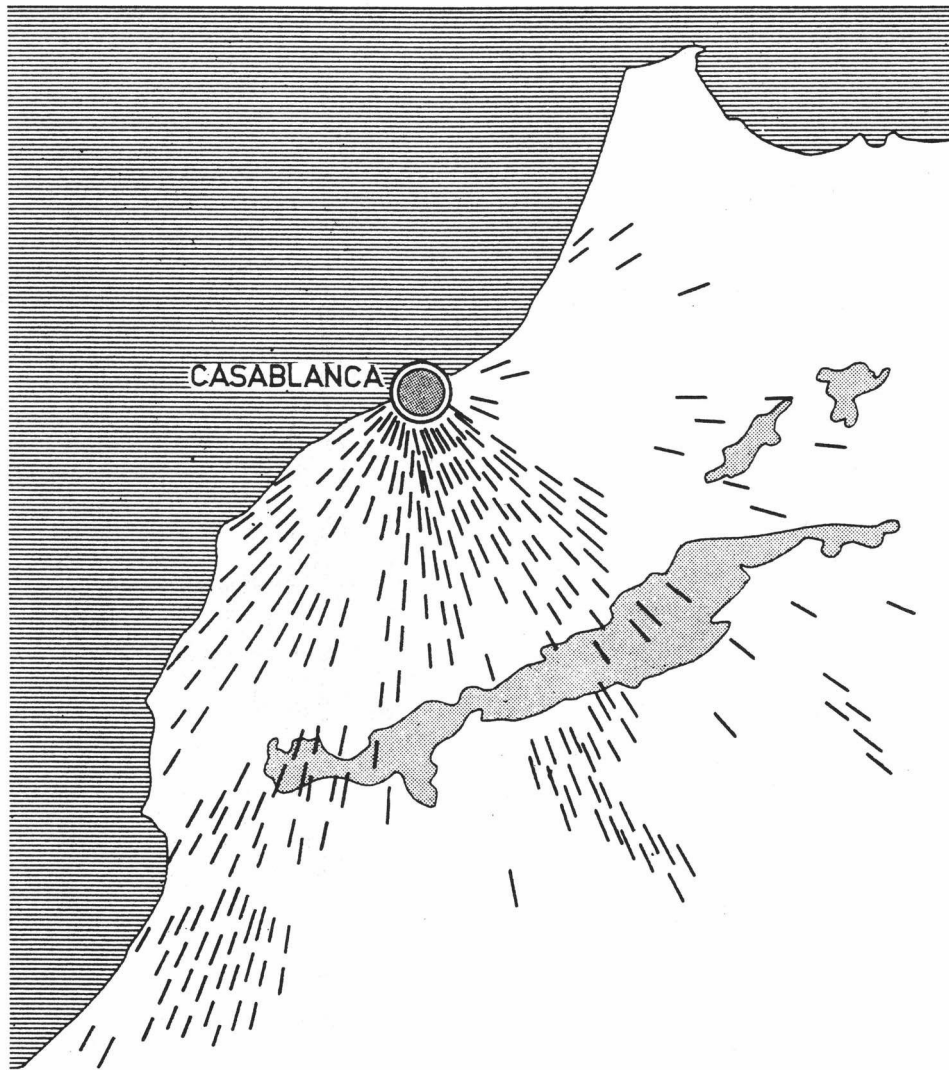
Casablanca aujourd'hui

Capitale économique du Maroc, Casablanca doit la place prépondérante qu'elle occupe dans l'espace urbain et le rôle central qu'elle assume dans le système socio-économique, à la longue tradition d'ouverture à l'Occident qui a marqué l'histoire du Maroc aux XIX^e et XX^e siècles, et à un positionnement exceptionnel de la ville dans la géographie du pays. Entamée par des traités commerciaux et consacrée par le régime du Protectorat, l'orientation du Maroc vers l'Europe par sa façade atlantique a non seulement inversé le flux des échanges Nord-Sud qui jusqu'alors assurait la prépondérance des villes impériales de Fès et de Marrakech, mais conforté le développement de ce cordon littoral du « Maroc utile » au sein duquel Casablanca allait puiser les ressources de son essor urbain et devenir très vite le principal pôle de croissance.

Née pratiquement au moment de l'apogée de la révolution industrielle et de l'expansion européenne du capitalisme bourgeois, la ville a fondé sa croissance à partir des atouts naturels de sa position stratégique d'escale et de port pour les grandes lignes maritimes du commerce international. Le développement des infrastructures portuaires puis des communications routières et ferroviaires que sa situation et son environnement géographique facilitaient largement, ont contribué à accroître de manière irréversible ses capacités d'attraction démographique et de concentration économique, suivant un processus cumulatif d'hyperurbanisation qui allait marquer définitivement l'organisation de l'espace marocain et creuser inexorablement la distance sociale, culturelle et économique entre Casablanca et le reste du pays.

Les conditions de sa croissance et de son développement la distinguent des autres grandes métropoles du Maghreb telles qu'Alger et Tunis qui cumulent les statuts de grande ville et de capitale du pays. Sans être le siège du gouvernement ni de l'administration centrale, qui sont installés à Rabat, elle n'en constitue pas moins le centre privilégié des activités, de la population et des pouvoirs de décision économique. À l'image de son port auquel son destin est indissolublement attaché, elle est à la fois la source, le refuge et l'escale d'où partent, où arrivent et par où transitent les principaux flux matériels, humains et financiers qui animent l'économie et structurent l'espace du Maroc, au point de lier d'une certaine manière la nature et les enjeux du développement économique et social du pays à sa propre évolution.

Sur le plan démographique, l'évolution récente de sa population urbaine témoigne d'un extraordinaire dynamisme. Plus du quart des ménages urbains du pays vivent aujourd'hui à Casablanca, dont la population atteint selon le dernier recensement de 1982, 2 263 49 personnes pour la wilaya et 2 139 000 pour la ville elle-même. En 80 ans, la population de la petite cité du début du siècle s'est trouvée multipliée par 90. Les dernières estimations portent ce chiffre à 3 millions d'habitants et les projections à l'an 2000 évaluent sa population à 4 millions d'habitants. Dans les années soixante, Casablanca a retiré, au regard des grandes villes de plus de 100 000 habitants, les plus grands profits de la redistribution interne de la population marocaine, et bénéficié notamment du plus fort apport migratoire des campagnes. Certes, le recensement de 1982 laissait apparaître un redéploiement plus diversifié des flux migratoires internes au profit des petites et moyennes villes. Mais le rayonnement reste néanmoins très marquant puisqu'elle a su attirer à elle seule 20% de l'effectif des mutations migratoires inter-urbaines (plus de 200 localités) soit près de 37% de l'ensemble des contingents d'immigrés reçus par les 12 plus grandes villes du pays. Toutefois le mouvement croissant d'urbanisation de ces dernières décennies a conduit à réduire la proportion des ruraux attirés directement par Casablanca. Selon des données récentes, les flux migratoires vers cette métropole tendent vers un équilibre entre les ruraux et les urbains. Elle accapare néanmoins à elle seule près du tiers de la masse



L'exode rural vers Casablanca d'après le recensement de 1960. Chaque trait représente 250 chefs de famille (extrait de J. Martin et alii, *Géographie du Maroc*).

globale de ceux qui ont choisi de se fixer dans une ville de 100 000 habitants et elle demeure le pôle privilégiée pour l'exode rural à l'échelle nationale. Ce sont les provinces du Sud qui alimentent essentiellement (75% contre 25% de la zone Nord) le réservoir casablancais de leurs excédents de populations, avec un apport à dominante rurale alors que celui des provinces du Nord est à dominante urbaine. Ce sont les populations rurales des plaines littorales atlantiques, dans un rayon de 200 km qui ont le plus contribué à accroître le peuplement exogène de Casablanca. Quant à l'immigration urbaine, qui s'est nettement accélérée au cours de ces dernières années, celle originaire des villes du Sud s'est installée à Casablanca à l'époque coloniale alors que les villes du Nord semblent avoir « découvert » cette métropole après l'indépendance. En outre, c'est depuis 1956 que son rayonnement migratoire a été le plus fort puisqu'en 1982 y vivaient beaucoup plus d'immigrés arrivés depuis l'indépendance que pendant les 44 ans de Protectorat.

Très représentative des grandes mutations socio-spatiales du Maroc, Casablanca en reflète également les tendances récentes d'ordre qualitatif et structurel qui conduisent à une stabilisation relative des mouvements migratoires à l'échelle nationale et à une « déruralisation » progressive des grandes villes du pays. En plus de son poids démographique qui représentait en 1982 pour la wilaya, 12% de la population totale et 26% de la population urbaine, Casablanca demeure le principal foyer industriel marocain, malgré les tentatives successives d'encouragement au redéploiement régional des investissements, décrétées par le législateur en 1960, 1973 et 1983. De 1973 à 1982, la masse des investissements agréés est passé de 488 millions de DH à 2534 millions de DH et la progression de l'emploi dans le secteur industriel qu'a connue le Maroc dans les années 1960 et 1970 s'est opérée particulièrement en faveur de Casablanca qui abritait en 1987 l'essentiel de l'appareil productif national tant au niveau quantitatif (56% des unités) que qualitatif (54% des salariés). Au plan sectoriel, la ville offre une structure industrielle diversifiée, monopolisant des secteurs porteurs et de haute productivité (chimie, métaux électroniques...) et rassemble la moitié de la main d'œuvre du textile et de l'agro-alimentaire du pays, 70% de celle du cuir, et les trois quarts de celle de la mécanique, métallurgie et chimie.

Quant à la structure par taille, on y retrouve les traits principaux de l'industrie propres aux grandes villes du Tiers Monde, à savoir un foisonnement de petites unités à caractère semi-artisanal et une polarisation de l'emploi dans un nombre limité de grosses entreprises.

En matière de transports et de communications, Casablanca dispose des infrastructures et des équipements les plus modernes et les plus diversifiés qui en font le centre nodal des échanges nationaux et des liaisons entre le Maroc et le monde extérieur. Elle cumule les atouts du plus grand port de marchandises avec les avantages du seul grand aéroport de classe internationale, et d'autres facilités telles que la proximité du port pétrolier de Mohammedia et la convergence des principaux aménagements de transports terrestres comme la liaison autoroutière et le doublement de la voie ferrée entre Rabat et Casablanca.

Lieu de concentration du secteur tertiaire de haut niveau elle constitue le principal centre de décision en matière économique à l'échelle nationale. Siège de nombreux offices et régies publics ou semi-publics aux pouvoirs économiques considérables (l'Office Chérifien des Phosphates entre autres), elle doit encore plus son leadership économique à la puissance financière que lui confère la localisation de tous les sièges sociaux de banques privées et para-étatiques, de compagnies d'assurances, et la quasi-totalité des organismes de crédits et de holding. La centralisation de la décision financière se concrétise à travers l'existence de puissants groupes d'intérêts familiaux qu'une étude récente (SAADI, S.M., 1984) a permis d'identifier et qui contrôlent plus de 220 sociétés dans divers secteurs économiques répartis à l'échelle nationale. Parmi eux, l'O.N.A. (Omnium Nord-Africain) le groupe Karim Lamrani et le groupe M. Ali Kettani maîtrisent 141 sociétés, soit 64% de l'ensemble.

La structure de ces groupes se rapproche de celle d'un conglomérat financier, dont les interventions sont essentiellement centrées sur le domaine industriel (près de la moitié des sociétés et deux-tiers des emplois) et surtout dans les secteurs légers à faible effet d'entraînement (Textile et Alimentaire). La plupart des grands secteurs de ces groupes sont représentés dans le grand Casablanca qui rassemble à lui seul 57% des emplois totaux et 65% de ceux de l'industrie. La présence d'un nombre important de sièges sociaux d'entreprises industrielles et de sociétés de services, confère à Casablanca une fonction de commandement réelle sur tout un réseau d'unités de productions « de province » et partant, sur de très nombreux emplois, industriels et miniers pour l'essentiel.

Au plan commercial le poids de la ville est également considérable si l'on en juge



La grande mosquée de Hassan II en cours de construction.



Vue du centre de Casablanca à l'arrière plan la mosquée de Hassan II.

par le nombre d'établissements de commerce de gros (plus d'un millier) et par l'amplitude régionale voire nationale de leur rayonnement territorial. Casablanca qui concentre entre 80 et 100%, selon les produits, de la fonction commerciale du pays, a progressivement destitué Fès de son rôle prééminent en la matière, sans pour autant éliminer les Fassis qui y ont émigré en masse et continuent de contrôler le commerce en gros. Siège des plus importants établissements du grand commerce, elle occupe pratiquement une position de monopole dans l'import-export, qui s'explique à la fois par l'intensité du trafic des marchandises généré par son port et par les très grandes capacités du marché de consommation de sa population urbaine.

Ces activités de commandement dans les secteurs industriel, financier et commercial, sont complétées et soutenues par un dispositif de services de haut niveau à caractère culturel, social et récréatif. La ville s'est dotée d'un équipement hôtelier tourné essentiellement vers le tourisme d'affaires, et qui n'a rien à envier à celui des grandes villes impériales. Son université qui regroupe huit facultés, cinq Instituts et Écoles supérieures accueille en 1990 près de 40 000 étudiants, ce qui la place à la tête des villes universitaires du pays. Dans le secteur de la Santé, elle est le deuxième pôle hospitalier après Rabat, mais sa place est prépondérante au niveau des services de la médecine privée.

Cette accumulation de population et d'activités se traduit par un impressionnant étalement urbain. Sa superficie atteint actuellement 15 000 ha pour le périmètre urbain municipal et plus de 100 000 ha pour l'ensemble de la wilaya. Cette formidable extension de l'agglomération s'est traduite dans l'espace par une forte densité du tissu urbain et de ses composantes socio-économiques, avec une grande variété d'habitats. Six grandes zones se détachent au sein de la topographie des quartiers de Casablanca : la Médina qui concentre 60 000 habitants sur 45 ha soit une densité de 1 100 habitants à l'ha ; petite, taudifiée mais active, elle paraît absorbée par l'imposant centre d'affaires, symbole du rayonnement économique et du dynamisme foncier de la ville, qui rassemble autour de la place Mohammed V les activités tertiaires de haut niveau. Très typé architecturalement et occupant 600 ha, ce noyau urbain d'aspect très occidental essaime ses implantations d'activités autour de pôles périphériques aux fonctions relativement spécialisées ; à l'est, les quartiers industriels qui couvrent le territoire de la préfecture d'Aïn Sebaa Hay-Mohammedi, et où se concentrent la quasi totalité des grosses unités ; les secteurs mixtes entourant les quartiers de la ville, (Maarif, Beauséjour, Nouvelle Médina) où se mêlent des établissements industriels et tertiaires et des habitats résidentiels, occupés essentiellement par les classes moyennes de la population ; le quartier des villas à l'ouest de la ville et adossé le long de la mer, qui occupe une superficie importante (2 500 ha) et qui abrite dans de très riches et confortables demeures notamment à Anfa, la moyenne et grande bourgeoisie. L'habitat économique enfin qui reste le plus étendu (plus du tiers de la surface) et le plus peuplé (46%), et dont l'extension prévisible dans l'avenir devrait contribuer au recasement des gros bidonvilles émiétés dans la zone Sud-Sud Est de l'agglomération.

Cette anatomie descriptive ne saurait faire oublier les divers types de pathologies qui ont affecté la structure et le fonctionnement du tissu urbain de Casablanca, au cours de son développement récent, et qui continuent de menacer les fondements de sa croissance future, en dépit des efforts entrepris par les autorités locales et étatiques pour l'inscrire dans une politique plus équilibrée de restructuration et d'aménagement de l'espace. L'histoire des trois dernières décennies montre à l'évidence que cette ville, à l'instar des grandes métropoles, non seulement, n'a pas échappé aux problèmes communs d'urbanisation (surpeuplement, sous-habitat, taudification, chômage, sous-emploi, insécurité...) mais qu'elle les a vécus de manière particulièrement aiguë, voire explosive. A trois reprises en 1965, en 1981 et en 1990, Casablanca a manifesté sa réponse brutale et violente à la crise profonde

et multiple qui a accompagné son hyper-urbanisation, et a pris le risque de s'enfoncer dans la spirale émeute-repression pour exprimer à la société son désarroi et à l'État son désaveu. Derrière l'apparence rassurante de son imposante domination démographique, économique et financière, Casablanca apparaît comme un microcosme de toute la société marocaine où les contradictions sociales les plus frappantes affleurent, et peuvent à tout moment et au moindre prétexte – exclusion scolaire, suppression de subventions, gel des salaires – dégénérer en véritables révoltes de type bidonville ou « de la faim » comme on les dénomma en 1981. En corollaire des chiffres édifiants qu'elle affiche dans la concentration des activités et des richesses nationales, c'est à Casablanca que se mesurent tous les effets pervers qui sont induits du poids des jeunes (1,6 millions de moins de 15 ans en 1981) du poids des inactifs (30% de chômeurs pour la tranche des 20-24 ans) et du poids des sous-logés et des pauvres (près d'un tiers entassé dans les bidonvilles et en deçà du seuil de pauvreté). C'est ce qui explique sans doute le traitement et le statut particuliers qu'à tenu à lui accorder le législateur dans l'organisation administrative chargée de l'urbanisme. Dans la charte communale de 1976, qui a découpé la municipalité en 5 communes urbaines, Casablanca se voit dotée d'une Communauté urbaine, organisme chargé des intérêts intercommunaux. Mal adapté aux besoins effectifs comme aux ressources socio-économiques des communes, ce découpage est modifié en 1981 sous la pression des événements dans un double objectif : coller davantage aux réalités locales, et assurer une présence plus effective de l'autorité publique. Casablanca est scindée en 5 préfectures, groupées dans une nouvelle structure, la wilaya. La nouvelle conception de l'aménagement urbain qui inspire cette réforme a pour principes directeurs, la lutte contre l'exode rural et la décongestion de la grande métropole. A l'expérience, cette nouvelle formule de gestion urbaine s'avère peu efficace, car mal coordonnée, plusieurs entités administratives se partageant les responsabilités de l'aménagement urbain : les communes, la communauté urbaine, les préfectures, la wilaya et la Direction de l'Habitat et de l'aménagement du territoire. En 1985, une sixième préfecture voit le jour, un an après la création de l'Agence urbaine de Casablanca, (A.U.C.), établissement public relativement autonome chargé précisément de coordonner et d'orchestrer tous les efforts dans le domaine de l'urbanisme. Pour atteindre ce but, l'agence est investie d'une triple mission : établir et suivre l'exécution des documents d'urbanisme, notamment ceux liés au Schéma Directeur d'aménagement urbain décrété et approuvé en 1984 ; maîtriser les opérations foncières et immobilières d'aménagement urbain ; assumer la plus large concertation des acteurs aux plans local et national, et la coordination des actions des différentes instances compétentes. Quatre ans après sa création, le bilan de son action paraît inégal et contrasté : au plan de l'urbanisme prospectif, de nombreux textes et études ont été élaborés, et quelques projets arrêtés en matière d'équipements d'infrastructure (transports, assainissement liquide et solide, logement) d'équipements de superstructure (Grande Mosquée Hassan II, théâtre, sauvegarde du patrimoine architectural...) et d'environnement urbain (hygiène, embellissement et espaces plantés) ; au plan de l'urbanisme réglementaire, le bilan quantitatif paraît consistant, et sa crédibilité semble s'affirmer dans l'évolution progressive des mentalités et des pratiques locales au regard de la planification urbaine et de son application ; au plan opérationnel de cet urbanisme, son rôle pourtant déterminant, est assez limité, en raison de l'insuffisance de ses moyens, notamment financiers.

Parmi les tous derniers projets, l'AUC a conçu le réaménagement des abords de la Grande Mosquée dont l'édification est en voie d'achèvement. Cette opération portera sur la rénovation d'un tissu urbain dense qui occupe 4,5 ha. Elle prévoit la démolition de toutes les constructions comprises dans ce périmètre pour bâtir une cité nouvelle conforme aux normes nouvelles de l'urbanisme. Le passage d'un

réseau routier de 1,8 km sera l'axe principal de cet espace urbain où des immeubles mariant l'architecture traditionnelle au style moderne abriteront à la fois des appartements, des commerces et des bureaux. Ce réseau routier doit relier la Grande Mosquée Hassan II aux futurs Théâtre et Palais des Congrès dont la construction a pris du retard en raison de certaines difficultés financières. Le secteur concerné par cette opération abrite dans des constructions anarchiques datant du Protectorat 5 000 ménages, dont le relogement estimé à 600 millions de DH pour la première étape a été confié à la Société Nationale d'aménagement communal. Mais là encore l'opération n'a pas encore démarré, faute de moyens financiers conséquents.

D'autres projets sont à l'étude ou en cours de réalisation, qui exigent pour la plupart des investissements publics considérables : 15 milliards de DH pour les grands travaux d'infrastructures tels que le Palais des Congrès, le grand Théâtre, la résorption de bidonvilles, l'aménagement de 4 zones industrielles ; 3 milliards de DH pour la réalisation du métro et 6,5 milliards de DH pour l'assainissement, que la pression de l'urbanisation vers le Sud rend à la fois problématique et urgent en raison de la vétusté d'un réseau prévu pour une population de 500 000 habitants. Malgré la conjoncture de redressement économique imposée au Maroc par le FMI et la Banque mondiale depuis 1983 et les consignes de réduction des investissements publics, l'État s'est engagé à soutenir voire à relayer les finances locales pour supporter le coût élevé de ces réaménagements urbains. C'est dire qu'ils représentent au delà des nécessités sociales et hygiéniques, un enjeu majeur pour la stabilité politique du pays, et pour le succès du programme d'ajustement structurel dont elle dépend largement.

BIBLIOGRAPHIE

- Atlas de la Wilaya du Grand Casablanca, *Planches et notice 4a et 4b : Le centre d'affaires de Casablanca*. Éditions G.R.E.C., Faculté des Lettres et des Sciences Humaines I, Université Hassan II et URBAMA, Université de Tours, 1986. France.
- BADUEL P.R. et Alii, *États, territoires et terroirs au Maghreb*. Paris, CNRS, 1985, 430 p.
- BENCHERIFA A. et POPP H., *Le Maroc, espace et société*. Actes du colloque maroco-allemand. Passau - Passavia Universitat Verlag, 1990, 286 p.
- BROWN K. et alii, *État, ville et mouvements sociaux au Maghreb et au Moyen Orient*, Paris, L'Harmattan, 1989.
- Bulletin du réseau scientifique et documentaire. États, villes, rapports sociaux et mouvements urbains dans le monde arabe, n° 1, 1985 et n° 5, 1986.
- DAOUD Z., « La crise de Casablanca ». *Lamalif*, 1981 (Juillet-Août), 17-31.
- DUCHAC R. et alii, *Villes et Sociétés au Maghreb. Études sur l'urbanisation*. Paris, CNRS, 1974, 232 p.
- ESCALLIER R., « Espace urbain et flux migratoires : le cas de la métropole économique marocaine Casablanca ». *Méditerranée*, tome 38, 1980 (1) : 3-14.
- ESCALLIER R., *Citadins et espace urbain au Maroc*. Tours, URBAMA, 2 tomes rééd. 1984, 407 p.
- G.R.E.C., *Dossier bibliographique sur le Grand Casablanca*. Casablanca, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 1967, 56 p.
- G.R.E.C., Actes du Colloque de Casablanca. Casablanca, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 1988, 255 p.
- KAILOUA A., *L'espace industriel marocain de Kénitra à Casablanca*. Tours, URBAMA. fascicule 13, 1984, 324 p.
- KAILOUA A., *Casablanca, métropole économique du Maroc*. Annales de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines I, Aïn Chock n° 1, 1984, p. 67-81.
- KAILOUA A., « Casablanca, gestion économique et polarisation de l'espace, essai d'analyse du pouvoir de commandement » in *Bulletin de la société languedocienne de géographie*, Montpellier, n° spécial, tome XX, fascicule 2-3, 1986.
- MOUJID R., *L'Agence urbaine de Casablanca*. Casablanca, Afrique Orient, 1989, 208 p.
- SAADI M.S., *Concentration financière et formation des groupes privés marocains*. Thèse d'État, Université Paris IX Dauphine, 1984.

- SANTUCCI J.C., *Chroniques politiques marocaines – 1971-1982*, Paris, CNRS, 1985, 282 p.
 SANTUCCI J.C. (sous la direction), *Le Maroc actuel, une modernisation au miroir de la tradition ?*
 Paris, CNRS, 1992, 439 p.
 TROIN J.F., « Le centre d'affaires de Casablanca, extension et démultiplication » in *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, n° spécial, 1986.
 TROIN J.F., « La connurbation littorale marocaine ». *Maghreb-Machrek*, oct-Déc 1987 : 71-85.
 TROIN J.F., (sous la direction), *Éléments sur les centres-villes dans le monde arabe*. URBAMA, Tours, 1987.

J.-C. SANTUCCI

C29. CASTELLUM

Nous trouvons dans notre liste de Castella forcément incomplète (cf. *infra*) deux castella militaires assurés, Castellum Dimmidi et Tamuda, et une soixantaine de « civils ». Il faut en effet certainement rayer de la liste des forts militaires le castellum de Ras el Aïn Tlalet, ainsi que le castellum Thigensium. Il va sans dire que les considérations stratégiques suscitées par la présence de ces pseudo-forteresses n'ont pas de raison d'être.

Le nombre de 60 (environ) bourgades connues comme castella peut sembler considérable, mais il est en réalité infime par rapport à la réalité. Même si les 83 castella qui au temps d'Auguste dépendaient de Carthage (CIL X 6104, cf. VIII 23599) ont pu changer ultérieurement de statut, on se rend compte par un tel chiffre du nombre d'agglomérations qui ont pu en Afrique mériter ce nom. Ainsi en 172 av. J.-C., les Carthaginois viennent se plaindre à Rome (Tite-Live 42, 23, 2) : *amplius septuaginta oppida castellaque agri Carthaginensis... Massinissam ui atque armis possedisse*. Il s'agit de villes et de bourgades, non bien sûr de villes et de fortins. Ce sens est bien vu par S. Gsell, *HAAN* V, p. 240, avec les références à Salluste Jug. 54, 6 ; 87, 1 ; 89, 1 ; Bell. Afr. 2, 6 : 6, 7 ; 26, 5 ; Justin 22, 5, 5. Ajoutons que dans le castellum de la Moulouya (Jug. 92) perché sur un sommet presque inaccessible, il y a des femmes et des enfants, ce qui prouve que ce n'est pas un « fortin », comme on le croit si souvent, mais un hameau fortifié.

Nous avons pu établir une relation entre une partie des noms attestés par l'épigraphie et les toponymes cités lors de la Conférence de Carthage de 411 : on peut aisément imaginer qu'un grand nombre des toponymes cités alors étaient des noms de castella non attestés d'autre part comme tels.

Nous en connaîtrions sans doute davantage si la répugnance des auteurs latins à citer des toponymes difficiles à prononcer n'était connue (Desanges, Pline V, p. 78-9). D'autre part, la plupart de ces castella ont vécu heureux, si on entend par là qu'ils ont vécu hors de l'histoire (le récit de la révolte de Firmus accroît notre documentation). Si beaucoup de noms nous sont conservés, c'est en général grâce aux habitants eux-mêmes, ou grâce aux mentions épiscopales.

La plupart des noms de castella nous sont connus par un adjectif accordé avec castellum. Nous trouvons dans quelques cas le substantif, indéclinable, Sutunurca, Zugal, ou au génitif pour C. Victoriae ; au génitif ou en apposition : Cald (?), Dimmidi, Tulei, Ucubis, Vartani. Medianum est un nom apposé, non un adjectif. Enfin, nous rencontrons souvent le nom des habitants du castellum au nominatif, Perdicenses, Uchitani ou au génitif, Aubuzzensium, Biracsaccarensium, Phuensium, Thigensium, Tidditanorum, Turrensi (um ?). Quand la terminaison est perdue, nous aurions tendance à restituer un adjectif.

Il est rare que le mot castellum soit placé après le toponyme. Cela se trouve dans deux documents apparentés, la Table de Peutinger (*Ubaza c.*, *Thamannuna municipium et c.*, mais *c. Fabatianum*) et le Ravennate (*Lar castellum*). St Augustin place castellum après le toponyme, mais c'est quand celui-ci est annoncé par

quoddam : in quodam Fussalensi castello ; ad quemdam locum a Fussalensi castello ; ad quoddam Giluense castellum.

Parmi les formes adjectives, nous trouvons un nom impérial, *aurelianense antoninianense*, qui s'est bizarrement mimétisé par son suffixe sur des noms indigènes, ainsi qu'un long « polyonyme » *medianum matidianum alexandrianum tiliriuensem*.

On note d'autre part la fréquence des formations en *-itanum*. Nous connaissons dans certains cas le substantif correspondant à l'adjectif, soit avec le suffixe *-ensis* : *aubuzzense/Aubuzza* ; *audiense/Auzia* ? ; *biracsaccarense/Biracsacar* ; *fussalense/Fussala* ; *perdicense/Perdices* ; *phuensis/*Phua* ; *thamallulense/Thamallula* ; *Thigense/Thiges* ; *Turrensis* ; et avec le suffixe *-anum* : *celtitanum Celtianis* ; *siguitanum/Sigus* ; *sufetanum/Sufes* ; *tidditanus/Tiddis* ; *titulitanum/Tituli* ; *uchitanum/Uchi Maius*.

Certains noms ont des racines latines, s'il ne s'y cache pas de « faux amis » : *cald* ; *cellense (cella)*, *celtitanum*, *citofactense (cito factum)*, *dianense*, *elefantariense*, *medianum (medium)*, *minoritanus*, *perdicense (pertica ?)*, *ripense*, *titulitanum* (la ville s'appelle *Tituli*), *turrensi (um ?)* (*turris ?*) ; *uictoriae*.

D'autres sont des noms indigènes (sous réserve d'une analyse plus poussée) :

a - en *anum* : *abaritanum*, *arsacalitanum*, *carissanum*, *fabatianum*, *siguitanum/Sigus*, *subzuaritanum*, *sufetanum/Sufes*, *tidditanum/Tiddis*, *tingitanum*, *uchitanum/Uchi* ;

b - en *ense* : *aubuzzense/Aubuzza* ; *audiense/Auzia*, *biracsaccarensis/Biracsacar*, *fussalense/fussala*, *giluense*, *gurolense*, *lemellefense*, *ma—rense*, *mastarense*, *phuense/*Phua*, *sinitense*, *subicarensis*, *talalatense/Talalati*, *tatroportense*, *thamallulense/Thamallula*, *thigensis/Thiges*, *thudedense*, *tiliruense*, *vanarzanense* ;

c - indéterminé : *thib—*.

Parmi ces noms « indigènes », on repère quelques radicaux connus :

– *Abaritanum* rappelle un radical bien connu (Desanges, *Enc. Berb.* sv *Abaritana** ou *Avaritana provincia*).

– *Sub-* (est-ce un préfixe ?) se retrouve dans *subuventana*, *Suburbures*.

– *Sufet-anum* semble apparenté à *Sufet-ula*.

– L'initiale *Thib—* peut être rapprochée d'une série de mots (cf. Liste).

– *Ting-itanum* est apparenté à *Tingi*, *Tingitana*.

– *Tham-allula* rappelle *Thamusida Thamugadi*, mais peut se rattacher à la racine berbère « *amellal* » : blanc.

Un examen du sens du mot *castellum* dépasserait le cadre de cette notice. Néanmoins, nous pouvons noter quelques particularités de la liste présentée.

Remarquons d'abord que les *castella* connus se concentrent dans une zone qui couvre le nord de la Césarienne, de la Sitifienne, de la Numidie (la confédération cirtéenne) et une part, surtout occidentale, de la Proconsulaire. Nous connaissons peu de *castella* voisins de la mer (*Lar, Victoriae*) et les *castella* méridionaux sont rares.

Parmi eux, nous avons des bourgades obscures ou moins obscures, mais nous n'en jugeons bien souvent qu'à l'aune de nos connaissances textuelles ou épigraphiques. La tentation est forte d'essayer de caractériser leur statut, et on a pu dire que les *castella* étaient des « agglomérations fortifiées sans organisation municipale » (J. Gasco, *La politique municipale de l'empire romain en Afrique proconsulaire de Trajan à Septime-Sévère*, Rome 1972 Mais voir depuis *Pagus et Castellum, o.l.*).

Bon nombre d'entre eux se sont fortifiés, et les plus connues des inscriptions de *castella* sont effectivement celles qui commémorent des constructions ou des élargissements d'enceintes. Ont évidemment largement retenu l'attention des commentateurs les séries datées : les constructions de 227 en Sitifienne, *Citofactense*, *Perdicense*, *Thib (...)*, 0-4 *Aïn el Hadjar* et 1-2 *Bir Haddada*, qui se placent

dans le cours de l'œuvre de Sévère Alexandre avec Dianense et Gurolense/Tiliruence; et l'œuvre de Gordien: Cellense, Lemellefense, Thib(...), Vanarzanense.

Cependant, nous ne saurions démontrer que les quelques 60 castella de notre liste étaient tous fortifiés. On a d'ailleurs déjà remarqué que certains préexistent à leur première enceinte: J. Carcopino a bien noté (Castella p. 10) que la formule *auctis uiribus et moenibus suis castellani citofactenses muros extruxerunt* « distingue entre la création du Castellum Citofactense et la construction de (l')enceinte ». Lorsque se constitue le Castellum Aurelianense Antoninianense par une sorte de synoecisme, il n'est pas mentionné de construction d'enceinte, qui, dans une circonstance aussi solennelle, apparaîtrait évidemment.

En ce qui concerne l'organisation municipale des castella, on peut déjà douter que la construction ou l'agrandissement des enceintes urbaines qui sont mentionnées ait pu se faire sans un minimum d'organisation financière et civique. Mais de nombreux textes nous montrent que le castellum pouvait être appelé également *respublica*: ou bien en alternance avec castellum: RP Arscalitatorum, RP Phuensium, RP Thamallulensium, RP à Talalati; ou bien par la formule *respublica castelli*, RPC Biracsaccarensium, RPC Celtiani; RPC Mastarensis; RPC Siguitani; RPC Subzuaritani; RPC Tidditanorum; RPC Zugal; anonymes 1-1 et 1-4.

Castellum alterne aussi avec *ciuitas* (Biraccsacar; Thiges) et avec *municipium* (*Thamannuna municipium et castellum*). Nous ne sommes en effet pas persuadé qu'il s'agisse dans ce cas d'une promotion municipale. Si le mot castellum signifiant disons bourgade ou agglomération n'a pas de signification administrative (Isidore de Séville 15, 2, 11), il n'y a pas de raison qu'il ne coexiste pas avec n'importe quel mot qui en ait une (Comme *pagus*). Mais bien sûr, quand une ville accédait à la dignité de municipes ou de colonie, elle ne se souciait plus de se nommer elle-même castellum. Le mot a même été martelé à Sutunurca.

Dans les castella, nous trouvons cités l'*ordo* (castelli Arscalitani) ou les décurions (C. Arscalitanum, Cald, Celtianis, Mastarensis, Siguitanum, Tidditanum); des *seniores* (Aubuzza, Titulitanum, Ucubi, Ma—rensiensium; anonyme 0-3), déjà bien caractérisés par S. Gsell, HAAN V, p. 65. (Quand on rencontre des *seniores*, on peut penser que seul le hasard ne nous procure pas la mention effective d'un castellum: voir par exemple ILAfr 195 à Thala); des *magistri quinquennales* (anonyme 0-2). Nous trouvons comme titulaires de l'autorité municipale, un *magister* (K. Arscalitanum, Phuensium, Ma—ensium), un *princeps* (Tulei. Mais on doit prendre garde de ne pas attribuer à un castellum les institutions d'un *pagus* juxtaposé (A. Beschaouch, Le territoire de Sicca Veneria, art. cit. *contra* J. Gascon *o.l.*)

On peut remarquer que ces informations ne concernent finalement qu'un petit nombre de castella: Arscalitanum, Aubuzzensium, Biracsaccarensium, Cald (), Celtianum, Mastarensis, Siguitanum, Suzuaritanum, Talalatense, Thamallula, Thigensium, Tidditanorum, Titulitanum, Tulei, Ucubis, Zugal, Anonymes 0-2, 0-3, 1-1, 1-4. Mais nous sommes ici tributaires des découvertes épigraphiques. Quand un castellum est connu par un seul texte, nous ne disposons généralement pas de ces recoupements. Peut-être cependant n'est-ce pas un hasard si c'est dans la confédération cirtéenne que sont attestés neuf cas de *respublica*.

Un texte nous dit expressément qu'un castellum (Victoriae) était dans le territoire d'une cité (Igilgilis); nous trouvons deux préfets, dont un *praefectus castelli* désigné par la colonie de Sicca (anonymes 0-3 et 1-3); un autre castellum est partagé entre les colons et les uchitani d'Uchi maius (Ces textes sur Sicca et Uchi maius ont été largement discutés: Février-Bouchenaki, vide bibl.; Beschaouch, Le territoire de Sicca). On peut penser qu'un grand nombre des castella de la plaine de Sétif étaient sur le territoire de la colonie de Sétif, et qu'il en était de même pour les

castella du nord de la Numidie vis-à-vis de la Confédération Cirtéenne. C'est d'ailleurs seulement à cause de cette dépendance qu'on peut dire en un sens que le castellum n'avait pas d'«institutions municipales». Cette situation était en fait normale pour une agglomération de faible ou de moyenne importance. Mais là encore, nous ne saurions affirmer que tous les castella étaient «dépendants». En fait, la relation territoriale et institutionnelle entre un castellum et une cité est une des questions qui a soulevé le plus d'interrogations.

En tout cas, un castellum avait un territoire rural particulier, puisqu'à Uchi Majus, il faut le diviser *inter colonos et Uchitanos* ; qu'à Igilgili, on réserve un espace autour du castellum Victoriae ; et que le castellum Aurelianense Antoninianense est né du synécisme de trois *saltus*. D'ailleurs, les *coloni* d'un Cellense ou d'un Dianense avaient évidemment des terres à cultiver qui appartenaient en propre au castellum, statut qui est le plus propre à expliquer l'accroissement de leur richesse.

Il y a eu des castella en Afrique dès que les Romains ont adapté ce nom aux bourgades qu'ils y rencontraient. Nous ne doutons pas que les bourgs des Carthaginois en 172 aient été considérés par eux comme des castella. Lors de l'établissement de leur domination directe, et plus particulièrement sous Auguste, se sont posées des questions de définition et de délimitation dont notre documentation conserve le souvenir : les *castellani* voient se juxtaposer à eux des colons ; leur lien s'institutionnalise avec une importante *ciuitas* : *Vici et castelli et pagi sunt, quae nulla dignitate ciuitatis ornantur, sed uulgari hominum conuentu incoluntur et propter paruitatem sui maioribus ciuitatibus attribuuntur* (Isidore de Séville 5, 2, 11). Beaucoup étaient anciens, car sont attestés avant le III^e siècle Celtianum (épitaphe du I^{er} siècle) ; Fabatianum (déjà sur la Tab. Peut.) ; Medianum Matidianum... (à cause de son nom) ; Lar (attesté par le Géographe de Ravenne, qui dispose d'une source contemporaine de la Tab. Peut. ou antérieure) ; Suturnuca (Auguste) ; Thamallula (Tab. Peut.). Beaucoup ont disparu, par absorption ou changement de statut, ce qui explique le déséquilibre de nos listes par provinces, le castellum débordant peu, vers l'est, les marches occidentales de la Proconsulaire. Mais vers l'ouest, de nouvelles bourgades se sont créées, toujours sous cette forme traditionnelle, tandis que d'autres, en particulier au III^e siècle, se développaient. Le castellum est une unité vivante : nous assistons à une naissance et à un baptême : *nomen castello quem constituerunt Aurelianense Antoninianense posuerunt* ; ses forces (*uiribus*) ses constructions (*moenibus*) se développent ; il se donne une enceinte, il s'agrandit. Rien d'artificiel dans ce bourgonnement, car au V^e siècle, les évêchés que nous connaissons nous assurent que les castella sont toujours vivants, peut-être plus vivants même, car tirant leur force de la solidarité des communautés, que les structures civiques héritées de l'État romain. Sont attestés d'ailleurs seulement au V^e siècle 6 castella de Césarienne : castelliabaritanus, c. medianum, castellominoritanus, castelliropensis, c. subicarensis, c. tatroportense ; et les c. fussalense, gilulense, sinitense de saint Augustin près d'Hippone. On ne peut donc pas dire que le mot se soit banalisé au point de n'avoir plus grande signification. C'est sans doute par dizaines qu'il nous faut imaginer d'anonymes existences. On ne saurait sous estimer, pour expliquer la prospérité de l'Afrique, la valeur de ces communautés au moins autonomes.

A partir du VI^e siècle, notre documentation nous abandonne, mais on peut penser que ces structures ont été d'un puissant secours pour aider les sédentaires africains à survivre au mieux, au moins jusqu'aux bouleversements du XI^e siècle. Et qui, aujourd'hui, n'a pas rendu visite, dans un gros douar, à quelqu'un des *seniores* ?

**Liste des Castella
Toponymie et références**

Castellum + toponyme

Castelliabaritanus MC

Not. M.C. 65 : *Mattasius castelliabaritanus*

Sur Felix Abaritanus et Felix Abbiritanus, J. Desanges, Enc. Berbère, s.v. Abaritana ou Avaritana provincia.

Cf Gesta I, 215, 46 : *Annibonius episcopus Abbiritanus*.

Castellum Arsacalitanum - El voulia, près de Sadjar NU

VIII 6041 = *ILS* 6867 : *ex consensu ordinis castelli Arsacalitani... lddd*

VIII 6048 en 197 : *res pub Arsacalitan [or]*

Not. NU. 57 : *Seruus Arsicaritanus* (sic)

Castellum Aubuzzensium - Henchir Djezza PR

Communication orale de A. Beschaouch en 1991 : (au temps de Septime Sévère) : *seniores castelli Aubuzensium*.

Castellum Audiense - MC

Ammien XXIX, 5, 44 : Le comte Théodose se retire avec son armée dans le castellum Audiense, où il hiverne très vraisemblablement. On propose de l'assimiler avec Auzia (Romanelli, Storia, p. 592). En tout cas, cet hivernage d'une armée s'entend mieux d'une ville importante. Elle est voisine de la *lesalensium gens*.

Ammien XXIX, 5, 49 : *dux reuersus ad Duodiense castellum (uodiense ? Audiense ?)*

Castellum Aurelianense Antoninianense - Aïn Zada MS

VIII 8426 = *ILS* 6890 en 213 : *nomen castello quem constituerunt Aureliane[nse] Antoninia[nse] posuerunt*

Castellum Biracsaccarensium - près de Bisica, Hr Bichga PR

VIII 23849 en 375 : *ex prefecto, cur (atoris) r(ei) p(ublicae) castelli Biracsaccarensium*

23876 sous Antonin le Pieux : *ciuitas Biracsacar*

Castellum Cald () - Mechta Nahar NU

VIII 6872 corrigé par Gsell II 3445 : *castella—alla—[c]ald*

Gascou o.l. n° 3 voit dans —*alla* un nom de castellum différent de *cald*.

Castellum Cellense - Kerbet Zerga MS

VIII 8777 = *ILS* 6888 en 243 : *murus constitutus a solo a colonis eius castelli Cellensis*

Gesta I, 126, 55 : *Honorius episcopus plebis Cellensis* ; 187, 104 : *Castus episcopus Cellensis*.

Not. MS 17 : *Cresciturus Cellensis prbt.*

Castellum Celtianum - Khorba beni Welban NU

VIII 19693 : *resp c(astelli) c(eltiani)* ; VIII 19686 : *genio Celtianis aug sac* ; *ILAlg* II 2240 : *obitus in castello Celtiano*.

Castellum Citofactense - Kherbet Aïn Soltane MS

AE 1917-8 68 en 227 : *castellan Citofactenses muros extruxerunt*

Castellum Dianense - Gellal, Sidi Messaoud el Hamdi MS

VIII 8701bis = *ILS* 6887 en 234 : *imp Caes..Seuerus Alexander... muros Kastelli Dianesis extruxit per colonos eiusdem castelli*

Gesta I, 198, 22 : *Fidentius, episcopus Dianensis* (est cité non loin du Rusicadensis et du Clypensis)

AE 1966 593 : = Aïn Melloul. En fait, Gellal est à 4 km d'Aïn Melloul.

Castellum Dimmidi - Messad NU

Etablissement militaire. G. Picard, Castellum Dimmidi, Alger-Paris 1947.

Castellum Duodiense - MC

Voir sous Audiense

Kastellum Elefantariense - Près de Rouffach NU

ILS 6865 : *genio kastelli Elefant (ariensis)... statuam geni patriae ka[st] Elef... Lasserre,*

Ubique populus p. 323, n° 128 « *castellum elephantum* », comme l'index du CIL et Gascou n° 17. Nous pensons que le toponyme était *Elefantaria, qui donne normalement *-ense*. Mansi, Acta concil. 3, 847-848 en 393-394 cite des *episcopi Elefantarienses*. Voir aussi Dessau, *Real Enc.* s. v.

Castellum Fabatianum - NU

Tab. Peut. : entre Cirta et Thibilis

Fussalense castellum - 60 km sud-est d'Hippone

St Augustin, *Epistolae ex duobus codicibus nuper in lucem prolatae*, CSEL 88, Vienne 1981, éd. J. Divjak, 20, 3, 1 : ... *in quodam Fusallensi castello quod Hippomiensi cathedrae subiacebat...* ; 20, 18, 1 : ... *ad quemdam locum a Fussalensi castello... decem milibus remotum...*
Cf. 6, 1 ; 10, 1 ; 15, 1 ; 31, 3.

Lettre datée de 422 (p. LXIII), entièrement consacrée à l'affaire de l'évêque de Fussala. Voir O. Perler, *Les voyages de St Augustin*, Paris 1969 p. 303-4 et 370-3.

Giluense castellum

Même lettre 20, 24, 1 : *ad quoddam Giluense castellum*.

Castellum Gurolense - Bled Bachir ben Yara (douar Malah-Djiadja) MS

Charras BCTH 1906, p. CCLXI sous Sev. Alex. : *secundum acta inter kastell gurolensem et medianum matidianum alexandrianum tiliruensem*.

Lar Castellum MC

Rav. 155, 15 : *Cesarea, Gunubus, Lar Castellum, Cartenna*

Courtois, *Les Vandales*, p. 89 et 114 : Imilaen ?

Gesta I, 131 : *plebs Larensis* ; 197, 20 : *episcopus Larensis* ; 207, 185 : *episcopus Laritanus* (?)

Castellum Lemellefense - Ben Imur MS

VIII 20602, agrandi sous Gordien : le mot de castellum ne figure pas sur cette inscription.

Municipe sous les Philippes

Optat 2, 18, CSEL 31, p. 51-23 : *ad castellum Lemellense* (mss : *Lemellefi, -lensi, -llesi*).

Castellum M... Conservée à Theveste.

VIII 27924 revu par Gsell 3151 : *castelli m...*

Pourrait bien venir de Numidie.

Castellum Mastarensis - Beni Ziad NU

VIII 6357 = 19337 + BCTH 1938-40 p. 276 + AR 1943, 7 avec datation erronée ; en fait sous Philippe l'Arabe : *nundinae [habe]ntur hic in castello Mastarensi*

VIII 6356 sous Sev. Alex. : *respublica castelli Mastar(ensis)*

Castellum Medianum MC

Not. M. C. 86 : *Valentinus castelli Mediani*

Ammien 29, 5, 45 : le comte Théodose séjourne quelques temps près d'un *munimentum nomine Medianum*. (situé non loin de l'Audiense et du territoire de Nubel)

Gesta I, 203-204 : *Medianas Zabuniorum* (??)

Castellum Medianum Matidianum Alexandrianum Tiliruensium

Voir sous Gurolense. Ce Medianum étant au nord de Sétif ne peut être identique au précédent.

Castellominoritanus MC

Not. M.C. 31 : *Nicetius castellominoritanus*

Real Enc. suppose que le nom était Castellum minus.

Castellum Perdicense - Près du chott El Hamiett MS

AE 1966, 593, en 227 : *castellani Perdicenses muros extruxerunt*

AE 1966 592 ex Février, Inscr. inédites, p. 217-220, entre 198 et 209 : *coloni Perdicen[ses]* ;

It. Ant. 36, 1 : *Perdicibus*.

Gesta I, 121, 55 : *Silvanus episcopus plebis Perdicensis* ; 187, 37 : *Rogatus episcopus Perdicensis*. Not. MS 39 : *Victorinus Perdicensis*.

Kastelli Phuensium - Aïn Fua, Ez Zamma NU

VIII 6272 = 19252 : *m[ag] (ister) Kastelli Phuensium*

1828 / *Castellum*

6292 : *cast Phuens* ; 6298 : *mag kast Phue* ; 19728 : *mag kas Phu [en]s* ; 6267 (et autres) : *mag pag Phue*.

Castelloripensis MC

Not. M.C. 119 : *cerealis castelloripensis*

Voir C. Courtois, *Les Vandales et l'Afrique*, p. 223 et note 6, 2°.

Castellum Siguitanum - Bordj ben Zekri NU

VIII 19121 = *ILS* 4479 = *ILAlg* 6486 après la mort de Septime Sévère : *castelli siguitani* ;

VIII 10148 = *ILAlg* II 6514, sous Trébonien Galle, relu par P. Salama (communication orale) : RPCETPS = *r(es) p(ublica) c(astelli) et p(agi) s(iguitani)*

Gesta I, 197, 41 : *Cresconius episcopus Siguitanus*. I, 209 *Cresconius episcopus <plebis> Siguitanae*

Castellum Sinitense PR

Aug. Civ. 22, 8 ; CSEL 40, 2 p. 605, 4 cf 602, 23 : *in castello Sinitensi, quod Hipponiensi coloniae vicinum est*

Gesta I, 202, 7 : *Cresconius episcopus Sinitensis*

Castellum Subicarensis

Ammien XXIX, 5, 55 : le comte Théodose reçoit le cadavre de Firmus. (*Igmazen*) *cum tentoria exercitus aduentaret ad Subicarensis castellum locata...*

Castellum Subzuaritanum - Sadjar NU

VIII 6002 = 19216 = *ILS* 6866 en 215 : *respublica castelli Subzuaritani*

Castellum Sufetanum - HENCHIR SBIBA BY

VIII 11427 = *ILS* 6834 : — *civi castelli Suf (etani)*

Gesta I, 142 : *Peregrinus, Sufetanus episcopus* ; 187, l. 24 idem ; 215, l. 15 : *Maximino Sufetano episcopo* ; Not. By 21 : *Eustatius Sufetanus*.

Castellum Sutunurca

ILAfr 303, revu par A. Beschouch, L'épigraphie del villaggio, Forlì, 1990, sous presse : (dédicace à Septime Sévère)... *ciues romani ueterani pagani pagi Mercurialis quorum parentes a diuo Augusto castello Sutunurca agros acceperunt*.

Le mot *castello* martelé. Noter la datation augustéenne.

Castellum Talalati - Ras el Aïn TR

VIII 22766-7 en 355-360 : *castellum funditus euersum [part]im ex su[so] sumptu partim — in laesis prouincialibus—*

VIII 22768 — *con]lapsa ad reipublicae—s propugnacula—*

On a admis jusqu'ici (M. Euzennat CRAI 1972, p. 13 ; P. Troussel, Recherches sur le limes Tripolitanus, Paris 1974 p. 102) que le castellum restauré par Flavius Archontius Nilus était le camp (*castra*) de Ras el-Aïn construit par Gallien en 263. En fait, le fait que soient mentionnés simultanément une *respublica* et un *castellum* semble bien indiquer que les deux mots désignent l'agglomération civile dont les vestiges sont d'ailleurs apparents. La formule *in laesis... prouincialibus* implique que les provinciaux auraient dû normalement faire les frais de cette restauration si Archontius Nilus ne les en avait pas dégrevés. La formule serait absurde si le castellum était une forteresse militaire. Le mot *propugnacula*, qui de soi ne concerne pas un ouvrage linéaire du limes (R. Rebuffat, *Propugnacula*, Latomus 1984, p. 3-26) ne peut évidemment désigner ici que les défenses que ce castellum possédait comme tant d'autres. Quant à la lecture de Merlin de 22768 *ad exERCITVVM Vtilitatem*, nous pensons qu'entraîné par ce qu'il prenait pour un contexte militaire, il a lu ERGITVVM au lieu de ERPETVVM, ce qui donne la formule courante *in p]erpetuum u[—p] rocurauit*. On prend conscience, à la lumière de cette nouvelle interprétation que, sauf dans les cas où la Notitia Dignitatum (Oc. XXXI) mentionne expressément des *castra*, il n'est finalement pas assuré que les sites éponymes de ses *limites* soient tous dotés d'un fortin militaire. Ce ne sont ni les vignettes, ni les toponymes afférents, qui peuvent nous assurer qu'il ne s'agisse pas de bourgades fortifiées.

Castellum Tamudense - Tamuda MT

A. Mastino, Un decurione dell'ala III Asturum praepositus castelli Tamudensis in una nuova dedica a Giove nel dies natalis di Settimio Severo, MEFRA 1990, 247-270 : ... *dec [al]ae III Asturum prae[po]situs castelli Tamu[den]sis...*

Castellum Tatroportense MC

Not. M.C. 94 : *Reparatus castelli Tatroportensis*

Castellum Thamallulense - Ras el Oued MS

Tab. Peut. : *Thamannuna municipium et castellum* ;

VIII 22453 milliaire en 227 : *respublica Thamallulensium*

Not. MS1 : *Rufinus Tamallumensis* ; Gesta I, 128, 109 : *Gregorius episcopus Tamallensis* ; 207, 131 : *Lucius episcopus Tamallensis*. X. Dupuis a cité de nouvelles attestations du municipes : ZPE 72, 1988, p. 103-104.

Castellum Thib [—] - Aïn Melloul MS

VIII 20486 sous Sev. Alex. : —*auctis uiribus—kast*

VIII 20487 agrandi sous Gordien : *Thib (?)*

Carcopino suggère : *Thibilitenses, Thibaritenses* ; Pline V, 29 permet de comparer *Thibidrumense*, et Gesta *Tibaritanus, Tibilitanus, Tibiucensis, Tibuzabetensis*.

AE 1966 593 : = Bir Haddada, erreur.

Castellum Thigensium - Henchir Ragoubet Saieda BY

VIII 23166 en 97 : *castellus Thigensium*

VIII 23165 en 83 : *ciuitas Thigensium*

Euzennat, BCTH 1971 229-239 a situé avec raison le castellum à Hr Ragoubet Saieda, mais y cherche vainement le castellum qu'il pense être un fort militaire.

Gesta I, 121, 71 : *Gallus episcopus Ticensis* (à distinguer de l'*episcopus Tigiensis* de 120, 16 : Desanges, Pline V, P. 317-8).

Castellum Thudedense/Thuddense - près du lac Halloula, région de Tipasa MC

AE 1985 97 en 202 ex Février-Bouchenaki, BAA VII 1977-9, 193-214 : *castellani Thudedenses* ou *Thuddenses*.

Largeement étudié par ces deux auteurs, et récemment par J. Desanges, Communication du 20-1-1992, CTHS, Commission de l'Afrique du Nord.

Castellum Tidditanorum - Henchir el Kheneg NU

VIII 6702-3 : *respub(lica) Tidditanor(um)*

AE 1942-3 7 : *[in c]astello tidditan[so]*

AE 1969-70 693 en 239 : *respub castelli Tidditanorum...dd*

Les décurions largement attestés : 6701, 2, 3, 6711.

L'expression popularisée par A. Berthier est « Tiddis, antique Castellum Tidditanorum », Alger 1951.

Castellum Tingitanum - El Asnam, ex Orléansville MC

It. Ant 37,7 : Ammien 29, 5, 25

Not. M.C.. 75 : *Petrus castellanus* (Voir C. Courtois, Victor de Vita et son œuvre, p. 95, n° 28)

VIII 9709 : *Reparatus*, évêque mort en 475

Gesta I, 180, 18 : *Severus, episcopus Castellanus*

Castellanus Tiliruense - Bled Bachir ben Yaya MS

Charras, BCTH 1906, p. CCLXI : voir ci-dessus Gurolense.

Castellum Titulitanum PR

Not. Numidie 51 : *Victorinus de castelli Titulianu*. ms : *Titulitano*

VIII 27828 : *seniores et plebs Titulitan(orum)* concerne Tituli en proconsulaire, Aïn Madjoubba, 60 km au sud du Kef. Cf. *CIL* p. 2729.

Gesta I, 126, l. 118 : *Cresconius, episcopus plebis Tituli* I, 202 fin : *Victor episcopus Titulitanus* Tituli, au nord-nord-est de Theveste n'est pas très loin de la frontière de la proconsulaire. C'est donc très probablement le site de la Notitia d'autant qu'un manuscrit donne *Titulitano* et que les frontières de la « Numidie ecclésiastique » ne coïncident pas avec celles de l'ancienne province (J. Desanges, Ant. Afr. XV, 1980, p. 84-85). Ses institutions semblent bien désigner effectivement Tituli comme un castellum.

1830 / *Castellum*

Castellum Tulei - Diar Mami MC

VIII 9005 cf 9006 : ... *principis ex castello Tulei...*

Le même que Rav. 157, 2 Schnetz p. 41 : *Tigisim, Repetiniania, Castellum, Helepantaria, Aquis Calidis*

Kastellum Turrensi(um) - Meris, près de Bordj Medjana MS

VIII 8812 = ILS 5965 : ... *adsignantur colonis Kasturrensi(bus)...*

Février, Inscr. Inédites, p. 220 n. 5 : « je pense plus vraisemblable la lecture *kas(tellanis)* ». Nous préférons *kas(telli) turrensi(um)*. Cf. Gesta I 121, 31 ou 78 ; 197, 35.

Castellum Vana[rz]anense - Kherbet Ksar Tir MS

R. Cagnat, Mélanges Perrot, Paris 1903, p. 37-39 d'où AE 1903, 94 : agrandi sous Gordien

Massiera, BCTH 1930, p. 140 montre que la lecture *vartananensem* est possible. Voir le suivant.

Castellum Vartan [i] - Douar Boutara

AE 1930 47 ex Massiera BCTH 1930 p. 141 : *kstelu Vartan[i]*

La dernière lettre peut-être incomplète. A 4,5 km du précédent, s'il en est différent. Gesta I, 126, 92 : *Victor episcopus plebis Vartanensis* ; 197, 8 ; *Honorius episcopus Vartanensis*.

Ubaza Castellum - Terebza, Terrebaza NU

Tab. Peut. Entre Ad Maiores et Theveste.

Gesta I, 126, 115 : *Victor episcopus plebis U[b]uazen [sis]*

198, 63 : *Secundinus episcopus Ubaziensis*

C. Courtois, Real Enc. sv. Ubaza suppose que Terrebaza vient de Turrus Ubaza.

Castellum Uchi[tanum ?] - Henchir Duamis PR

VIII 26274 : *[ph]ileros castellum divisit inter colonos et Uchitanos.*

Gesta I, 133, 287 : *Octavianus episcopus plebis Uci Maus*

Kastellum Ucubis - Henchir Kaussat PR

VIII 15669 en 214 : *decur(iones) Sic(censes) ucubi morantes et seniores k(astelli) Ucubis*

15666 en 150 et 15667 en 165 : *seniores Ucubitani.*

Déjà commenté par S. Gsell, HAAN V, p. 65.

Castellum Victoriae MS

VIII 8369 = ILS 5961 en 128 : *in quorum (Igilgitanorum) finibus kastellum Victoriae positum est...* (on réserve un espace de 500 pas) *in circuitu a muro kast(elli).*

Gesta I, 201, 90 : *Saturninus episcopus Victorianensis.*

Castellum Zugal - Aïn Temda au sud de Rhoumeriane-Richelieu NU

AE 1930 55 : *r p castel Zugal.*

F. Bertrand, Une dépendance de la « confédération cirtéenne », le *castellum Zugal*, Latomus 1992, p. 101-109.

Castellum + toponyme perdu

0-1 Castellum - Pierre trouvée à Dougga PR

VIII 26585 : —*in—citusum castello—*

Gens des Nicituses ?

0-2 Castellum — - Sidi Amar, ex Zurich MC

entre Tipasa et Cherchel

VIII 9317 : *mag(istri) q(uin) q(uennales) kastelli*

Est-ce le *castellum* des Tabianenses ? Bouchenaki-Février, p. 204

0-3 Castellum — Hr Sidi Merzug, Niber PR

VIII 1615=15721 et 1616=15722 : *seniores kast(elli)*

15726 : *C. Paccius Rogatus fl pp II vir col Sic(cae) pref(ectus) caste(lli).*

- 0-4 Castellum — - Ain el Hadjar MS
 AE 1966 594, ex Février, Inscriptions inédites, p. 225, en 227: *castellani [m]uros extruxerunt.*
- 0-5 Castellum — PR
 Au voisinage de Niber (cf 0-3). Signalé oralement par A. Beschouch lors d'un séminaire.
- 0-6 Castellum — Près de Thala PR
 Signalé oralement par A. Beschouch lors d'un séminaire

C(...) + toponyme

- 1-1 C(astellum) A (...) - milliaire NU
 De Henchir Bir el Askaria, entre les voies de Sigus à Theveste et de Sigus à Gadiaufala. Toussaint, BCTH 1897, p. 280.
 VIII 22217 milliaire: *r(es) (publica) c(...) A (...)*
 CIL: uel castellum, ciuitas, uel colonia. En fait, la formule *Respublica Castellii* est si courante qu'on n'hésitera pas à la restituer ici.
- 1-2 k(astellum) B— - Bir Haddada MS
 VIII 8710 et p. 1934: *k(astellani) B*; VIII 8729: fragment appartenant à la série chronologique de 227.
- 1-3 C(astellum?) M —ou N— - Guergour MS
 VIII 20321: *c(astellum) N—* ou *g(ens) M—*
 Mentionne un *praefectus*.
- 1-4 C(astellum) R(...) C(...) M(...) - Renier-Henchir Lulu.
 CIII 22270, 22274-55a milliaires: *RPCRCM*
 RPC nous semble être évidemment *Respublica castellii*.
 Voir le commentaire de CIL sous 22274.
 Milliaires de la route Gadiaufala-Thibilis. CM, placé à la ligne, ne fait pas forcément partie du nom du castellum.

Hypothèses : le mot castellum n'est pas attesté

- 2-1 Ma—rensium - Henchir Ain Tella PR
 VIII 17327 et p. 1645 sous la 1^{ère} Tétrarchie: *uniuersi seniores ma.s—rensium ... anno Fortunatiani magistri.*
 S. Gsell, HAAN V, p. 65; G. Waldherr, Kaiserliche Baupolitik in Afrika, p. 87-89.
- 2-2 Lobrinenses - Ain Maafeur MS
 VIII 20541 sous Sev. Alex.: *—Lobrinenses—*
 Carcopino, Castella, p. 10, n° 1: « le fait qu'à 20 km à la ronde, ils ne sont entourés que de castella nous fonde à les considérer comme des castellani ». « Cast. Lobrinense » sur la carte de Salama, Réseau routier de l'Afrique romaine.
- 2-3 Paganicensens - Kherbet Gidra MS
 VIII 8828=20630 sous Sev. Alex.: *muros paganicensens Serteitanis per popul(ares) suos fecit.*
 Carcopino ibid. p. 13 suggère l'existence d'un *castellum Paganicense*. Si *paganicensis* est l'équivalent de *paganicus* (Hypothèse que nous devons à G. Di Vita), il faut au contraire l'exclure. Le CIL écrit d'ailleurs le mot sans majuscule.

Liste par provinces

Maurétanie Tingitane - MT

Tamudense Tamuda

Maurétanie Césarienne - MC

Abaritanum

1832 / *Castellum*

Audiense	Auzia
Duodiense ?	
Lar	Imilaen ?
Medianum	
Minoritanus	
Ripense	
Subicarensis	
Tatroportense	
Thudedenses	Lac Halloula, région de Tipasa
Tingitanum	El Asnam, ex Orléansville
Tulei	Diar Mami, Grande Kabylie
Castellum 0-2	Sidi Amar, ex Zurich, entre Tipasa et Cherchel

Maurétanie Sitifiennne - MS

Aurelianense Antoninianense	Aïn Zada
Cellense	Kherbet Zerga
Citofactense	Kherbet Ain Soltane
Dianense	Guellal, Sidi Messaoud el Hamdi
Gurodense	Bled Bechir ben Yaya
Lemellefense	Ben Imour - Bordj bou Arridj
Medianum Matidianum	Alexandrianum Tiliruensium
Perdicense	chott El Hamiett
Thmallulense	Ras el Oued
Thib (...)	Aïn Melloul
Tiliruense	Bled Bachir Ben Yaya
Turrensi(um ?)	Meris, près Bordj Medjana
Vanarzanense	Kherbet Ksar Thir
Vartan[i]—	Douar Boutara
Victoriae	Près de Djidjeli
Castellum 0-4	Aïn el Hadjar
K B 1-2	Bir Haddada
C M 1-3	Guergour
(Lobrinenses 2-2	Aïn Maafeur)
(Paganicenses 2-3	Kherbet Gidra)

Numidie - NU

Nord	
Arsacalitanum	El Goulia
Cald()	Mechta Nahar
Celtianum	Khorba beni Welban
Elefantariense	près Rouffach
Fabatianum	entre Cirta et Thibilis
Castellum M—	(conservé à Théveste. Venu de NU?)
Mastarensis	Beni Ziad
Phuensium	Aïn Fua, Ez Zamma
Siguitanum	Bordj ben Zekri
Subzuaritanum	Sadjar
Tidditanorum	Henchir el Kheneg
Zugal	Rhoumeriane
C A 1-1	Henchir Bir el Askaria
C R CM 1-4	Route Gadiaufala-Thibilis; Hr Lulu

Sud

Dimmidi	Messad
Ubaza	Terebza/Terebaza

Proconsulaire - PR

Aubuzzensium	Henchir Djezza
--------------	----------------

Biracsaccarensium	près de Bisica
Fussalense	au sud-est d'Hippone
Giluense	voisin d'Hippone
Sinitense	voisin d'Hippone
Sutunurca	Henchir Ain el Asker
Titulitanum	Tituli
Uchitanum	Henchir Duamis
Ucubis	Henchir Kaussat
Castellum 0-1	A Dougga (<i>Nicituses</i> ?)
Castellum 0-3	Henchir Sidi Merzug, Niber
Castellum 0-5	près de Niber
Castellum 0-6	près de Thala
(Ma—rensium 2-1	Henchir Ain Tella)

Byzacène - BY

Sufetanum	Henchir Sbiba
Thigensium	Henchir Ragoubet Saieda

Tripolitaine - TR

Castellum Talalati	Ras el Ain Tlalet
--------------------	-------------------

NB : Ce répertoire compte 64 lignes, ce qui ne signifie pas 64 castella.

BIBLIOGRAPHIE

Pour l'Afrique

Real Encyclopædie, sv, 1899.

BOUCHENAKI M., FÉVRIER P.A. Un « castellum » de la région de Tipasa de Juba à Septime Sévère, *Bull. Arch. Alg.* VII 1977-1979 [1985], p. 193-215.

CIL Index, VII M p. 219 (1955); X et XI a (1959).

COURTOIS C., *Les Vandales et l'Afrique*, Paris, 1955.

DE RUGGIERO, *Dizionario Epigrafico*, sv, 1900.

Thesaurus sv. *Castellum*: Lexicon 1907; Onomasticon 1907-1913.

ROMANELLI P., *Storia delle Province Romane dell'Africa*, Rome 1959.

SALAMA P., *Les voies romaines de l'Afrique du Nord*, Alger, 1951.

Pour la région de Cirta

GASCOU J., Pagus et castellum dans la confédération cirtéenne, *Ant. Afr.* 19, 1983, p. 175-207.

LESCHI L., *BCTH* 1941, p. 155-165. Liste de 8 castella p. 158, n. 2.

Pour la région de Sétif

CARCOPINO J., Les castella de la plaine de Sétif d'après une inscription latine récemment découverte, *RAFLIX* 1918 p. 5-22.

FÉVRIER P.A., Inscriptions inédites relatives aux domaines de la région de Sétif, *Mélanges Piganiol* I, 1966, p. 217-228. Cf. *AE* 1966 sous le n° 593.

Pour la région de Sicca

BESCHAOUCH A., Le territoire de Sicca Veneria (El-Kef), nouvelle Cirta en Numidie Proconsulaire (Tunisie), *CRAI* 1981, p. 105-122.

Listes épiscopales

LANCET S., *Actes de la Conférence de Carthage en 411*, Turnholt 1974. Est cité ici « Gesta » (NB. Les homonymies peuvent nuire à la validité des rapprochements proposés).

Notitia prouinciarum et ciuitatum Africae, dans M. Petschenig, *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum (CSEL)* 7, 1881, p. 115-134. Est cité ici « Not. » suivi du sigle provincial MC, MS, etc.

R. REBUFFAT

C30. CAURI

(Voir Coquillages)

C31. CAUNES

Les Caunes sont mentionnés par Corippus (*Joh.*, II, 65-68) parmi les Maures insurgés contre le pouvoir byzantin en 546 de notre ère. Ils sont séparés des Silzactae* par un fleuve sinueux, le *Vadara*, que l'on ne peut identifier. On ne saurait les localiser. Cependant on peut exclure une implantation en Tingitane ou même en Césarienne occidentale.

J. DESANGES

C32. CÈDRES : *ingel, idgel, ijdel, idil; inizel (K), ittiyel (Maroc), ārz (ar.)*.

Le genre *Cedrus* ne comprend que quatre espèces dont trois habitent la région méditerranéenne et une l'Afghanistan et l'Himalaya. Ce sont *Cedrus atlantica* Manetti ou cèdre de l'Atlas, localisé en Afrique du Nord (Maroc, Algérie); *Cedrus libani* London ou cèdre du Liban; *Cedrus brevifolia* Henry, cèdre de Chypre; *Cedrus deodara*, cèdre de l'Himalaya. Ces espèces se distinguent par la silhouette de leur port, la couleur, la longueur de leurs aiguilles et leur architecture, la forme et la longueur de leurs fruits et celles de leurs rameaux (voir *Forêt méditerranéenne*, XI, 1988). Le cèdre de l'Atlas et le cèdre du Liban ont été largement introduits en France dans les étages bioclimatiques subhumides et humides à hivers frais.

Le cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*) qui nous intéresse ici est localisé sur le Moyen Atlas marocain et le revers septentrional du Haut Atlas oriental, sur le Rif et en Algérie, en populations dispersées sur l'Ouarsenis, l'Atlas blidéen, sur les sommets du Djurdjura et les Babors, ainsi que sur les chaînons méridionaux des monts du Hodna (Maadid, Bou thaleb)* et de l'Aurès*. L'ensemble de ces peuplements représente environ 150 000 ha» (P. Quezel, 1980, p. 214).

C'est un arbre de forme pyramidale au port majestueux, aux rameaux étalés, qui peut atteindre 40 mètres de haut. La silhouette élancée se termine en flèche légèrement courbée quand il est jeune, puis quand il vieillit, la partie supérieure forme un plan presque horizontal; « on dit alors que le cèdre fait la table » (J. Toth 1990, n° 195, p. 50).

Alors qu'en Europe et au Liban le cèdre jouit d'un prestige considérable (Clemenceau l'avait fait déclarer « arbre sacré » et Lamartine l'avait exalté), il ne semble pas qu'au Maghreb, en pays berbère, il soit aujourd'hui l'objet d'une protection et de croyances spécifiques. De très belles forêts de cèdres du Haut-Atlas ou de Kabylie comme la forêt de l'Akfadou ont été toutefois sauvegardées malgré leur net recul depuis plusieurs siècles (régression qui semble due en particulier à l'action de l'homme et des troupeaux, davantage qu'aux variations climatiques). Cependant, tant au Proche Orient qu'au Maroc, le bois noble par excellence reste celui du cèdre, constamment signalé dans les œuvres des rois et des puissants, cité dans les livres sacrés, tels la Bible (voir Samuel II, 7; Rois I, 5 et 6; Isaï 41/19; Osée 14/6). Car ce bois odorant qui repousse les parasites, brûle en embaumant les lieux tel un encens, résiste très bien au temps et à l'humidité, fut très recherché autrefois comme bois d'œuvre; d'où son exploitation intensive au Proche Orient et en particulier au Liban depuis plus de 3 000 ans. Il se prête très bien à la fabrication de charpente, solives, planchers, plafonniers, marches, rampes d'escaliers, ou coffres sculptés. On le remarque très souvent dans les constructions des maisons marocaines en montagne (poutres, planchers, plafonds) et aussi en



Cèdres de l'Akfadov (Kabylie, Algérie).

milieu urbain où il fut très fréquemment utilisé dans les mosquées (bois sculptés de versets du Coran, chaires, cénotaphes, plafonds sculptés et peints) ou pour confectionner des portes à plusieurs vantaux des boutiques (médiinas de Fès, Meknès, Rabat).

« Le bois de cèdre est demi-dur avec une densité de 0,5-0,6 (à l'état sec dans une atmosphère à 15% d'humidité), et demi-lourd avec une masse volumique moyenne de 500 à 550 kg/m³ » (J. Toth, 1990 : 60). Il a une bonne résistance à la compression axiale, transversale et aussi à la flexion comparable à celle du sapin, mais il a la réputation d'être cassant. Sa couleur jaune claire qui devient jaune d'or et rouge vif orange quand l'arbre vieillit, offre un aspect artistique très recherché. Il ne possède pas de canaux résinifères mais il est imprégné de résine et d'huiles essentielles (1,5% du poids sec). Ce sont ces huiles qui lui confèrent son odeur pénétrante, agréable et son imputrescibilité. Le tombeau du Medracen (attribué à un roi antérieur à Massinissa, trois siècles avant J.-C.) possède dans la galerie un soutènement en poutres de cèdre qui restent encore odorantes.

Sur l'extraordinaire conservation du bois de cèdre on a de nombreux autres témoignages. Pline l'Ancien remarquait, en son temps, que le temple d'Apollon à Utique, construit quelque mille ans plus tôt, avait conservé ses poutres d'origine en cèdre de Numidie.

Les Égyptiens employaient la résine et l'huile de cèdre pour embaumer les morts ; leurs vertus insecticides étaient aussi connues. Les Kabyles brûlaient du santal et du cèdre dans la tombe avant la descente du corps (Servier, 1985, p. 42).

L'écorce et la résine appelée *cédrine* sont employées aujourd'hui comme remèdes. Il est aussi possible d'en extraire de l'oléorésine dont on tire une essence utilisée en parfumerie. La distillation artisanale du bois de cèdre se pratique encore chez les Berbères du Maroc comme celle du genévrier. Elle fournit un goudron plus fluide que celui du genévrier, utilisé dans de multiples usages (pour traiter la gale des animaux et des dermatoses chez les hommes, dilué dans

l'eau comme stomachique, pour les douleurs intestinales et les maladies de la bile et du foie).

Le bois de cèdre est souvent confondu avec celui du pin d'alep (*Pinus halepensis* Mill.) par les architectes, historiens et la plupart des voyageurs. Car, avec la patine et le vieillissement naturel, ces deux bois qui offrent le même type de veines et à peu près la même couleur, peuvent être facilement confondus. Mais le pin d'Alep, moins cassant que le cèdre, a souvent plus de nœuds et s'il est de même couleur il n'a jamais l'odeur du bois de cèdre. Cette confusion est d'autant plus fréquente qu'elle valorise automatiquement tout objet déclaré en cèdre, contre le modeste et mal nommé pin d'Alep, abondant sur tout le pourtour méditerranéen, mais pratiquement absent à Alep (où on l'a confondu avec le pin *brutia*).

BIBLIOGRAPHIE

- ABDESMEK K., *Le cèdre de l'Atlas (Cedrus Atlantica Manetti) dans le massif de l'Aurès et du Belezma: étude phytosociologique. Problèmes de conservation et d'aménagement*. Thèse de Doctorat 1981, Faculté de Saint-Jérôme, Marseille.
- CEMAGREF (Groupement d'Aix-en-Provence), *Les cèdres*, 1988, fiche technique (4 p.), publié dans *Forêt méditerranéenne*, X, 2, 1988.
- MÉDIOUNI K., YAHI N., « Étude structurale de la série du cèdre de Aït ouabane (Djurdjura), *Forêt méditerranéenne*, XI, 2, 1989, pp. 103-112.
- NAUROY J., *Contribution à l'étude de la pharmacopée marocaine traditionnelle*, Paris, Jouve 1954.
- QUEZEL P., Biogéographie et écologie des conifères sur le pourtour méditerranéen, in Pesson, *Actualités d'Écologie forestière*, Paris, Bordas, 1980, pp. 205-256.
- SERVIER J., *Tradition et civilisation berbères, les portes de l'année*, Éditions du Rocher, Monaco, 1985.
- TOTH J., Le cèdre, *La Forêt privée* (n^{os} 193-194-195), 1990.
- Filmologie: Graines de cèdre*, 1989, 30 minutes (16 mm et vidéo). Réalisation Michel Duvigneau sur un projet de Bernard Ollier. Ministère de l'agriculture (DDAF Bouche du Rhône). Participation: Ministère de l'agriculture du Maroc (Direction des Eaux et Forêts).

M. GAST

C33. CELTES (Théorie des origines celtiques)

Durant le XVIII^e siècle, l'étude des monuments que nous appelons aujourd'hui mégalithiques se développe suivant une double préoccupation. D'une part les auteurs cherchent à dater ces monuments, c'est-à-dire à les attribuer à une « nation », d'autre part ils cherchent à les interpréter c'est-à-dire à en définir la fonction. Ces deux opérations essentielles font alors largement usage de la référence historique, recherchant dans le discours des auteurs anciens sur les populations autochtones de la Gaule, les réponses aux interrogations suscitées par les monuments. Observations archéologiques et discours historiques se nouent ainsi autour du concept de race attribuant les monuments mégalithiques aux Gaulois ou aux Celtes. Cette attribution trouvera sa consécration dans la dénomination de « monuments celtiques » qui sera usitée jusqu'en 1867, date à laquelle le 2^e Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques adopte officiellement le terme « mégalithique ». Dans le dernier tiers du XIX^e siècle et malgré une virulente remise en cause des travaux des celtomanes notamment, « l'attribution aux Celtes des restes humains trouvés dans les monuments mégalithiques d'Occident » est réaffirmée par le Dr Henri Martin devant la Société d'Anthropologie de Paris (1867, p. 165-6).

C'est à l'intérieur de ce cadre de connaissance que l'étude des monuments funéraires protohistoriques d'Afrique du Nord va se développer, l'intérêt pour ces monuments étant avant tout suscité par leur ressemblance avec les monuments

«celtiques» d'Europe. De l'analogie de forme, les auteurs induisaient une communauté d'origine et restituait la présence ancienne des Celtes en Afrique du Nord. Lorsqu'en 1863, Louis-Charles Féraud publie ses «Monuments dits celtiques de la province de Constantine», il pose sans équivoque la question des monuments mégalithiques en terme de race et écrit : «une question de cette importance demande à être traitée par des savants profondément versés dans la connaissance de la race celtique» (1863, p. 214). En fait sa démarche progresse totalement à rebours et prend pour postulat de départ ce qui devrait être la proposition à démontrer. Le caractère celtique des monuments n'est pas une hypothèse à vérifier mais est bel et bien la base de travail, le point de départ de toutes les études sur les mégalithes qui seront produites jusqu'en 1867-68, le fondement même de ce que G. Camps a appelé «la théorie celtique». Car il s'agit bien d'une théorie, édifée sur un savoir éprouvé qui par son poids écrase et paralyse la recherche. Mais la théorie celtique n'est pas uniquement l'expression la plus aboutie des études mégalithiques, c'est aussi un produit de la conjoncture historique. En effet, en France et jusqu'à la reconnaissance de l'homme fossile, le Celte représente le prototype même du premier occupant, de l'habitant originel. Cette idée transposée ou plutôt étendue à l'Afrique du Nord ne remet pas en cause le modèle historique. A l'envahisseur romain qui a imposé son joug en Europe se substitue l'envahisseur arabe et l'analogie de scénario ne fait que renforcer l'illusion de la validité de la théorie historique. Dans cette optique, la présence française en Algérie n'est plus le résultat d'une intrusion mais du retour d'un occupant plus légitime puisque antérieur à l'occupant actuel. Les études celtiques fournissent ainsi des justifications aux visées expansionnistes et impérialistes. L'étude des monuments celtiques d'Afrique du Nord n'a alors pas de valeur scientifique intrinsèque mais ne présente d'intérêt que dans la mesure où elle participe à la grandeur et à l'élaboration d'un savoir national, celui de la métropole, de la nation mère. A une époque où l'archéologie gauloise connaît en France un regain d'intérêt, Louis Féraud considère que le «devoir» des Algériens est de «coopérer à cette œuvre nationale, en signalant des faits qui peut-être seront utiles à la grande œuvre européenne» (1863, p. 215).

Le discours sur les monuments funéraires d'Afrique du nord est élaboré sur la base d'un appareil descriptif qui, loin d'être objectif, est déjà fortement orienté s'attachant à mettre systématiquement en lumière les analogies des monuments nord-africains avec ceux d'Europe. Ces analogies sont essentiellement de quatre ordres. En premier lieu, les auteurs insistent sur celle qui leur paraît la plus claire et la plus évidente : l'analogie de forme. L.-C. Féraud fait remarquer qu'on retrouve dans les alentours de Constantine «dolmens, demi-dolmens, cromlechs, menhirs, allées et tumulus, en un mot, (...) presque tous les types connus en Europe» (1863, p. 216). Certains auteurs citent également l'analogie de nombre. Devant la multitude des monuments de la province de Constantine, Henry Christy ne peut s'empêcher d'établir un parallèle très évocateur avec «l'ouest de la France, pays classique des souvenirs druidiques» (Féraud, 1863, p. 216). La troisième analogie s'applique au matériel archéologique découvert en fouille. Lorsque A. Berbrugger publie les poteries provenant des tombeaux «celtiques» de Roknia, il les rapproche des productions kabyles de son époque mais les identifie à des formes de l'Antiquité romaine, les dénommant *patinæ*, *gutturium* ou *olla* (1864, p. 391) ; toutes les analogies ne paraissent pas également pertinentes. La dernière analogie la plus couramment évoquée concerne le mode d'ensevelissement des cadavres reposant en position fœtale en Afrique du Nord mais également en «Suisse, en Savoie, en Grande-Bretagne, dans le nord de l'Allemagne, au Pérou et au Mexique» (Féraud, 1864, p. 110). Il est tout à fait significatif que les publications antérieures à 1867 ne donnent aucune description anatomique, aucune mesure crâniologique ne percevant le squelette humain que dans sa seule dimension archéologique. Cette lacune

tient à ce que les auteurs n'éprouvent pas le besoin de réaliser une étude ostéologique puisque l'attribution raciale est déduite des seules données archéologiques.

Les éléments descriptifs occupent à eux seuls la plus grande part des pages consacrées aux monuments « celtiques », mais à aucun moment ils ne structurent le discours. Ce dernier est élaboré à partir du discours historique sur les Celtes d'Europe dont les auteurs extraient les passages qui leur paraissent significatifs et les font se rencontrer avec les termes de leur appareil descriptif. Pour A. Berbrugger, les monuments celtiques d'Afrique du Nord constituent un « problème historique aussi curieux qu'embarrassant » (1864, p. 390). Pour Schmidt, les monuments de Roknia sont « un fait historique encore obscur » (1865, p. 227). C'est à partir de ce que « l'on sait » de la religion celte que Féraud interprète les dépôts mobiliers des sépultures dolméniques d'Afrique du nord. C'est également en faisant référence au passage des *Commentaires* où César décrit le modèle de l'*oppidum* celtique que le même auteur interprète deux immenses murailles qui relient les sommets du Koudiat-el-Beni et du Koudiat-bou-Terma. Ainsi, les vestiges archéologiques d'Afrique du nord s'intègrent dans le discours historique sur la Gaule. Ce discours peut même servir à expliquer l'absence de vestiges qui devient alors significative. À côté du grand nombre de monuments funéraires, les archéologues n'ont reconnu aucun habitat pouvant y être relié. Cette absence s'explique parfaitement si l'on considère les « mœurs des Gaulois et des races germaniques qui habitaient généralement dans les grottes naturelles ou des maisons en chaumes » (Féraud, 1863, p. 231). Le discours historique transforme ici la lacune en argument sinon en preuve.

Si l'étude des monuments celtiques permettait de prouver la présence celte en Afrique du Nord, il fallait également l'expliquer à l'aide de scénarios historiques. Certains auteurs situent l'explication au niveau de l'ensemble monumental qu'ils ont étudié, l'attribution se faisant à un groupe restreint d'individus : légion armoricaine pour L. Piesse, soldats bretons ou gaulois pour le Dr Reboud, soldats de l'armée romaine pour Guyon (Camps, 1961, p. 16), habitants des villes antiques de Cirta, Sigus et Lambèse pour Féraud (1863, p. 232). Loin de ces explications anecdotiques, d'autres auteurs se tournent vers l'élaboration de grandes théories dans le contexte plus large d'un diffusionnisme à l'échelle de l'Ancien Monde. Arguant de l'existence de populations blondes en Egypte, le Dr H. Martin fait transiter les Gaulois par l'Espagne et l'Afrique du Nord pour les faire s'épanouir dans la vallée du Nil. Parallèlement, Alexandre Bertrand insiste sur l'existence depuis le Danemark jusqu'en Afrique du nord d'une série continue de monuments d'autant plus récents à mesure que l'on progresse vers le sud, comme le montre le matériel archéologique que ceux-ci ont livré. De ces observations, Bertrand conclut que « ces monuments sont des monuments non d'une époque, d'un âge particulier, mais d'une race qui, rebelle à toute transformation et à toute absorption par les races supérieures à elle qui ont peuplé de bonne heure l'Europe, après avoir été refoulée de l'Asie centrale vers les contrées du Nord, avoir suivi les bords de la mer Baltique et séjourné en Danemark, en a été de nouveau chassée, a remonté jusqu'aux Orcades ; puis, redescendant par le canal qui sépare l'Irlande de l'Angleterre, est arrivée, d'étape en étape, d'abord en Gaule, puis en Portugal, puis enfin en Afrique, où les restes de ces malheureuses populations se sont éteints, étouffés par la civilisation, qui ne leur laissait plus de place nulle part » (Bertrand 1863, p. 530). Plus que comme une illustration, ce dernier scénario apparaît comme un prolongement de la théorie celtique puisque l'auteur fait référence à une race antérieure aux Celtes, originaire d'Asie centrale. Mais ce prolongement est d'une certaine façon un début de réfutation qui laisse penser que, telle qu'elle se conçoit au milieu des années 1860, la théorie celtique porte en elle-même les germes de sa contradiction.

Entre 1865 et 1868, la théorie celtique est rejetée et remplacée par un schéma

plus complexe, organisé autour des Berbères. Ce rejet ne constitue pas davantage une rupture méthodologique. Dans un premier temps, il faut en effet souligner que les analogies avec l'Europe tiennent encore une place importante dans l'appareil descriptif. J.-R. Bourguignat note que « les poteries de Roknia sont, en tous points, analogues à celles de nos dolmens de France; quelques formes sont même identiques » (1868, p. 36). Faidherbe rappelle comme un fait établi, l'absolu similitude des tombeaux mégalithiques de l'Afrique du Nord avec ceux « de la Bretagne, de l'Angleterre, du Danemark, etc. » (1869, p. 532). Parallèlement, ces mêmes auteurs apportent pour la première fois un intérêt soutenu à l'étude anatomique, décrivant et figurant de façon quasi-systématique les ossements et notamment les crânes qu'ils ont découverts. Cependant, chez le général Faidherbe qui fut en 1867 le premier à réaliser des observations anthropologiques, ces dernières n'ont qu'un rôle de vérification. C'est parce que l'auteur pensait que les monuments de Roknia avaient été élevés par les Berbères qu'il voulut comparer les crânes qu'il avait découverts en fouille avec ceux des populations autochtones vivantes : Kabyles et Chaouias.

Sanctionnée par le verdict de l'anthropologie physique, l'origine berbère des sépultures mégalithiques d'Afrique du Nord n'induit cependant pas une rupture dans le discours. L'attribution ethnique des monuments étant une donnée ponctuelle, les analogies archéologiques sont alors utilisées pour saisir dans la durée les mouvements de population et débouchent toujours sur un discours d'ordre anthropologique au sein duquel le mythe de l'émigrant européen va réapparaître. Pour Bourguignat, les constructeurs des plus anciens dolmens d'Afrique du Nord seraient des Arias qui, descendus de l'Italie par la Sicile, auraient imposé leur civilisation et leur religion aux tribus berbères (1868, p. 95). De son côté, Faidherbe reprend l'itinéraire tracé par H. Martin y substituant les « pré-aryas » aux Gaulois (1869, p. 538). Dès lors, on ne peut plus guère considérer les théories d'après 1868 comme des réfutations de la théorie celtique, mais il faut concevoir cette dernière rangée au même rang que les autres comme une incarnation particulière d'une théorie anthropologique dominante : celle du diffusionnisme nord-sud et de l'origine européenne des mégalithes c'est-à-dire des « peuples mégalithiques ».

BIBLIOGRAPHIE

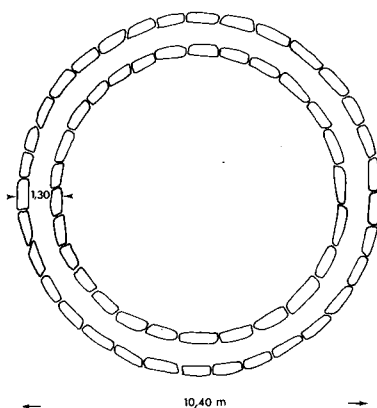
- BERBRUGGER A., « Chronique, Roknia », *Revue africaine*, t. 8, 1864, p. 390-392.
- BERTRAND A., « Monuments dits celtiques de la province de Constantine », *Revue archéologique*, 2^e série, t. 8, 1863, p. 519-530.
- BOURGUIGNAT J.-R., *Souvenirs d'une exploration scientifique dans le nord de l'Afrique*, t. 4 : *Histoire des monuments mégalithiques de Roknia, près d'Hammam-Meskhoutin*, Paris, Challamel Aîné, 1868, 99 p., 9 pl. h. t.
- CAMPS G.J., *Aux origines de la Berbérie, monuments et rites funéraires protohistoriques*, Paris, Arts et métiers graphiques, 1961, p. 11-28.
- FAIDHERBE L., *Recherches anthropologiques sur les tombeaux mégalithiques de Roknia*. Bône, 1868, 70 p. XII pl.
- FAIDHERBE L., « Sur les tombeaux mégalithiques et sur les blonds de la Lybie », *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 2^e série, t. 4, 1869, p. 532-542.
- FERAUD L.-C., « Monuments dits celtiques de la province de Constantine », *Rec. des Not. et Mém. de la Société archéologique de la province de Constantine*, 1863, p. 214-234.
- FERAUD L.-C., « Monuments dits celtiques dans la province de Constantine », *Rec. des Not. et Mém. de la Société archéologique de la province de Constantine*, 1864, p. 108-132.
- MARTIN DR. H., « Sur les monuments mégalithiques et la race qui les a construits », *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 2^e série, t. 2, 1867, p. 165-173.
- SCHMIDT, 1865. Chronique, les dolmens de Roknia, *Revue africaine*, t. 9, 1865, p. 226-228.

N. COYE

C34. CERCLES DE PIERRE

Aucun type de monument protohistorique n'est aussi imprécis et aussi mal défini que le « cercle de pierre ». Ce terme, malgré sa simplicité apparente qui se traduit par une image précise, est d'une grande ambiguïté car il s'applique aussi bien à la circonférence dessinée sur le sol par des pierres plantées qu'à la surface circonscrite qu mériterait seule le nom de cercle. Il est indispensable cependant de distinguer le « cercle » de pierre (circulaire, ovale ou elliptique) qui peut être l'enceinte d'un monument (tumulus*, bazina*, dolmen*) et le « cercle » qui délimite une aire sans relief constituant cependant elle aussi un monument, funéraire ou non. Au siècle dernier, les préhistoriens travaillant en Afrique du Nord ont souvent donné à ces cercles de pierre le nom breton de cromlech ; l'usage s'en est heureusement perdu.

Il est difficile aujourd'hui de rejeter l'appellation de cercles de pierre, mais on lui préférera celle d'enceinte pour désigner le cercle qui entoure un monument ou une surface et aire cette surface ainsi délimitée.



Cercle de pierre de l'Oued Ouahen à Tiffert (Ahaggar).

Les enceintes simples sont encore très nombreuses malgré leur grande fragilité qui a facilité leur destruction. Les cercles ont des dimensions très variables, mais les plus nombreux ont un diamètre compris entre 8 et 12 mètres. Ce sont les plus décevants des monuments protohistoriques berbères. Le mobilier funéraire est inexistant ou presque, les restes osseux infimes, quand on les trouve dans une fosse qui se distingue guère des terres dans lesquelles elle fut creusée. Il arrive toutefois que la fosse soit occupée par un caisson dont les dalles tapissent les parois (monument d'Ouisert dans la région de Mascara) ou dont les murets sont construits en pierre sèche (Ras el-Ma). Mais le plus grand nombre de ces enceintes ne délimitent que des aires vides de tout document archéologique. On ne doit pas cependant en tirer des conclusions trop rapides et attribuer ces cercles à des aires à battre, à des substructions de parc à bétail, à des bases de tente (alors que les tentes du Maghreb et du Sahara, à l'exception des grands pavillons de prestige du Maroc, ne sont jamais circulaires) ; il est encore plus imprudent d'imaginer que ces cercles sont des monuments commémoratifs. Il importe de noter que ces enceintes sont toujours fermées, continues, dépourvues de la moindre entrée (ce qui n'est pas le cas pour les enceintes de dolmens). Cette absence de porte confirme le caractère rituel ou symbolique de ces monuments. Il n'est pas impossible que des cercles qui paraissent n'avoir jamais renfermé une sépulture – ce qui n'est pas facile

à démontrer – aient pu constituer des aires d'exposition de cadavres jusqu'à ce que les ossements subsistants soient déposés dans la sépulture définitive.

Les mêmes remarques s'appliquent aux enceintes multiples, qui sont plus nombreuses au Sahara. Les enceintes concentriques peuvent être très rapprochées laissant une vaste aire libre à l'intérieur ; c'est le cas habituel au Hoggar et dans presque toutes les régions sahariennes (Tiffert, Akarakar). Certaines au contraire, sont assez écartées les unes des autres au point que le cercle intérieur ne délimite qu'un espace très réduit (Djebel Recheïga). M. Reygasse, citant plusieurs auteurs et faisant état de ses observations personnelles, insiste sur le caractère très soigné des enceintes circulaires concentriques du Hoggar faites de galets calibrés ; elles sont séparées parfois par des jonchées de quartz blanc.

Il arrive fréquemment que l'aire délimitée par l'enceinte circulaire ou elliptique (exceptionnellement rectangulaire) soit recouverte de pierraille. Cette jonchée de cailloux ou de plaques est parfois remplacée par un dallage de plaques qui recouvrent entièrement le sol. Plus que les autres enceintes, celles-ci ont un caractère funéraire affirmé ; les dalles des sépultures, plantées de chant affleurent la surface dans de nombreux cas, en particulier dans la région d'El Eulma où ces monuments sont particulièrement bien conservés (Nécropole de Teniet Chebli). De telles jonchées de pierraille ou de plaquettes sont très fréquentes au Sahara central où elles apparaissent aussi bien sur des monuments à antenne*, des croissants* et autres adebni*. Plus que les enceintes simples ou multiples, ces aires plus ou moins circulaires sont compliquées par des « bastions » semi elliptiques accolés à l'enceinte (Berguent, Teniet Chebli etc.) ; on peut y voir des sortes d'annexes destinées au culte funéraire ou, plus simplement, des sépultures ajoutées à un monument plus ancien dont on a désiré maintenir l'intégrité tout en signalant, sans doute, la parenté qui unissait les défunts.

BIBLIOGRAPHIE

- CAMPS G., *Aux origines de la Berbérie. Monuments et rites funéraires protohistoriques*. Paris, 1961.
 GSELL S., *Les monuments antiques de l'Algérie*, t. 1, p. 13, Paris, 1901.
 GSELL S., *Atlas archéologique de l'Algérie*, en particulier feuilles n° 24, 34, 35, 45, 46.
 JACQUOT L., « Relevé des monuments mégalithiques de la région de Sétif ». *Rec. des not. et mém. de la Soc. archéol. de Constantine*, XXXIV, 1900, p. 121-126.
 JOLLY A., « Ruines et vestiges anciens dans les Provinces d'Oran et d'Alger », *Rev. afric.*, t. LIV, 1910, p. 393-404 et t. LV, 1911, p. 274-281.
 PALLARY P., « Monuments mégalithiques de l'arrondissement de Mascara ». *Bull. de la Soc. d'Ethnogr. de Paris*, 1887, p. 55-57.
 PALLARY P., *Instructions pour les recherches préhistoriques en Afrique du Nord* ; Alger, 1909.
 PINCHON Dr, « Stations de surface et tumuli de la région de Bossuet et du Têlagh (Oran) ». *Congr. préhist. de France, XII^e session, 1936*, p. 374-402.
 REYGASSE M., *Les monuments funéraires préislamiques de l'Afrique du Nord*. Paris, 1950.
 ROFFO Dr, « Sépultures indigènes antéislamiques en pierres sèches ; étude sur trois nécropoles d'Algérie centrale ». *Rev. afric.*, t. LXXXII, 1939, p. 197-242.

G. CAMPS

C35. CERERES

Le culte grec de Déméter, déesse des moissons et de sa fille Coré/Perséphone a connu un grand développement en Afrique où, comme dans l'ensemble du monde romain occidental, elles furent identifiées à Ceres (Tellus) et Proserpine. En Afrique, elles furent désignées le plus souvent sous le nom de Cereres. Ce culte est bien antérieur à la conquête romaine, il remonte à la fin du IV^e siècle av. J.-C. Le culte de Déméter, très répandu en Sicile fut introduit de la manière la plus officielle à Carthage : Diodore de Sicile (XIV, 77, 5) rapporte que le général Himilcon qui

commandait les troupes carthagoises assiégeant Syracuse avait, en 396, commis le sacrilège de piller le temple de Déméter et de sa fille qui se situait hors les murs. Les déesses s'étaient vengées en frappant l'armée punique de maux aussi éprouvants que divers. Pour se faire pardonner, le Conseil de Carthage avait décidé d'élever un sanctuaire expiatoire et de confier le culte de Déméter et de sa fille à des Grecs résidant à Carthage, sans doute afin d'assurer une bonne observation des rites qui convenaient aux déesses. Le panthéon phénicien ne semble pas avoir connu de divinité dotée des mêmes pouvoirs que Déméter, ce qui expliquerait la conservation du caractère grec de la déesse des moissons pendant les siècles qui suivent son introduction en Afrique. Le succès du culte de Déméter et de sa fille fut considérable, il s'étendit à l'ensemble du territoire occupé par Carthage et même au-delà chez les Numides. Il est vraisemblable que l'extension des mystères d'Eleusis, sous l'influence alexandrine, ne fut pas étrangère au succès du culte des déesses.

Pendant les deux siècles et demi qui précédèrent la chute de Carthage les déesses furent donc honorées selon les rites grecs. L'archéologie en a conservé des témoignages nombreux, ce sont, en particulier, les vingt statuettes en terre cuite de Déméter trouvées dans la *favissa* du temple de Soliman au pied du Cap Bon : ces statuettes ne se distinguent guère de celles qu'on trouve dans les sanctuaires de Sicile ou de Cyrénaïque. Déméter et Coré sont coiffées du *polos* dans lequel on pouvait brûler des parfums. Plus chargés de sens sont les très nombreux *kernoi*, récipients à becs multiples que les officiants portaient sur la tête lors des fêtes célébrées en l'honneur des déesses, en avril. Au cours de la cérémonie des *kernophoria*, les prémices des moissons encore vertes étaient brûlées dans ces vases. La découverte de nombreux *kernoi* dans la couche d'incendie de Carthage et, dans le quartier de Dermech, celle d'un four encore rempli de ces vases rituels s'expliquent par le fait que la ville fut prise en avril, donc au moment de la célébration des *kernophoria* de 148 av. J.-C.

Le culte agraire de Déméter et de Coré se répandit donc dans l'ensemble du territoire contrôlé par Carthage, en particulier dans les grandes plaines du nord de la Tunisie, traditionnellement livrées à la céréaliculture. On peut croire que l'expansion de ce culte se fit de proche en proche, naturellement, chez les paysans numides ; mais J. Carcopino a tenté de montrer qu'il s'agissait en fait d'une volonté politique et il attribue à Massinissa et à ses successeurs la propagation du culte grec des Cereres en Numidie.

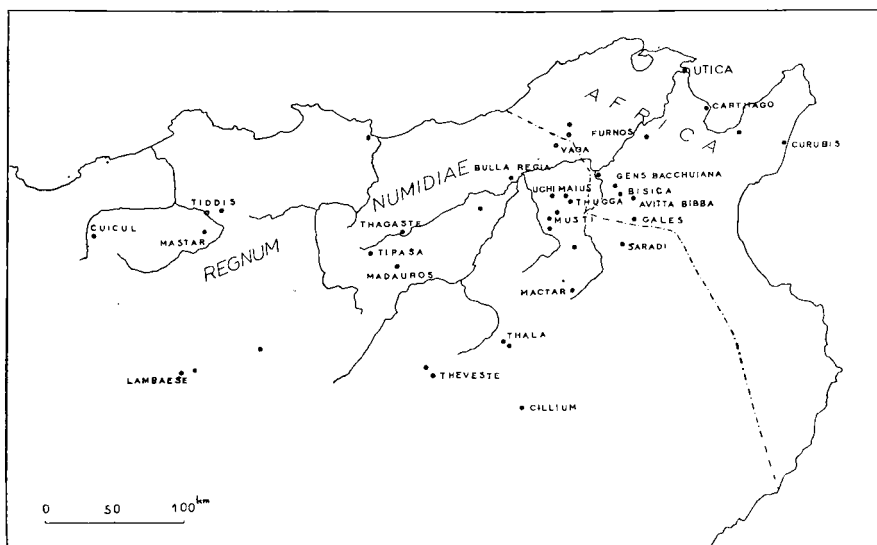
Nous ne reviendrons pas sur l'argumentation brillante par laquelle J. Carcopino a montré que le culte des *Cereres graecae*, introduit à Carthage en 394 av. J.-C., était pratiqué à Vaga (Béja*), et vraisemblablement ailleurs en Numidie, au temps de Jugurtha. La correction proposée de *diem tertium* en *diem Cererum* est généralement acceptée tant elle éclaire le récit de Salluste. Le royaume numide était donc partiellement acquis à la religion des Cereres au temps de Jugurtha. Les traces de ce culte, à l'époque romaine, montrent qu'effectivement les Cereres étaient vénérées dans la partie de l'ancien royaume acquise par Massinissa aux dépens de Carthage. A l'Ouest du méridien de Cuicul (Djemila), c'est-à-dire en dehors de la Numidie romaine et donc de la Massylie, le culte des Cereres n'est mentionné qu'à Rapidum. Ce culte paraît donc caractériser les pays carthagois et massyle.

Les Numides de l'Est, comme les Libyens ou *Afri* du territoire carthagois puis de l'*Africa vetus*, célébraient avec ferveur le culte des Cereres et en acceptaient avec complaisance tous les épisodes scabreux destinés à stimuler la fertilité de la nature. Le problème qui demeure est celui de déterminer la part prise par Massinissa dans l'extension de ce culte. Pour J. Carcopino « les propagateurs imprévus du culte hellénique des Cereres en Afrique ne furent ni les Carthagois d'avant 146 av. J.-C., ni les Romains d'après 39 av. J.-C., mais bien entre ces deux dates, les rois berbères de la lignée de Massinissa », et Massinissa, ni sensible à l'attrait de la

civilisation hellénistique, aurait déployé un grand zèle « pour répandre parmi ses sujets des pratiques religieuses qui les initiaient à un rudiment de civilisation grecque, en même temps que par l'espoir des grasses récoltes qu'elles étaient censées procurer, elles les encourageaient au travail de la terre » (J. Carcopino, 1941, p. 21-22).

L'extension du culte des Cereres à travers la Numidie a pu se faire, cependant, avant Massinissa. Le culte des Cereres avait rapidement pris un caractère populaire, non seulement à Carthage même, mais dans tout son territoire.

Dans le Cap Bon « à moins de 25 km les uns des autres... partout où devait se trouver une bourgade » ont été retrouvés « des sanctuaires aux divinités hellènes de la terre nourricière » (P. Cintas, 1950, p. 552-553). Pendant l'époque romaine le culte des Cereres n'a subi aucun déclin et a gardé le même caractère populaire dans le nord de la Zeugitane. Il faut donc admettre que le culte des Cereres était aussi répandu de part et d'autre de la *Fossa Regia* et que si l'extension de ce culte est aussi ancienne que l'admet J. Carcopino, il n'y aucune raison de penser qu'il n'était pas déjà pratiqué dans les Grandes Plaines lorsque Massinissa s'en empara vers 152, soit quatre ans avant sa mort.



Extension africaine du culte des Cereres. Les dédicaces à Tellus, Ceres, Coré honorées isolément n'ont pas été retenues dans l'établissement de cette carte.

Si les Cereres étaient inconnues dans les terres à blé des *Campi Magni* avant 152, il semble difficile d'expliquer comment en quatre ans Massinissa aurait pu introduire et répandre ce culte non seulement dans cette région mais aussi dans le reste du territoire massyle. Si enfin on attribue à Massinissa l'introduction du culte des Cereres dans la région des Grandes Plaines, c'est admettre du même coup que, dans les régions dont la vocation céréalière était particulièrement claire, Carthage n'avait pas propagé ce culte, alors qu'elle couvrait le Cap Bon de sanctuaires consacrés aux déesses nourricières et que Sicca (le Kef) accueillait la Vénus Erycine.

Si un souverain était réellement en cause dans cette propagation – et je ne le crois pas – ce serait plutôt Micipsa, ce grand méconnu. En fait point n'est besoin d'une intervention royale pour répandre le culte des déesses des moissons chez les

populations numides. J. Carcopino a donné l'explication de l'attrait que ce culte pouvait rencontrer dans les âmes simples des paysans africains : « Cette religion hellénique plongeait de lointaines racines dans le vieux fonds naturaliste de l'ancienne civilisation méditerranéenne auquel les Numides s'étaient attachés, et il était infaillible que transplantée chez eux elle s'y épanouit en vivaces floraisons ». Par son mysticisme sexuel, par cette communion avec les forces qui fécondent la nature, le culte de Tellus et de Coré était celui qui se rapprochait le plus des préoccupations magiques du cultivateur berbère.

Le culte de Déméter et de Coré, devenu à l'époque romaine celui des Cereres, (Ceres s'identifiant de préférence à Coré tandis que Déméter se confondait avec Tellus, la vieille divinité italique des moissons), connut un développement considérable. A Carthage même, le culte fut rétabli dès la fondation de la colonie, en janvier 38 av. J.-C. G. Charles-Picard a insisté sur les deux qualificatifs ethniques données aux déesses dites tantôt *Cereres graecae*, tantôt *Cereres africae*. Il est difficile de dire s'il s'agit de divinités distinctes et si les secondes sont les anciennes déesses siciliennes introduites à Carthage à la fin du IV^e siècle av. J.-C. et « naturalisées » en terre africaine, alors que les *Cereres graecae* s'identifieraient aux déesses d'Eleusis dont les mystères connaissent une expansion importante au cours des I^{er} et II^e siècles, sous l'influence d'Alexandrie.

Les dévots des Cereres étaient nombreux et organisés en collèges. On a trouvé à Carthage et dans son voisinage seize dédicaces de *sacerdotes* datées à partir de l'année de fondation de la *Colonia Julia Kartago*. On sait aussi par la Passion de Perpétue que les *sacraetae* de Cereres portaient un vêtement spécial, dont on voulait revêtir Perpétue et Félicité, afin d'en faire à la fois des dévotes et des victimes offertes à la déesse. Examinant plusieurs stèles tunisiennes consacrées aux Cereres, G. Ch.-Picard a montré combien les diverses représentations s'expliquent par des allusions à peine voilées aux mystères éleusiniens.

Les Cereres sont souvent associées, en Afrique, à Pluton surtout adoré sous non aspect *Frugifer*. Leur association en triade est si étroite que M. Le Glay s'est demandé si Pluton n'avait pas été introduit en Afrique en même temps que les déesses syracusaines.

BIBLIOGRAPHIE

- AUDOLLENT A., « Cereres », *Mélanges Cagnat*, 1912, p. 359-381.
 CAMPS P., *Céramique punique*, Paris, 1950.
 CARCOPINO J., « Le culte des Cereres et les Numides », in *Aspects mystiques de la Rome païenne*, Paris, 1941, p. 13-47.
 CHARLES-PICARD G., *Les Religions de l'Afrique antique*, Paris, 1954, p. 86-92 et 183-192.
 CHARLES-PICARD G., « Nouveaux documents sur le culte des Cereres dans l'Afrique proconsulaire », *Actes du 79^e Congr. des Soc. savantes*, Alger, 1954 (1957), p. 237-253.
 FÉVRIER P.-A., « Le culte des Cereres en Afrique ». *Bull. nat. de la Soc. des Antiq. de France*, 1975, p. 39-43.
 LE GLAY M., « Junon et les Cereres d'après la stèle d'*Aelia Leporina* trouvée à Tebessa ». *Libyca, Archéol.-Epigr.*, t. IV, 1956, p. 33-53.
 LE GLAY M., *Saturne africain, Histoire*, Paris, 1966.
 POINSSOT Cl., « *Suo et Sucubi* », *Karthago*, t. X, 1959-1960, p. 93-129.

G. CAMPS

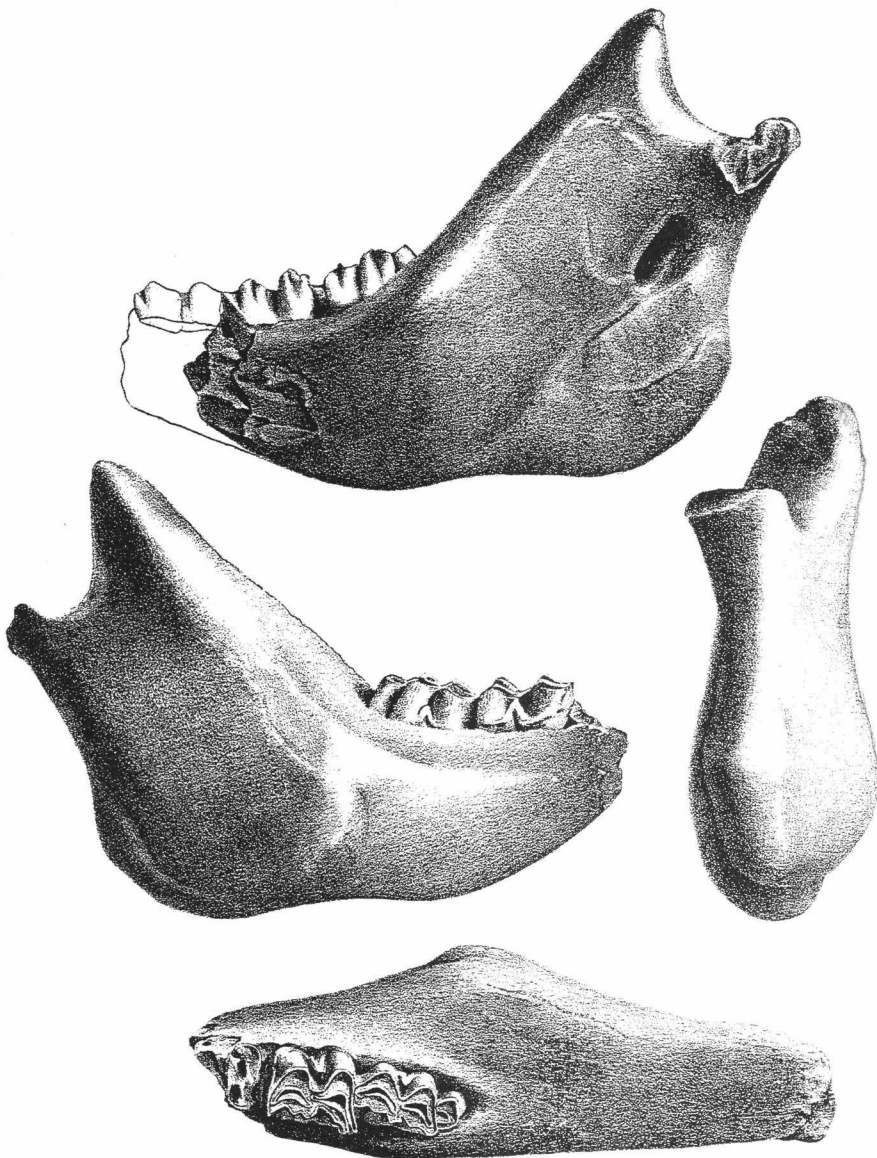
C36. CERF (*Cervus elaphus barbarus*)

Le Maghreb, encore n'est-ce que dans un secteur étroitement limité, est la seule région de l'Afrique où vivent des cervidés. Au cours des temps quaternaires un daim avait pénétré dans la vallée du Nil, mais il a disparu depuis longtemps alors

que subsiste dans le nord-est de l'Algérie et le nord-ouest de la Tunisie un cerf de petite taille, le *Cervus elaphus barbarus* Bennet.

Le cerf pendant les temps préhistoriques

Un autre cervidé vécut au Maghreb ; connu dans des gisements d'âge rissien (Sidi Abd er-Rahman), il prospéra au cours du Wurm et ne disparut qu'au début de l'Holocène. Il fut d'abord nommé par Pomel, *Cervus pachygenis* en raison de

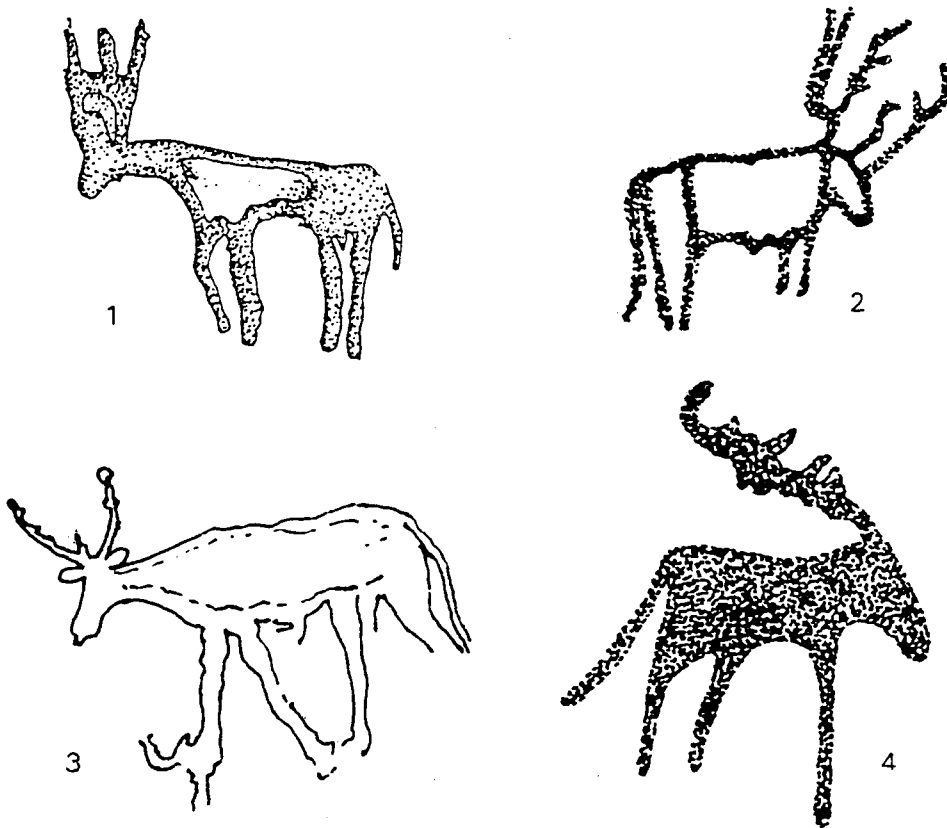


Mandibule droite de *Cervus (Megaceroïdes) algericus*. Le cerf à joues épaisses de A. Pomel.
(2/3 du G.N.)

l'épaississement considérable du corps de la mandibule ; ce cerf « à joues épaisses » fut ensuite rapproché du *Cervus megaceros* d'Europe et fut désigné sous le nom spécifique de *Cervus (Megaceroïdes) algericus* Lydekker. Des restes de cette espèce fossile ont été recueillis dans de nombreux habitats préhistoriques du nord du Maroc (Mugharet el-Aliya, Kifan Bel Ghomari, Tit Melil, Sidi Abd er-Rahman) et d'Algérie septentrionale (Grottes des Bains romains, de Pointe Pescade, Sintès, Allobroges près d'Alger, Ali Bacha, Grotte des Ours et Puits des Chaacha dans la région de Constantine). Animal de forêt, ce cerf ne semble pas avoir occupé les régions plus méridionales, ni les zones de steppe, ni celles actuellement arides du Sahara.

Dès le Pléistocène moyen (Lac Karar), il existait au Maghreb une autre espèce de cervidé qui pourrait être l'ancêtre du *Cervus elaphus barbarus* Bennet actuel. Bien que toujours assez rare, cette espèce a été reconnue dans plusieurs gisements ibéromaurusiens (La Mouillah, Kifan Bel Ghomari), capsien (Bekkaria, Relilai) et surtout néolithiques (Grotte du Grand Rocher, Mustapha supérieur, Grottes du mouflon, de Bou Zabaouine, du Damous el Ahmar...). L'existence du *Cervus elaphus barbarus* au cours des temps préhistoriques ne fait donc aucun doute et nous constatons que son aire de dispersion était bien plus vaste que l'actuelle. Il importe cependant de signaler que cet animal n'était pas abondant et que l'homme préhistorique semble avoir totalement négligé le bois de cervidé dans la confection de ses outils.

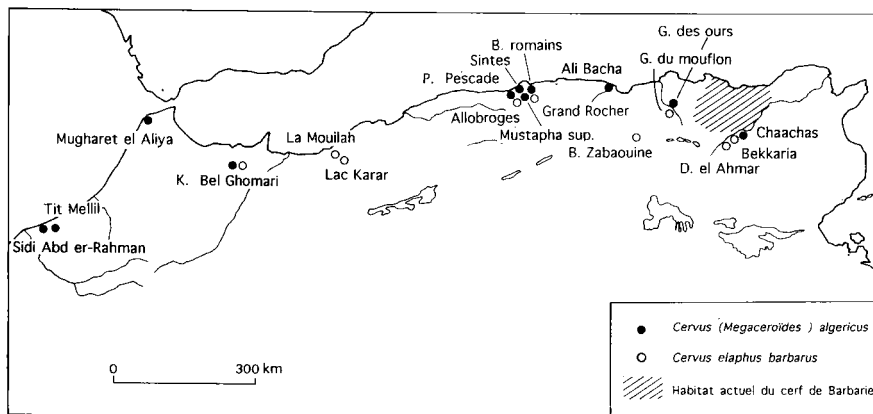
La place tenue par le cerf dans l'art rupestre préhistorique est nulle.



Prétendus cervidés de l'Art rupestre de l'Atlas et du Sahara. 1 : Egaï Zouma (Tibesti), élan d'après J. Arkel ; 2 : Amglou (Anti-Atlas), cerf d'après A. Moyen ; 3 : Oued Djerat (Tassili n'Ajjer), cerf d'après M. Reygasse ; 4 : Azib n'Ikkis (Haut Atlas), cerf d'après A. Jodin.

Nombreuses cependant furent les attributions à cette espèce de figures gravées ou peintes, tant au Maroc (Magara Sanar, Azib n'lkis, Hassi bou Lanouar, Amglou), qu'en Algérie, dans l'Atlas saharien occidental (Guebar Rechim, Marhouma, Djebel Doum) qu'en Tunisie (Djebel Behelil) et même en plein Sahara (Adrar Ahnet, Oued Djerat, Tibesti, Djebel Ouénat, etc.). Dans ces régions désertiques de telles interprétations de figures étranges aux cornes fantaisistes s'appuyaient sur l'identifications d'ossements de prétendus cervidés dans la région d'Arawan (Mali) au milieu d'une faune de crocodiles, de ratels et d'hippopotames (F. Roman, 1935). Arkell avait cru même reconnaître un élan dans une gravure de l'Ounianga, dans le Sahara oriental. H. Lhote n'eut aucun mal à réfuter ces interprétations et identifications erronées. On peut, à sa suite, conclure que le cerf, qu'il soit *Megaceroides algericus* ou *Cervus elaphus barbarus*, n'a jamais appartenu à la faune néolithique du Sahara et n'a jamais figuré dans l'art rupestre.

De cette absence du cerf dans le bestiaire de l'art rupestre nord-africain on ne saurait, toutefois, déduire que cet animal était inconnu dans les pays du Maghreb. On sait qu'il est des espèces qui, pour des raisons culturelles, sont privées de toute représentation ou ne sont figurées que très exceptionnellement alors qu'elles sont abondantes ; c'est le cas du singe (*Macaca inuus*), de l'ours, de l'hyène, du sanglier, du cerf... Il est remarquable qu'Hérodote (IV, 192) précise justement, contre toute évidence, que ces deux espèces sont absentes de la Libye (Maghreb actuel et régions prédésertiques) ; il s'agit certainement du résultat d'une sorte d'interdit et de véritables filtres culturels. Pline l'Ancien (VIII,128), Elien (XVI,10) et même le géographe arabe Ibn Khurradâdhbid répètent sans esprit critique l'assertion erronée d'Hérodote.



Carte de répartition des cerfs en Afrique du Nord.

Le cerf de Barbarie

Le cerf de Barbarie actuel est l'unique représentant vivant de la famille des *cervidae* sur le continent africain. Aux XVIII^e et XIX^e siècles son aire s'étendait à toute la zone forestière du nord de l'Algérie orientale, peut-être même en Grande Kabylie si on retient certaines données du folklore (voir *infra*). Shaw le signale dans la région de Skikda et entre ce port et Annaba. Il est sûr que la région fréquentée par les cerfs s'étendait jusqu'au sud de Tébessa où cependant les forêts sont rares et peu favorables à leur développement ; dans cette région, le dernier cerf fut tué au nord du Djebel Onk, en 1918. Aujourd'hui l'espèce est étroitement localisée de part et d'autre de la frontière algéro-tunisienne, dans les régions de Kala (ex La

Calle) et de Tabarka. Bien qu'elle soit protégée depuis 1939 par un arrêté interdisant non seulement la chasse mais tout entrave portée aux déplacements de ces animaux et que soient prévues des compensations pour les dégâts causés par eux, l'espèce ne cesse de perdre du terrain et voit son effectif se réduire. Celui-ci était estimé à 300 ou 400 têtes vers 1960, en Algérie, il pouvait être du même ordre en Tunisie où le cerf est confiné dans les forêts de chênes-lièges de Kroumirie. On a prétendu que le cerf vivait au Maroc, cette assertion repose sur un texte de Jean-Léon l'Africain qui prétend qu'on chassait des chevreuils à Tabelbala et que les forêts de l'Atlas nourrissaient des cerfs et des chevreuils ; il est manifeste que Jean-Léon ne pouvait citer en italien les gazelles, les oryx et les alcélaphes et il emprunta pour les désigner les noms des animaux européens qui lui semblaient les plus proches par leur format. Cependant, il existe aujourd'hui des cerfs dans les forêts marocaines, mais ce sont des cerfs Sika qui ont été introduits récemment.

Le cerf de Barbarie a un format inférieur à celui du cerf élaphe d'Europe. Le mâle atteint 1,30 m au garrot, exceptionnellement 1,40 m, alors que la biche ne dépasse pas 1 m. Le poids du cerf adulte est de 150 à 225 kg, celui de la femelle oscille entre 100 et 150 kg. La robe est brun clair parsemée de tâches blanches ou jaunâtres disposées en ligne selon l'axe du corps ; ce caractère juvénile, qui disparaît chez le cerf européen, se maintient chez la plupart des adultes. Cette caractéristique explique que certains auteurs, comme Shaw, aient parlé de daim, mais Shaw, premier voyageur européen à décrire cet animal, précise que ce « daim » a des bois semblables à ceux du cerf. Le poil croît en hiver et prend une couleur plus foncée. Le ventre, la face interne des cuisses et la région fessière sont plus claires que le reste de la robe. Les oreilles sont longues, pointues et garnies de poils blancs. Une tâche claire orne le dessus de l'œil.

C'est par ses bois que le cerf de Barbarie se distingue le plus de celui d'Europe. Sa ramure a un développement de 80 cm et l'écartement peut atteindre un mètre, mais elle ne possède pas de surandouiller, le premier andouiller, dit de massacre, a une longueur de 10 cm, il précède de quelques 20 cm le second andouiller et la même distance sépare le second du troisième, au delà se trouve l'empaumure d'où partent d'autres rameaux plus courts. Les bois du cerf de Barbarie sont donc plus petits et plus simples que ceux de son congénère d'Europe. Ces mêmes caractères se retrouvent sur les bois des cerfs de Corse et de Sardaigne et correspondent vraisemblablement aux conditions moins favorables que connaissent ces variétés de cerf élaphe tant dans ces îles qu'au Maghreb.

Les bois tombent en fin d'hiver et commencent à pousser dès le mois de mars ; la nouvelle tête est entièrement reconstituée en août-septembre.

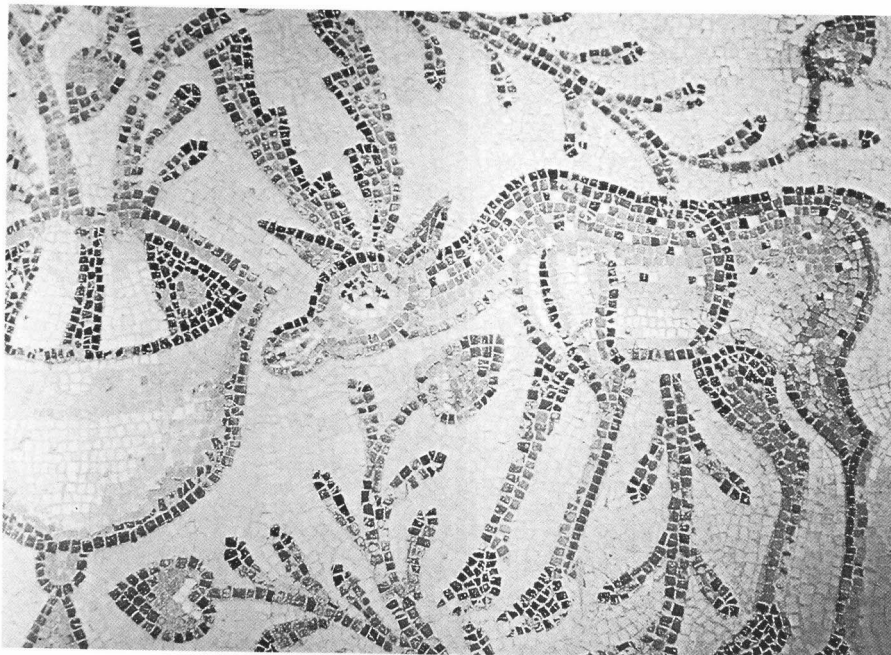


Cerf de Barbarie.

Les représentations du cerf dans l'Antiquité.

Dans l'art phénicien, le cerf est fréquemment représenté aussi bien en Orient qu'en Afrique et dans les possessions de Carthage en Méditerranée occidentale. Aussi est-il difficile de dire si l'animal ainsi figuré est un cervidé d'Orient ou le *Cervus elaphus barbarus*. Les documents les plus intéressants sont les coquilles d'œuf d'autruche gravées trouvées dans les tombes de Villaricos (Espagne) ; elles représentent des cervidés très stylisés qui peuvent bien avoir été gravés à Gunugu (Gouraya, sur la côte algérienne) où furent trouvées des coquilles présentant des motifs semblables à ceux des coquilles espagnoles. mais ces analogies ne sont pas suffisantes pour permettre d'affirmer le caractère africain des cervidés représentés d'autant plus que le cerf était fréquent en Espagne et souvent représenté. On ne peut, non plus, tirer de conclusion de la découverte dans les tombes de Carthage de pendentifs en bronze (Dermech) ou de plaques d'ivoire sculptées (Byrsa) figurant un cerf ; ces objets ayant plus de chance d'avoir été travaillés en Orient qu'en Afrique même. Il ne faut pas oublier cependant que le cerf est mentionné comme animal de sacrifice dans le célèbre « tarif de Marseille », inscription punique venue de Carthage.

A l'époque romaine le cerf occupe une place importante dans le décor des maisons, des thermes puis des basiliques chrétiennes d'Afrique. Il apparaît dans de nombreuses scènes de chasse ou de spectacles de l'amphithéâtre reproduits sur les mosaïques. A Carthage, sur l'une de ces mosaïques on voit un cerf pris au lasso ; sur une autre mosaïque de la même ville il est menacé par un chasseur armé d'un javalot ; la mosaïque des chevaux de l'Antiquarium de Carthage figure aussi cet animal qui apparaît encore sur une mosaïque byzantine, dans un paysage africain. Le cerf apparaît quatre fois dans des mosaïques d'Uthina (Oudna), et il est aussi fréquent dans le reste de l'Afrique proconsulaire, à Utique, au Kef, à Béja, à Thuburbo maius, à Thysdrus et au delà, aussi bien à Djemila, à Caesarée de

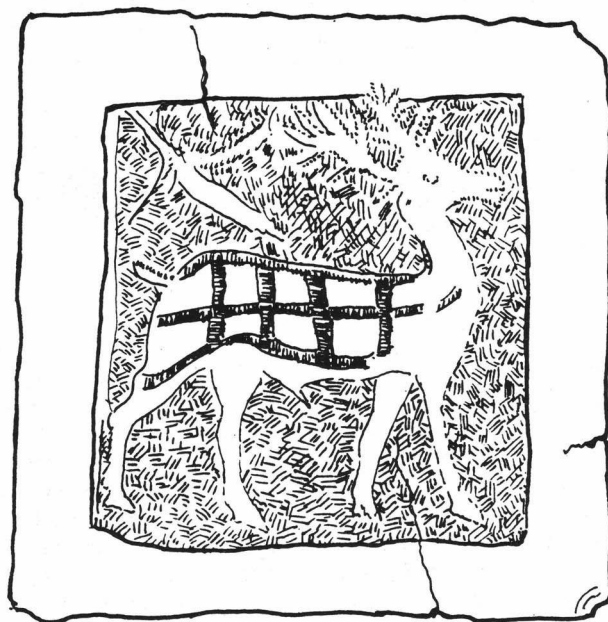


Mosaïque de la basilique de la Skhira (Tunisie).

Maurétanie qu'à Volubilis et que sur les frises sculptées du mausolée de la lointaine Ghirza, dans le désert tripolitain.

Le cerf occupe une place encore plus importante dans la décoration des basiliques et baptistères chrétiens. L'animal symbolise les catéchumènes en attente du baptême car son image est évoquée dans le début du Psaume 42/43 (« Comme une biche soupire après des courants d'eau... »). L'une des représentations les plus célèbres est celle de la mosaïque placée en avant de l'abside dans la basilique de La Skhira (Tunisie) dont les deux cerfs affrontés ont le pelage tacheté malgré leur ramure d'animal adulte. Cette mosaïque et celle du baptistère, qui représente le même sujet, s'ajoutent aux multiples représentations de cervidés dans les basiliques paléochrétiennes d'Afrique. Dans la basilique de Bir Ftouha à Carthage, le motif du cerf et de la biche affrontés de part et d'autre d'un calice, d'où s'échappent les quatre fleuves du Paradis auprès desquels ils s'abreuvent, est répété huit fois dans le pavement qui ornait le sol. A Henchir Messaouda, le cerf est figuré dans le baptistère. Dans la célèbre basilique d'Uppenna (Enfida), le pavement du chœur qui présentait la scène habituelle du cerf et de la biche affrontée, sans doute de part et d'autre d'un calice ou d'un point d'eau, fut en partie détruit par le creusement de la tombe de l'évêque Honorius dont la mosaïque funéraire recouvre l'avant-train de la biche, une patte et la tête du cerf.

Plus nombreux encore sont les carreaux de terre cuite trouvés en plusieurs sites de Tunisie (Hammam Lif, Segermès, Henchir Naja, Mascliana, Douar ech Chott à Carthage...) qui représentent le cerf tantôt seul à proximité ou non d'un arbre, tantôt affronté à un autre cerf ou à une biche. Parmi les objets en terre cuite on doit citer également les lampes qui portent soit sur leur médaillon soit sur leur réflecteur l'image du cerf; de telles lampes certainement fabriquées en Afrique furent trouvées à Carthage, dans la basilique de Damous el Karita et dans un four de Dermech, ainsi qu'à Bulla Regia.



Carreau de terre cuite de Mascliana (Hadjeb el Aioun), cerf à bois fantaisistes.

Une question à laquelle il est difficile de répondre est de savoir si le cerf figuré au cours de l'Antiquité sur ces mosaïques païennes ou chrétiennes et sur des objets mobiliers était la représentation de l'animal vivant en Afrique ou seulement un thème décoratif ou symbolique sans rapport avec la faune locale. Les arguments en faveur de la première interprétation semblent, cependant, devoir l'emporter. En faveur de l'interprétation locale, africaine, on doit retenir que dans les scènes de chasse ou de *venationes* les cerfs sont accompagnés d'animaux africains, ainsi sur une mosaïque de Sousse trouvée près du cimetière musulman, on ne dénombre pas moins de quatre autruches, quatre onagres, quatre cerfs, quatre antilopes bubales, deux oryx, deux addax et un peu plus loin, deux ours, tous ces animaux faisaient partie de la faune africaine. A Uthina (Oudna), les mosaïques de la maison des Laberii figurent des cerfs attaqués par des panthères ou des lions ; ce qui semble confirmer le caractère autochtone du cervidé, malheureusement dans la même demeure une autre mosaïque représente une tigresse dévorant un cerf. La même difficulté apparaît dans l'interprétation d'une mosaïque de Thysdrus (El Djem) où une *venatio* rassemble cerf, panthère, onagre, oryx, antilope bubale, tous animaux africains mais aussi un tigre asiatique. En revanche, la mosaïque de Cuicul (Djémila) qui représente aussi une *venatio* ne figure que des animaux africains : hyène, lion, panthère, lièvre, sanglier, cerf ; on remarque dans cette scène un parti pris de ne représenter que la faune sauvage locale, tous ces animaux vivaient alors dans les forêts de la Petite Kabylie ; aucune espèce qui fréquente les plaines steppiques, comme l'autruche ou l'oryx, n'est représentée.

En faveur d'un représentant véridique du cerf de Barbarie on retiendra aussi la fréquence des robes mouchetées dans les figurations de cet animal sur les mosaïques. Ce détail, qui a surpris certains auteurs et leur a fait attribuer cette anomalie à l'ignorance de l'artiste, est pour notre propos d'un grand intérêt ; nous avons vu, en effet, que le maintien de ce caractère juvénile est précisément un élément d'identification du cerf de Barbarie. On pourrait objecter que cette particularité de la robe subsiste aussi chez le daim et donc que les cervidés ainsi représentés pourraient être des daims, qui ne sont pas des animaux africains ; ce à quoi on pourrait répondre que le daim possède une ramure très différente de celle du cerf et que malgré le rendu souvent fantaisiste des bois dans les œuvres antiques, il est manifeste que tous les cervidés représentés sont pourvus de ramure de cerf et non de daim. De rares figures sont suffisamment fidèles pour représenter des ramures caractéristiques du cerf de Barbarie : c'est le cas d'une mosaïque trouvée sur la pente orientale de la colline Saint-Louis à Carthage qui figure une scène d'amphithéâtre dans laquelle toute la faune est africaine (lion, panthère, autruche, mouflon à manchettes, éléphant, bubale, aurochs, ours, sanglier, cerf). Les bois des cerfs ne comptent que deux andouillers sous l'empaumure et le surandouiller est absent, ce sont bien des caractères du *Cervus elaphus barbarus*.

Le cerf dans les traditions populaires kabyles

Le cerf a disparu depuis fort longtemps de Kabylie et ne semble n'avoir laissé aucun souvenir précis dans la population qui ne connaît l'existence de cet animal que par la lecture et l'enseignement scolaire. Il existe cependant un mot et un dicton qui paraissent bien s'appliquer à lui. Il s'agit du mot *izerzer* (féminin *tizerzet*), cité dans tous les dictionnaires kabyles, depuis Creuzat (1873) et Huygues (1903), jusqu'au plus récent celui de J.-M. Dalet (1982) et qui est traduit par « cerf » et « gazelle ». Or en Kabylie la gazelle est normalement désignée par un autre nom dérivé de l'arabe : *tagh^wzalt*. Actuellement le nom *izerzer* n'est plus guère employé que dans des dictons et paraît s'appliquer à un animal fabuleux. Sur 145 élèves kabyles de Djema Saharidj, à qui était présentée la photographie d'un cerf, il ne s'en est trouvé que 16 pour désigner l'animal sous le nom d'*izerzer* ou sous un dérivé de ce

nom. (Enquête du Père Poytau en 1975). Il est, en revanche, un dicton bien vivant et répandu sous des formes très voisines dans l'ensemble kabyle dont la formulation la plus courante est la suivante : « *U rur mesdent tferjin Rer Ali izerzer meskin* » : (« Auprès de qui ont été aiguisés les poignards ? C'est chez le pauvre Ali le cerf, » traduction S. Chaker) Ce dicton, très connu, est formulé par d'autres informateurs de la manière suivante : « *Tiheryin tiferyin lla reh hunt ar yiri h-hali Izerzer meskin* » (« Couteaux et lames sont en train d'être aiguisés pour le cou de mon oncle maternel Izerzer le malheureux », traduction L. Galand). Ce dicton s'applique à une personne innocente qui subit les conséquences des actes délictueux d'un tiers. Personne dans l'énoncé de ce dicton ne fait allusion à la gazelle. Izerzer (qu'il soit Ali le cerf ou mon oncle le cerf) pourrait être un génie si on retient un conte rapporté par L. Frobenius (*Volksmarchen der Kabylen*, t. I) mais ce récit est absent dans tous les autres recueils de textes oraux kabyles. Cette interprétation semblait cependant être confortée par une peinture relevée par M. Solignac dans un hanout* du Jbel Behelil (Cap Bon, Tunisie) qui représenterait un génie anthropomorphe à tête de cerf ; malheureusement une visite à la nécropole de haouanet de Si Mohamed Latrach m'a permis de reconnaître que le prétendu génie élaplocéphale était un personnage à tête parfaitement humaine portant une coiffure ramifiée, connue dans plusieurs peintures de hanout, à Kef el Blida et à Ben Yasla. Ces remarques incitent donc à la prudence mais il n'en demeure pas moins que le nom *Izerzer* a désigné le cerf en Kabylie et il est remarquable que sa signification ne soit pas totalement oubliée, même si cet animal est devenu mythique.

BIBLIOGRAPHIE

Zoologie :

- GRASSE P., *Traité de Zoologie*, t. XVII, p. 598-613.
 HEIM de BALZAC. *Biogéographie des mammifères et oiseaux de l'Afrique du Nord*, Paris, 1936.
 JEAN-LÉON l'Africain. *Description de l'Afrique*, trad. Epaulard, 1956, p. 432 et 554.
 JOLEAUD L., « Études de géographie zoologique sur la Berbérie. I, Les cervidés ». *Rev. afric.*, t. LVI, 1912, p. 471-499.
 LOCHE Cdt. « Histoire naturelle des mammifères » in *Exploration scientifique de l'Algérie*. Paris, Imprimerie nationale, 1862, p. 62-63.
 SCHAW. *Voyages dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant*. La Haye, 1743, t. I, p. 315.

Préhistoire

- ARKELL A.J., *Wanianga and an archaeological reconnaissance of the south-west Libyan desert*, Oxford univ. press, 1964, p. 21-22.
 CAMPS-FABRER H., *Matière et art mobilier préhistoriques de l'Afrique du Nord et du Sahara*, Paris, A.M.G., 1965, p. 236.
 LHOÏE H., « Le cerf dans les gravures rupestres de l'Afrique du Nord et du Sahara » in *Homenage al Pr. Martin Almagro*, t. IV, p. 233-244.
 POMEL A., « Caméliens et cervidés » in *Paléontologie, Monographies*. Alger, Fontana, 1893.
 SOLIGNAC M., *Les pierres écrites de la Berbérie orientale*. Tunis, 1928, p. 193.
 ROMAN F., « Sur une faunule de vertébrés et sur des pièces néolithiques du Sahara occidental » *Bull. de l'Associat. de Paléont et de Préhist. de Lyon.*, n° 5, 1935.

Antiquité

- ASTRUC M., *La necropolis de Villriacos*, Comisaria de excavaciones arqueológicas, n° 25, Madrid, 1951.
 BROGAN O., SMITH D.J., *Ghirza*, 1984, p. 138-139, 154.
Catalogue du Musée Alaoui, I, *Mosaïques* p. 13,25,27 et Suppléments, p. 3. *Céramique*, p. 48, 161,198, 279-281 etc.
Corpus des mosaïques de Tunisie. Tunis, Instit. nat. d'Archéol. et d'Arts. 1973-1985., vol. 1, fasc. 3, pl. XXXVI, XXXIX et XLIII.
 DUVAL N., Deux basiliques chrétiennes de Tunisie méridionale. *Cahiers archéol.*, XII, 1962.
 FENDRI N., *Basiliques chrétiennes de la Skhira*. Publ. de la Fac. des Lettres de Tunis, 1961.

- FOUCHER L., *Découvertes archéologiques à Thysdrus en 1961*. Institut d'archéol. Tunis, vol. V, s.d.
- FOUCHER L., *La maison des masques à Sousse*, Institut d'archéol. Tunis, VI, 1968.
- GSELL S., *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. I, p. 117-118 ;
Mosaïques romaines de Tunisie. Ceres product. Tunis, 1986, p. 92, 100, 176-177.
- POINSSOT L., QUONIAM P., « Bêtes d'amphithéâtre sur trois mosaïques du Bardo » *Karthago*, III, 1952, p. 127-165.
- PUECH H. Ch., « Le cerf et le serpent. Note sur le symbolisme de la mosaïque découverte au baptistère de l'Henchir Messaouda » *Cahiers archéol.*, t. IV, 1949, p. 17-60.
- RAYNAL D., « La basilique d'Uppenna, de la période vandale à l'époque byzantine. Interprétation des résultats des fouilles de 1904-1906. *Africa*, t. VII-VIII » 1982, p. 179-284.
- VAULTRIN J., « Les basiliques de Carthage ». *Rev. afric.*, t. LXIV, 1933, p. 182-318, t. LXIV, 1933, p. 118-155.

G. CAMPS

C37. CERNÉ - KEPNH

Île énigmatique mentionnée par de nombreux auteurs anciens, d'Éphore de Cumes au byzantin Eusthate (Ramin 1974, p. 441-442). En se fondant sur une homophonie approximative ou simplement par erreur, certains la plaçaient aux abords de Cyrène (Κυρήνη), aux îles Kerkenna (Κύρραυσις) voire à *Meninx*-Djerba ou même à la sortie du golfe Arabique ; mais la plupart la considéraient comme une île de la côte ouest de la Libye, au-delà des Colonnes d'Hercule.

À partir des sources les plus prolixes, Périple d'Hannon* et Pseudo-Scylax*, qui sont loin d'être sûres, les exégètes modernes ont proposé de la reconnaître, du nord vers le sud, dans l'ancien îlot de Fedala/Mohammedia, dans celui de Mogador/Essaouira, dans l'une ou l'autre des îles Canaries, au fond du Rio de Oro dans l'île de Herné, au-delà du cap Blanc dans celle d'Arguin, à Gorée face à Dakar, ou encore dans les îles du Cap-Vert. Certains ont suggéré l'embouchure de l'oued Tensift, au sud de Safi, et celles de l'oued Noun ou de la Seguia el Hamra, bien qu'on n'y connaisse pas d'île. L'un des plus récents l'a même située à l'intérieur des terres, sur un banc de sable fluctuant de l'oued Sebou. D'autres enfin n'y voient qu'un souvenir quasi mythique, à la limite de l'imaginaire et du réel.

Depuis la découverte dans la petite île de Mogador* d'un établissement antique, on a généralement privilégié l'identification qu'elle suggère, mais sans l'admettre pleinement. Les arguments sont pourtant loin d'être négligeables : les prospections qui ont été faites en deçà et au-delà n'ont rien trouvé de comparable à ce comptoir, fréquenté par les marins phéniciens entre le milieu du VII^e et le début du VI^e siècle avant J.-C., parfois visité aux III^e/II^e siècles par des Gaditains ou des Libyphéniens et réapparu à l'époque du royaume protégé de Juba ; il se trouve à la latitude des derniers contreforts du Haut-Atlas, *contra montem Atlantem* comme l'a noté Plin^e, VI, 199, à propos de Cerné, et à environ 1 km du rivage actuel, dont la progradation depuis l'Antiquité admet volontiers les 8 stades que le même auteur mentionne ; les quelque 350 nautiques qui le séparent des Colonnes selon le Pseudo-Scylax, 112, s'accommodent des douze jours de navigation que celui-ci indique, même avec de longues escales, et c'est une base idéale pour le « troc à la muette » avec les « Ethiopiens » qu'il décrit, s'il y a bien été pratiqué, ce qui est loin d'être sûr. Certes l'île est un peu grande pour les cinq stades de circonférence que lui accorde le Périple d'Hannon, 8, mais, à l'estime, on ne peut pas parler véritablement d'erreur.

En revanche, un passage de Zosime, II, 33, 2, rarement cité et trop souvent corrigé par les éditeurs, paraît bien avoir valeur de preuve décisive : à une époque qui correspond à la fin du règne de Constance II et au début de celui de Julien (éd. F. Paschoud, p. 232), durant laquelle l'île est occupée en permanence et

solidement, après une longue période de délaissement, il indique que l'Afrique s'étendait « des Syrtes jusqu'à Cernè », ce que confirme la réunion de la Tingitane et de la Maurétanie césarienne sous un même *praeses* (C.I.L., XI, 6958).

On ignore quel pouvait être le rôle de ce nouvel établissement : sans doute, comme on l'a supposé, la fabrication et le commerce de la pourpre de Gétulie de Pline, V, 12 et VI, 201, éd. Desanges, p. 129, dont témoignent d'importants dépôts côtiers de coquilles de *Murex* et de *Purpura haemastoma*. Il faut probablement voir là aussi l'une des raisons du maintien à Sala*, après l'évacuation du sud de la Tingitane et sans doute jusqu'au V^e siècle, d'un préside jouant le rôle d'escale et de base arrière.

BIBLIOGRAPHIE

- CARCOPINO J., *Le Maroc antique*, Paris, 1944, p. 73-163.
 DESANGES J., *Recherches sur l'activité des Méditerranéens aux confins de l'Afrique*, Rome, 1978 ; Id., « Le point sur le "Périple d'Hannon" : controverses et publications récentes », *Enquêtes et documents, Nantes-Afrique-Amérique*, t. 6, 1981, p. 13-29.
 EUZENNAT M., « Mogador », *The Princeton Encyclopedia of Classical Sites*, R. Stillwell éd., Princeton, 1976, p. 586 ; Id. « Jérôme Carcopino et le Maroc », *Hommage à la mémoire du Jérôme Carcopino*, Paris, 1977, p. 87-89 ; Id. « Pour une lecture marocaine du périple d'Hanon », *B.C.T.H.* 12-14 B, 1976-1978, p. 234-246 ; *ibid.*, t. 20-21 B, 1984-1985, p. 126 ; Id., « Cernè », *ibid.*, t. 28-29 B, 1992-1993, à paraître.
 GERMAIN G., « Qu'est-ce que le Périple d'Hannon ? Document, amplification littéraire ou faux intégral ? », *Hespéris*, t. 44, 1957, p. 205-248.
 GRAN AYMERICH, « Prospections archéologiques au Sahara atlantique », *Antiquités africaines*, t. 13, 1979, p. 7-21.
 GSELL S., *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. 1, Paris, 1920, p. 485-488. *Inscriptions antiques du Maroc*, 2. *Inscriptions latines*, Paris, 1982, p. 206.
 JODIN A., *Mogador, comptoir phénicien du Maroc atlantique*, Tanger, 1966 ; Id., *Les établissements du roi Juba II aux Îles Purpuraires (Mogador)*, Tanger, 1967.
 MONOD T., « A propos de l'île Herné (baie de Dakhla, Sahara occidental) », *Bull. de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire*, t. 41, s.B, 1980, p. 1-34.
 PEYRAS J., « Espaces sacrés et Imaginaire antique », *L'ailleurs imaginé*, Saint-Denis-de-la-Réunion, 1990, p. 107-120.
 PLINE L'ANCIEN, *Histoire Naturelle. Livre V, 1-46, 1^e partie (L'Afrique du Nord)*, texte établi, traduit et commenté par J. Desanges, Paris, 1980.
 RAMIN J., « Ultima Cerne », *Caesarodunum*, t. 9 bis, 1974, p. 439-449 ; Id., *Le Périple d'Hannon*, BAR Suppl., 3, 1976.
 REBUFFAT R., « Voyage du Carthaginois Hannon, du Lixos à Cernè », *B.C.T.H.*, t. 18 B, 1982, p. 198-200 ; Id., « Recherches sur le bassin du Sebou, II. Le Périple d'Hannon », *Bull. Archéo. Maroc.*, t. 16, 1985-1986, p. 257-284.
 ROGET R., « Index de topographie antique du Maroc », *Publicat. du Service des Antiq. du Maroc*, t. 4, 1938, p. 32-33.
 ROUSSEAU M., « Hannon au Maroc », *Revue Africaine*, t. 93, 1949, p. 161-232.
 ZOSIME, *Histoire nouvelle*, texte établi et traduit par F. Paschoud, Paris, 1971.

M. EUZENNAT

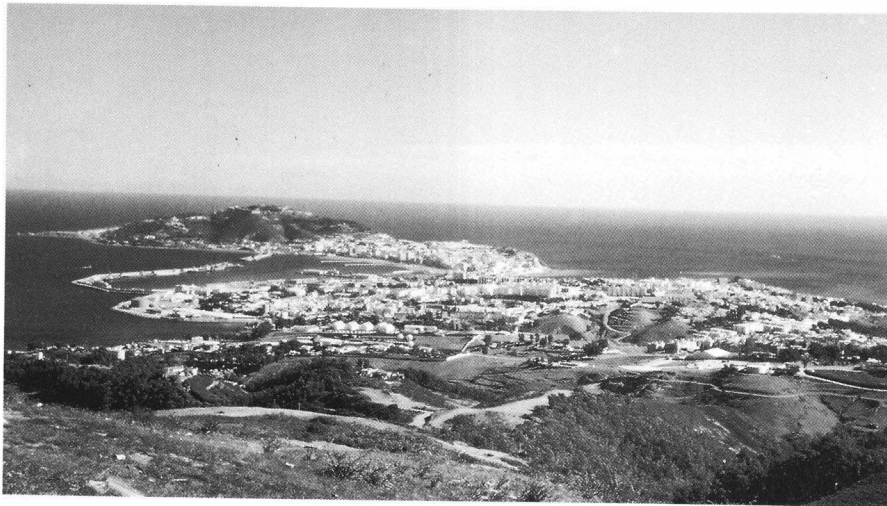
C38. CEUTA (*Septem Fratres*, Sabta, Sebta)

Ceuta est située à l'extrémité du littoral méditerranéen du Maroc. Cette position exceptionnelle sur le détroit de Gibraltar avait été remarquée dès l'Antiquité (Ptolémée, IV, 1, 5). C'est en effet l'endroit le plus resserré du détroit ; il n'y a que 14 km entre la punta del Acebuche à l'est de Tarifa et la punta Lanchones à l'ouest de Ceuta.

La ville actuelle est bâtie en amphithéâtre sur un isthme étroit qui relie au continent africain une presqu'île dominée par le monte Hacho (194 m), prolongement extrême du Rif et considéré traditionnellement comme une des

deux colonnes d'Hercule (Abyla), l'autre étant Gibraltar (Calpe). De nombreuses légendes sont d'ailleurs liées à Ceuta (GOZALBES CRAVIOTO C., *Mitos y leyendas de Ceuta*, Ceuta, 1984, 132 p.). Victor Bérard plaçait dans les environs, près de Belyounesh, la grotte de Calypso.

Situé au fond d'une large baie bien abritée, le site fut sans doute occupé très tôt. Les industries préhistoriques recueillies sont peu typiques ; elles doivent appartenir à l'épipaléolithique et au néolithique. La grotte de Gar Cahal est très proche ; elle a livré des céramiques néolithiques, campaniformes et de l'âge du bronze (TARRADELL M., «Noticia sobre la excavación de Gar Cahal», *Tamuda*, t. 2, 1954, p. 344-358).



Ceuta : Vue générale (phogo G. Souville).

Dans l'Antiquité, les textes littéraires et les restes archéologiques sont trop peu nombreux pour permettre d'écrire une histoire détaillée de la cité. Sa position ne pouvait qu'attirer Phéniciens et Carthaginois. Le comptoir d'Abyla se trouvait sans doute au pied du monte Hacho. La ville s'est appelée *Septem Fratres* à l'époque romaine (GOZALBES CRAVIOTO C., *Ceuta en la topografía clásica*, Ceuta, 1978, 38 p. – GOZALBES CRAVIOTO E., *El nombre romano de Ceuta*. De *Septem Fratres* à Ceuta, Ceuta, 1990, 202 p.) ; elle semble ne s'être développée que très progressivement surtout aux III^e et IV^e siècles. On a pu constater l'existence de couches d'incendie, liées sans doute à la résistance d'Aedemon et à des révoltes indigènes au III^e siècle. La ville sera prise en 429 par les Vandales et reconquise sous Justinien par les Byzantins qui l'entourèrent de fortifications (Procopé, *Vand.*, I, 1, 6). Ceuta devint le siège d'un évêché ; une église était placée sous le vocable de la Vierge.

Au moment de l'invasion arabe, le commandement était exercé par le comte Julien probablement wisigoth d'origine qui s'était rendu à peu près indépendant. Celui-ci, pour conserver Ceuta, reconnut l'autorité d'Okba et aurait facilité l'expédition de Tarik ; il y a d'ailleurs des incertitudes sur les hommes et les faits durant cette période troublée.

Placée entre l'Espagne musulmane et l'Afrique, la ville connut une grande importance comme port d'embarquement mais surtout comme verrou interdisant l'accès de l'Espagne ou de l'Afrique. Rattachée théoriquement au royaume Idrisside au IX^e siècle, puis au califat de Cordoue en 941, elle dépendit ensuite successivement des Idrissides, des Almoravides et des Almohades. Le corail y était

exploité dès le x^e siècle. Ceuta bénéficiait d'un commerce florissant, fréquentée par les Génois, les Pisans et les Marseillais. Ceux-ci y installèrent en 1236 un fondouk et étaient représentés par un consul. Ils importaient principalement du vin, divers tissus, des fèves, de la farine, des épices et du mastic et exportaient de la cire, des cuirs et des basanes (CAILLE J., « Les Marseillais à Ceuta au XIII^e siècle », *Mélanges Hist. et Archéol. de l'Occident musulman*, Alger, t. 2, 1957, p. 21-31). Ceuta était alors, selon Léon l'Africain, « la ville la plus belle et la plus peuplée de Maurétanie » (*Description de l'Afrique*, éd. A. Epaulard, Paris, 1956, t. 1, p. 265-267).

La ville actuelle ayant recouvert les cités précédentes, les vestiges archéologiques y étaient rares. Des travaux d'urbanisme et de nouvelles constructions ont permis ces dernières années de mettre au jour plusieurs éléments antiques : usines de salaison, nécropole, basilique paléochrétienne. Au XI^e siècle, les chroniqueurs arabes signalaient qu'on y voyait encore les restes de thermes, de temples et d'un aqueduc (Cf. notamment A.-O. el Bekri, *Description de l'Afrique septentrionale*, Paris, 1965, trad. M.C. de Slane, p. 202-205).

Un sarcophage en marbre du III^e siècle y a été trouvé ainsi que des statuettes en bronze (Hercule et Diane). Mais les principaux témoignages viennent de la céramique et des monnaies. Furent en effet recueillis de rares tessons campaniens, des fragments corinthiens, différentes sigillées et de la céramique estampée et chrétienne. Les lampes couvrent pratiquement toute la période romaine (POSAC MON C., « Lucernas de Ceuta », *Antiquités africaines*, t. 17, 1981, p. 85-92). Parmi les monnaies se trouvent des exemplaires puniques, notamment de Gadir et de Malaka et des monnaies romaines allant de l'époque républicaine au V^e siècle.

Il y a peu de vestiges de la période musulmane en dehors de restes de fortifications et de la découverte de maisons et de citernes.

Au XV^e siècle, l'histoire de Ceuta entrait dans une ère nouvelle. Le 24 août 1415, une flotte du roi Jean I^{er} de Portugal s'en emparait. Les fortifications portugaises, remaniées depuis par les Espagnols sont particulièrement importantes et spectaculaires, avec les remparts royaux et le fossé qui réunit les baies nord et sud. La ville a été cédée à l'Espagne en 1589 et est restée depuis sous la souveraineté espagnole malgré plusieurs tentatives marocaines de reprises, notamment le long siège de Moulay Ismaïl (1693-1721). Ceuta souffrit aussi de plusieurs épidémies de peste bubonique aux XV^e, XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. La plus grave ou du moins la mieux connue est celle de 1743-1744 qui provoqua 1 065 décès (JARQUE ROS E., *La peste bubónica y Ceuta*, Ceuta, 1989, 409 p.).

Agrandie d'un territoire de 19 km², Ceuta a formé un « presidio », longtemps rattaché administrativement à la province de Cadix. Elle conservera ce statut lors de l'établissement du Protectorat espagnol sur le Nord marocain dont elle demeurera distincte. Ceuta servit de base pour les opérations entreprises contre Tétouan en 1859-1860. En 1936, elle fut l'un des points de départ de l'armée nationaliste.

Ceuta forme aujourd'hui une ville accueillante, largement ouverte au tourisme dont l'aspect et l'ambiance sont peu différents de ceux des villes voisines de l'Espagne continentale. Cependant des mosquées relativement récentes voisinent avec des églises dont certaines ont pris la place d'anciennes mosquées et furent reconstruites au XVIII^e siècle, notamment la cathédrale et Nuestra Señora de Africa. Comptant plus de 70 000 habitants, Ceuta est devenue l'une des communautés autonomes de l'Espagne contemporaine.

BIBLIOGRAPHIE

- FERHAT H., « Sabta, état bibliographique », *Hespéris-Tamuda*, t. 28, 1990, p. 163-181.
 LÓPEZ GARCIA B., Entre Europe et Orient. Ceuta et Melilla. *Rev. Méditerranée et monde musulman*, n^{os} 59-60, 1991, p. 164-180.

LÓPEZ PARDO F., VILLAVARDE VEGA N., « Ceuta », *Enc. Arte antica, classica e orientale, Supplemento*, Roma, sous presse.

POSAC MON C., *Estudio arqueológico de Ceuta*, Ceuta, 1962, 80 p.

POSAC MON C., « La arqueología en Ceuta entre 1960-1970 », *Noticiario arqueológico hispánico*, t. 15, 1971, p. 225-235.

Actas del Congr. intern. « El estrecho de Gibraltar », Ceuta, 1987 (Madrid, 1988), t. 1, XVIII-1196 p., *passim*, spécialement : POSAC MON C., « Aproximación a la historia de Ceuta », p. 3-37 ; t. 2, 682 p., *passim* ; t. 3, 622 p., *passim* ; t. 4, 658 p., *passim*.

POSAC MON C., *La historia de Ceuta a través de la Numismática*, Ceuta, 1989, 88 p.

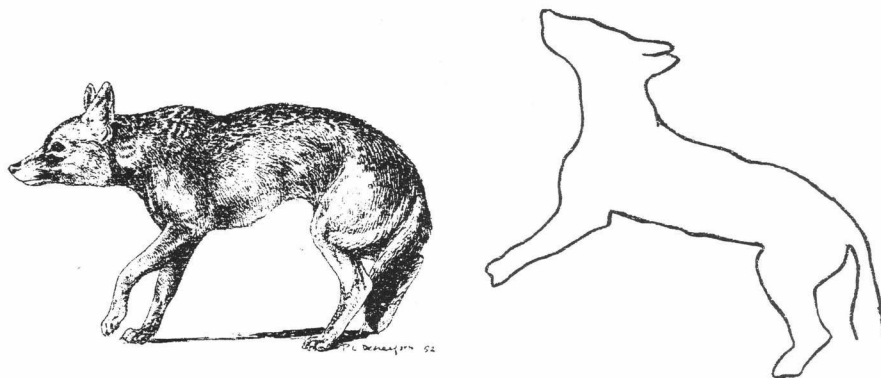
YVER G., « Ceuta », *Encyclopédie de l'Islam*, Leyde-Paris, t. 1, 1913, p. 857-859.

G. SOUVILLE

C39. CHACAL

Uššen (Uššanen) dans les dialectes berbères du Nord et en tašelhit, abbegi (ibbegân) en Tamahaq, dib (diab) en arabe.

Mammifère de la famille des Canidae et de la sous-famille des caninés et du genre *Canis*, réparti en quatre espèces dont celle qui est commune dans toute l'Afrique du Nord et le Sahara : *Canis aureus* le chacal doré. Cet animal mesure environ un mètre de long, avec une queue de 20 à 24 cm, une hauteur de 50 cm au garrot et un poids moyen de 10 kg mais certains sujets peuvent atteindre exceptionnellement 20 kg. La tête prolongée par un museau pointu porte des oreilles relativement courtes. Les yeux sont jaunâtres. La mise bas de deux à six petits a lieu après une gestation de neuf semaines environ. Présent dans les gisements préhistoriques du Maghreb et du Sahara dès le Pléistocène moyen (Acheuléen de Ternifine et de Sidi Abderrhamane) le chacal n'est pas fréquemment figuré dans l'art rupestre néolithique. Il a pu être parfois confondu avec le chien domestique qui est souvent reconnu mais chez celui-ci le port de la queue est différent, surtout chez le lévrier africain où elle est relevée, voire enroulée. Le chacal figure indubitablement dans la célèbre scène de Kef Messiouer (Sédrata) qui représente une famille de lions dévorant un sanglier. Il est également associé à un lion à Merdoufa (El Bayed). Il habite surtout les endroits semi-découverts, les steppes et même certaines parties du Sahara à condition d'y trouver des points d'eau permanents accessibles. Il est nocturne, bon coureur et bon nageur. Le soir il



Chacal commun, *Canis aureus* (Linné), (dessin Dekeyser) et gravure rupestre du Kef Messiouer.

fait entendre des cris mêlés d'aboiements. Il pénètre éventuellement dans les villages pour y trouver sa nourriture. A ce point de vue sa grande capacité d'adaptation l'incite à profiter de toutes les ressources alimentaires disponibles : charognes, placentas des animaux d'élevage lors de la mise bas, chair fraîche, fruits, insectes, lézards, rongeurs, oisillons. C'est en réalité un omnivore comme son proche parent le chien domestique.

Pour chasser, les chacals ne se réunissent jamais en meute, cependant ils s'associent parfois par deux. Ce ne sont donc pas de grands prédateurs et ils ne s'attaquent pas à l'homme. Cependant ils sont redoutés par l'ensemble de la population de l'Afrique du Nord. On les craint, leur attribuant toutes sortes de méfaits et on les pourchasse.

Ils tiennent aussi une place importante dans le folklore : ils ont donné leur nom à l'importante tribu des Aït Seghrouchen au Maroc. On trouve sur les souks, vendues comme talismans, leurs queues ou leurs pattes. Dans les contes berbères le chacal joue un peu le rôle de Renard dans les fabliaux du Moyen-Age occidental mais il est souvent victime des ruses de son compère le hérisson. Dans les contes kabyles il est appelé Mohand.

Contrairement à l'avis de R. Matthey, K. Lorenz pense que dans la majorité des races de chiens domestiques on retrouve l'empreinte du chacal doré, tandis que d'autres groupes ne doivent rien à ce dernier mais tout au loup. A l'appui de cette thèse l'auteur a élevé et apprivoisé à plusieurs reprises des chacals et a même obtenu des hybrides à partir d'une femme de chacal et d'un chien. Flourens a constaté pendant quatre générations la fécondité de tels produits.

G. TRÉOLLE

Le mariage de Chacal (*tameɣra bbuššen, ehen nabegui*)

Dans l'ensemble du Maghreb et du Sahara, aussi bien chez les arabophones que chez les berbérophones se trouve employée une expression curieuse pour désigner l'arc en ciel ou la pluie par temps ensoleillé ; on dit « c'est le mariage de Chacal » (*tameɣra bbuššen* et en arabe : *'irs ed dīb*). Expression parallèle à celle employée en France pour désigner la pluie par temps de soleil : « Le diable marie sa fille et bat sa femme » (voir A 262 Arc-en-ciel).

Il est troublant de reconnaître dans certaines gravures rupestres sahariennes une



Scène de Tin Lalan (Tassili n'Ajjer).

illustration très réaliste de ces noces de Chacal. L'une des plus célèbre est la scène de T'In Lalan ou un chacal anthropomorphe s'accouple à une femme ; celle-ci, entièrement nue, est somptueusement parée de colliers résilles et bracelets. Cette hiérogamie avait sans doute une signification magique dans laquelle se trouvaient associées l'obtention de la pluie et les espoirs de fertilité et de fécondité.

G. CAMPS

BIBLIOGRAPHIE

- BIGOURDAN J., *Les mammifères sauvages de l'Ouest africain et leur milieu*, Paris, 1937.
 DALLET J.-M., Le roman de Chacal, *Fichier de Documentation berbère*, 1964 ; Éléments de zoologie populaire, *Fichier de Documentation berbère*, réédition 1960.
 DECHAMBRE E., *Les chiens*. Que sais-je ?, 1951.
 DEKAYSER P.-L., *Les mammifères de l'Afrique noire française*. I.F.A.N., Dakar, 1955.
 HEIM DE BALZAC H., « Biogéographie des mammifères et des oiseaux de l'Afrique du Nord ». *Bull. biologique de France et de Belgique*, Suppl. XXI, 1936.
 LACOSTE C., Traduction des *Légendes et Contes merveilleux de la Grande Kabylie* recueillis par Auguste Moulieras. Paris, 1965.
 LAUDAUDEN L., *Les Vertébrés du Sahara*, Tunis, 1926.
 MATTHEY R., « Chromosomes et systématique des Canidés. » *Mammalia*, t. XVIII, 1954, p. 225-230.
 MONTEIL V., *Contribution à l'étude de la faune du Sahara occidental*. Inst. des Htes Études Marocaines, Notes et Documents, IX, 1951.

C40. CHAÂNBA, CHA'ÂNBA, ŠA'ÂNBA, CHAÂMBA (sing. chaânbi)

Nom d'une fédération de clans, nomades, semi nomades ou sédentaires qui, au début du XX^e siècle, se divisait en cinq grands groupements : les Chaânba de Metlili, d'El-Goléa, d'Ouargla, d'El-Oued, du Grand Erg occidental divisés eux-mêmes en Chaânba du Gourara et ceux de Beni-Abbès (voir A. Cauneille 1968). Mais leur présence n'a fait que s'étendre et se diversifier du sud marocain au sud tunisien, de la Libye (jusqu'au Fezzan) au pays touareg. Leur nombre a été évalué en 1961 à environ 20 000 personnes.

L'étymologie du mot *chaânba* ou *chaâmba* a donné lieu à plusieurs hypothèses hasardeuses. Il semble que la transcription *chaânba* (et non *chaâmba*) soit la plus correcte (voir Capot-Rey 1953 et Cauneille 1968 : 21). Les historiens reconnaissent, avec les bribes de traditions orales de ces populations, que les Chaânba seraient issus des Hamyân qui faisaient partie des Hilaliens de la confédération des Zorba (ou Zoghba).

La légende raconte l'arrivée des premiers Chaânba dans le Mزاب à la suite d'un meurtre dans leur région d'origine. Leur ancêtre Thameur ben Toulal, son frère Thrif et sa sœur, seraient à l'origine des Chaânba de Metlili et de tous les autres Chaânba (Voir Y. Régner : *Les petits fils de Touameur*, 1939). Alors que l'on situe l'arrivée des Hamyân vers 1060 à Ouargla, le nom de Chaânba n'apparaît qu'après 1602 à propos de leur guerre avec les Beni Thour.

La division de leurs clans et segments lignagers s'articule autour d'un axe sud-nord les partageant en deux grands *çof-s** : Tabelkosa/Guern el-Guessaâ, l'est étant régi par les Chaânba d'El-Goléa, l'ouest par ceux du Grand Erg (Gourara et Beni-Abbès). Cette répartition des territoires sous l'obédience de groupes batailleurs toujours prêts à en découdre, est importante pour comprendre les comportements des populations. Un guide chamelier refusera de dépasser les limites d'autorité du clan auquel il appartient, sous prétexte qu'il méconnaît les itinéraires au-delà. En fait, ces règles de délimitations font partie de droits coutumiers durement acquis et qui perdurent encore aujourd'hui, quels que soient les changements de régime des pouvoirs centraux. Cependant, si chaque clan élit son représentant et se trouve égal

en droit à tous les autres, aucun chef commun n'est désigné pour assurer la cohésion entre tous les groupes reconnus comme Chaânba. Ce rôle politique coordinateur est joué en partie par les Ouled Sidi Cheikh dont les Chaânba sont les « clients » sur le plan religieux. Ils payaient des redevances annuelles en têtes de moutons ou en burnous aux différentes branches héritières de la baraka de Sidi Cheikh qu'on désigne localement sous le générique de *Zoua* (voir Cauneille 1968, p. 28 à 31). La politique coloniale française avertie de cette relation d'allégeance spirituelle a joué sur les rivalités internes des Ouled Sidi Cheikh, notamment à propos de la révolte de Bou'amama, prédicateur (né vers 1840 à Figuig) et originaire des Ouled Sidi Taj, branche des Ouled Sidi Cheikh Gharaba (voir Boyer 1971, et Cauneille 1968, p. 29). Mais la capitale affective, spirituelle et religieuse des Chaânba reste Metlili, que le lieutenant d'Armagnac avait appelé en 1934 « Metlili-des-Chaânba », et le capitaine médecin Eme « une ville sainte du malékisme saharien ». C'est de Metlili que sont partis les Chaânba vers El-Goléa, Ouargla, El-Oued, Beni-Abbès et le Gourara, Tindouf, Tamanrasset et Djanet. Cette diaspora les a différenciés ; ils appellent Metlili : *el Kenz* (le trésor enfoui), Ouargla : *el'az* (les précieux, affectés), El-Goléa : *el-Tenz* (les vagabonds sans paroles) « pour rappeler la richesse égoïste des premiers, l'orgueil déjà targui des seconds et le caractère difficile des gens du Mechfar pour les troisièmes » (Cauneille 1968, p. 23).

Chaque groupe se référant à un même nom marque ses dromadaires du même feu et possède une clientèle d'autres clans de moindre importance qui leur sont agglomérés avec des religieux qu'ils nourrissent ou des descendants d'anciens esclaves (*Uqfan* : noirs). Ils se distinguaient ainsi par les couleurs des bandes de tissages en laine de mouton *fiğ* cousus bord à bord et qui formaient le vélum de leur tente. Cette distinction était aussi celle des deux grands *çof-s* (ligues) qui autrefois marquaient leurs alliances : ceux de l'ouest avaient en principe une tente noire et ceux de l'est une tente blanche (en fait blanc, beige clair, à rayures marron et rouge). On retrouve cette division théorique aussi chez les Touaregs du Hoggar où les suzerains se disent descendre des « gens à tente blanche » *Kel Ahen Mellen* (contracté en *Kel Ahamellen*) alors que les Touaregs n'ont jamais eu de tente en poils tissés et vivent sous des tentes en peaux enduites d'ocre rouge. La tente noire d'Arabie qui a fait l'objet de maintes études (notamment Feilberg 1944) est certainement un trait ancien introduit par les Hilaliens pour marquer une ligne de partage symbolique du territoire entre groupes rivaux. Par ailleurs, cette différenciation permet d'identifier un campement bien avant de l'aborder pour prévoir le type de rapports qu'on aura avec lui.

Ces nomades fiers, indépendants qui parlent un arabe commun à tous les nomades sahériens et des Hautes Plaines d'origine hilalienne, admettent en leur sein, comme maîtres religieux, les Ouled Sidi Cheikh auxquels ils versent chaque année une offrande (*yefara*, *ghefara*) mais refusent de les reconnaître comme suzerains. Un Chaânbi refuse toujours d'être soumis à un *alter ego*.

En 1317 pour trouver une solution aux querelles et combats entre Chaânba (qui sont malékites) et les Mozabites (ibadites) les deux communautés décident d'échanger un groupe de familles entre Metlili et Mélika, acte ratifié par un contrat écrit conservé dans les archives mozabites. Des familles Beni Mathar et Beni Khefiane viennent occuper le quart du Ksar Delbouna à Metlili en assurant la suprématie du commandement du Ksar de Metlili. De leur côté les Chaânba envoyèrent quelques familles occuper le quart du village de Mélika. Aujourd'hui les descendants des ibadites de Metlili, les Beni Brahim, sont devenus malékites et ont essaimé des familles au Maroc, à Tamanrasset, à Timimoun, à In Salah et El Goléa.

Lors de la conquête française du Sahara, les officiers ont très vite apprécié les qualités guerrières des Chaânba. En 1893 le capitaine Lamy créait la première compagnie de méharistes, mais c'est en 1902 que le futur général Laperrine trouva

la formule la plus efficace : avec des effectifs restreints, encadrés par des officiers et sous-officiers spécialisés, les groupes de méharistes très mobiles, adaptés aux conditions de guerre saharienne, recrutèrent en majorité des Chaânba, ennemis jurés des Touaregs. On peut dire que les Chaânba, ont marqué de leur tempérament les qualités majeures de ces troupes sahariennes. « C'est un honneur de les commander » avait dit le lieutenant Debacker. Fiers de leur esprit de corps (*'açabiya*), les Chaânba sont courageux, capables d'endurer toutes sortes de privations et de fatigues, d'être féroces au combat, mais d'aimer aussi « les chants, la musique, les femmes, la poudre et par-dessus tout, l'indépendance » (Dumas, 1845 : 314). C'est la raison pour laquelle, après bien des combats, de nombreux Chaânba ont épousé des femmes touarègues et demeurent encore aujourd'hui dans le Hoggar comme nomades, commerçants, cadres administratifs ou militaires.

Paradoxalement ces terribles razzieurs, épris d'aventures, capables de fuir très loin de leurs bases pour échapper à un châtime (tels les Geramna partis plus de quarante ans en Libye après l'assassinat d'un officier français en 1881 ; voir P. Boyer 1971) apprécient des aires de nomadisme relativement étroites (entre 6 000 et 100 000 km²). Loin derrière les Regueybat qui peuvent couvrir avec une seule fraction de clan 600 000 km². Le nomadisme chaânbi ressemble en ce sens à celui des Touaregs du Hoggar confinés le plus souvent dans les mêmes vallées, endurant des périodes de sécheresse parfois très dures. « L'engouement pour certaines régions atteint son comble à El-Goléa ; l'exemple des Oulad Haïmouda est éloquent : treize ans dans le Meguiden, onze ans à la bordure nord de l'Erg-Mechfar, dix-neuf ans dans l'Erg au nord du Meguiden » (Cauneille 1968, p. 112).

Les Chaânba sont pratiquement aptes à tous les métiers (puisatiers, commerçants qui travaillent en réseaux comme les Mozabites, caravaniers, militaires, artisans, techniciens, pétroliers, mineurs etc.) mais, malgré l'appauvrissement rapide du nomadisme certains emplois sont difficilement acceptés (travail de la terre, élagage des arbres ou arrosage) et d'autres totalement exclus tels ceux de barbiers, bouchers, menuisiers. Les Chaânba semblent avoir gardé de leur éducation guerrière le sentiment profondément ancré de leur noblesse et de leur indépendance. Aucune tradition poétique d'origine hilalienne n'a été signalée chez eux ; mais rien n'interdit de penser qu'elle puisse avoir laissé quelque trace.

Une étude anthropologique moderne des Chaânba reste à entreprendre avant que ne disparaissent les derniers témoins d'une longue histoire de guerres et d'amour entre ces Arabes d'origine hilalienne et les Berbères avec lesquels ils se sont alliés.

BIBLIOGRAPHIE

- ARMAGNAC Lieutenant d', *Le M'zab et les pays chaamba*, Alger, Baconnier, 1934, 203 p.
 BOYER P., « L'odyssée d'une tribu saharienne : les Djeramna (1881-1929) ». *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, n° 10, 1971, pp. 27-54.
 CAPOT REY, *Le Sahara Français*, Paris, PUF, 1953, 564 p.
 CAUNEILLE A., *Les Chaânba. Leur nomadisme*, Paris, CNRS, 318 p.
 DAUMAS E., *Le Sahara algérien*, Paris, Langlais et Leclerc, 1845.
 FEILBERG C.G., *La tente noire*, National museets skrifter. Ethnografisk Raekke, II Kobenhavn, 1944.
 REGNIER Y., *Les petits fils de Touameur. Les Chaâmba sous le régime français. Leur transformation*. Institut de Droit comparé Paris XXIX. Paris, Édit. Domat-Montchrestien, 1939, 184 p.

M. GAST

C41. CHAMEAU (voir DROMADAIRE)

C42. CHANTS

Qu'elle soit fruste ou recherchée, de caractère amateur ou professionnel, la poésie berbère se manifeste principalement sous une forme chantée. Cela revient à dire que la notion de chant est indissociable de celle de poésie. Dans le but d'éviter double-emplois et redites, ne seront traités ci-après que les chants ne donnant pas lieu à la danse. Les formes chantées et dansées qui s'exécutent en milieu berbère feront l'objet d'une notice ultérieure, (Danse*).

Chants berbères du Maroc

Le répertoire des chants berbères marocains se signale par sa richesse, autant que par sa diversité. Il témoigne de la vie intense d'un peuple caractérisé par une oralité très forte, où le sérieux, l'âpreté parfois, du vécu quotidien doit être compensé par des heures de joie, de fête, au cours desquelles le chant constitue un exutoire à la fois commode et fort apprécié. Presque toujours collectifs, s'appuyant essentiellement sur une participation instrumentale surtout lors des fêtes ou soirées, organisées ou improvisées, les chants ponctuent également la vie rurale. En effet diverses fonctions de base s'effectuent en chantant : moisson, battage et vannage, activités plutôt masculines, bien que parfois à caractère mixte ; mouture du grain, fauchage de l'herbe, ramassage de bois. Ces dernières, plus intimistes, sont le plus souvent l'apanage des seules femmes. A quelques nuances près, ces formes se rencontrent d'un bout à l'autre du Maroc.

Nous commencerons notre étude en présentant la production chantée du domaine par excellence de l'art poétique, correspondant à l'aire linguistique de la *tašelhiyt* : Souss, Haut-Atlas occidental, Anti-Atlas. Seront examinées ensuite les contributions des « Beraber » du Maroc central, ainsi que celles des groupements berbérophones du Rif et du Maroc oriental.



Troubadours (*imediyazen*) au moussem d'Imilchil, Moyen Atlas, (photo M. Peyron).

Domaine chleuh, (parlers tašelhiyt)

Les genres que nous allons énumérer sous cette entête relèvent de la poésie chantée, qualifiée d'*amarg*, vocable renfermant le double sens de « mélancolie d'amour » et de « poésie », (Lahbab ; 1965 : 94). Ils sont le fait, soit d'un poète individuel, (*aneddam*/pl. *ineddamn*), éventuellement une poétesse (*taneddamt*), comme dans le cas de la célèbre Mririda n-Ayt Attik de la Tassawt (1963) ; soit, à l'occasion de fêtes villageoises, d'une chorale locale formée de membres de l'association des jeunes. Celle-ci compte un ou deux poètes doués, d'un certain prestige, capable de soutenir une joute oratoire avec des concurrents d'un village voisin. Dans le cadre de manifestations plus formelles, enfin, on trouve des troupes de professionnels, sous la coupe d'un meneur de jeu, ou chef, (*ṛṛays*/pl. *ṛṛways*, ou *ṛṛyyas*). L'accompagnement musical se fait à l'aide du luth (*luṭar*), d'une vielle spéciale (*ṛṛibab*), et de divers jeux de tambourins et/ou de tambours.

C'est dans la production villageoise que l'on relève les formes les plus traditionnelles. L'*asallaw* (ou *tasugant*), est un chant de mariage du Souss qui marque le départ de la fiancée vers le domicile de son futur mari. Également lors d'un mariage, ou d'une circoncision, l'*urar* (pl. *urarn*) comprend des vers exécutés sans accompagnement musical, chantés en homophonie par un double chœur de femmes mariées ou divorcées. Ceci pour les Ayt Mgoun de la Tassawt, (Lortat-Jacob ; 1980 : 57-58). Chez les Ayt 'Atta* dans le Haut-Dades, Lefébure (1977) signale l'usage de ce genre, qu'il traduit par « tenson », dans le cadre de joutes oratoires entre femmes, ainsi qu'une forme analogue, qualifiée, elle, de *tamnaṭṭ* (pl. *timnaḍḍin*) en vogue chez leurs voisins Ayt Yafelman. Dans le Souss, *urar* désignerait un poème chanté long, assonancé et rimé, (Boukous ; 1987, p. 148) ; ou encore, plus prosaïquement, « chansons de femmes », selon Akouaou (1987), qui met ces variations lexicales sur le compte d'évolutions de désignations synchroniques recouvrant une seule et même forme. Notion que renforce Lortat-Jacob, (1980 ; p. 58) : « D'une région à l'autre de l'Atlas, un même signifiant véhicule souvent des signifiés différents, mais de même famille ». Trait pouvant faire croire à des amalgames à l'observateur non-averti.

Ceci est également vrai pour la *tagezzumt*, genre exclusivement masculin chez les Ayt Mgoun, vers à 18-syllabes selon un schéma mélodique unique (*llga*), exécuté plus particulièrement à l'occasion d'un mariage, sans accompagnement musical, par deux rangées d'hommes sur l'espace central du village. Toujours dans le cadre de festivités d'assez longue durée, le *lmsaq*, vers de 12 syllabes, est chanté dans un registre commun d'abord par les hommes, ensuite par les femmes, le tout sur un fond de tambours (*agenza*), servant, du reste, de prélude à la danse *aḥwaš*.

Sous une première forme, la *tazerrart*, chant masculin sur registre aigu, s'exécute en solo sur fond de tambours dans des pauses entre les danses de type *aḥwaš*. Elle intervient également en tant qu'accompagnement musical lors du déplacement de la fiancée vers sa nouvelle demeure, ce qui, chez les Ayt Mgoun notamment, en fait « une musique à marcher », (Lortat-Jacob ; 1980, p. 61). A plus d'un titre, il est vrai, ce chant évoque la *tamawayt* du Moyen-Atlas. Pour Boukous, en revanche, la *tazerrart* serait plutôt un chant de femmes, (1987, p. 148).

Variés, présentant une grande fraîcheur au niveau de l'improvisation et de l'interprétation, les chants que produisent ces chorales villageoises du pays chleuh s'inscrivent, pour l'essentiel, dans une thématique où les considérations didactiques s'opposent, en quelque sorte, aux évocations de l'amour, même feutrées, contenues dans la poésie dansée, considérée dès lors comme plus frivole.

A côté de ces formes, que l'on pourrait qualifier de relativement peu élaborées, existe depuis fort longtemps une production plus noble, émanant autrefois exclusivement de bardes villageois prestigieux, mais devenue depuis quelques décennies la spécialité de musiciens professionnels évoluant en milieu citadin, les

ṛṛways. C'est un genre recouvrant des sujets assez variés, dit *taqṣiṭ* (également *taqṣitt* < *lqaṣiḍa* en arabe dialectal) traduisible par « chanson récit », ou « cantilène ». Appellation qui cohabite avec une forme atrophiée *lqṣitt* (Bounfour ; 1990, p. 165), ainsi qu'une forme voisine *lqiṣt* (= « chanson narrative »).

De très belles pièces nous sont parvenues. A Justinard (1925) l'on doit une *lqiṣt* événementielle célèbre, « L'histoire de Yamina Mansour », ainsi qu'une légende à enseignement, « Cheddad Ibn 'Ad ». Dans le recueil de poèmes chleuhs de Galand-Pernet (1972) figurent des légendes à caractère religieux : « Sidna Yub », le « Cantilène de Sabi », ou « La chanson de David », ainsi que d'autres exprimant des thèmes plus terre-à-terre, tels que « La chanson de l'aimée », ou « La chanson des ouvriers ». Quant au corpus présenté par Bounfour (1990), fruit du travail effectué jadis par A. Roux, basé sur une collecte chez les Igedmiwn d'Amzmiz, on y relève des poèmes événementiels, des poèmes à enseignement religieux ou qui censurent les méfaits des hommes (un peu à la manière des *timdyazin* du Moyen-Atlas), de même qu'une version de l'épopée légendaire de Hammou W-Unamir.

Il existe également un dérivé plus confidentiel de la *taqṣiṭ* ou *lqiṣt* chantée. Lorsqu'une mère raconte à ses enfants un récit en prose, certaines cellules narratives, parfois des dialogues, ont conservé leur forme poétique originelle, de sorte que la conteuse les chante. C'est le cas de nombreux dialogues dans une version de l'Anti-Atlas de « Hmad ou-Namir », ainsi qu'un résumé chanté en 9 vers de longueur inégale qui intervient à la fin du drame des amants malheureux « Fadla et 'Aytouch », (Ahloullay ; 1986, p. 31, 52).

Pour clore ce survol de la chanson d'expression *taṣelḥiyt*, on se doit de mentionner une industrie fleurissante : celle de la musique traditionnelle commercialisée, et qui semble avoir atteint son apogée pendant la période 1965-1985. Parmi les principaux protagonistes du genre, Rqiya Damsiria et le *ṛṛays* Amentagg, sans oublier Fatima Tihihit et le *ṛṛays* Akhettab, auteurs de mémorables joutes poétiques. Akhettab s'est spécialisé dans des poèmes d'amour d'une cinquantaine de vers environ, chacun d'eux comptant une voyelle postiche terminale /i/ caractéristique du genre. Exemple type : le poème « La lettre que j'envoie, puisse-t-elle arriver » (*tabrat ayad ṛṣarf riḡ a(t)-telkmi*). Cf. Battou (1987, p. 67-68).

Domaine des « Beraber » (parlers *tamaziyt*)

Bien que présentant, eux aussi, une certaine richesse, les chants des *imaziḡen* du Moyen-Atlas et du Haut-Atlas oriental passent chez certains (H. Basset ; 1920, p. 340), pour être de facture plus sobre, moins fouillée que ceux de leurs congénères chleuhs, jugement à propos duquel nous émettons quelques réserves. Comme pour les matériaux en provenance de l'aire de la *taṣelḥiyt*, on remarque essentiellement deux formes de production.

La première, au niveau du village, à l'occasion de soirées musicales ou fêtes, met en œuvre des improvisateurs, ou trouvères locaux, les *ineṣṣada*, spécialisés dans la composition de couplets chantés, *izlan*, (sing. *izli**). Ils sont à la base de la poésie chantée des « Beraber ». Parfois d'ordre didactique, le plus communément à caractère amoureux, ces vers atteignent un très large auditoire, et sont, de ce fait, connu de la plupart des locuteurs de l'aire de la *tamaziyt*. Incisifs et moqueurs, ces distiques servent de monnaie d'échange lors des affrontements verbaux mettant aux prises des *ineṣṣadn* rivaux, très appréciés du public. On dit alors des protagonistes : *ar-ttemwatn s-izlan!* (« ils se battent à coup de distiques! ») Production populaire fort importante vu qu'elle compte plusieurs centaines d'*izlan* en circulation libre, grâce au « bouche-à-oreille », au combiné radio/lecteur de cassette, ainsi qu'aux cassettes « pirates » qui se vendaient 7 dirhams à Azrou ou Ksiba pendant les années 1980.

La deuxième forme de production est attribuable à des troubadours profession-

nels, sorte de musiciens-ambulants, originaire pour la plupart des Ayt Yafelman, qui sillonnaient autrefois la montagne de long et en large à la belle saison, les *imdyazn*. (cf. notice A.187, *amdyaz**). Ces musiciens ont reçu le souffle poétique grâce à la bonne volonté d'un saint tutélaire (Roux ; 1928), ce qui ne les dispense pas d'un apprentissage très long, au cours duquel ils doivent fournir un effort intense de mémorisation, et, « à partir du stock accumulé, (...), se familiarise(r)..., avec les lois rythmiques du langage versifié », (Jouad ; 1989, p. 105). Les poèmes qui résultent de ce travail, qu'il s'agisse de chansons-gazette, de pièces didactico-religieuses, ou à caractère historique, pouvant aligner entre 50 et 120 vers, sont connus sous une désignation générique, dite *tamdyazt* (parfois *tamlyazt* sur le versant nord du Moyen-Atlas), nom qui de nos jours tend à banaliser l'ensemble de cette production. Pourtant, à en croire Roux, celle-ci connaissait des subdivisions : des poésies traitant des événements passés ou contemporains, dits *tayffrin lmejryat* ; des chants des femmes et de l'amour, (*tafsut*) ; des chants concernant la vie morale et religieuse, (*tuhid*). Pour Robichez (1946, p. 182), cependant, la *tayffart* n'était, comme son nom l'indique, qu'une chaîne de couplets alignés les uns derrière les autres, sans que l'on puisse invoquer une œuvre poétique d'un seul tenant. A l'époque actuelle, du reste, on aboutit à un amalgame entre les appellations *tayffart* et *tamdyazt*, au point que celle-ci tend à disparaître en faveur de celle-là. (Cf. Drouin, 1975, p. 160)/Lortat-Jacob, 1980, p. 46).

Genre qui s'avère assez perméable aux entreprises des chercheurs, la *tamdyazt*, selon ses divers avatars, nous est connue grâce en grande partie aux collectes de Roux (1928), Laoust (1939/1949), Drouin (1975), Jouad (1983), Ait Lemkadem (1986), et Lefébure (1987). Documents de longueur et de valeur inégales, corpus un peu hétéroclite, où l'on retrouve un échantillonnage de chants de la période de résistance ; des morceaux à enseignements religieux sur Moïse, Joseph, ou « Sidna Yub » ; des diatribes à l'encontre du relâchement des mœurs et contre l'émigration ; l'évocation des malheurs de ruraux indigents.

Au départ, l'exécution d'une *tamdyazt* revient à un soliste, toujours masculin, exerçant ses seules cordes vocales. Actuellement la tendance est au solo, mais avec reprise en chœur du refrain, ponctué ou non par une ritournelle au violon (*lkamanja*). A des degrés divers, les *imdyazn* se produisant encore auprès d'un public rural cherchent simultanément une ouverture du côté des milieux citadins, par le biais d'enregistrements semi-commerciaux, ou commerciaux, ces derniers au prix de 15 dirhams la cassette à Azrou, en 1991. C'est le cas notamment du très traditionaliste *ššix* « Lesieur » des Ayt Yahya, qui détient un riche répertoire, ainsi que d'une chorale à tendance puriste, s'appelant, curieusement : « Inechaden » (*ineššadh*). Contribution enfin, de Mohammed Rouicha, vedette nationale qui, lui, a introduit la *tamdyazt* avec accompagnement musical intégral.

Deux autres formes chantées par les *imaziyen* échappent à une classification facile ; l'*ahellel* et la *tamawayt**. Pour Akouaou (1987), il est clair que ce premier genre ne serait pas « à vocation religieuse », bien que contenant souvent un incipit à l'adresse de Dieu. Au début l'a-t-il peut-être été, puisqu'il semblerait y avoir eu évolution « du sacré au profane ». A ce premier titre, on se doit de mentionner un chant rituel juif en *tamaziğt* (Galand-Pernet et Zafrani ; 1970) recueilli à Tinghir. Également Laoust (1939, p. 280-281) qui, sous l'entête *ahellel* publie divers morceaux courts : chants de *ɣɣma* (tireurs), de pèlerins, de moissonneurs, berceuse et chanson de mouture, ou Dieu est souvent évoqué. Signalons également que Benzekri (1988) nous présente certains morceaux du genre *tayffart* ou *tamdyazt*, sous l'appellation *ahellel*.

La *tamawayt*, quant à elle, pouvait, selon Roux (1928), figurer au répertoire des *imdyazn* ; le fait est que cette forme se prête aussi bien au chant masculin que féminin. Dans le meilleur des cas, un homme et une femme se livrent à un échange de *timawayin* exclusivement vocal, sorte de *jocus partibus*, en levé de rideau lors

d'une fête. Habituellement, pourtant, c'est à une véritable cantatrice, spécialiste du genre, que revient cet honneur. Mélodée plaintive, consacrée autant au mal d'aimer qu'à la croyance en Dieu, chantée sur un registre aigu, ponctuée de trémolos et de césures, la *tamawayt* de base comporte deux hémistiches (*lmayat*), mais il existe plusieurs morceaux de 3 à 10 hémistiches. C'est sans doute la chanson berbère dans son expression la plus pure, la plus esthétique en tout cas, vu la beauté des voix, sans parler de la qualité des termes recherchés aux résonances heureuses.

C'est la région du Maroc central qui semble être le berceau de la *tamawayt*, plus particulièrement entre Lqbab et Ayt Ishaq. Moins largement attestée que l'*izli*, les travaux de Loubignac (1924), Laoust (1928/1939), Drouin (1975), Jouad (1983) et Peyron (1985/1989, etc.) lui consentent néanmoins une place de choix. Sans oublier quelques joyaux recueillis par Reyniers (1930) à Aghbala, auprès de la poétesse aveugle Tawqrat n-Ayt Sukhman. Plus près de nous deux autres praticiennes, actuellement décédées, se sont distinguées dans ce domaine : 'Aïcha Taghzeft de Tighessalîn, et la très belle 'Aïcha w-Touirra de Midelt.

Un cas de permutation linguistique : les Ayt Warayn

Au nord-est du Moyen-Atlas, à la charnière entre les parlers *tamazigt* et ceux, dits « zénètes » du Rif et des Bni Iznassen, les Ayt Warayn constituent un cas à part. Une étude remontant à une vingtaine d'années (Lemhouer : 1973), nous donne l'image d'un important groupe berbérophone dont le folklore chanté est arabe à plus de 90%. La raison en est très simple. Lorsque les Ayt Warayn sont arrivés au XVII^e siècle dans la région qu'ils occupent actuellement ils ont absorbé une tribu arabophone, les Bni Mkoud (*ayt mšud* en ber.), laquelle s'est « berbérisée », non sans avoir transmis aux nouveaux-arrivants son répertoire chanté. Influence renforcée depuis par la proximité à l'Ouest d'une autre tribu arabophone, les Bni Yazgha d'El Menzel, dont la compétence en matière de musique fait autorité dans la région. Un de leurs chanteurs, Mohand Ou Lhoussine Lyazghi, a, du reste, fortement contribué au folklore warayni. Peu étonnant, de ce fait, que l'on fasse surtout appel aux musiciens des Beni Yazgha pour animer une fête en pays Ayt Warayn. Situation ayant pour corollaire un net recul des chants berbères, perçus comme relevant de la barbarie pré-islamique, à la suite de la très forte activité religieuse de la confrérie des *tijaniyîn* après la Deuxième Guerre mondiale.

Les trois formes principales de poésies chantées en arabe dialectal, sont la *tayffart*, *lqšīda* et *lmaya*. Contrairement à leurs équivalents chantés en berbère ailleurs dans le Moyen-Atlas, le schéma métrique subit la contrainte de la rime. Ainsi, dans les deux premiers genres de poésies citées, on rencontre des quatrains caractérisés par une rime en 1-2-3, alors que la 4^e ligne rime avec la ligne finale des autres quatrains. Dans le cas de la *tayffart*, un refrain s'intercale entre chaque quatrain. Ce genre traite des sujets les plus variés : pamphlet contre les Israéliens et Golda Meir ; un épisode de la Pacification : « La journée du Bou 'Awad » ; conseils aux pères ayant des filles à marier, etc.

Le troisième genre, *lmaya*, est le plus communément entendu lors des mariages populaires. Ici, il prend la forme d'un chant de confrontation, d'une certaine longueur, articulé autour d'une suite d'*izlan* rimés, séparés par un refrain, le tout ayant été lancé par une phrase métrique, *abiyyab*, pratiquement dépourvue de sens, mais ayant pour but d'annoncer la forme et le rythme des vers à venir.

Chez les Ayt Warayn, les musiciens se nomment *il3abn* (= joueurs), les chanteurs *Ireddadn*, le groupe étant sous la coupe d'un chef (*ššix*), secondé par un tambourinaire (*ššix w-allun*) qui fournit le rythme.

Production chantée, ne l'oublions pas, qui se trouve exposée à un grave handicap. Le poète warayni berbérophone se voit obligé, en un premier temps, à penser dans sa langue, puis à traduire en arabe dialectal. Notons, en contrepartie,

que le corpus de Lemhouer fait état de quelques morceaux chantés en berbère, dont un *izli*, une bribe de *tamdyazi* sur la période de Résistance, et une joute orale entre poètes rivaux ; pauvres restes d'un répertoire naguère fort riche. Précisons, toutefois, qu'il y a eu inversion de cette tendance, depuis une quinzaine d'années.

Chants du Rif et des Bni Iznassen

A l'instar des Ayt Warayn, ici le chanteur s'appelle *ššix*, et l'agencement des vers, toujours influencé par la prosodie arabe, se plie également à la rime. Cependant, la langue berbère réapparaît, moyennant quelques aménagements consonantiques. Ainsi l'*izli* du Moyen-Atlas est-il devenu *izri*, se subdivisant en deux genres principaux : le *rhwa* (< *lhwa*), poème d'amour chanté par les jeunes femmes non-mariées ; *13arur*, morceau satirique relevant du domaine masculin.

Biarnay (1915-16) en a recueilli un bel échantillonnage, dont quelques pièces longues, comportant quatre quatrains rimés. Mais le corpus le plus important est attribuable à Renisio (1932) qui nous présente de nombreux chants rythmés (*lǧiwan i3adlen*) des Bni Iznassen, consacrés à l'amour, ainsi que des *izran* des Ayt Warayaghar et des Iboqqoyen. L'ouvrage de Hart (1976) contient une vingtaine de couplets de facture similaire, dont certains exécutés par des chanteurs décrits comme étant *imdyazn*.

Bien que reconnaissant que « ce sont parfois de petits chefs d'œuvre », Biarnay (1915-16, p. 32) estime que les chants du Rif sont moins recherchés que ceux du Souss ou du Moyen-Atlas. Hart, en revanche, s'abstient prudemment de tout jugement de valeur à ce sujet.

Conclusion

De ce tour d'horizon du chant berbère marocain on retire une impression à la fois de diversité et de dynamisme. Si, d'un côté, certains genres classiques semblent être en perte de vitesse, donnant l'impression de sombrer dans une répétition stérile, il apparaît clairement que les moyens modernes de diffusion ont prêté un concours inespéré autant qu'inattendu ayant servi à revaloriser, à augmenter le rayonnement de cette production traditionnelle. Sans oublier la prise de conscience à propos de l'héritage *amaziy* de la fin des années 1970.

Ce phénomène déterminant a agi dans deux directions. D'une part, en poussant les locuteurs de la langue vernaculaire à se pencher davantage sur leur passé, à opérer un retour aux sources ; d'autre part, en incitant certains d'entre eux à remodeler les formes poétiques qui s'essoufflaient. Volonté novatrice qui a été diversement appréciée.

Ainsi, voit-on beaucoup de jeunes chez les Ayt Warayn, à la recherche de leur folklore, s'évertuer à chanter en berbère, alors que dans le Moyen-Atlas, des émules de Rouïcha, basés sur Azrou, Khenifra et Tighessalîn, mettent *timawayin* et *timdyazin* en musique. En même temps, à la limite ouest du pays « beraber », chez les Zemmour du Khemisset, un « 'Abdelwahed El Hajjawi, ou une Najat 'Attabou peuvent choquer certains puristes par leurs innovations s'adressant à un public plus large, surtout lorsque leurs chants sont en arabe, même si la forme reste berbère. Sans doute le renouveau profond viendra-t-il du Souss, grâce aux efforts de groupes comme « Ousman » (cf. Lefébure, 1986), où, par une alliance heureuse entre des formes musicales « accrocheuses » et un lyrisme qui puise toujours dans le lexique traditionnel, on aboutit à un genre revu au goût du jour et ayant le mérite d'épater aussi bien les jeunes que les anciens.

BIBLIOGRAPHIE

- AHLOULLAY F., *The theme of love in Berber folk tales*, mémo. dactyl. Fac. des Lettres, Rabat, 1986.
- AÏT ATTIK M., *Les chants de la Tassaout* (trad. R. Euloge), Belvisi, Casablanca, 1986.
- AKOUAOU A., « Poésie orale berbère : statut, formes et fonctions », *R.O.M.M./44*, Aix-en-Provence, 2^e trim. 1987, p. 69-77.
- BASSET H., *Essai sur la littérature des Berbères*, Alger, Carbonnel, 1920.
- BATTOU K., *Animal Fables from the area of Taroudant*, mémo. dactyl., Fac. des Lettres, Rabat, 1987.
- BENZEKRI D., *Quelques chants berbères sur les opérations de 1931 à 1932 dans le Maroc central*, (fonds A. Roux), mémo. de DEA, Univ. de Provence, 1988.
- BIARNAY S., « Chants populaires du Rif », *Arch. Berb.*, (1915-1916), Rabat, p. 26-43.
- BOUKOUS A., « La littérature d'expression berbère », (notice B 332), in *L'Encycl. du Maroc*, 1987, p. 143-147.
- BOUNFOUR A., *Poésie populaire berbère* (fonds A. Roux) CNRS, 1991.
- DROUIN J., « Un poème chanté Beraber », *L.O.A.B.*, Paris, CNRS, n° 6/7, 1973-74, p. 139-182.
- DROUIN J., *Un cycle oral hagiographique dans le Moyen-Atlas marocain*, Paris, Sorbonne, 1975.
- GALAND-PERNET P., *Recueil de poèmes chleuhs*, Paris, Klincksieck, 1972.
- GALAND-PERNET P., ZAFRANI H., *Une version berbère de la Haggâdâh de Pesah : Texte Timrhîr du Todrha (Maroc)*, Paris, 2 vol. 1970.
- GALAND L., *Langue et littérature berbères*, Paris, CNRS, 1979.
- HART D., *The Aïth Waryaghar of the Moroccan Rif*, Univ. of Arizona Press, Tucson, 1976, p. 479-480.
- JOUAD H., *Les éléments de la versification en Berbère marocain Tamazight et Tachelhit*, Thèse 3^e cycle, Sorbonne/Paris III, 1983.
- JOUAD H., « Les tribulations d'un lettré en pays chleuh », *E.D.B.*, Paris, 1987/n° 2, p. 27-41.
- JOUAD H., « Les imdyazen : une voix de l'intellectualité rurale », *R.E.M.M.M.*, n° 51, 1989/1, p. 100-110.
- JUSTINARD Col., « Poèmes recueillis dans le Sous », *Rev. du Monde Musulm.*, Paris, t. LX, 1925, p. 79-103.
- JUSTINARD Col., « Chanson berbères », *Villes et tribus du Maroc*, vol. 8^e, t. 1, Paris, H. Champion, 1930, p. 113-144.
- KASRIEL M., *Libres femmes du Haut-Atlas ?*, Paris, L'Harmattan, p. 58-59.
- LAHBABI M., *Florilège poétique arabe et berbère*, Blainville, 1965.
- LAOUST E., « Chants berbères contre l'occupation française », *Mémorial Henri Basset*, Paris, Geuthner, 1928, p. 9-20.
- LAOUST E., *Cours de Berbère marocain, dialecte du Maroc central*, Paris, Geuthner, 1939.
- LAOUST E., *Contes berbères du Maroc*, Paris, Larose, 1949, t. II.
- LEFÈBRE C., « Tensons des Ist 'Atta », *L.O.A.B.*, n° 8/1977, p. 109-142.
- LEFÈBRE C., « Ousman : la chanson berbère reverdie », in *Nouveaux Enjeux Culturels au Maghreb*, Paris, CNRS, 1986, p. 189-208.
- LEFÈBRE C., « Contrat mensonger : un chant d'amdyaz sur l'émigration », *E.D.B.*, n° 3/1987 : p. 28-46.
- LEMHOUER A., *Folklore of the Ayt Warayn*, mémo. dactyl. Fac. des Lettres, Rabat, 1973.
- LEMKADEM AÏT Y., *Introduction à l'étude du parler Ayt Ayach*, thèse de 3^e cycle, Paris III, 1986, 2 vols.
- LORTAT-JACOB B., *Musique et fêtes au Haut-Atlas*, Paris, CNRS, 1980.
- LOUBIGNAC V., *Étude sur le dialecte berbère des Zaïans et Aït Sgougou*, Paris, Leroux, 1924, t. 2, p. 373-411.
- PEYRON M., « Une forme dynamique de poésie orale : les izlan et timawayin du Moyen-Atlas (Maroc) » *Langues et Litt.*, Fac. des Lettres, Rabat, vol. IV/1985, p. 161-185.
- PEYRON M., « La poésie orale du Moyen-Atlas : fruste ou courtoise ? », *Actes du 1^{er} colloque Grand Meknes*, Fac. des Lettres, Meknes, 1988, p. 413-419.
- PEYRON M., « Spatialité et lexicologie dans la poésie Amazigh », *Langue et Société au Maghreb : Bilan et perspectives*, Fac. des Lettres, Rabat, n° 13/1989, p. 71-81.
- PEYRON M., « Procédés de mémorisation dans la poésie lyrique du Moyen-Atlas marocain », *Les Études Littéraires Universitaires au Maroc*, Fac. des Lettres, Rabat, n° 18/1991, p. 9-16.

- RENISIO A., *Étude sur les dialectes berbères des Beni Iznassen, du Rif et des Senhaja de Srair*, Paris, Leroux, 1932, p. 199-214 ; 242-246.
- REYNIERS F., *Taougrat, ou les Berbères racontés par eux-mêmes*, Paris, Geuthner, 1930.
- ROBICHEZ J., *Maroc central*, Grenoble, Arthaud, 1946.
- ROUX A., « Les imdyazen ou aèdes berbères du groupe linguistique beraber », *Hespéris*, Paris, Larose, t. VIII/1928, p. 231-251.
- ROUX A., « Un chant d'amdyaz, l'aède berbère du groupe linguistique beraber », *Mémorial Henri Basset*, Paris, Geuthner, 1928, p. 237-242.
- TAIFI M., « Introduction à l'étude de la poésie berbère du Moyen-Atlas : les métaphores cosmiques et animales comme constantes du chant d'amour », *Actes du 1^{er} Colloque du Grand Meknes*, Fac. des Lettres, Meknes, 1988, p. 420-427.

M. PEYRON

Le chant kabyle et ses genres

Le kabyle possède plusieurs termes génériques pour désigner le chant : *ššna*, *ley^ona* (celui-ci est emprunté à l'arabe) ou encore *šda* qui désigne l'écho et le chant alterné pris en charge par deux chœurs ; en synchronie, *šda* a fini par désigner le chant et la mélodie, dans la vallée de la Soummam où il est davantage usité.

Le chant kabyle se compose d'abord des *izlan* (pl. de *izli*) qui sur le plan diachronique et comparatif semble être une courte pièce poétique comme au Moyen-Atlas (H. Basset, 1920, p. 39) à Ouargla (Delheure, 1987, p. 389), et dans le Mzab (Delheure, 1984, p. 250). Destiné à être chanté (Basset, idem), *izli* désigne en Kabylie ainsi qu'au Maroc central (Chaker) le chant même, *izlan d ššna* me dit-on aux Ayt emer, ... « *d ləqwal* », « *d isəfra yagi* » « ce sont des poèmes » selon des informatrices At wəylis, At Aisi et At mængellat. Cette acception retenue, *tizlit* semble être une courte chanson *t-tayūšt tameštūht*.

Il est important de souligner que des termes spécifiques désignent des genres nettement déterminés tandis que d'autres types de chants sont plutôt repérables par le rituel qu'ils accompagnent ou le thème qu'ils illustrent.

Asiwəl ou *azenzi l lħenni* : est un rituel – accompagnant l'imposition du henné au marié et au circoncis – pris en charge par un poète qui se livre à une joute avec un autre poète (de l'assistance) jusqu'à ce que l'un l'emporte sur l'autre. L'appel du henné, *aswəl* ou *azenzi* de la racine *nz* « vendre ».

En effet vers la fin du rituel, le poète procède à la vente du henné et dans certains cas à son rachat (voir Gaudefroy-Demombynes, 1901, p. 30 ; Boulifa, 1913, p. 253-254 ; Mezine, 1975, p. 5-6 ; Mahfoufi, 1992, p. 141-146) pratique, et avec elle son texte, qui tend à disparaître depuis quelques décennies comme aux At menguellat et At Yahia tandis qu'elle survit aux At Ghobri.

Chant rituel, *asbuγγ* ou *tibuγarin* (selon les régions) est exécuté par les femmes lors de l'imposition du henné à la mariée, au marié ou au circoncis. La racine *byr* renvoie à la notion de « fortune » (Foucauld, p. 104-105), de « bien » au Maroc central (Chaker) ; en Kabylie, la naissance d'un garçon est annoncée par cet euphémisme porte-bonheur d *abyur* (Chantréaux, 1990, p. 146). Cependant une autre racine *γər* « appeler » renvoie au signifié « chant d'appel, de fête » d'où le réseau de sens suivant : *tīγri* « le cri », *tīγratin*, « les you-you », *a(s)əγret*, dérivé en *s-*, « pousser des you-you », *taməγra* « la fête ». Cette resémantisation permet d'affirmer que le couple *byr* / *γər* repose sur deux racines homonymes disjointes, l'idée d'« appeler », de « crier » (de joie) est doublée par la notion de « fortune » et de « bien » contenue dans la racine complexe de *byr*, d'où *abyur*, *abaγur*, *asbuγər*, *tibuγarin*...

Souvent, une imbrication entre *asbuγer* et *ašəkkeṛ* est de mise ; or sur le plan diachronique, l'un représente le chant rituel qui accompagne l'imposition du henné et l'autre vient en seconde position. On pourrait ainsi affirmer que *azenzi l lħenni*, *asbuγər* et *ašəkkeṛ* sont trois étapes différenciées du rituel du henné, néanmoins les données actuelles nous montrent que là où existe *azenzi*, il n'y a

pas d'*asbuɣer* (Mahfoufi, idem) et là où subsistent *tibuɣarin*, *asiwəl lħənni* est absent... (Yantren, 1987). Certaines régions ont perdu les deux comme aux At mangellat où ne subsiste plus que de façon résiduelle l'*ašekker*.

Ašekker: Si aux At Mengellat, *ašekker* prend place *ass imənsi l-ħənni* « le soir de la cérémonie du henné », aux Ifissen il se déroule le jour de l'arrivée de la mariée dans sa nouvelle demeure. Selon Lacoste-Dujardin (1981: 126), après le dîner il inaugurerait l'*urar* alors qu'aux At Mengellat il le clôturerait (At Amar Ou Said, 1960, p. 114).

A Begayet (Béjaia), chez les Imezzayen, *ašekker* est dénommé *aqellal*; comme aux Ifissen il inaugure l'*urar* et est pris en charge par deux groupes de femmes qui se répondent tout en effectuant des petits pas. On pourrait apparenter la racine QL à l'arabe *q-al* («dire»), d'où *aquli/iquliyen*, «poème»; cependant au Gourara *aqellal* désigne une sorte de derbouka (Hamsi); s'agit-il là d'une racine berbère homonyme qui, comme c'est le cas en Kabylie, désignerait la poterie? certains instruments de musique fabriqués en terre cuite accompagnant certains chants ont-ils à la longue fini par désigner les chants mêmes?

Ašəwwiq, plainte exécutée le plus souvent en solo, est un exutoire aux thèmes mélancoliques: ... *d win yurɣ lħamm*, «le chante qui est affligé». L'*ašəwwiq* est réduit et le rythme, qui n'obéit pas à une mesure, est libre. La voix y est nue avec ses inflexions, ses fioritures et ses notes de passage.

Aħiħa, quant à lui, présente deux principales caractéristiques, d'abord la thématique amoureuse et érotique qui le sous-tend, puis l'amplitude vocale – sorte d'exaltation du désir – notée partout en Kabylie: *aħiħa d win išənnun s leɣyaɖ* «chanter *aħiħa*, c'est élever la voix»; d'où cette prescription du lieu de sa performance: à la maison, me dit-on *d leib* «c'est grossier»; c'est la raison pour laquelle il est exécuté à la montagne, dans les champs ou à la fontaine.

L'idée d'élévation de la voix est perceptible notamment dans *ašħahi*, substantif formé sur la dérivation en *s-* qui signifie chasser les oiseaux des récoltes de céréales en criant; de même à Ghadamès où *ħū* et *aħū* «allez! allez-vous en!» (Lanfry, 1968: p. 128), et au Maroc central *ħyyħ* (Chaker) sont des interjections pour épouvanter les oiseaux. Au Gourara, *ħəħa* est le nom d'un des six trous de la flûte *ɣbaɛi* nommée *tamza* (Hamsi).

Aməezbər ou *aməezzer*: signifie 1) joue oratoire, sorte de duel poétique ou chanté opposant un homme et une femme, une belle-mère et sa bru, deux femmes, deux poètes, ou deux groupes (notamment le cortège allant chercher la mariée et sa famille) *wa ad yekken nniɣ wa* «à qui l'emportera sur l'autre»; 2) querelle réelle entre deux personnes ne s'entendant pas (Ait Ferroukh).

Adəkkər (il s'agit du mot arabe *dikr*, kabylisé) désigne tous les chants d'inspiration religieuse: louange de Dieu, du (des) Prophète(s) et de ses compagnons, des saints, de l'évocation de la mort.

Sur le plan formel, *adəkkər* est composé de sizains et de *tiqsiɖin* (Mammeri 1980) et est chanté dans les sanctuaires, zaouias et lors des veillées funèbres.

La « sauteuse », texte chanté qui consiste pour la mère à jouer avec son bébé en le faisant sautiller est désigné en kabyle par plusieurs signifiants: *ašteddu* (At Mengellat), *aserqes*, *a(s)jelleb*, *tuha* (At eisi) et ses dérivés (*a*)*təħhu* (Iwadjiyen), *sɥtuħ* (At emər). Ce dernier, contrairement à ce qu'affirme Yantren (1985: 141) n'est pas une simple onomatopée. Issu de la racine *h* qui se distribue en *aha*, *tuhin*, *yettaha* (Dallet, 1982, p. 284), la lexie *tuha* signifie «faire vite», «se hâter», aspect très ressassé dans le texte performé où la mère exhorte son enfant à grandir vite et en bonne forme physique.

Il est cependant extrêmement difficile de détacher les lexèmes désignant le bercement de ceux qui seraient propres à la berceuse; ainsi *azzuzən*, *adəwwəħ*, *ahuzzu* sont l'équivalent de bercer avec ou sans le chant tandis que *ashulla*, *ashulli*, *ashullu* sont dénommés ainsi par le fait que chaque couplet de la berceuse qu'ils

désignent s'achève par le refrain onomatopéique suivant : *hullah, hullah* (reprise particulière du lexème Allah) *hi et hu, hu, hu...*

D'autres genres ne connaissent pas de dénomination spécifique, tels les chants rituels relatifs aux fêtes périodiques comme les couplets annonçant la rupture du jeûne, la collecte des œufs durant l'Achoura et des friandises pendant l'Aïd, ou encore ceux entonnés par les villageois allant à la rencontre du printemps *amager n tefsut*. Lors de réjouissances familiales : naissance d'un garçon, circoncision, rituel du père faisant boire sa fille le jour de son mariage (en guise d'adieu), la mise du voile à la mariée, son accueil par la belle-famille, le lendemain des noces, autant d'occasions où sont exécutés des chants qui n'ont pas de dénomination propre. De même les chants de travail, les chants épiques ou de guerre : *tiwizi*, de labourage, de dépiquage (Servier, 1985, p. 325), de barattage, ainsi que ceux invoquant *Anzar**, la pluie.

Ce rapide survol de la typologie des genres chantés conduit à souhaiter la multiplication des monographies établies surtout à l'échelle diachronique car l'extrême variabilité des genres est une constante propre à la Kabylie.

Aujourd'hui l'agression de la chanson moderne a relégué vers l'oubli les genres traditionnels qui sont regroupés sous un seul vocable : *tayūst* (la chanson).

Récemment, le terme *tizlit* s'est vu exhumé pour désigner la musique et/ou la chanson.

BIBLIOGRAPHIE

- AIT FERROUKH F., « Le rituel de la belle-mère raillée : chants en kabyle et en arabe » in (C. Lefebvre/Virolle-Souibès M. éd.) *Poésie chantée dans le Maghreb des cités, des campagnes, de l'exil* (vol. collectif), Paris, Karthala 1993.
- AT AMAR OU SAÏD Y., *Le mariage en Kabylie* (Trad. Sr Louis de Vincennes). Fort National : Fichier de documentation berbère, 1960.
- BASSET H., *Essai sur la littérature des berbères*. Alger : J. Carbonel, 1920.
- BOULIFA S.S., *Méthode de langue kabyle*, cours de deuxième année. Alger. Jourdan, 1913.
- CHAKER S., *Dictionnaire informatisé de la langue berbère*. Fichier Maroc central. (INALCO, Paris).
- LAOUST-CHANTREAUX G., *Kabylie côté femmes*. La vie féminine à Ait Hichem 1937-1939 prés. C. Lacoste-Dujardin). Aix-en-Provence : Edisud (coll. « Archives maghrébines »), 1990.
- DALLET J.-M., *Dictionnaire kabyle-français*. Parler des At Mangellat. Paris : SELAF, 1982.
- DELHEURE J., *Ağraw n yiwalen tamzabt T-tfransist*. *Dictionnaire mozabite-français*. Paris : SELAF, 1984 ; *Agerraw n Iwalen Teggargrent-tarumit*. *Dictionnaire Ouargli-français*. Paris : SELAF, 1987.
- GAUDEFFROY-DEMOMBYNES J., « Les cérémonies du mariage en Algérie », *Notes de sociologie maghrébine*, Mélanges traditionnistes. (éds. Sebillot, P./Vinson, J.) Paris : Maisonneuve.
- HAMSI B., *Les instruments de musique du sud maghrébin* (inédit).
- LACOSTE-DUJARDIN C., « Des femmes chantent les hommes et le mariage. Louagnes lors d'un mariage en Kabylie : ccikran », *Littérature orale arabo-berbère*, 1981, t. 12, p. 125-161.
- LANFRY J., *Ghadamès. Étude linguistique et ethnographique* (t. I (Préf. L. Galand) Fort National : Fichier de Documentation Berbère, 1968.
- MAHFOUFI M., *Le répertoire musical d'un village berbère d'Algérie* (Kabylie). Thèse de doctorat de l'université (Dir. G. Rouget), Nanterre Paris X., 1992.
- MAMMERI M., *Poèmes kabyles anciens*, Paris, 1980.
- MEZINE M., « Chant rituel d'imposition du henné » (Trad. A. Announe), *Fichier périodique*, n° 128, 1975.
- SERVIER J., *Traditions et civilisations berbères. Les portes de l'année*. Monaco : du Rocher, 1985.
- YANTREN F., *Chants kabyles modernes et expressions d'identité*. Mémoire de l'EHESS (Dir. G. Grandguillaume), 1985.
- YANTREN F., *Chants kabyles féminins. La cérémonie du henné du mariage : tugarin*. Mémoire de DEA de l'EHESS (Dir. C. Lacoste-Dujardin), 1987.

F. AIT FERROUKH

Le chant en Ahaggar

Dans la société touarègue traditionnelle de l'Ahaggar, la création et la déclamation poétiques ainsi que le chant étaient parmi les activités intellectuelles et artistiques les plus prisées. Bien que non réservés à une catégorie sociale particulière, c'étaient surtout les *ihaggaren*, pasteurs-guerriers situés tout en haut de l'échelle sociale, qui les pratiquaient le plus, faisant de ces créations le lieu d'expression privilégié de l'éthique dominante.

Celles-ci consistaient en longues poésies (*tesâwit*) composées sur différents mètres poétiques, au style littéraire élaboré et groupant souvent plusieurs dizaines de vers. Lorsqu'ils sont chantés, ces textes sont adaptés à des airs correspondant à leur rythme poétique. Ce sont généralement des hommes qui chantent les poésies, soit dans la solitude ou l'intimité des voyages et des pâturages, soit dans les campements lors des réunions galantes appelées *ahât** ou à l'occasion de réjouissances collectives. Ils peuvent alors, suprême raffinement, être accompagnés par l'*imzad**, vièle monocorde exclusivement jouée par les femmes, commune à l'ensemble du monde touareg et qui en est l'un des plus forts symboles.

Les thèmes de ces chants sont en premier lieu l'amour et la guerre. On y trouve aussi la satire ainsi que tout ce qui peut se ranger dans la rubrique « aventures personnelles ». Le thème de la guerre a été traité jusqu'à l'époque précédant l'occupation française, époque où les rezzous et les expéditions contre des tribus adverses étaient encore fréquents. Il était souvent lié au thème amoureux, la douleur des séparations étant aussi bien chantée par les hommes que par les femmes, tandis que l'évocation de glorieux faits d'armes donnait particulièrement aux femmes l'occasion de louer leurs aimés. A partir de la « pacification » de la région par les Français au début du siècle, le thème guerrier commence à disparaître en même temps que se raréfie le jeu de l'*imzad* puisque sa principale fonction sociale n'est plus, qui était d'encourager les guerriers avant un combat et



Femmes de l'Ahaggar chantant un tindé (photo N. Mecheri-Saada).

de fêter leurs retours victorieux. Subsistent encore quelques temps les chants d'amour et de voyages avant que ne tombe en désuétude le genre lui-même qui s'appelait pourtant du nom générique *asâhay*, « chant », signifiant par là qu'il représentait le chant par excellence.

Un autre type de chant prend alors le relais dans les années 1930. Il tient son nom de son tambour d'accompagnement, le *tindé*, constitué d'un mortier de bois recouvert d'une peau. Le genre *tindé* se présente sous la forme d'un chant solo accompagné par un chœur, par des battements de mains ainsi que par le tambour-mortier souvent remplacé depuis les années 1960 par un jerrycan métallique appelé *jermâni*. Bien que des chants de *tindé* puissent se tenir exclusivement entre hommes, ou avec un homme soliste dans un groupe mixte, leur exécution est plutôt le fait des femmes ou, plus exactement, des femmes comme solistes et des femmes et des hommes comme choristes. Parmi les solistes de *tindé*, le public distingue les spécialistes des « apprentis » *amâwel*. La distinction porte bien entendu sur le qualité du chant (beauté de la voix et intelligibilité du texte) mais aussi surtout sur le fait que les seconds sont des imitateurs des premiers qui, eux, créent des textes et éventuellement des airs originaux.

Dans l'exécution de *tindé*, on peut distinguer trois types de formation :

- un groupe intime de quelques personnes (moins d'une dizaine) qui, lorsqu'il est mixte, ce qui est le plus fréquent, peut être assimilé à la réunion galante anciennement appelée *ahâl*;
- une formation mixte relativement importante qui a pour fonction d'animer les grandes fêtes ;
- une formation de moyenne importance constituée par le groupe de jeunes femmes autour duquel tournent les chameaux pendant la parade *ilugân* qui constitue le spectacle par excellence de toute grande fête. Dans tous les cas, la structure musicale est la même. La partie solo de *tindé* répète une phrase musicale plus ou moins variée. Le chœur l'accompagne en chantant un son tenu sur une ou deux syllabes (par exemple *éhé*), ou une sorte de refrain syllabique sans signification (par exemple *éhemmiya hayša éhemmiya*) venant entre deux interventions du solo et tuilant légèrement avec elles. Les rythmes du tambour et des battements de mains restent identiques tout au long d'une pièce.

Les textes, quant à eux, sont des poèmes construits sur un seul rythme poétique de huit syllabes réparties en deux hémistiches égaux. L'usage de ce mètre unique permet de chanter un même texte sur des mélodies différentes et, notamment pour les apprentis-interprètes, de mettre bout à bout des fragments de poèmes. La thématique des *tindé* est proche de celle de l'ancienne poésie associée à l'*imzad* bien que s'exprimant avec les mots de la langue courante. Y sont traités l'amour, souvent sous forme de message, et les différents aspects de la vie quotidienne.

Le genre *tindé* semble connaître son apogée dans les années 1970. Mais, paradoxalement, c'est aussi le moment où la création locale décline devant l'engouement croissant des jeunes Kel-Ahaggar pour les *tindé* des Touaregs de l'Adghagh au Mali. L'influence musicale (et culturelle de façon générale) mutuelle entre régions touarègues voisines a toujours existé mais elle est certainement facilitée depuis l'usage de plus en plus généralisé de la cassette magnétique. Désormais la transmission entre créateurs et interprètes passe beaucoup plus souvent par ce biais que par la voie directe.

On ne saurait parler des grandes fêtes sans évoquer les mariages et les chants rituels *âlêwen** qui en ponctuent le déroulement. Ces chants, communs aux Kel-Ahaggar et aux Kel-Ajjer et réputés très anciens, sont l'apanage des femmes et strictement destinés à accompagner les différents moments du cérémonial de mariage qui sont : la visite à la mariée par les femmes présentes à la fête ; le montage de la tente et du lit nuptiaux ; la parade de chameaux, *ilugân*, qui se déroule en fin d'après-midi dans un lit d'oued ou sur un plateau à proximité de la tente ou de la

maison nuptiale ; le cortège de femmes qui escorte en soirée la mariée de sa demeure au lieu nuptial.

Musicalement les *âlêwen* adoptent une structure antiphonique alternée où un chœur de femmes reprend chaque vers chanté par une soliste (ou un petit groupe de femmes), les parties tuilant légèrement entre elles. Une même phrase mélodique, correspondant à l'occurrence d'un vers, est répétée tout au long du chant, la partie solo pouvant dans certains cas effectuer des variantes. Presque toujours ces chants sont accompagnés par une partie de tambour constituée d'au moins un tambour à deux peaux *ganga* et pouvant comprendre jusqu'à plusieurs exemplaires de tambours différents. A noter que ces tambours ne paraissent pas indispensables au fonctionnement musical de l'*âlêwen* puisque certaines exécutions peuvent s'en passer et que, lorsqu'il y en a, leur partie se déroule dans un tempo souvent indépendant de celui de la mélodie.

En Ahaggar, on dénombre cinq mélodies d'*âlêwen* correspondant chacune à un mètre poétique de ce répertoire. Comme dans les chants de *tindé*, on y trouve des formules syllabiques sans signification qui semblent jouer un rôle de refrain irrégulier à l'intérieur des très longs textes d'*âlêwen* mais qui sont en réalité des modèles métriques adaptés à chaque mélodie et qui permettent aux chanteuses de se fixer dès le début d'un chant dans le mètre et la mélodie adéquats. Voici par exemple la formule syllabique d'un mètre d'*âlêwen* de dix syllabes réparties en deux hémistiches de six et quatre syllabes : *hénéyna hénéyna / hénéyneyna*. En voici une autre de douze syllabes réparties en deux hémistiches égaux : *hénéyna hénéyna / hénéyneyné néneyna*.

La plupart des vers constituant les textes d'*âlêwen* sont anciens et ne subissent pas de grande transformation avec le temps. Cette fixité littéraire tient au caractère rituel des *âlêwen* qui en fait une parole immuable accompagnant des gestes définitivement fixés par la tradition. Pourtant, de nouveaux vers viennent parfois s'intégrer à ce fonds ancien car la création est permise, à condition qu'elle respecte les règles du mètre et de la rime, l'unité sémantique du texte auquel ces vers s'adjoignent, ainsi que leur possibilité d'adaptation à tout mariage, quels qu'en soient le lieu, l'époque et les familles.

Pour achever ce tour d'horizon des genres chantés les plus importants de L'Ahaggar, on ne peut manquer de mentionner la *tazeñyereht* qui est une danse de transe associée à toute grande manifestation de réjouissance et également organisée pour la guérison d'une personne atteinte de possession. Anciennement réservée aux esclaves *iklân*, la pratique de cette danse s'est étendue à la classe des cultivateurs *izeggayen* venus depuis plus d'un siècle des oasis du Touat-Tidikelt pour créer des jardins en Ahaggar. Les séances de *tazeñyereht* ont généralement lieu la nuit et peuvent durer jusqu'au matin. Dans les villages, elles se tiennent sur un espace pouvant contenir suffisamment de participants. Les femmes sont debout, serrées côte à côte en un arc de cercle réservée à la danse. Ce sont surtout les hommes qui dansent, bien que des femmes puissent se mêler au groupe des danseurs, en particulier si elles tombent en transe.

Le terme *tazeñyereht*, qui désigne à la fois le chant et la danse de transe, est dérivé du verbe *zeñyireh* qui signifie « crier de toutes ses forces (...) sans articuler de son » (Foucauld, *Dictionnaire touareg-français. Dialecte de l'Ahaggar*, III : 1409). En effet, la *tazeñyereht*, dont la composition musicale consiste en une partie solo de femme soutenue de façon ininterrompue par un double accompagnement choral (celui du chœur de femmes et celui des danseurs) et par des battements de mains, se distingue, en l'absence de toute participation instrumentale, par la variété des timbres vocaux et des sons souvent inarticulés et gutturaux des parties chorales. Le solo s'élève au-dessus de l'ensemble dans un registre aigu sur des mélodies aux contours amples où le texte consiste presque essentiellement en syllabes et voyelles sans signification. La partie signifiante du texte est constituée d'une suite de vers

très courts souvent incompris du plus grand nombre. Ces vers, où s'exprimaient autrefois les sentiments es *tiklâtîn* qui les composaient quand elles menaient les chèvres en pâturage, ne sont plus aujourd'hui que la redite stéréotypée de vieux fragments de textes.

Le répertoire de *tazeñyereht* contient une douzaine de chants qui portent chacun un nom et qui se distinguent par un texte, des phrases mélodiques, un accompagnement choral et un pas de danse particuliers. On débute toujours une soirée de *tazeñyereht* par le chant « abûnessi » qui est en quelque sorte un chant d'ouverture. Puis les pièces se succèdent suivant l'inspiration des chanteuses et leur durée varie en fonction du degré de participation collective ainsi que du temps mis par chaque danseur possédé à effectuer les trois chutes qui le guériront de la transe.

Le *tindé*, l'*âlêwen* et la *tazeñyereht* sont sans doute les genres majeurs dans les années 1980. Cependant, à part l'*âlêwen* qui reste lié à sa fonction rituelle, ils amorcent aussi leur déclin à la même époque pour laisser place à des genres importés de régions méridionales voisines. L'un d'eux est la *teherdent* où le chant d'un soliste est accompagné d'un luth (qui donne son nom au genre), de battements de mains aux formules rythmiques complexes, ainsi que de mouvements dansés de bras et de tête. Cependant, il s'agit là d'une musique qui reste l'apanage de musiciens professionnels maliens invités lors des fêtes familiales. Un autre est le *tiâter* (du mot « théâtre ») où l'on trouve également un instrument à cordes pincées – résolument moderne celui-ci puisqu'il s'agit de la guitare acoustique ou électrique – pour accompagner un chant solo. Contrairement à la *teherdent*, ce genre est aujourd'hui pratiqué par de jeunes Kel-Ahaggar sur des airs et des textes composés par eux-mêmes. Peut-être cette expérience entraînera-t-elle la création de nouveaux genres de musique en Ahaggar, ce qui serait certainement le meilleur garant d'une revivification de la pratique musicale.

BIBLIOGRAPHIE

- AUGIER P., « Ethnomusicologie saharienne. Les documents sonores recueillis récemment en Ahaggar et au Gourara », *Libyca*, t. XX, 1972 : 291+311.
 CARD C., *Tuareg Music and Social Identity*, Doctoral Dissertation Folklore Department, Indiana University, 1982.
 FOUCAULD Père Charles de, *Poésies touarègues (dialecte de l'Ahaggar)*, 2 vol., Paris, Leroux, 1925 ; *Dictionnaire touareg-français. Dialecte de l'Ahaggar*, 4 vol., Imprimerie Nationale de France, 1951.
 LHOTE H., « Documentation sonore établie chez les Touaregs du Hoggar par la mission Lhote en 1948 », *Cahiers Charles de Foucauld*, 27 : 114-138.
 MECHERI-SAADA N., *La musique de l'Ahaggar*, thèse de doctorat de 3^e cycle en ethnologie (option ethnomusicologie), Université de Paris X, 1986.

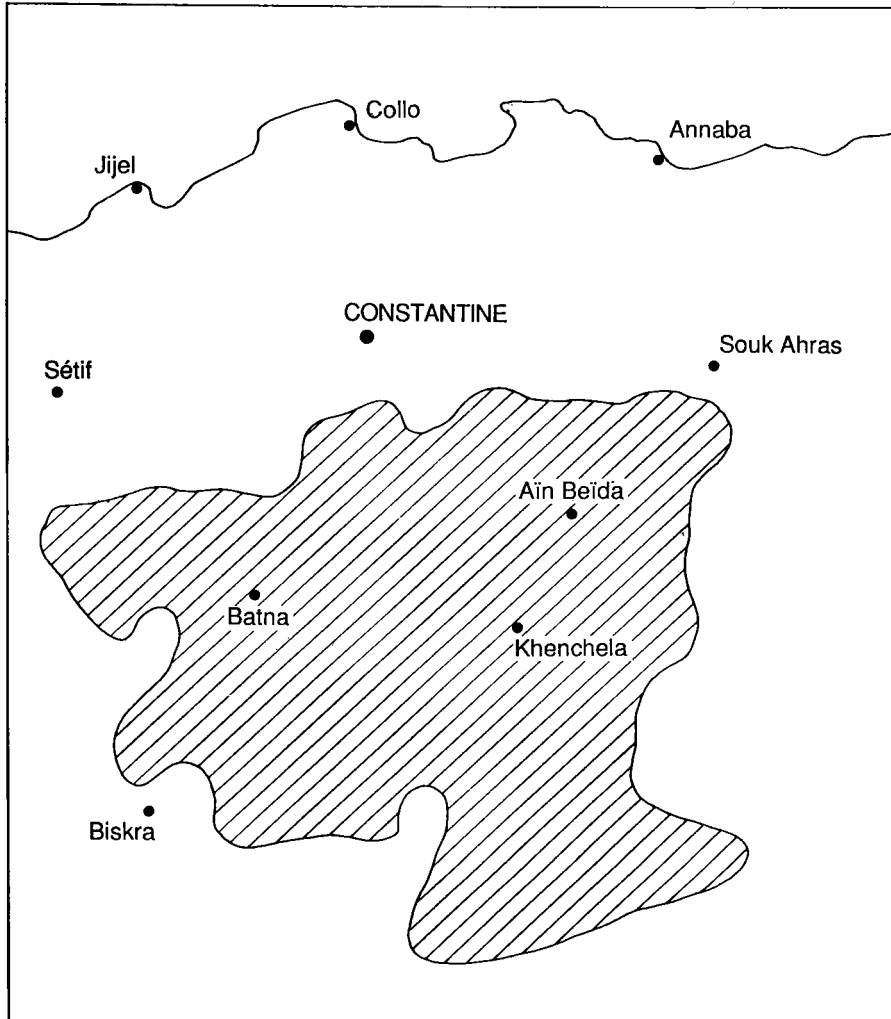
N. MÉCHERI-SAADA

C43. CHAOUI/CHAOUIA (linguistique/littérature)

Les données générales relatives à l'aire dialectale chaoui ont déjà été présentées dans la notice « Aurès » (linguistique) (*EB*, 8) à laquelle on se reportera.

On précisera que le dialecte chaoui, centré sur l'Aurès, déborde largement du massif montagneux proprement dit, surtout vers l'ouest en direction de la chaîne du Hodna (Cf. carte).

Plusieurs indices montrent que le apport des Chaouis à leur langue est en cours de modification depuis quelques années. La création de plusieurs associations culturelles berbères locales, un début d'implantation des partis politiques « berbères » (RCD/FFS), le développement de la chanson moderne – à thématique volontiers identitaire, semblent indiquer que la conscience « berbère » s'est sensiblement développée dans cette région, traditionnellement discrète sur ce



Zone berbérophone chaouïa, Aurès et dépendances (d'après E. Doutté et E.-F. Gauthier).

plan et largement dominée par les courants d'inspiration islamique (réformistes classiques (« Oulémas ») / islamistes).

BIBLIOGRAPHIE (compléments) : Cf. notice A 322 « Aures ». *Encyclopédie berbère*, VII, p. 1066-1095 et VIII, p. 1097-1169.

BASSET A., « Présentation de cartes linguistiques berbères », *Comptes Rendus du Groupe Linguistique d'Études Chamito-Sémitiques*, 1-2, 1934/1937, p. 42/p. 81-82.

BOUGHUIDA B.K., *Bibliographie sur l'Aurès de 1830 à 1880*, 103 p., 2 cartes, 760 réf. bibl. : Mémoire de Licence Institut de Bibliothéconomie Univ. de Constantine.

CHAKER S., « Aurès (linguistique) », *Encyclopédie berbère*, VIII, Aix-en-Provence, Edisud, 1989, p. 1162-1169.

DEJEUX J., « La Kahina : de l'Histoire à la fiction littéraire. Mythe et épopée », *Studi Magrebini*, 15, 1983, p. 1-42.

- Dihya, negh tighri n Wawras (Dihya, ou l'appel des Aurès), *Tafsut*, 4, 1982, p. 24-28.
- DJEGHLOUL A., *Éléments d'histoire culturelle algérienne*, Alger : ENAL, 1984, 244 p.
- FAUBLEE J., « A propos de Thérèse Rivière (1901-1970) et de ses missions dans l'Aurès », *Études et Documents Berbères*, 4, 1988, 94-102.
- FERY R., « Aurès (Le haf) », *Encyclopédie Berbère*, (43), 1988, 1 p.
- GALAND L., « Libyque et berbère », *Annuaire EPHE* (IV^e section), 1977-78, p. 199-212.
- MASQUERAY E., *Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie. Kabyles du Djurdjura, Chaouia de l'Aouras, Beni Mezab*. (Rééd.) Aix-en-Provence : Edisud, 1886-1983, 374 p. (Archives maghrébines, CRESM).
- MEROLLA D., « Il "tempo di Roma" in alcuni racconti orali dei gruppi berberofoni chaouia dell'Aures (Algérie) », *Studi e materiali di Storia delle Religioni*, 54 (12-1), 1988, p. 133-150.

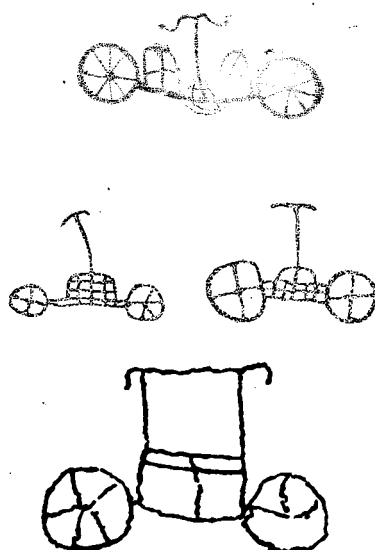
S. CHAKER

C44. CHARS (art rupestre)

Avant d'être cavaliers, les ancêtres des Berbères furent de non moins célèbres conducteurs de chars. Pour cette période fort ancienne, rares sont les allusions littéraires mais elles sont précises et bien documentées. La première et la principale mention concerne les Libyens orientaux : nous savons grâce aux bulletins de victoire de Ramsès III que les Mashaouash, dès le XII^e siècle av. J.-C. et sans doute bien avant, possédaient des chars attelés à des chevaux ; il devait en être de même pour leurs voisins. Au V^e siècle, Hérodote parlant des Garamantes dit qu'ils faisaient la chasse aux Éthiopiens troglodytes sur des chars à quatre chevaux (IV, 183). Mais les Garamantes ne sont pas les seuls Libyens conducteurs de chars, Hérodote nous apprend que ce véhicule était connu des Asbytes voisins de Cyrène, des Machlyes et des Auses riverains du lac Tritonis et des Zauèques du Sahel tunisien dont les chars de combat étaient conduits par les femmes (IV, 189). Des Asbytes, qui sont très vraisemblablement des Isabaten que les Touaregs considèrent comme les premiers occupants du Hoggar et du Tassili n'Ajjer, Hérodote dit qu'ils sont, de tous les Libyens, les plus habiles à conduire des quadriges. Cette habileté était largement partagée puisque Hérodote dit expressément que « c'est des Libyens que les Grecs ont appris à atteler à quatre chevaux » (IV, 189).

Le véhicule

Le char saharien, tel qu'il est représenté dans les peintures et gravures, est le plus souvent d'une grande simplicité qui en fait l'originalité. Il comprend une plate-forme reposant sur un essieu et un timon fixé au train. Examinons ces différentes parties : la plate-forme est tantôt triangulaire, le sommet du triangle dirigé vers l'avant, tantôt rectangulaire, plus rarement semi-circulaire ; c'est pourtant cette forme qui avait été choisie par les Égyptiens. La plate-forme triangulaire se justifie par l'utilisation de deux entretoises obliques qui réunissent le timon et l'essieu. La plate-forme rectangulaire, plus fréquente dans le nord (Atlas marocain, Fezzan), semble avoir été préférée dans la fabrication de chars plus lourds ; elle est plus fréquente dans les quadriges (Oued Zigza, Taouz) que dans les biges ; mais il ne s'agit pas d'une règle rigoureusement observée, très nombreux sont les biges à plate-forme rectangulaire (Ti-n Hanakaten, Tabarakkat n° 4, Oued Imirhou, station du Méandre, Oued Lar'ar, etc.) tandis qu'il existe des quadriges à plate-forme triangulaire (Safiet el Baroud). Dans les stations où sont représentés en très grand nombre des chars dételés et de tracés parfois schématiques, les trois sortes de plate-forme apparaissent sans qu'une majorité significative ne se dégage. Qu'elle soit semi-circulaire, triangulaire ou rectangulaire, la plate-forme des chars sahariens est constituée d'un simple cadre de bois retenant un tressage de lanières de cuir ou de branches flexibles. Cet ensemble était suffisamment robuste pour

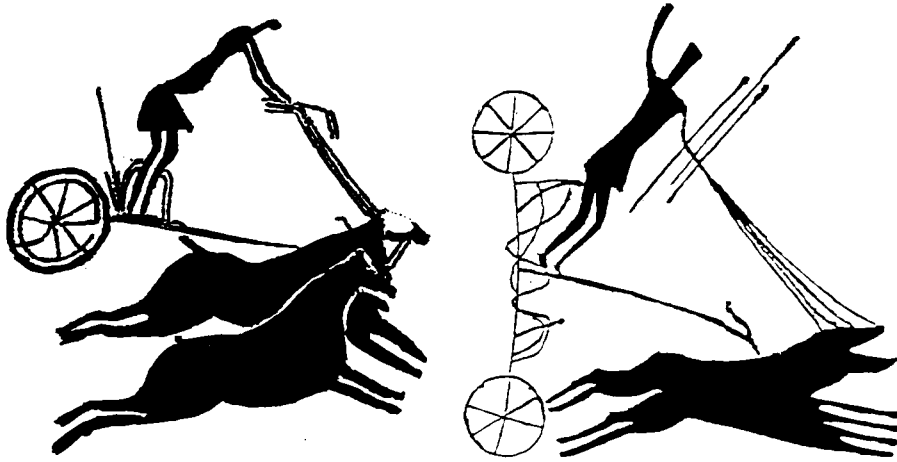


Chars gravés représentés dételés ; en haut à l'Oued T-in Mliaout (Amguid, Tassili n'Ajjer) dont les deux rambardes sont particulièrement bien détaillées ; au centre deux chars de l'oued Lar'ar (Monts des Ksours) prétendument « schématiques » (relevé H. Lhote) ; en bas char à deux brancards et un seul joug d'Igherm, sud marocain (relevé R. Wolf).

soutenir le poids du conducteur et suffisamment élastique pour amortir les cahots et les vibrations. Les expérimentations de J. Spruytte ont montré les qualités de cet aménagement très commun dans l'Antiquité.

A la différence des chars égyptiens, orientaux et grecs, les chars sahariens sont, du moins sur de nombreuses représentations, dépourvus de rambardes et *a fortiori* de caisse. Les rambardes, quand elles sont figurées, le sont sous la forme de demi-cercles de hauteur variable au-dessus de la plate-forme. Elles sont donc facilement omises sur les représentations de chars dételés figurés à plat, mais elles devraient, en revanche, apparaître régulièrement sur les chars montés qui sont représentés de profil. La plus précise de ces représentations est celle du char dételé de l'Oued T-in Mliaout (Amguid) : de part et d'autre du timon très court et d'une plate-forme réduite sont figurés deux demi-cercles renfermant chacun un croisillon. A proximité, dans une autre station d'Amguid, un char attelé à des chevaux au galop volant présente le même dispositif ; une ligne souple qui réunit, au-dessus de l'essieu, les deux rambardes représente sans doute une corde qui, à l'arrière, assurait une sécurité supplémentaire au conducteur. Certains chars avaient un dispositif qui permettait de fixer verticalement un ou plusieurs javelots. Dans la réalité ces porte-javelots devaient être, non pas à l'arrière de la plate-forme, mais fixés à la rambarde de droite du char ; la représentation du char n° 5 d'Imesseridjen (ou Ladjao) à Zaouaten-Laz est tout à fait précise à cet égard, de même que la très belle peinture de Weiresen où le porte-javelot est accolé à la rambarde. Les javelots étaient retenus par des boucles qui apparaissaient nettement sur l'un des chars de Tamadjert.

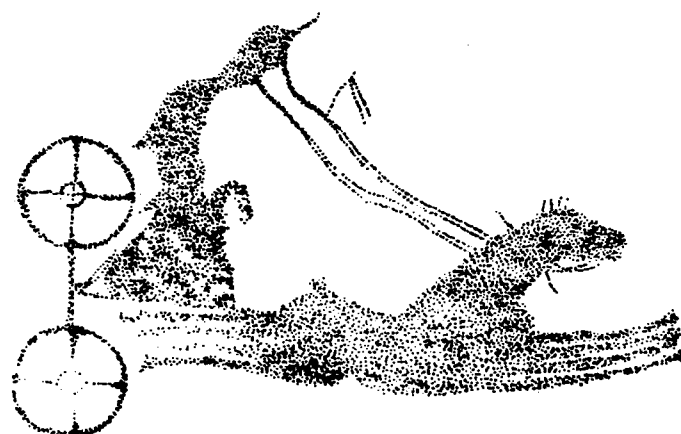
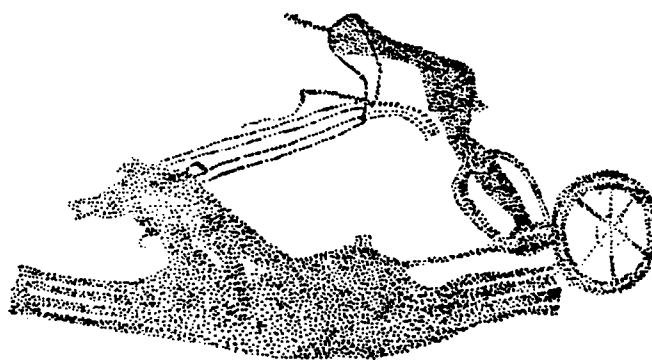
La plate-forme repose sur le timon, lui-même solidaire de l'essieu fixe ; elle a donc la même disposition que sur les chars égyptiens et orientaux. Le cocher se tient donc en avant de l'essieu et son poids porte sur le timon et l'attelage. Au contraire, dans le char grec, le conducteur se tient en arrière de l'essieu, il fait donc contrepoids, le timon ou les brancards pèsent moins sur l'attelage, la traction est plus aisée.



Deux représentations de biges sahariens de bonne valeur documentaire. A gauche char de Weirensen (d'après Kunz), noter la barre de traction, le porte-javelots derrière la rambarde, les roues superposées donnant l'impression d'un « doublement » des jantes. A droite char d'Amguid (d'après Karpoff), l'attelage est celui habituellement pratiqué durant l'Antiquité avec joug au niveau des épaules.

Le train de roulement est constitué par l'essieu fixe et deux roues folles. Bien que les figures ne le montrent pas, on peut supposer que l'essieu traversait l'extrémité du timon ou se logeait dans une encoche. On remarque sur certaines figures des entretoises obliques qui relient le timon à l'essieu. Sur les chars munis de brancards, ceux-ci étaient rendus solidaires par une entretoise parallèle à l'essieu qui pouvait servir de cadre à la plate-forme qui, dans ce cas, est rectangulaire. Dans la plupart des cas, l'essieu lui-même semble avoir servi de cadre arrière à la plate-forme, ce qui est sans inconvénient puisqu'il est fixe. Les roues étaient retenues par une clavette à l'extrémité de l'essieu; elles étaient libres ce qui permettait de résoudre les problèmes de différentiel dans les changements de direction. Vraisemblablement, bien que cela ne soit pas visible sur les gravures et peintures, la longueur du moyeu suffisait à compenser le différentiel; ce fut en tout cas la solution universellement adoptée par les constructeurs de chars à deux roues. Les roues des chars sahariens ont 4, 5, 6, 8 rayons, exceptionnellement plus (on en compte 14 dans un char d'In-Temeilt mais il s'agit d'une somme des rayons des deux roues vues en superposition). Comme il est normal, les deux roues d'un char ont le même nombre de rayons; il est cependant des exceptions sur les représentations de style négligé, particulièrement celles des chars dételés de l'Atlas saharien (Stations du Méandre et de l'Oued Lar'ar) ou du Tafilalet (Taouz).

Les jantes des roues sont minces, mais dans de nombreuses représentations, particulièrement précises, elles sont figurées par deux cercles concentriques qui ont fait croire à l'existence de deux jantes superposées (H. Lhote, 1982). En fait, ce figuré n'apparaît que lorsque le char est vu de profil; il s'agit d'un procédé qui permet d'indiquer qu'il y a bien deux roues alors que l'œil n'en voit qu'une (Tamadjert, Akakus, Weirensen, In Temeilt, Tamrit, Aharara, Tedjelamine, etc.). *A contrario*, lorsqu'en faussant la perspective les peintures et graveurs ont représenté les deux roues décalées dans l'espace et mises à plat, celles-ci sont figurées par un seul cercle. Dans la belle station de Tamadjert, les deux procédés ont été utilisés,

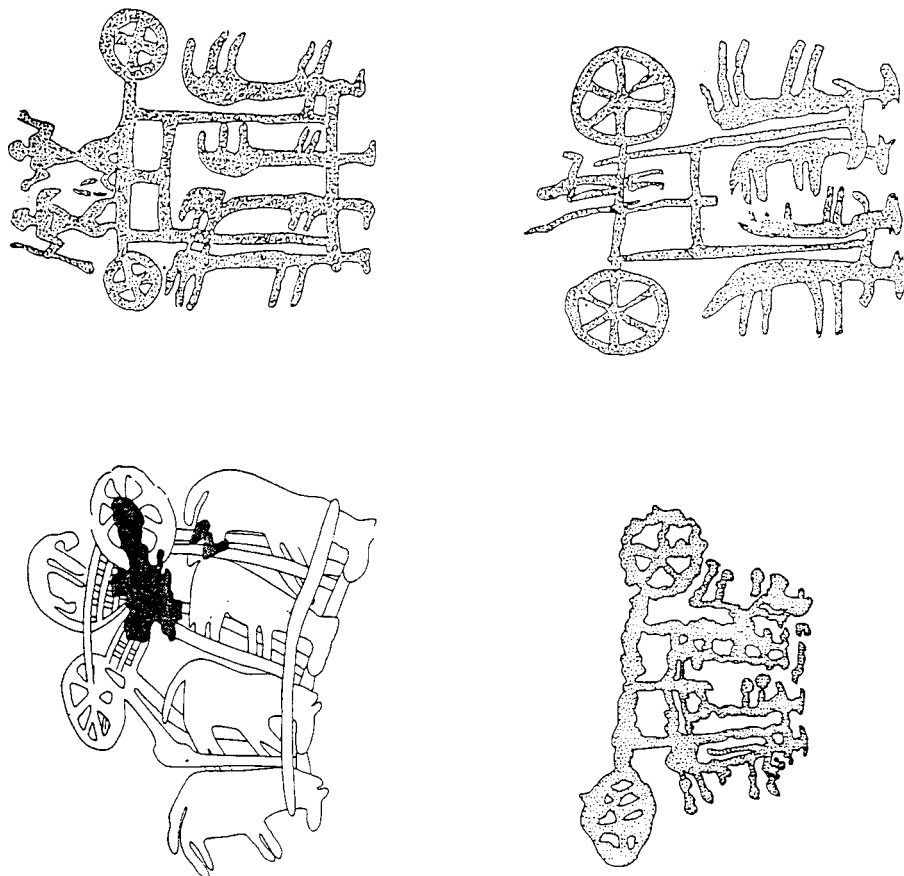


Deux chars peints de Tamadjert (Tassili n'Ajjer) ; chevaux représentés au « galop volant ». Le char du bas est le seul de tout le Sahara qui soit représenté avec une véritable caisse. On notera les deux manières de représenter les roues : en haut elles sont superposées et les jantes paraissent doublées, en bas elles sont figurées à plat et décalées dans une fausse perspective (relevé Kunz).

sans doute par le même artiste qui fut l'un des meilleurs de l'époque, au Tassili. Les conducteurs de char avaient des armes en métal (javelots), ils étaient donc en état de fabriquer des bandages métalliques, mais aucun document ne confirme cette opinion. On peut, comme J. Spruytte, supposer que les bandes de roulement étaient renforcées de cuir.

L'attelage

L'attelage* des chars sahariens a fait l'objet, de la part de J. Spruytte, de recherches très poussées, allant jusqu'à la reconstitution en grandeur naturelle et à des démonstrations expérimentales (Colloque de Sénanque). Le mode d'attelage saharien n'est pas toujours identique à celui qu'a connu l'Antiquité. En Orient, en Égypte, mais aussi chez les Grecs et les romains, l'attelage des chars est assuré par un joug attaché à des fourchons d'encolure. Le joug est fixé au timon par une cheville en bois et des courroies qui assurent son maintien dans une position toujours perpendiculaire au timon. Un tel attelage est reconnaissable sur les chars à deux timons et quatre chevaux gravés de l'Oued Zigza ou sur le char peint de Safiet el-Baroud ; on le trouve encore dans une gravure de bige de l'Air (Kori Taguei) et



En haut, quadriges du Fezzan, Oued Zigzan II (relevé P. Graziosi) et, en bas, de l'Atlas, Safiet el-Baroud (relevé G. Camps) et Erfoud (relevé R. Wolf). Dans les deux régions apparaissent les deux types principaux d'attelage, à joug unique (à gauche) et à joug double (à droite).

du Tassili (I-n Etouami). Mais sur d'autres figurations, plus nombreuses, en particulier sur les peintures du Tassili n'Ajjer, apparaît un autre mode d'attelage qui est d'interprétation difficile. Le joug n'est jamais bien reconnaissable en raison de l'application de la peinture en aplats dans lesquels sont noyés les détails et les superpositions, mais il est visible que le timon arrive jusqu'à la tête des chevaux. Il ne s'agit donc pas d'un attelage à fourchons d'encolure, système dans lequel le timon ne dépasse guère l'épaule des chevaux. Les belles peintures de Tamadjert, qui sont parmi les plus soignées du Tassili, montrent bien que le joug (si c'est bien un joug) se trouve au niveau de l'occipital et des premières vertèbres cervicales des chevaux. Cette disposition n'est pas particulière à Tamadjert, elle se retrouve dans l'Akakus, et en bien d'autres stations du Tassili (T-in Hanakaten, Imessarijen, Tabarakkat, Weiresen, ...); elle n'est pas sans poser de problème. J. Spruytte juge qu'il est impossible de faire reposer un joug à cet endroit sur un cheval : l'animal souffrirait en raison de la faible épaisseur des tissus au-dessus des premières vertèbres cervicales, d'autre part, il faudrait maintenir ce joug par un lien qui passerait nécessairement sous la gorge de l'animal, ce qui l'étranglerait. Enfin, compte tenu de la structure de la tête du cheval, on ne voit pas comment un tel joug pourrait servir à la traction du véhicule.

J. Spruytte en déduit qu'il ne s'agit pas d'un joug mais d'une barre de

traction placée sous la gorge des chevaux et à laquelle était fixée l'extrémité du timon qui ne doit pas dépasser la barre de crainte que les animaux ne se blessent. Reste à comprendre comment était reliée cette barre de traction à la tête des chevaux ; après plusieurs essais, J. Spruytte s'est arrêté à un harnais de tête très simple, semblable au licol d'écurie. A l'appui de cette hypothèse, plusieurs démonstrations expérimentales montrèrent que des biges attelés de cette manière pouvaient être menés aux différentes allures, du pas au vrai galop. La peinture de Weiresen particulièrement détaillée montre, sans doute possible, la position de la barre de traction sous la bouche des chevaux. Une autre observation faite par J. Spruytte reçoit son explication : presque tous les chevaux attelés aux biges sahariens sont, sur les peintures, dépourvus de queue ; il ne s'agit pas d'altération d'une peinture plus claire puisque le moignon de la queue coupée est bien visible, à Tamadjert en particulier ; or, cette mutilation était rendue nécessaire sur de tels attelages qui laissaient les rênes flottantes puisqu'il n'était pas possible de placer des passe-guides sur les fourchons d'encolure comme sur l'attelage classique. Les rênes, qui allaient directement de la bouche du cheval aux mains du cocher, auraient risqué de s'emmêler à la queue.

Ce mode d'attelage par barre de traction n'est pas sans rappeler les alliances de mors rigides qui permettent de dresser des chevaux et de les entraîner à tourner en même temps. Il n'est pas impossible que les peintures du Tassili sur lesquelles ce mode d'attelage est reconnaissable représentent précisément des scènes de dressage.

Il existe au Tassili quelques représentations de quadriges ; celui d'Amsedent porte deux personnages, et à Iheren le véhicule possède deux timons comme les chars gravés du Fezzan ou de l'Atlas. On connaît aussi des chars attelés à trois chevaux à Tesigmet, dans l'Oued Djérat, et à Tirar ; ces chars ont également deux brancards.

Les chars sahariens ne sont pas uniquement attelés à des équidés. Des représentations, aussi bien à l'Oued Djerat que beaucoup plus tard à Aoudaghost en Mauritanie, montrent des chars attelés à des bœufs. Il s'agit de véhicules dont la structure est identique à celle des biges. A l'Oued Djerat, ces chars portent deux personnages et ont deux timons ou brancards lorsqu'il y a un seul animal tracteur. Parmi les gravures de chars du Sud marocain, on note même de vrais chariots à quatre roues. Des auteurs (H. Lhote, R. Wolf, 1982) ont affirmé que tous les chars de l'Atlas et ceux de l'Ouest africain (Sahara occidental, Mauritanie), qui paraissent les plus tardifs, étaient attelés à des bœufs. Dans ces régions, le cheval n'aurait été introduit que lorsqu'il fut monté ; de fait dans l'Adrar des Ifoghas, les nouvelles recherches de Ch. Dupuy permettent de penser que les chars rupestres, toujours dételés, apparaissent dans des ensembles ignorant le cheval. Il est en revanche impossible d'étendre cette remarque à l'Atlas saharien. La découverte du quadrigé peint de Safiet el-Baroud (G. Camps et M. Hachid, 1982) apporte la preuve que dans ces régions les chars pouvaient être attelés à des chevaux.

Typologie des chars

En examinant l'ensemble de la documentation fournie par l'art rupestre nord-africain et saharien, il est possible de proposer une typologie des chars. Les plus nombreux sont les biges. Ils sont représentés dans toutes les régions, soit attelés à des chevaux, soit tirés par des bœufs, soit dételés. Ils possèdent un seul timon. L'allure des chevaux sur plusieurs représentations du Tassili les a fait dénommer « chars au galop volant », ce qui est un raccourci hardi. Les chevaux sont, en effet, figurés avec les pattes en extension vers l'avant et vers l'arrière de telle façon

qu'elles forment presque une horizontale avec la ligne du ventre ; cette licence accentue le dynamisme de la scène. Le plus souvent les jambes des chevaux font un angle de 130 à 140° avec la ligne du ventre : ces chevaux sont donc représentés dans un galop cabré qui fut la formule adoptée dans l'art occidental jusqu'au développement de la photographie. Nous ne retiendrons donc pas, bien qu'elle soit fréquemment utilisée, la catégorie des biges « au galop volant » d'autant plus qu'elle implique certaines relations stylistiques (art mycénien) auxquelles on a voulu donner une valeur chronologique. Il est sûr, et plusieurs stations le montrent, que les différentes allures des chevaux (« galop volant », « galop cabré » déplacement au pas, arrêt) ont été représentées par les mêmes artistes et qu'il ne peut y avoir d'écart chronologique entre ces différentes figures.

A l'opposé des « chars au galop volant », c'est-à-dire des biges attelés des peintures du Tassili et de quelques rares gravures, des auteurs, et particulièrement H. Lhote, ont introduit la catégorie dite des « chars schématiques ». Ces chars sont généralement gravés et représentés presque toujours dételés. L'image est réduite au joug, au timon, aux deux roues réunies par l'essieu, la plate-forme et exceptionnellement la rambarde et, plus rarement encore, les porte-javelots. Je ne comprends pas pourquoi ces représentations sont qualifiées de schématiques, alors que personne ne songera à qualifier de schématiques les chars dételés qui, dans les peintures tassiliennes, voisinent avec ceux « au galop volant » qui leur sont manifestement contemporains. Or ces chars dételés sont aussi « schématiques » que ceux de l'Atlas saharien. Organiquement, ces chars sont les mêmes ; compte tenu de ce que nous avons reconnu et de leur assemblage et de leur mode d'attelage, nous les appellerons désormais, qu'ils soient attelés ou non, les *biges sahariens*. Ces biges peuvent être attelés à des chevaux ou à des bœufs et connaissent au moins deux modes d'attelage : le joug (d'encolure ou de garrot) et la barre de traction.

L'autre catégorie, distincte de la précédente par le mode d'attelage, est le quadriges. Les chars attelés à quatre chevaux sont rares. Longtemps ne furent connues que les cinq gravures représentant des quadriges dans les trois stations de l'Oued Zigza et dans celle de l'Oued Messaouda III au Fezzan (P. Graziosi, 1942). Ces quadriges n'ont pas tous le même attelage. Sur les uns, les quatre chevaux sont réunis sous le même joug ; sur d'autres, chacun des deux timons supporte un joug sous lequel sont attelés deux chevaux. Ce dispositif, plus rationnel, fut celui adopté sur un char gravé du Jbel Idmisane (Jbel Bani, Sud marocain). Le char peint récemment découvert à Safiet el-Baroud (région de Djelfa) apporte des précisions intéressantes sur le mode d'attelage des quadriges. Ici aussi, le joug est unique, mais il est fixé à un timon également unique, comme sur les biges. Ce mode d'attelage de Safiet el-Baroud paraît extrêmement fragile et difficile à mener. Il faut que les bêtes soient très dociles et sachent conserver une allure régulière. Cette nécessité explique la figuration d'une alliance de mors qui réunit les quatre bouches des chevaux. Ce détail a son importance, il montre à quel degré de technicité étaient parvenus les dresseurs de chevaux du Magheb protohistorique. On peut être troublé par la très forte variabilité des attelages de quadriges alors que ces figures sont elles-mêmes très rares. Ces variations sont peut-être le reflet des recherches techniques et des expérimentations diverses auxquelles se livraient les Libyens qui, d'après Hérodote (IV, 189), « ont appris aux Grecs à atteler à quatre chevaux ».

Dans les massifs centraux sahariens, trois quadriges seulement sont connus : il s'agit des peintures d'Amsedent, dont le conducteur est accompagné d'un autre personnage, d'Itheren, dont le char possède deux timons, et la remarquable figuration d'Ekat n-Ouchère qui se différencie de toutes les autres représentations de chars sahariens, par ses dimensions plus importantes (80 cm), le dessin des chevaux d'une grande finesse et empreint d'un certain maniérisme (figuré de la tête et des sabots), l'allure des bêtes représentées dans le cabré en levade, dans la

disposition en échelon qui évite la superposition en une silhouette unique et donne un effet de perspective. A l'inverse des autres peintures, les queues et les crinières sont fidèlement figurées ainsi que la bouche ouverte, la mâchoire tirée en arrière par la traction du mors. Il est bien regrettable que le char lui-même ait presque complètement disparu, il n'en subsiste qu'une roue et de l'aurige ne demeurent que le haut du torse revêtu d'une cape à bord festonnée et un bras qui semble faire un geste de victoire. Cette peinture si différente des autres représentations tassiliennes échappe totalement au style équidien et je me range volontiers aux conclusions de A. Müller-Karpe (1980) qui y reconnaît une œuvre « classique » plus récente que les biges sahariens figurant sur la même paroi. Il semble difficile de faire remonter la date d'exécution de cette œuvre au-delà du v^e-vi^e siècle av. J.-C.

Quoi qu'il en soit, il est manifeste que le char d'Ekat n-Ouchère appartient à une époque plus récente que les biges sahariens.

Les chars à deux brancards ou plus constituent une catégorie non négligeable. J. Spruytte a montré qu'ils pouvaient avoir servi au dressage.

Dans le Sahara central, ceux qui présentent une telle disposition sont plutôt attelés à des bœufs (Oued Djerat, Ti-n Bedjedj).

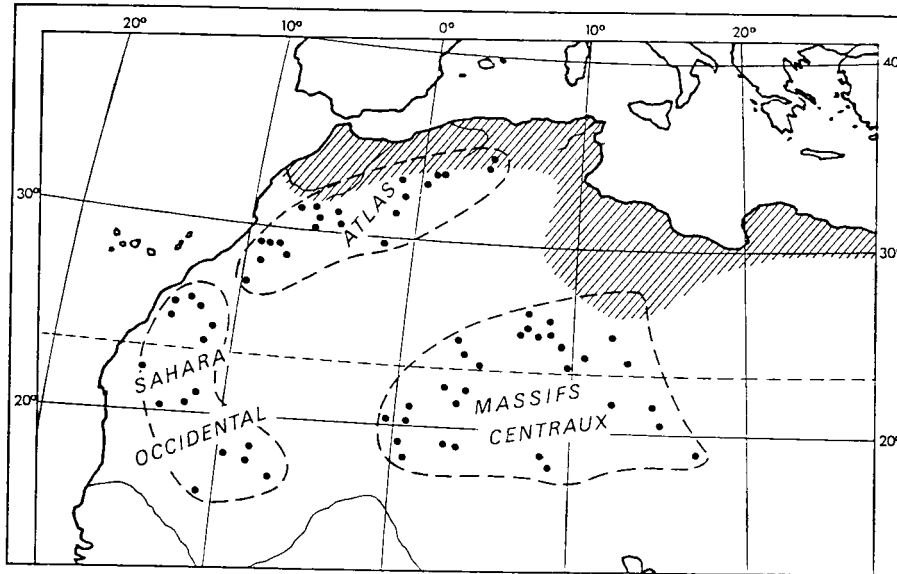
La typologie des chars rupestres sahariens serait incomplète si nous rejetions des engins, tous gravés, de forme bizarre. Parmi les bizarreries, il faut retenir les très rares représentations de chariots à quatre roues limitées à l'Atlas saharien occidental, le Tafilalet et la Mauritanie. On en connaît trois représentations à l'Oued Lar'ar et toutes trois ont un train avant à roues plus petites que le train arrière, aucune n'est dotée d'un timon ou de brancards. De tels engins sont reconnaissables dans l'autre grande station de chars gravés à Aouineght en Mauritanie et à Taouz dans le Tafilalet. Dans cette dernière station, il existe aussi un véritable « train de chars » fixés les uns aux autres.

On a peine à croire à la réalité de ces assemblages qui semblent être nés de la fantaisie de l'artiste ou de la volonté de multiplier un signe symbolique. Assez fantaisistes également nous paraissent deux représentations, l'une à Aouineght, l'autre à Hadjar Berrick, de chars à deux roues dotés d'un timon fixé à deux jougs placés l'un derrière l'autre. Cet attelage en ligne de quatre chevaux ou bœufs attelés deux par deux doit peut-être compter parmi les essais ou les expérimentations tentés par les éleveurs sahariens.

Répartition des chars rupestres

La répartition des figurations de chars dans l'ensemble saharien mérite un examen particulier. Cette répartition n'est pas régulière, il existe, en fait, trois grands ensembles assez nettement séparés par des zones dans lesquelles aucune figuration de char n'a été jusqu'à présent signalée. Le plus anciennement reconnu et le plus important est celui des massifs centraux : Tassili n'Ajjer, qui est le plus riche et qui compte les meilleures représentations de chars, Ahaggar, Air et Adrar des Ifoghas. Les chars de Timmissao, dans le Tassili n'Ahaggar, assurent la jonction entre l'Ahaggar et l'Adrar. On peut rattacher à cet ensemble les rares chars de Blaka, et très loin, vers le nord, le groupe du Fezzan remarquable par ses quadriges. Le second grand ensemble est presque uniquement constitué de figures de chars dételés gravés sur les parois gréseuses de l'Atlas saharien depuis le méridien de Djelfa à l'est jusqu'à l'Anti-Atlas occidental. Il est possible de rattacher cet ensemble atlasique au troisième qui occupe la région occidentale ; celui-ci est plus dispersé, du Rio de Oro jusqu'à l'Aouker, il est constitué d'une constellation de stations dont les plus méridionales atteignent presque la latitude des boucles du Niger et du Sénégal.

On ne croit plus guère aux « routes des chars » que certains auteurs avaient cru dessiner en réunissant entre elles les premières figurations de chars connues. Rien



Répartition sommaire des représentations de chars au Sahara.

n'était plus fallacieux que ces prétendus tracés et circuits routiers transsahariens. La multiplication des découvertes permet aujourd'hui d'affirmer que les chars ont été représentés en gravure ou en peinture dans toutes les régions du Sahara où il existait les supports rocheux indispensables. Les massifs centraux sahariens, les plateaux du Sahara occidental, les falaises de l'Atlas saharien et de l'Anti-Atlas marocain sont les régions les plus riches en représentations de chars mais ce sont aussi, bien évidemment, les plus riches dans toutes les autres manifestations de l'art rupestre.

Il est cependant une zone montagneuse à souhait, riche en gravures diverses qui ne possède aucune figure de char ; il s'agit du Tibesti. En fait à l'est du 15° degré de longitude est, il n'y a plus d'images de chars, ces dernières ne réapparaissent que dans la vallée du Nil. Le monde toubou fut aussi réfractaire à la roue qu'il le fut à la langue et à l'écriture berbères. Cette absence de chars au Tibesti, comme en Ennedi et au jbel Ouhénat (Van Noten, 1978), est d'autant plus curieuse que nous savons, par les textes, que les Libyens, voisins de la Cyrénaïque et de la Grande Syrte, étaient non seulement possesseurs de chars mais étaient même considérés comme d'éminents spécialistes en attelage (Hérodote, IV, 189). Qu'on interroge les textes ou qu'on pointe sur la carte les représentations de chars, on ne peut échapper à une constatation flagrante : l'extension des chars dans le nord-ouest de l'Afrique correspond exactement à la zone sur laquelle s'étendit la langue berbère. Berbérophonie ancienne et charrerie vont de pair au Sahara. Il est donc tentant de mettre en parallèle l'arrivée des Berbères au Sahara et l'introduction dans ces régions du cheval et du char.

Plusieurs auteurs, dont moi-même, ont longtemps défendu cette thèse. On envisageait une conquête du Sahara par les Paléoberbères qui, disposant d'armes de métal et de chars leur permettant des déplacements rapides, imposèrent leur domination aux anciens pasteurs négroïdes ou du moins mélanodermes, les Bovidiens, restés à l'âge de la Pierre. De fait dans la classification chronologique traditionnelle de l'art rupestre saharien, aux éleveurs Bovidiens succèdent les

Equidiens, conducteurs de chars, ancêtres des cavaliers Gétules et des Touaregs méharistes.

Aujourd'hui, grâce à une meilleure connaissance des divers styles de peintures du Tassili n'Ajjer, les choses paraissent plus complexes. On ne doute pas d'une progression vers le sud des populations méditerranéennes, qui paraissent bien être des Paléoberbères, mais cette arrivée des Blancs au Sahara (qui au début de l'époque pastorale était peuplé de mélanodermes et de vrais Noirs représentés dans les œuvres du style de Sefar-Ozanéaré) s'est effectuée avant l'apparition du cheval et du char. En effet, entre le Bovidien ancien (style de Sefar-Ozanéaré) et l'époque du cheval s'intercale une phase ou du moins une école stylistique, celle d'Ihéréntahilahi (A. Muzzolini, 1986), qui représente exclusivement des populations méditerranéennes, dont l'équipement, les vêtements, les parures de tête sont semblables à ceux des Libyens (Rebu, Meshauash, Tehehu, Tehenu, ...) que les Égyptiens figuraient sur les parois de leurs monuments. Confirmant cette présence ancienne de Méditerranéens dans le désert libyque, les documents égyptiens distinguent nettement dès les premières dynasties, les Libyens de race blanche et les nègres du pays de Yam (Nubie). Il est manifeste qu'à un certain moment au cours du Bovidien, les populations à peau sombre disparaissent des peintures et sont remplacées par des Méditerranéens que nous sommes en droit de considérer comme des Paléoberbères ; ce sont leurs descendants qui reçurent de leurs voisins orientaux le char et l'animal qui servait à le tracter.

Chronologie

L'examen de la répartition des chars nous conduit naturellement aux problèmes chronologiques.

Le cheval*, malgré des tentatives maladroites pour faire admettre l'existence de vrais chevaux sauvages en Afrique (H. Lhote, 1970, 1982) est un animal introduit par l'homme. Aucun *Equus caballus* n'est connu au Maghreb, et dans le reste de l'Afrique, après l'Atérien ; à l'Holocène, il n'existe plus que des asiniens sauvages (G. Camps, 1984). La situation est la même en Europe occidentale où les plus anciennes traces de domestication du cheval ne peuvent être antérieures à 1800-2000 av. J.-C., peut-être en relation avec l'expansion du vase campaniforme, mais les documents sont rares et souvent discutables. En fait ce n'est pas avant l'âge du Bronze que les populations européennes les plus proches de l'Afrique ont possédé des chevaux et ont pu les faire connaître aux Paléoberbères.

Il n'est pas impossible qu'une arrivée de chevaux européens ait pu se faire à travers le Détroit de Gibraltar. Les relations entre la Péninsule ibérique et le Maroc à l'âge du Bronze sont suffisamment importantes pour que l'on puisse retenir une possible origine européenne d'une partie du stock caballin de l'Afrique du Nord. Mais il est évident que cet éventuel apport européen n'intervient que pour une infime part dans le peuplement de l'Afrique en chevaux. Le cheval barbe (D. Bogros, 1987), tout en présentant des affinités notables avec l'andalou et le camarguais (qui peuvent d'ailleurs tirer leur origine de ce cheval africain) appartient incontestablement au type oriental, comme son cousin méridional, le cheval de Dongola (ou Dongolawi). Les chevaux nord-africains, sahariens et dongolawi ont pour origines lointaines les steppes asiatiques ; ils ne peuvent donc être antérieurs à l'apparition du cheval en Égypte.

Traditionnellement, on attribue aux Hyksos, l'introduction du cheval en Égypte, mais les témoignages précis font défaut.

A partir du règne d'Ahmosis, premier pharaon de la XVIII^e dynastie, les témoignages de l'existence de chars et de chevaux se multiplient, de telle sorte que même les esprits les plus critiques ne peuvent nier la présence de chars dans l'armée égyptienne et la possession de chevaux par les pharaons à partir de 1580 av.

J.-C. On ne sombrera pas dans le ridicule de donner une date précise de l'introduction du cheval en Égypte mais, compte tenu du fait que le char de combat à roues légères à rayons était connu en Syrie au début du II^e millénaire, on peut penser que même sans la domination hyksos, le char et son élément moteur, le cheval, auraient fatalement pénétré en Égypte avant le milieu du même millénaire.

Or aucun obstacle ne s'opposait à une propagation rapide du cheval et du char dans la vallée du Nil et plus à l'ouest dans le pays des Tehenu (entre l'oasis de Siouah, le Fayum et la mer) et plus au sud dans celui des Tehenu... De proche en proche, le cheval put gagner les régions plus occidentales, d'abord celle des Rebu (Libyens) et des Mashaouash, plus loin encore le pays peuplé par les ancêtres des Garamantes. Or, contrairement à ce qui est dit parfois (A. Muzzolini, 1982), les documents ne font pas défaut qui peuvent étayer cette thèse. Il est vrai que par hypercriticisme, on peut se permettre de dénier toute valeur documentaire aux textes officiels égyptiens qui nous apprennent que lors de la troisième campagne de Ramsès III contre les Libyens et leurs alliés qui avaient envahi le Delta occidental, les armées du Pharaon s'étaient emparées de Meshet, fils de Kaper roi des Mashaouash, et d'un butin comprenant, entre autres, 183 chevaux et ânes et une centaine de chars. Ces faits sont datés de l'an 11 du règne, soit en 1187 av. J.-C. Or il importe de noter que ces chars ont été pris aux Mashaouash qui, contrairement aux Tehenu, ne sont pas des voisins immédiats de l'Égypte. O. Bates les situe primitivement à l'ouest des Rebu, sur les bords de la grande Syrte, on peut les considérer comme les ancêtres des Maces de l'époque classique. On peut donc affirmer qu'au XIII^e siècle, et certainement depuis au moins deux siècles, les Libyens orientaux possédaient des chars et élevaient des chevaux. Ces chars étaient des biges, comme ceux d'Égypte et comme ceux qui furent figurés dans les peintures tassiliennes. Très vraisemblablement cet attelage, simplifié par les Sahariens, se maintint jusqu'à la fin de l'utilisation des chars. Mais dès le V^e siècle, Hérodote en apporte le témoignage, les Libyens attelaient aussi à quatre chevaux des chars de préférence munis de deux timons, tels qu'ils sont figurés au Fezzan et dans l'Atlas. Si nous retenons l'assertion d'Hérodote attribuant aux Lybiens, sinon l'invention, du moins la priorité de cette pratique par rapport aux Grecs, c'est au VII^e siècle (courses de quadriges au cours des jeux olympiques) et même jusqu'au rédacteur de l'Iliade qu'il faudrait remonter puisque les Achéens utilisent le quadriges pour se rendre au combat (E. Delebecque, 1951). Quant aux véhicules plus lourds à deux brancards, tirés par un animal ou trois, les plus anciens témoignages sont ceux de Chypre datés du VII^e siècle (F. Chamoux, 1975, p. 93-95).

La fixation d'un *terminus a quo* n'est pas plus aisée. Certaines peintures de chars, sont, comme à Tabarakkat (N. Orloff, 1982), recouvertes de tiffinaghs anciens, mais il est impossible de fixer la chronologie de cette écriture ; on sait seulement que ses manifestations les plus anciennement datables au Sahara ne sont pas antérieures au I^{er} siècle av. J.-C. (G. Camps, 1978). Or, à cette date, il y a fort longtemps que Garamantes, Gétules et autres Paléoberbères sont devenus cavaliers, sinon déjà des chameliers. Si quelques *plaustra* roulent encore dans les campagnes africaines et quelques chars à bœufs dans l'extrême Sud-ouest mauritanien, le char de guerre est abandonné depuis longtemps. C'est dans le récit de l'expédition d'Agathocle en Afrique par Diodore de Sicile (XX, 38, 2) que nous trouvons la dernière mention de chars de combat chez les Libyens de la Tunisie centrale : lors des opérations d'intimidation des Carthaginois chez les Zuphones en 310 av. J.-C., Agathocle se porta à leur rencontre avec 8 000 fantassins, 800 cavaliers et 50 chars libyens. Il existe bien un autre texte de Strabon, qui attribue aux Pharusiens du Sud marocain la possession de chars à faux (XVII, 3, 7), mais cette assertion est plus que suspecte, elle se rattache à la légendaire

origine perse des Pharusiens et des Perorsi dont on retrouve les éléments chez Salluste, Pomponius Mela et Pline l'Ancien.

Les chars de guerre étaient encore en usage chez les Bretons au 1^{er} siècle de notre ère, mais ils n'apparaissent plus que comme des survivances insulaires ; il n'est pas impossible que certaines régions africaines se soient montrées aussi conservatrices.

En bref, les « dates » extrêmes de l'apparition et de la disparition des chars délimitent un vaste espace chronologique de l'ordre de quinze siècles.

On comprend donc qu'au cours de cette très longue période, plusieurs types de chars, plusieurs modes d'attelages, plusieurs espèces d'animaux aient pu être utilisées. Mais les plus anciens, les mieux figurés également sont incontestablement les chars peints du Tassili et de ses abords, ces biges sahariens, que dans un raccourci pittoresque H. Lhote a appelés « les chars au galop volant ». Ces chars font leur apparition dans un milieu qui se distingue du style d'Ihéren-Tahilahi par une esthétique quelque peu différente qui sacrifie volontiers la réalité au dynamisme, tels que le galop volant des chevaux ou la position tendue vers l'avant des conducteurs, contraire à celle qu'adopte instinctivement l'aurige sur sa plate-forme de lanières. Les vêtements paraissent plus simples que ceux de l'époque précédente, il est vrai que l'application de la peinture en larges aplats rend impossible la représentation des détails. On peut reconnaître deux vêtements masculins chez les Equidiens ; mais il est difficile d'être aussi précis que H. Lhote pour qui les tuniques longues seraient plus récentes que les tuniques courtes dont le retroussis semble indiquer qu'elles étaient en cuir, comme la « *tébétik* » que portaient encore au début du siècle les esclaves en Ahaggar.

Usage des chars

Quel était l'usage de ces chars ? Hérodote nous apprend que les Garamantes conduisant de tels engins poursuivaient les Éthiopiens ; mais il s'agit de quadriges. Au même moment, le char servait aussi de voiture de prestige chez les Machlyes et les Auses voisins du Tritonis, au cours de cérémonies religieuses en l'honneur d'une déesse libyque assimilée à Athéna. Dans son dernier ouvrage, H. Lhote s'attache à démontrer que les chars sahariens étaient des engins de guerre. Je pense que l'auteur est d'accord avec moi pour ne pas étendre ce caractère aux chars attelés à de paisibles bovins ; or, il faut le rappeler, certains de ces chars sont identiques à ceux attelés à des chevaux, comme le montre la scène peinte de l'Oued Djerat. Rappelons aussi que, d'après H. Lhote lui-même, la plupart, sinon tous les chars gravés de l'Atlas et de Mauritanie auraient été attelés à des bœufs. En fait, à l'appui de sa thèse sur les chars de guerre, H. Lhote ne peut citer qu'une seule scène qu'il appelle le « splendide combat » de l'Oued Djerat dans laquelle il reconnaît au milieu de fantassins armés de lances et du bouclier rond, un char attelé à deux chevaux monté par trois hommes dont un semble se tenir à califourchon au-dessus de l'encolure des chevaux en prenant appui sur le timon et tenant un bouclier rond ; or ce personnage a les mêmes aspects et équipements que les autres fantassins. Si on l'élimine, c'est-à-dire si nous le rattachons à la scène du combat de fantassins, on obtient une représentation tout à fait classique de l'habituel bige saharien. Nous pensons qu'il y a tout simplement superposition partielle et que le char, à une échelle beaucoup plus petite que les combattants, n'appartient pas à la scène. En fait, jamais le conducteur seul sur son char n'est montré dans une attitude menaçante. Même lorsqu'il tient un ou plusieurs javelots, il n'est jamais figuré dans la position du lanceur. L'arme n'est jamais pointée horizontalement vers une ennemi absent. En revanche, il brandit souvent son fouet ou un martinet à deux cordes pour activer la course de ses chevaux.

Une autre théorie, particulièrement aventurée fut, un temps, soutenue par G.-



Peinture « équidienne » de la grotte de Tamadjert (photo Touron).

Ch. Picard (1958) qui voyait dans les représentations de chars au Sahara, le souvenir de courses vues dans les cirques des villes romaines du nord, Tripolitaine ou Byzacène. Il fut facile d'opposer à cette hypothèse de nombreux arguments : les biges attelés à des chevaux au galop volant du Tassili sont certainement antérieurs à l'époque romaine ; les chars de course qui paraissent dans les spectacles du cirque étaient des quadriges ; les chars sahariens sont souvent représentés dételés, ce qui ne correspond guère au souvenir que l'artiste aurait gardé d'une course ; il en est de même pour les scènes représentant des animaux au pas ou tenus en longe. Nous ne reviendrons pas sur les chars attelés à des bœufs qui ne peuvent être des chars de course. Ces différentes remarques et le fait que la phénomène soit attesté dans tout le Sahara ont fait abandonner cette hypothèse par son auteur lui-même. Le quadriges si exceptionnel d'Ekat n-Ouchère, de date certainement plus récente que celle des biges sahariens, pourrait être, en revanche, l'œuvre d'un voyageur ou d'un Garamante ayant suffisamment fréquenté les milieux citadins pour être imprégné des canons artistiques helléniques.

Les chars sahariens de la phase équidienne ancienne apparaissent dans une société qui semble plus hiérarchisée que celle qui est représentée dans le style d'Ihéren-Thailahi. Ces véhicules, introduits en même temps que les chevaux, peuvent, dès cette époque, être attelés à des bœufs (Oued Djerat), mais sur les rares peintures où sont figurés de tels attelages, il est aisé de reconnaître surtout des femmes accroupies ou assises sur la plate-forme. L'allure paisible des bovins qui tractent ces véhicules fait penser à des déplacements lents, voire à des promenades ou à des visites ; en bref, ces bœufs attelés au char remplacent les bœufs porteurs de l'époque bovidienne finale (style d'Ihéren-Tahilahi) sur lesquels s'étaient juchées les élégantes revêtues de leurs plus beaux atours. Ces rares scènes confirment que

les chars étaient parfaitement intégrés dans la vie sociale des Equidiens. Les panneaux de Tamadjert sont particulièrement éloquents : on voit des chevaux conduits pour être attelés à des chars, des chars en pleine action, représentés dans un style très dynamique, des personnages conversant, assis sur des tabourets à



Chars tirés par des bœufs, peintures de l'oued Djerat (relevé H. Lhote). Le char de gauche muni de deux brancards est attelé à un seul bœuf, celui de droite, transportant une femme est attelé à deux bœufs que conduisent deux piétons.

pieds retournés, des femmes dans leur hutte ou enclos et même de gracieuses jeunes filles portant des mini-jupes transparentes. Plutôt que des scènes de combat, ce sont des scènes paisibles de la vie quotidienne qui sont ainsi reproduites.

Les chars, certes, peuvent avoir joué un certain rôle pendant les combats. Le fait que les javelots soient fixés à la rambarde est un argument non négligeable, encore que ces javelots aient plutôt servi à chasser le mouflon ou la gazelle comme le montre la scène peinte d'Ala n-Edoument. Les biges légers sahariens ne pouvaient être des chars de guerre, ce à quoi, nous l'avons dit, aucune scène peinte ou gravée ne fait réellement référence. La présence d'une seule personne sur la plate-forme ne correspond pas non plus à une utilisation belliqueuse de ces engins. Les chars de guerre orientaux ont au moins deux passagers, le cocher et l'archer ou le lancier. Les bas-reliefs ramessides d'Abu-Simbel, représentant la bataille de Kadesch, montrent des chars, hittites et égyptiens, occupés par trois personnes, le cocher, le lancier et le porte-bouclier. C'est une licence de majesté qui permet à l'artiste égyptien de représenter si souvent le pharaon seul sur son char lancé au galop tandis qu'il tire à l'arc contre des Asiatiques (décor de la caisse du char de Toutmès III) ou chassant les animaux du désert (chasse de Ramsès III à Medinet Habu). Des défunts de haut rang sont parfois représentés dans des scènes de chasse du même genre (Tombe d'Ouserhat, vers 1430). L'artiste savait bien que les rênes demeuraient indispensables, aussi prenait-il soin de le représenter attachées au niveau de la ceinture de l'archer. Il n'est pas impossible d'ailleurs que cette conduite ait été réellement pratiquée, mais avec des chevaux spécialement dressés et sur de très courtes distances. Lors des défilés triomphaux, le pharaon conduisait seul son char, du moins est-ce ainsi qu'il est représenté.

Les peintures et gravures sahariennes ne représentent qu'exceptionnellement des biges montés par plusieurs personnes. L'exemple le plus intéressant est celui d'Ala n-Edoument publié par H. Lhote. Sur la plate-forme curieusement recourbée en nacelle se tiennent deux personnages debout et un troisième qui semble assis; le plus petit conduit l'attelage alors que le plus grand, le maître,

exceptionnellement peint en blanc, s'apprête à lancer un javelot en direction de deux mouflons qui s'enfuient devant le char.

On connaît au Tassili des chars montés par deux personnes à Ti n-Bedjedj et Takédédoumatine. Les biges portant deux personnes sont donc très rares, en revanche, sur les chars peints attelés à des bœufs et surtout sur les quadriges, que nous savons être plus récents, le cocher est souvent accompagné d'un passager.

Guerre, chasse, course, dressage, en fait ces engins sont susceptibles de servir à tout cela aussi bien qu'à de simples déplacements de personnes mais sûrement pas au transport de marchandises le long de « routes » mythiques.

Il est bien évident que les possesseurs de char et d'un attelage de deux chevaux au moins constituaient, sinon une caste guerrière, du moins un groupe social dominant appartenant à l'ethnie méditerranéenne qui dès l'époque d'Ihéré-Tahilahi avait imposé sa domination aux Bovidiens mélanodermes, auteurs des peintures du style de Sefar-Ozanéaré. Comme les héros homériques et comme les *Hippiés*, leurs contemporains du style géométrique grec, ces chefs équidiens aimaient à parader sur leurs chars rapides. Peut-être même, comme les princes achéens, se rendaient-ils sur leurs chars jusqu'aux lieux de combat, mais comme eux, ils mettaient pied à terre pour combattre.

Ni véhicule de transport, ni char de guerre, le bige sahérien paraît être un engin de prestige permettant à une classe dominante d'affirmer sa prépondérance. Image de puissance, on comprend que par la suite, la figure seule du char, en dehors de tout contexte social, ait fini par devenir un symbole, simple signe que l'on peut répéter inlassablement, dans l'infini du désert.

BIBLIOGRAPHIE

- BATES O., *The eastern Libyans. An essay*, Plymouth et London, 1914, 298 p.
- BOESSNECK J., « Tell ed-Dabba, III, Tierknochenfunde, 1966-1969 », dans *Oesterreichische Akademie der Wissenschaften*, t. V, 1976, p. 42.
- BONNET A., CABISSOLE F., FABRE A. et R., MOSSANT G., « Les chars sahariens d'après les peintures rupestres de Tamadjert et d'Amguid (Tassili n'Ajjer occidental) », dans *Les chars préhistoriques du Sahara. Archéologie et techniques d'attelage*, Aix-en-Provence, 1982, p. 59-67.
- BREUIL Abbé H., « Les roches peintes du Tassili n-Ajjer », dans *Congrès panafricain de Préhistoire*, Alger (1952), p. 65-239.
- CAMPS G., « L'âge du tombeau de Tin Hinan, ancêtre des Touaregs du Hoggar », dans *Zephyrus*, t. XXV, 1974, p. 497-516.
- Id.*, « Recherches sur les plus anciennes inscriptions libyques de l'Afrique du Nord et du Sahara » dans *B.C.T.H.*, nelle série, 10-11, 1974-1975, p. 143-166.
- Id.*, 1982, « Le cheval et le char dans la Préhistoire nord-africaine et saharienne » dans *Les chars préhistoriques du Sahara...*, Aix-en-Provence, 1982, p. 9-22.
- Id.*, 1984, « Quelques réflexions sur la représentation des Equidés dans l'art rupestre nord-africain et saharien », dans *Bull. Soc. préhist. franç.*, t. 81, 1984, p. 371-381.
- Id.*, « Les chars sahariens. Images d'une société aristocratique ». *Antiquités africaines*, t. 25, 1989, p. 11-40.
- CAMPS G., GAST M., *Les chars préhistoriques du Sahara. Archéologie et Techniques d'attelage*, Aix-en-Provence, 1982.
- CHAMOIX F., « Triges chypriotes », dans *Report of the Department of Antiquities of Cyprus*, 1975, p. 93-95.
- DARESSY G., « Un monument du temps des Hyksos », dans *A.S.A.E.*, 1915, p. 258-268.
- DELEBECQUE E., *Le cheval dans l'Iliade*, Paris, 1951, 231 p.
- DUVEYRIER H., *Les Touareg du Nord*, Paris, 1864, 499 p.
- EMERY W.B., « A preliminary report on the excavation of the Egypt exploration », *Kush*, t. 8, 1960, p. 7-11.
- GRAZIOSI P., *L'Arte rupestre della Libia*, 2 vol., 1942, Naples, 322 p., et 160 pl.
- GRAZIOSI P., « Recherches préhistoriques au Fezzan et dans la Tripolitaine du Nord », *Anthropologie*, t. 44, 1934, p. 33.
- KUNZ J., « Contribution à l'étude des chars rupestres du Tassili n'Ajjer occidental » dans *Les chars préhistoriques du Sahara*. Aix-en-Provence, 1982, p. 81-97.

- LECLANT J., « Quelques documents sur les chevaux de Nubie », dans *L'Homme et l'animal*, 1975, p. 417-419.
- LEFEBURE E., « Le nom du cheval sous le Moyen Empire », *Sphinx*, 1902, t. 5, p. 97.
- LHOTE H., « Le cheval et le chameau dans les peintures et gravures du Sahara », *Bull. de l'Inst. franç. de l'Afrique noire*, t. 15, 1953, p. 1138-1228.
- Id.*, « Les gravures rupestres d'Aouineght (Sahara occidental). Nouvelle contribution à l'étude des chars rupestres du Sahara », *Bull. de l'Inst. franç. de l'Afrique noire*, t. 19, 1957, p. 617-658.
- Id.*, « La station gravée de l'Oued Lar'ar (Sud oranais), *Libyca*, 1961-1962, t. IX-X, p. 131-169.
- Id.*, *Les gravures du Sud oranais*, Paris, 1970, 210 p.
- Id.*, *Les gravures du Nord-Ouest de l'Aïr*, Paris, 1972, 206 p.
- Id.*, *Les chars rupestres sahariens, des Syrtes au Niger par le pays des Garamantes et des Atlantes*, Toulouse, 1982, 285 p.
- MAUNY R., « Nouveaux chars rupestres sahariens » *Notes africaines*, n° 44, 1949, p. 112-114.
- Id.*, « Autour de la répartition des chars rupestres du Nord-Ouest africain », *Congrès panafricain de préhistoire*, Alger (1952), 1955, p. 741-746.
- MÜLLER-KARPE A., « Eine quadriga-Darstellung in der Zentral-Sahara », *Allgemeine und Vergleichende Archäologie Beiträge*, t. 2, 1980, p. 359-379.
- MUZZOLINI A., « La "Période des chars" au Sahara. L'hypothèse de l'origine égyptienne du cheval et du char », dans *Les chars préhistoriques du Sahara*, 1982, p. 45-56.
- Id.*, *L'art rupestre préhistorique des massifs centraux sahariens*, B.A.R. inter. Series 318, Cambridge 1986.
- ORLOFF N., « Une frise de neuf chars peints sur la paroi d'un abri du Tassili n'Ajjer », dans *Les chars préhistoriques du Sahara*, 1982, p. 99-115.
- PETRIE F., *Kahun, Gurod, Hawara*, pl. 27, n° 199-200, 1890.
- PICARD G., « Images de chars romains sur les rochers du Sahara », *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript. et Belles Let.*, 1958, p. 44-49.
- REYGASSE M., « Gravures et peintures rupestres du Tassili des Ajers », *L'Anthropologie*, t. 45, 1935, p. 553-571.
- SPRUYTTE J., *Études expérimentales sur l'attelage*, Paris, 1977, 143 p.
- Id.*, « Le véhicule à essieu à brancards ou à deux timons dans l'Antiquité », *Almogaren* t. IX-X, 1978-1979, p. 53-76.
- Id.*, « Démonstrations expérimentales de biges d'après quelques œuvres rupestres sahariennes », dans *Les chars sahariens préhistoriques*, 1982, p. 163-172.
- Id.*, « Figurations rupestres de chars à chevaux. Recherches expérimentales sur les véhicules à timons multiples. » *Antiquités africaines*, t. 22, 1986, p. 29-55.
- VAN NOTEN F., *Rock Art of the Jebel Uweinat*, Graz, 1978, 39 p., 244 fig.
- VERCOUTTER J., « L'Égypte jusqu'à la fin du Nouvel Empire », dans *Les premières civilisations*, Paris, P.U.F., Peuples et Civilisations, t. I, 1987, p. 71-220.
- WOLF R., « Contribution à l'étude des chars rupestres du Sud-marocain » dans *Les chars préhistoriques du Sahara*, 1982, p. 139-151.

G. CAMPS

C45. LA CHEFFIA

La Cheffia est au centre d'une région forestière qui se poursuit au-delà de la frontière tunisienne. Située sur les bords de l'oued el-Khébir, qui devient en aval l'oued Nacmussa, la localité a donné son nom au barrage de retenue construit sur cet oued. La Cheffia jouit d'une certaine renommée auprès des spécialistes des origines libyco-berbères en raison du très grand nombre d'inscriptions libyques trouvées dans la région. La plupart des ces épitaphes proviennent de nécropoles rustiques dépendant de petites agglomérations numides en voie de romanisation, citons le Kef beni Fredj (antique Thullio), le Chabet el-Mekous, Aïn el-Hofra, Aïn Kermat Smine, Gentoura etc.

Dans son *Recueil des Inscriptions libyques*, J.-B. Chabot a, un peu artificiellement, distingué les régions de Ghardimaou, de la Cheffia, des Chebnia, de Lamy (Bou

Hadjar). En fait cette division n'a d'autre justification que d'introduire des coupures commodes dans une zone très étendue dans laquelle les inscriptions se comptent par centaines. Cette zone riche en inscriptions libyques se poursuit largement en Tunisie et en Algérie jusqu'à la Seybouse et vers le sud jusqu'à Souk-Ahras.

C'est toutefois la région de la Cheffia qui présente la plus forte densité d'inscriptions. Quelques inscriptions bilingues latino-libyques ont permis de dater du 1^{er} siècle de notre ère la plupart des nécropoles. Une analyse des ethnonymes devinés dans certaines inscriptions invite à attribuer ces nécropoles aux différentes fractions d'une super-tribu ou confédération numide, celle des Misiciri*.

BIBLIOGRAPHIE

- CHABOT J.-B., *Recueil des Inscriptions libyques*. Paris, Imp. nation., 1940.
 CAMPS G., *Massinissa ou les débuts de l'histoire*, Alger, Imp. officiel, 1961.
 CAMPS G., « A la recherche des Misiciri. Cartographie et inscriptions libyques », *Mélanges Galand*, 1993.
 CHAKER S., « A propos de la terminologie libyque des titres et fonctions » *Annali Istituto univ. orient. Napoli*, n° 48, 1986, p. 541-562.

G. CAMPS

C46. CHELLENSES

Des Numides Chellenses sont attestés par une inscription (*C.I.L.*, VIII, 16352) trouvée à Aïn Zouarin, à 3 km au N.N.-E. d'Ebba (*Atlas arch. Tun.*, 1/100 000^e, f. XXIX : Ksour, entre les n° 79 et 86). On en conclut que le lieu-dit se nommait dans l'Antiquité *Cellae*, un toponyme latin fréquent, qui désigne originellement un ensemble de celliers. Ainsi, les Numides Chellenses seraient simplement des Numides de *Cellae*, avec une fantaisie orthographique.

Mais Chellenses pourrait être tout aussi bien un ethnonyme d'origine libyque : Ammien Marcellin (XXIX, 5, 20) appelle le Zaccar *mon Transcellensis* et Corippus (*Joh.*, II, 75 et VI, 390) nomme *Urceliana manus* une tribu que Végèce (*Épit. rei mil.*, III, 23) appelle Ursiliani*. La région habitée par les Chellenses a toujours fait partie de la Numidie traditionnelle. A l'époque byzantine, *Obba* (Ebba) est encore placée en Numidie par Procope (*De Aed.*, VI, 7, 10), tout comme *Laribus* (Lorbeus).

J. DESANGES

C47. CHENANI (Canaanéens)

« Demandez à nos paysans qui ils sont : ils répondront, en punique, qu'ils sont des Chenani. Cette forme corrompue par leur accent ne correspond-elle pas à Chananei? » (*Épistol. ad Romanos*, P.L. XXXIV-XXXV, p. 20096). C'est par cette assimilation discutable sur le plan philologique mais conforme aux à peu près étymologiques et calembours dont les Anciens étaient si friands que saint Augustin apportait sa contribution à la légende des origines cananéennes des Berbères. En fait il semble que cette légende est déjà formée à l'époque de l'évêque d'Hippone et se nourrit de la culture biblique qui se répand alors dans les milieux ecclésiastiques et chez les érudits. Antérieurement c'était aux Mèdes, Perses, Arméniens que Salluste, citant nommément les *Libri punici* du roi Hiempsal, faisait appel pour peupler la Libye occidentale (*Bell. Jug.* XVII) et Pline l'Ancien (V, 46) croyait que les Pharusiens du Sud marocain descendaient des Perses.

D'apparition assez tardive, la légende des origines cananéennes va s'amplifiant de siècle en siècle, Procope (*Guerre des Vandales*, II, x, 13-29) consacre plusieurs pages à un récit qui remonte à Moïse et Josué ; la conquête d'une partie de Canaan par celui-ci aurait entraîné la migration des Gergeséens, Jébuséens et autres peuples « qui portaient des noms différents, ceux-là même que leur donne l'Histoire des Hébreux ». Ils se rendirent d'abord en Egypte puis vers la Libye « y fondèrent un très grand nombre de cités, occupèrent la totalité de ce pays jusqu'aux Colonnes d'Hercule. Elles y vivent encore à notre époque et parlent toujours la langue phénicienne ». Puis Procope mentionne les inscriptions « en caractères phéniciens » de Tigisi dont on lui fit la traduction : « Nous sommes les gens qui ont fui devant la face de Jésus (Josué) le brigand fils de Navés ». Cette traduction fantaisiste montre soit que les informateurs de Procope étaient incapables de lire le punique, soit que les inscriptions n'étaient pas dans cette langue. Quoi qu'il en soit ce récit révèle le progrès dans les esprits de la légende des origines cananéennes des Berbères ou du moins d'une partie d'entre eux.

Cette origine est encore défendue au X^e siècle par El Bekri et trois siècles plus tard par Ibn Khaldoun (*Hist. des Berbères*, 1, 184) : « Les Berbères, affirme-t-il, sont les enfants de Canaan, fils de Cham, fils de Noé. Leur aïeul se nommait Mazigh, leurs frères étaient les Gergeséens. Les Philistins étaient leurs parents. Le roi portait chez eux le titre de Goliath* (Djalout) ».

Il existe donc bien une tradition biblique des origines cananéennes des Africains dont les premières manifestations remontent au moins aux « *rustici* » du voisinage d'Hippone contemporains de saint Augustin qui se disaient Chenani. Les auteurs modernes, même les plus prudents comme S. Gsell (*Hist. anc. de l'Afrique du Nord*, 1, p. 341), ne s'étonnent pas de ce que des paysans illettrés aient été suffisamment imprégnés de cette légende savante pour se qualifier spontanément de « Cananéens », du moins selon l'interprétation de saint Augustin. De cette origine le texte de Procope déjà cité donnerait une formulation encore plus explicite. Il importe de retenir que les juifs marocains avaient conservé, jusqu'à notre époque, l'essentiel de cette légende nourrie par la lecture de la Bible ; ainsi A. Chouraqui précise que « dans les montagnes de l'Atlas, ils appelaient les tribus berbères de leur voisinage par les noms de Cananéens, Philistins, Jébuséens et Armoréens ou d'autres tribus de l'entourage de leurs ancêtres... » (A. Chouraqui, 1990, p. 23). Cette assertion confirme l'origine essentiellement biblique de la légende.

Faut-il admettre que ce qualificatif, indépendamment de toute connaissance biblique, était lié aux origines phéniciennes dont les Africains, parlant une langue qualifiée de punique, auraient gardé un souvenir suffisamment précis pour leur permettre de proclamer leur « punicité ».

Il faudrait, pour être convaincu que certains Berbères se donnaient effectivement une origine cananéenne, s'assurer en premier lieu de l'usage généralisé de ce terme par les Puniques pour se désigner eux-mêmes. Or il est extrêmement rare, pour ne pas dire inconnu dans l'épigraphie punique. A ma connaissance il n'a été suggéré qu'une seule fois, par R. Charlier à propos de la stèle n° 102 du sanctuaire d'El Hofra à Constantine ; elle est dédiée par un certain Abdeshmoun, fils de Modir, Kn'n (=Cananéen) ; encore le traducteur propose-t-il cette lecture en s'appuyant sur le texte de saint Augustin citant les Chenani ! De plus ce « Cananéen » serait originaire d'une île inconnue, 'Y'RM. On ne voit donc pas comment les paysans illettrés du voisinage d'Hippone se seraient spontanément qualifiés de Cananéens alors que ce terme n'était pas usité au cours des temps puniques.

Compte tenu de ces différentes remarques, il me paraît difficile de suivre saint Augustin et de croire avec lui à l'équivalence Chenani=Chananei. Chenani pourrait être un simple ethnonyme local, celui d'une tribu ou d'un clan dont la

ressemblance formelle avec le nom des habitants de Canaan avait retenu l'attention de l'évêque d'Hippone qui ne se doutait guère que cette simple remarque aurait une telle résonance à travers les siècles.

BIBLIOGRAPHIE

- St AUGUSTIN, *Epistolae ad Romanos inchoata expositio*, 13, *Patr. Lat.* t. XXXIV-XXXV, p. 20096.
 PROCOPE, *La Guerre contre les Vandales*, II, X, 13-29, trad. D. Roques, 1990, p. 146-147.
 IBN KHALDOUN, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, 1, p. 184.
 GSELL S., *Histoire ancienne de l'Afrique du nord*, 1, p. 341.
 BERTHIER A., CHARLIER R., *Le sanctuaire punique d'El Hofra à Constantine*, Paris, A.M.G., 1955, p. 83-84.
 CAMPS G., *Les Berbères, mémoire et identité*. Paris, Errance, 1987, p. 19-21.
 CAMPS G., « *Punica lingua* et épigraphie libyque dans la Numidie d'Hippone » *B.C.T.H.S. Afrique du Nord*, Nlle série, 22, 1987-1989, p. 291-295.

G. CAMPS

C48. CHENOUA

Le massif et sa population

A l'est de la Mitidja, le Chénoua est un petit massif de forme grossièrement ovale mesurant 13 km d'est en ouest, 8 km du nord au sud et baigné au nord par la mer. Un couloir de plateaux et la plaine alluviale de l'oued el-Hachem le séparent des montagnes telliennes du sud. C'est un massif original qui, comme le cap Tenès à l'ouest, appartient à la zone primaire kabyle (zone I de Glangeaud). Une chaîne calcaire formée de lias massif et culminant à 904 m en constitue l'épine dorsale qu'un abrupt souligne au sud. Le reste du massif est formé d'un complexe de grès, d'argile et de schistes donnant, dans l'ensemble de mauvaises terres.

Le seul élément favorable à la vie agricole est constitué, en définitive, par des possibilités hydriques. Le massif est en effet bien arrosé : au-dessus de 400 m, à l'ouest et de 600 m à l'est, il reçoit plus d'un mètre d'eau et la calotte sommitale qui avoisine 900 m, près de 1,5 m d'eau par an. La nature calcaire de la partie centrale du massif favorise la constitution de réserves hydriques donnant, au nord, des sources importantes.

La majeure partie du massif est occupée par une forêt pauvre et des zones de broussailles. Il existe un notable contraste entre le versant sud et le revers septentrional où le plateau littoral est extrêmement étroit et parfois inexistant. En revanche sur les marges, les vallées alluviales des oueds el Hachem et Nador, le plateau gréseux du Bou-Rouis sont beaucoup plus favorables à la vie agricole.

La côte rocheuse dépourvue d'abris, sauf aux extrémités occidentales (Trois-ilôts) et orientale (Chenoua-plage) où peuvent aborder les barques de pêche.

Cependant sur le plateau littoral qui ne dépasse pas quelques centaines de mètres existaient plusieurs villas romaines importantes, lieux de repos des riches habitants de *Caesarae* et centres agricoles. Deux d'entre elles comportaient des aménagements portuaires pour des barques.

Aux Trois-Ilôts, à l'ouest, une grande villa rustique semble avoir donné naissance à un petit centre vivant de l'industrie de la pêche (installations de salaisons et de production de garum) en concurrence avec le jardinage. A l'époque chrétienne l'agglomération était assez importante pour posséder une basilique à trois nefs ornée de mosaïques.

Les nombreuses grottes et abris sous roche du littoral furent fréquentés à l'époque antique, en particulier la Grotte Roland à proximité du Cap Chenoua. Antérieurement ces sites avaient été occupés par les hommes néolithiques qui n'y



Le massif du Chenoua vu de l'Est (photo G. Camps).

ont laissé que de rares vestiges ; plus anciennement encore les hommes ibéromaurusiens habitaient en ces lieux : la grotte Rassel livra les restes d'un Homme de Mechta-el-Arbi particulièrement robuste. Mérite également d'être signalée la découverte, dans une brèche osseuse voisine du gisement, d'un poignard à languette en cuivre durci à l'arsenic, l'un des rares objets en cuivre appartenant indiscutablement en Chalcolithique qu'ait livré le Maghreb.

Le Chénoua est habité par une population qui constitue l'extrémité orientale



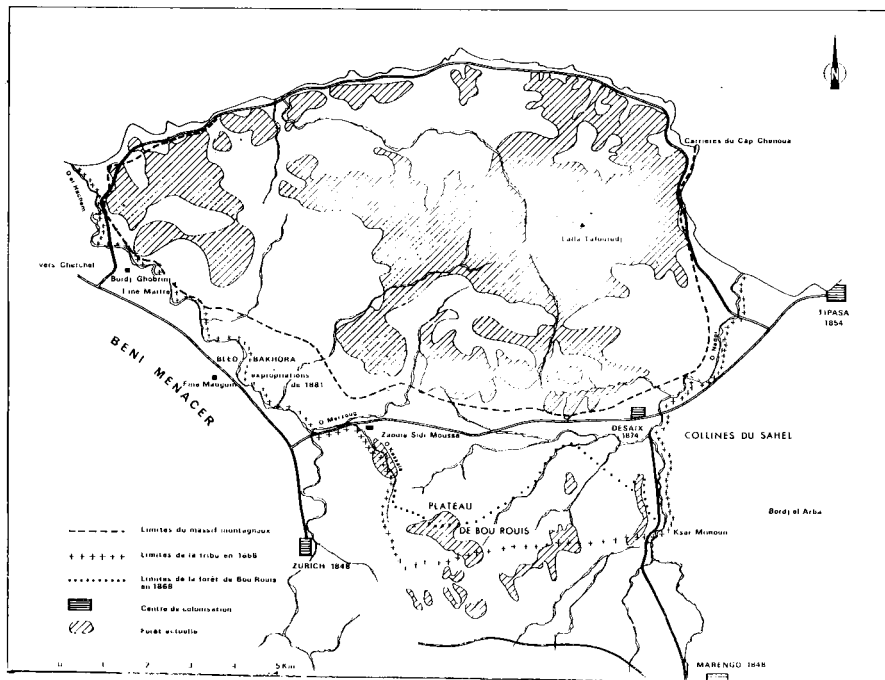
Poignard chalcolithique trouvé au cap Chenoua (photo G. Camps).

d'un ensemble berbérophone s'étendant du Bissa à l'est de Ténès jusqu'à la Mitidja, entre le Chélif et la mer. A l'intérieur de cet ensemble original, nettement distinct de l'ensemble kabyle, les Chénouis se distinguent par un certain nombre de traits originaux, en particuliers linguistiques. Traditionnellement, ils étaient opposés aux tribus berbères du sud et de l'ouest, Beni-menad et Beni-Menasser, contre lesquels ils avaient recherché la protection des Turcs.

Le premier témoignage un peu précis que nous ayons sur le Chénoua est celui du voyageur anglais Shaw qui a parcouru la région dans les années 1740 : « La haute montagne de Shennoah est à cinq milles au nord de cette forteresse et à un peu plus à l'est nord-est de Sherchel. Cette montagne s'étend sur plus de deux lieues le long de la mer et l'on y trouve jusqu'au sommet des terres labourables dont les haies sont formées d'arbres fruitiers. Sa partie orientale connue sous le nom de Ras el Amouche forme une grande baie qui s'appelle Mers el Amouche où les vaisseaux sont à couvert des vents d'ouest et du nord-ouest ». Cette impression d'une montagne bien cultivée est d'ailleurs confirmée par une remarque contenue dans un rapport relatif aux Chénouis lors des opérations du sénatus-consulte.

Avant l'arrivée des Français le territoire de la tribu comprenait une partie montagneuse, le massif lui-même et ses bordures : la vallée alluviale de l'oued el Hachem, le plateau de Bou-Rouis au sud et, à l'est, le bassin de Tipasa et le revers nord-ouest du Sahel.

Les Chénouis virent d'un bon œil l'installation des Français à Cherchel en 1840 et les opérations menées contre les Beni-Menacer les Beni Menad. Jusqu'en 1859, ils dépendirent à l'administration militaire de Blida ; en 1859, ils furent rattachés à la commune de Cherchel. Mais très rapidement ils éprouvèrent de rudes désillusions. En 1848, la fondation de la colonie agricole de Zurich leur enlève 334 ha dans la région de l'oued el Hachem, celle de Marengo 131 ha de bonnes



La colonisation des bordures du Chenoua (d'après Ph. Leveau).

1898 / *Chenoua*



Villages du Chenoua, en haut Beldj, en bas constructions précaires de Sidi Moussa
(photo M. Clavières).

terres. En 1854, 98 familles sont dépossédées de 2 673 ha attribués au village de Tipasa et pour lesquels ils reçoivent des dédommagements insuffisants.

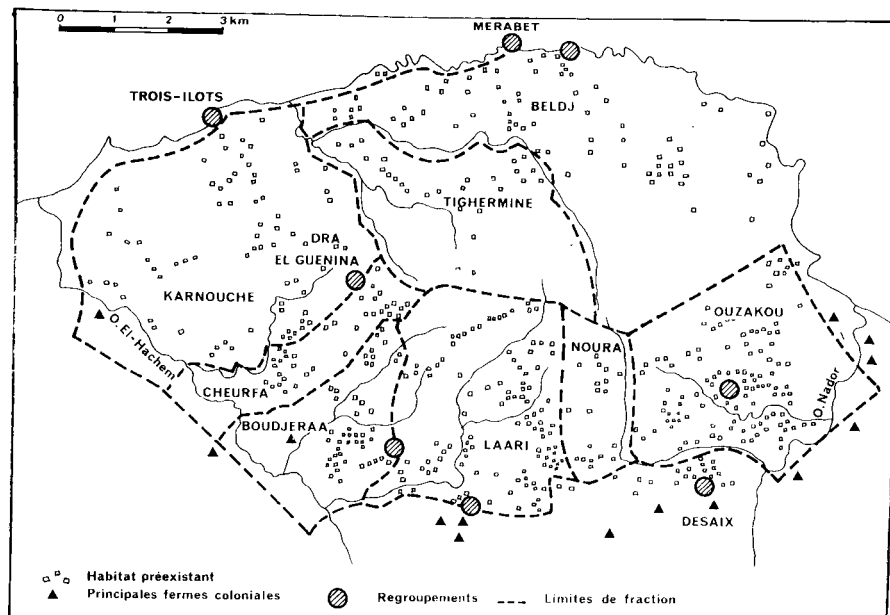
On comprend que, lors de la venue de l'Empereur Napoléon en Algérie, en 1866, les Chénouis lui aient adressé une supplique où ils se plaignent qu'on les ait réduits à la misère en leur enlevant la partie plane et fertile de leur territoire et en les limitant à leur montagne que, d'ailleurs, ils affirment ne pas vouloir quitter.

L'application du sénatus-consulte de 1863 devait théoriquement résoudre ce problème. En fait il aboutit à une nouvelle perte pour les Chénouis : le domaine revendiqué la forêt de Bou-Rouis qui jouait un rôle fondamental dans leur équilibre économique : ils venaient y chercher les glands, le bois et le liège ; ils y faisaient pâturer leurs troupeaux. Cette belle forêt a aujourd'hui complètement disparu dans sa partie septentrionale.

De la sorte, le territoire de la tribu, délimité en 1868, couvrait 11 444 sur lesquels 1656 appartenaient à l'État (forêts domaniales du Cap Chénoua, de la zone sommitale et surtout de Bou-Rouis), 190 ha étaient au domaine public : 8 411 ha étaient possédés par les Chénouis à titre de terre melk ; le reste appartenait à la communauté.

Le sénatus-consulte de 1863 avait été conçu comme un moyen de protéger le territoire des tribus des ambitions de la colonisation. La victoire du régime civil et les craintes provoquées par la révolte de 1871 permirent une rapide contre-attaque des partisans de la limitation à outrance du territoire des tribus. Le Chénoua perd les derniers lambeaux de plaine qu'il contrôlait encore et ses habitants se voient transformés en prolétariat rural pour les grandes fermes de colonisation de la périphérie.

L'habitat traditionnel était dispersé ; les Chénouis vivaient dans de petites fermes à proximité de leurs terres. Lorsque survint la guerre d'Indépendance, l'armée



L'habitat dans le Chenoua vers 1960 (d'après X. de Planhol).

française procéda, au Chenoua, à des regroupements systématiques de la population dans une dizaine de villages créés de toutes pièces. Contrairement à ce qui s'est passé en d'autres régions d'Algérie presque tous ces villages ont subsisté à l'exception de Dar el Guenina, le plus élevé. Les autres dont les principaux sont Ouzakou, Beldj, Sidi Mimoun, constituent une ceinture de piémont ; la partie la plus élevée du massif est quasiment déserte. Au sommet se situe le sanctuaire rustique de Lalla-Taforalt, bâtisse de pierres sèches recouverte de chaume, dépourvue de kouba. La tombe de Lalla-Taforalt est jonchée de cadenas dont le dépôt serait une « précaution » magique prise par les hommes qui émigrent en laissant leur femme au pays.

Les villages de regroupement devenus habitats définitifs ont permis une modernisation et une amélioration des conditions de vie, (suppression de la corvée d'eau, introduction de l'électricité) mais en éloignant les hommes de leurs terres, ils ont contribué à renforcer le phénomène de prolétarianisation.

La vie économique est analogue dans tous ces villages : « A Ouzakou, les hommes travaillent dans des fermes ou de petites industries de Tipasa. Ils cultivent jardin et entretiennent des arbres fruitiers. Les femmes élèvent des lapins et des poules dans des cages grillagées ; toutes réalisent un peu de vannerie pour la vente aux touristes, mais une seule fait vendre ses poteries par ses enfants. Beldj réunit une population de pêcheurs qui a conservé son ancien métier et ces paysans recasés devenus ouvriers comme précédemment. Il n'y a pas de jardin mais des figuiers. Toutes les femmes fabriquent, pour la vente, des poteries et des vanneries... Salariat (ou chômage) agricole ou industriel, culture d'un petit lopin, pour les hommes, vente d'objets aux touristes (poteries, vannerie, produits de la basse cour) pour les femmes, telles sont les bases de l'économie de ces villages. Nous sommes bien loin du genre de vie traditionnel » (L. Lefebvre, 1967).

Ph. LEVEAU

La poterie du Chenoua

Malgré les bouleversements intervenus dans l'habitat, les femmes ont continué leur activité traditionnelle de potière. D'usage purement domestique à l'origine, la poterie est de plus en plus destinée à la vente effectuée par les enfants sur la route touristique du Chenoua ou à proximité des ruines romaines de Tipasa. La poterie du Chenoua, très reconnaissable par son décor strictement géométrique et rectilinéaire, est l'une des plus belles d'Algérie.

Fabrication de la poterie

Pour préparer la terre, les femmes vont chercher l'argile dans la montagne, enlèvent les impuretés, brisent les mottes et font tremper la terre dans un bassin pour que se déposent les impuretés. Elles malaxent très longtemps cette pâte, puis ajoutent comme dégraissant de la poterie pilée, et la pétrissent de nouveau, avant de mettre la pâte en boule en la conservant sous une certaine humidité.

Le modelage est effectué entièrement à la main. Tantôt on utilise la technique du colombin (qui est la plus répandue), tantôt on prépare pour les plus petits récipients une boule de terre qu'on creuse avec les mains. Dans les deux cas, le galbe est donné avec une spatule.

Le lissage est effectué avec une feuille de laurier-rose alors que la poterie est encore humide. Le polissage se fait, après un léger séchage au soleil, avec un galet ou un coquillage.

Pour la décoration, on engobe d'abord la poterie avec du kaolin ou une marne blanche mélangée à l'eau. Ce revêtement se fait avec un morceau de tissu. La préparation des peintures se fait à partir de deux minéraux que l'on trouve à l'état naturel au Chenoua : ocre (rouge) et bioxyde de manganèse (noir). La décoration

Hachures	Lignes brisées et chevrons	Rayons	Lignes parallèles à la bordure	Quadrillages Damiers Résilles	Triangles et losanges

Les motifs de la décoration des poteries du Chenoua (dessin de Butler).

est effectuée avec le doigt pour peindre le rebord des vases ; des barbes de plumes de poule sont utilisés pour tracer les gros traits et les poils de queue de chèvre, rassemblés en pinceau, pour les traits les plus fins. Les motifs sont tous à base de figures géométriques : lignes droites verticales, horizontales ou obliques, lignes brisées, rayons, résilles, damiers, triangles, losanges...

La cuisson est effectuée soit au four domestique, soit en plein air. Utilisé également pour cuire le pain et la galette, le four est en terre, construit sur un socle de pierre avec une cheminée.

Pendant que la poterie est encore chaude, on procède au vernissage en passant sur la surface décorée de la résine de pin, qui est aujourd'hui systématiquement remplacée par le vernis industriel.

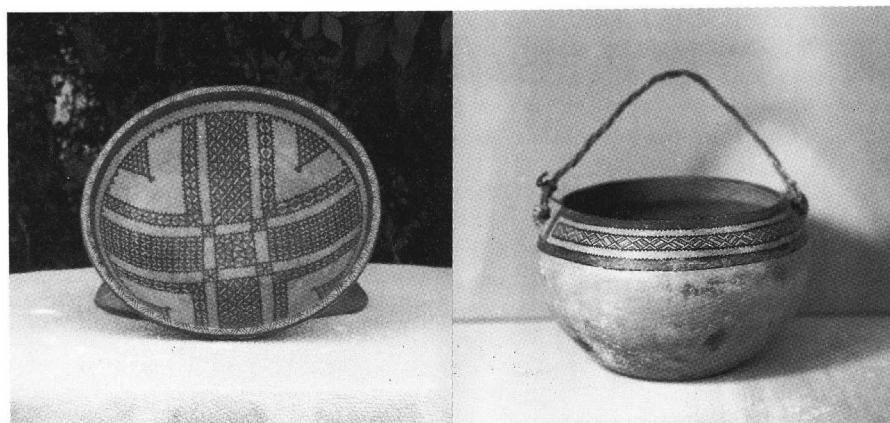
Les poteries à usage domestique

Fabriquées par chaque ménagère pour son usage personnel, les poteries à usage domestique changent peu d'un village à un autre et les espèces en sont limitées : plat à laver le linge, plats à pain, plats à servir les mets, marmites, jattes, cruches et cruchons, brazéros.

La décoration est inexistante pour les objets domestiques qui vont au feu mais tous ces plats sont soigneusement polis à l'intérieur jusqu'à en être brillants alors que l'extérieur est simplement lissé. D'autres objets domestiques ont une décoration au tiers supérieur, tels sont les cruchons et les vases à bouillons. Seuls les plats creux servant à présenter des mets solides et en principe froids sont décorés intérieurement.

Les poteries fabriquées pour la vente

Les poteries destinées à la vente présentent une bien plus grande diversité. Elles peuvent être inspirées :



Poteries du Chenoua.

- d'objets à usage ménager (assiettes et plats, cruches et cruchons, kanouns mais souvent réduits à des dimensions de cendriers...).
- de poteries traditionnelles, mais qui ne sont plus utilisées au Chenoua (plats doubles ou triples, plats à pied, cruches en forme de poule ou dealebasse...).
- de jouets que fabriquent les enfants (petits animaux tels que tortues, oiseaux, chiens, chats, chevaux..., imitations de postes de radio, de voitures automobiles...).
- d'objets du marché (vases, assiettes, plats, boîtes à bijoux, bonbonnières, cendriers, bougeoirs...).
- de poteries votives (bougeoirs et coupelles à parfum).

Tous ces produits destinés à la vente sont décorés au maximum, car la potière pense que le touriste apprécie l'abondance, voire l'excès, de la décoration.

G. LEFEBVRE

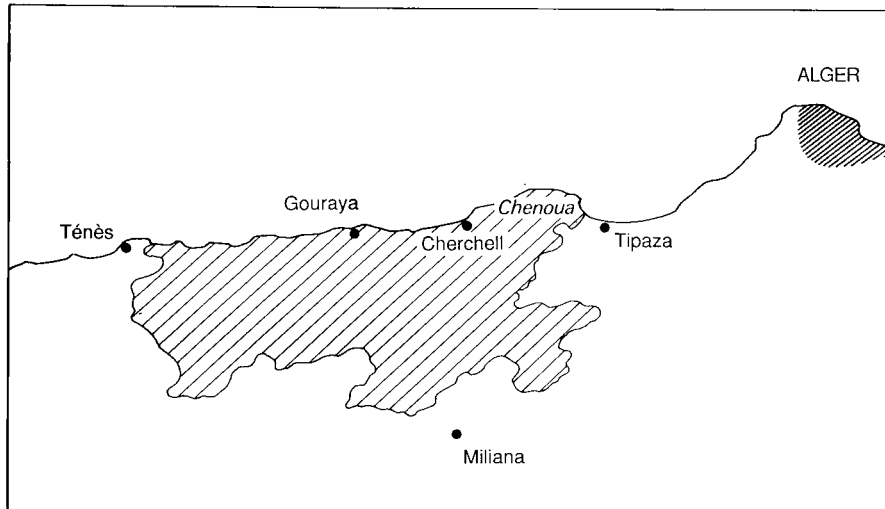
Chenoua (linguistique)

L'ensemble berbérophone dit du « Chenoua » (dans lequel on inclura aussi les « Beni Menacer ») constitue la zone berbère la plus importante de l'Algérie centrale, entre le bloc kabyle et le Rif marocain. Cette région est l'une de celles qui a subi les mutations sociales les plus importantes depuis les années 1950 : exode rural important, urbanisation dans les villes de la région (Cherchell, Tipaza et Alger), brassage de populations... De ce fait, la situation socio-linguistique actuelle de la région est mal connue, d'autant qu'il s'agit d'une zone d'habitat traditionnel dispersé, donc relativement fragile et perméable aux influences linguistiques externes. Les travaux qui la concernent sont, à l'exception de la récente thèse de Djaouti (1984) sur le conte, très anciens ; la référence linguistique principale reste la monographie très incomplète de Laoust (1912).

Au plan linguistique, cette région partage tous les traits caractéristiques des parlers de l'Algérie centrale (et de la plupart des parlers traditionnellement qualifiés de « zénètes ») :

- spirantisation poussée des occlusives simples (/b/ > [b] ; /d/ > [d] ; /d/ > [d] ; /k/ > /k/ :

baw < (a) *baw* « fève » ; *jider* < (i) *gider* « aigle » ; *aydi* « chien » ; *kured* « puce » ; *tikelt* « fois » ; *ikerri* « mouton »...



La zone berbérophone du « Chenoua » (Tipaza, Cherchel, Ténès),
(d'après A. Basset, *Atlas linguistique des parlers berbères de l'Algérie du Nord*).

La dentale sourde pouvant atteindre le stade du souffle, voire s'amuirer complètement : /t/ > [t̥] > [h] > [ϕ] :

Hazeqqa < *tazeqqa* « maison en dur » ; *hagmart* < *tagmart* « jument » ; *hidi* < *tidi* « sueur » ; *hinirt̥* < *tinirt̥* « front » ; *hafsut* < *tafsut* « printemps ».

Mais : *tamemt* > *hamemt* ou *amemt* « miel » ; *t̥yar̥art* < *t̥yar̥art* « trou »...

– les vélares /g/ et /k/ évoluent fréquemment jusqu'aux palatales : /g/ > /z/ et /k/ > /s/ :

j̥ider < *igider* « aigle »

ašfay < *akfay* « lait »

ajenna < *agenna* « ciel »

šal < « terre »

anuziw < *anbgi* « invité »

šem < *kem* « toi (fém.) »

jar < *gar* « entre »

En position inter-vocalique /g/ peut être vocalisé en /w/ : *hawt* < *tagut* « brume ».

Sur ce plan du traitement des occlusives simples berbères, le Chenoua se rapproche donc plus de la situation qui prévaut dans de nombreux parlers chaouis que de celle du kabyle.

On notera cependant que ce dialecte est, avec le kabyle, l'un des rares à connaître le phénomène d'affrication des dentales sourdes tendues /t/ > [t̥] : *t̥t̥reggʷal* « fuir » (Aor. int.), *t̥amettant* « mort », *hazdmet*, « fagot » ; *t̥tu* « oublier », *mat̥ta* « quoi », *iṭ̥t̥awi* « emporter » (Aor. int.)...

Parmi les traits d'affaiblissement des modes d'articulation, on relève également que la vélaire sourde tendue est assez régulièrement traitée en affriquée :

– *nečč* < *nekk* « moi »

– *ččat* < *kkaṭ* « frapper » (AI)

Le vocalisme, en revanche, est de type classique (trois voyelles pleines + schwa) et ne semble pas présenter d'évolutions remarquables.

Comme tous les parlers berbères « méditerranéens », le chenoua connaît la phrase nominale à auxiliaire de prédication d : *γer-s yig warras d̥ ahgug* = elle avait un garçon idiot.

On signalera enfin que la tendance « zénète » à la chute de la syllabe initiale des nominaux est bien attestée dans les parlers de cette région :

jider < *igider* « aigle » ; *haw* < *abaw* « fève » ; *fus* < *afus* « mains » ; *ziw* < *aziw* « tige » ; *fiyer* < *ifiyer* « serpent » ; *surift* < *rasurift* « pas »...

Depuis une dizaine d'années, l'attachement à la langue et à la culture berbères se manifeste de manière sensible dans cette région à travers l'existence d'une chanson moderne en langue berbère (notamment le groupe Ichenwiyen) et une présence régulière dans le tissu associatif berbère algérien.

S. CHAKER

BIBLIOGRAPHIE

- BALFET H., « Les poteries modelées d'Algérie dans les collections du Musée du Bardo », *Libyca*, t. IV, 1956, p. 289-346.
- BASSET A., *Atlas linguistique des parlers berbères* (Algérie du Nord), Alger, 1936 à 1939.
- BASSET R., *Étude sur la Zenatia de l'Ouarsenis et du Maghreb central*, Paris, Leroux, 1895, 162 p.
- BOUCHENAKI M., *Fouilles de la nécropole occidentale de Tipasa (1968-1972)*, Alger, SNED, 1975, 198 p.
- BRAHAMI C., *L'ibéromaurusien littoral de la région d'Alger*. Mém. XIII du CRAPE, Paris, A.M.G., 1970, 154 p.
- CAMPS G., et GIOT P.R., « Un poignard chalcolithique au Cap Chenoua ». *Libyca*, t. VIII, 1960, p. 263-276.
- CLAVIERES M., « Fabrication de la poterie au Chenoua », *Libyca*, t. XVI, 1968, p. 199-205.
- DJAOUTI F., *Contes algériens berbérophones. Transcription, traduction et analyse de récits oraux cherchellois*, Th. 3^e cycle de Litt. Comp., Université de Toulouse-II, 1984.
- LAOUST E., *Étude sur le dialecte berbère du Chenoua, comparé avec ceux des Beni-Menacer et des Beni-Salah*, Paris, Leroux, 1912, 197 p.
- LEVEAU Ph., « Le Chenoua : de la décolonisation au village de regroupement ». *Rev. de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, t. XIX, 1975, p. 101-112.
- LEFEBVRE G., « Les poteries du Chenoua. Étude des formes ». *Libyca*, t. XV, 1967, p. 268-287.
- LEFEBVRE L., « Étude sur les villages de regroupement du Chenoua en 1966 », *Libyca*, 1967, p. 289-306.
- LEFEBVRE L., « Seconde étude des villages de regroupement du Chenoua. Étude de quelques maisons isolées de la région (septembre 1967) ». *Libyca*, t. XVI, 1968, p. 175-190.
- PIERRE Cl., « L'évolution des centres de regroupement de la mitidja occidentale ». *Ann. alger. de Géogr.*, n° 2, 1966, p. 120-146.
- PLANHOL X de., « Les nouveaux villages de l'Atlas blidéen, du Chenoua et de la Mitidja occidentale ». *Rev. afric.*, t. CIV, 1960, p. 229-282.
- SEVIER J., *Les portes de l'année*, Paris, Laffont, 1962.

C 49. CHERMOULA

On appelle *chermoula* une sauce qui accompagne la consommation du poisson, dans laquelle le poivre, le raisin sec et le miel se marient très heureusement. Le nom de *chermoula* s'applique aussi au plat de poisson ainsi assaisonné.

En gros, la *chermoula* se compose de poissons coupés en tronçons et frits sur lesquels est versée une sauce épaisse faite d'oignons cuits dans l'huile avec des raisins secs, des épices, du vinaigre et du miel.

La *chermoula* se mange beaucoup à Bizerte où elle figure sur la *mida* un peu comme un plat national. Elle se fait aussi à Tunis. On la prépare à Sfax pour l'Aïd Sghir avec du poisson salé bouilli, et même à la rigueur de la morue, quand le poisson salé d'origine locale manque.

Voici comment se préparer la *chermoula* dans les bonnes maisons de Tunis : Le poisson choisi est un gros poisson, soit un *jarraf* (daurade), soit un *jarjali* (pagre) qui,

après avoir été vidé, écaillé et lavé, est coupé en tranches par le travers. Les morceaux obtenus sont frottés d'une sauce faite de *harissa*, de cumin pilé et de sel et bien travaillés dans ce mélange dont on les laisse s'imprégner deux heures durant au moins. Ils sont ensuite passés à la farine et posés dans l'huile bouillante, en ayant soin de ne pas les couvrir d'huile, pour qu'ils rougissent bien. La friture terminée, ce poisson est mis de côté, et dans l'huile où il vient de frire, on jette des oignons coupés en lanières (autant que l'huile peut en couvrir). Lorsqu'ils sont jaunés, on ajoute une bonne cuillerée de *harissa* forte, une demi-cuillerée de sel, un verre de bon vinaigre de vin et de l'eau en quantité suffisante pour assurer la cuisson des oignons. Lorsque ceux-ci sont cuits y mêler un grand verre de miel et une demi-livre de raisins secs préalablement lavés. Le tout doit mijoter jusqu'à évaporation complète de l'eau. Cela fait, jeter dans la sauce ainsi obtenue le poisson déjà frit ; le laisser un moment bouillir pour qu'il s'imprègne de la préparation. La *chermoula* est achevée et prête.

La *chermoula* se conserve de longs jours. Elle se consomme froide. Les pèlerins à leur départ pour le Hedjaz ont coutume de l'emporter comme provision de voyage et c'est un met réellement excellent.

On trouve dans les dix livres d'Apicius (*Apicii Coelii de opsonis et condimentis sive arte coquinaria libri decem*) cinq formules au moins qui sont de la même famille et de la même inspiration que la *chermoula*. Voici le n° 445 de l'édition Guégan, *Jus diabolatanôn in pisce frixo*, c'est-à-dire Sauce aux herbes pour le poisson frit : « Nettoyez le poisson que vous voudrez, salez-le et faites-le frire. Broyez du poivre, du cumin, de la graine de coriandre, de la racine de silphium, de l'origan et de la rue ; broyez bien le tout ensemble, mouillez-le de vinaigre, ajoutez des dattes caryotes, du miel, du vin cuit, de l'huile et du garum, puis amalgamer. Versez cette préparation dans une marmite de terre et faites bouillir. Quand votre sauce aura bouilli, vous en arroserez le poisson frit. Saupoudrez de poivre et servez. »

Autre formule, le n° 446 de Guégan, *Jus in pisce elixo*, Sauce pour le poisson bouilli :

« Poivre, livêche, cumin, ciboule, origan, pignons, dattes caryotes, miel, vinaigre, garum, moutarde, et un peu d'huile. Si vous voulez servir la sauce chaude, ajoutez des raisins secs. »

Ces recettes d'Apicius diffèrent de la *chermoula* d'aujourd'hui en plusieurs points. L'identité de deux formules, à près de vingt siècles de distance, ne saurait être absolue. Nos contemporains ont remplacé, pour réaliser le substrat onctueux de la sauce, les dattes par des oignons. Personne ne les en blâmera. Ils ont oublié le garum ; le garum était une saumure de poisson qui remplaçait le sel sans la cuisine fine. Le silphium est disparu, sans doute par extinction de la plante même (une sorte de fêrule) que les anciens désignaient de ce nom. En revanche les Andalous ont apporté d'Espagne le piment américain, inconnu de l'Antiquité, et sans lequel depuis le XVI^e siècle, il n'est plus de bonne cuisine sur les bords de la Méditerranée. Pilé avec du sel, de l'ail, du carvi et de la coriandre, additionné d'un peu d'huile, le piment est la base, la substance vivante, de la *harissa*, désormais promue à la dignité et à la fonction de condiment majeur.

Ces réserves faites, la *chermoula* est bien la fille du *jus diabolatanôn* d'Apicius, à moins qu'elle n'en soit l'arrière petite cousine car nous ne savons pas d'où est partie l'invention, si elle est née en Italie et passée en Afrique, ou passée d'Hippozarite à Minturne.

E.G. GOBERT

C50. CHETTABA

Petit massif voisin de Constantine qu'il domine vers l'ouest-sud-ouest. Il mesure quelque 30 km de long et sa largeur n'excède pas 20 km. Il fut densément peuplé

durant l'Antiquité. Sous l'empire romain il faisait partie du territoire de Cirta* et on y reconnaît de nombreuses petites cités, *castella* dépendant de la colonie. Ce sont, à l'ouest le *Castellum Phuensium* (Ain Foua), *Uzalis* (Oudjel), au nord le *Castellum elephantorum* (près de Rouffach), au sud le *Castellum Arsalitanum* (el Goulia) et au centre le *Castellum Mastarensis* (Beni Ziad). A ces agglomérations, parfois dotées d'arc de triomphe (*Uzalis*) et dont les noms sont connus grâce à l'épigraphie et aux itinéraires antiques, on doit ajouter d'autres centres urbains dont le nom antique nous échappe ; ils ont été sommairement décrits par J. et P. Alquier dans une monographie consacrée à l'archéologie du Chettaba ; ce sont Aïn Kara, Aïn Kerma, Aïn Makan, Aïn Smara, El Hancher et, la plus importante, la Seguiet er Roum qui couvrait 13 ha, soit le double de Phua.

Il faut dire que largement pourvu en eau (on dénombre une centaine de sources qui furent la plupart captées à l'époque romaine) et ayant de bonnes terres, aujourd'hui consacrées aux céréales mais concurrencées dans l'Antiquité par les oliviers et les arbres fruitiers, le Chettaba ne pouvait qu'attirer et retenir des populations vivant de l'agriculture et de l'élevage, qui bénéficiaient en outre de la proximité de deux marchés importants, les colonies de Cirta à l'est et de Milev au nord-ouest.

Sur le versant sud du Djebel Frikitia, qui constitue l'extrémité occidentale du massif, s'ouvre ce qui fut appelé, avec exagération Ghar (grotte) ez Zemma. Il s'agit en fait plus d'un vaste abri sous roche que d'une grotte s'enfonçant dans les flancs de la montagne. L'intérêt de cet abri réside en l'existence d'une soixantaine d'inscriptions gravées ou peintes qui couvrent ses parois. Elles sont formulées d'une manière identique. Ce sont des dédicaces faites annuellement par le *magister pagi Phuensium*. Elles débutent toutes par la mention de la divinité ainsi honorée ; malheureusement le nom de cette divinité se cache dans un sigle répété identiquement : G.D.A.S. Les deux dernières lettres peuvent être lues *A(ugusto) S(acrum)* si on se réfère aux inscriptions également rupestres dédiées au dieu Bacax* dans le Djebel Taya ou les *magistri* de Thibilis effectuaient à chaque printemps un pèlerinage identique à celui qui avait pour cadre le Chettaba ? C'est donc soit G soit D qui est l'initiale du nom de la divinité. On peut lire *G(enio) D...* (nom du dieu) ou bien *G...* (nom du dieu) *D(eo)*.

C'est un *magister* unique (alors qu'ils étaient deux à Thibilis) qui venait annuellement honorer la divinité de la grotte du Chettaba. Contrairement à celles du Taya, les inscriptions du Chettaba n'étaient pas datées, mais la similitude des formules et du culte incitent à penser qu'elles étaient contemporaines. Les inscriptions du Taya furent dédiées à Bacax tout au long d'une période qui suit le règne de Caracalla et précède celui de Dioclétien.

Le *magister* de Phua qui honore G.D.A. porte généralement les *tria nomina*. L'un d'eux a, en outre, le sobriquet de Jugurtha, seule concession à l'onomastique libyque. Comme dans toute la Numidie cirtéenne les gentilices Julius et Sittius sont largement dominants.

Selon une hypothèse hardie de Mgr Toulotte, le Chettaba aurait conservé le nom antique de Giddaba, montagne que cite trois fois saint Augustin (*Johan. ad Parthos*, 13 ; *Sermo* 45, 7 ; et *Epitr.* 10*, 6, 2). Mgr Toulotte allait même jusqu'à développer G.D.A.S. en *Giddabae Deo Augusto Sacrum*. La divinité honorée dans la grotte aurait donné son nom à la montagne, à moins que ce ne fût le contraire. En fait la mention des femmes *Giddabenses* dans l'une des lettres récemment découvertes de saint Augustin montre bien que ce mont boisé ne pouvait guère être éloigné d'Hippone puisqu'une habitante de cette ville, sous prétexte de leur acheter du bois entraînait en relation avec ces naïves campagnardes qu'elle attirait à Hippone où elle les séquestrait avant de les vendre à des marchands étrangers. Il est manifeste que le Giddaba (*Giddaba noster* écrit saint Augustin) ne pouvait se trouver qu'à proximité d'Hippone ; constatation qui rend caduque son identification avec le Chettaba qui porte, d'ailleurs, un nom d'origine arabe.

BIBLIOGRAPHIE

- ALQUIER J. et P., *Le Chettaba et les grottes à inscriptions latines du Chettaba et du Taya*. Constantine, 1929, 200 p.
- CAMPS G., « Les croyances protohistoriques en Afrique du Nord », *Mythes et croyances du Monde entier*, t. 2, Paris, Lidis, 1985, p. 304-319.
- Id., « Qui sont les Dii Mauri ? » *Antiquités africaines*, t. 26, 1990, p. 131-153.
- DESANGES J. LANCEL S., « L'apport des nouvelles Lettres à la géographie historique de l'Afrique antique et de l'Église d'Afrique ». *Les Lettres de saint Augustin découvertes par Johannes Divjak*. Étud. august. Paris, 1992, p. 87-99.
- GASCOU J., « Pagus et Castella dans la Confédération cirtéenne ». *Antiquités africaines*, t. 19, 1983, p. 175-207.
- GSELL S., « Chronique archéologique africaine », *Mélanges de l'École franç. de Rome*, t. XXIII, 1903.
- HERON de VILLEFOSSE A., *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1900, p. 105.

G. CAMPS

C51. CHEVAL (origines)

Voir B36 Barbe, E.B. IX, p. 1348-1360.

De l'avis de nombreux spécialistes la systématique des Équidés est l'une des moins sûrement établie parmi les mammifères terrestres. Dans un ouvrage récent V. Eisenmann a rappelé les différentes classifications proposées par des auteurs contemporains (Bourdelle, Gromova, Quinn) et a tenté à son tour d'établir une systématique faisant appel aux analyses multidimensionnelles et en réalisant une classification hiérarchique fondée sur 5 et 6 facteurs ostéologiques crâniens et des dents. Elle arrive ainsi à distinguer dans le seul genre *Equus* six groupes morphologiques : les Caballins, les Hémiones, les Asiniens, les Zèbres, les Couaggas. Si nous ajoutons aux hésitations des zoologues, les attributions à telles formes de nom vernaculaire insuffisamment précis, tel celui de « daw » donné par les uns (à tort semble-t-il au zèbre de Burchell qui est un couagga, par les autres au zèbre de montagne), on comprendra les difficultés rencontrées par les préhistoriens lorsqu'ils tentent d'identifier les Equidés représentés dans l'art rupestre africain. Or cette tentative ne répond pas au seul souci de reconnaître une espèce dans ce vaste bestiaire étalé sur les falaises de l'Atlas saharien et les parois des abris du Tassili n'Ajjer. Cette reconnaissance a bien d'autres implications dont la plus intéressante est relative à la présence ou non d'un vrai cheval (*E. Caballus*) au cours du Néolithique nord-africain, cheval qui serait donc antérieur au cheval domestique dont l'introduction est traditionnellement fixée au milieu du II^e millénaire av. J.-C.

L'absence du cheval (*E. Caballus*) durant la plus grande partie de l'Holocène demeure un fait bien établi de la préhistoire nord-africaine. Le seul caballin fossile qui ait été reconnu est l'*Equus algericus* du gisement atérien des Allobroges ; on n'en trouve plus trace à la fin du Pléistocène sauf, peut-être une extrémité disale du métacarpien du gisement de Columnata, mais le niveau ayant livré cette pièce n'est pas déterminé ; il est difficile, pour le moment de retenir ce témoin. Les équidés ne font pas défaut cependant, dès le Villafranchien, mais les restes trouvés dans les gisements préhistoriques sont le plus souvent attribués à une espèce fossile *Equus mauritanicus* qui est un zèbre assez proche du couagga, (*Hippotigris Burcehlli*). On a retrouvé ses ossements dans tous les étages du Pléistocène et de l'Holocène selon les auteurs ; il vivait encore au Néolithique. Mais V. Eisenmann estime qu'*Equus mauritanicus* sensu stricto disparaît à la fin du Pléistocène moyen et que l'animal appelé par les préhistoriens *Equus mauritanicus* serait le plus souvent un asinien. Comme le couagga, *Equus mauritanicus* devait avoir une robe faiblement zébrée. Cette disposition réduite des zébrures explique peut-être le fait bizarre que l'*Equus mauritanicus*, signalé régulièrement dans les gisements néolithiques n'est

jamais reconnu dans les œuvres de l'art rupestre ; on y signale que des « ânes » dont certains, parmi les plus réalistes ont des oreilles étrangement courtes. Il est vraisemblable que l'*Equus mauritanicus*, avait comme les zèbres des oreilles courtes (le rapport entre la longueur de l'oreille et la longueur de la tête est de 3 dans la nature et sur les gravures représentant des « ânes à oreilles courtes » qui serait l'*Equus mauritanicus* ou plutôt l'asinien qui fut nommé abusivement ainsi par les Préhistoriens. Lorsque les artistes néolithiques ont voulu représenter de vrais ânes*, ils n'ont pas manqué de respecter la longueur des oreilles selon le rapport LT/LO qui est de 1,5.

Aucune des gravures anciennes, celles qui sont d'âge néolithique, ne représente, d'une façon assurée, un vrai cheval. Certains auteurs, H. Lhote en particulier, ont cru reconnaître des chevaux dans des peintures ou des gravures d'âge néolithique, mais dans chaque cas il s'agissait soit d'une erreur de lecture (l'équidé n'était pas un vrai cheval) ou de chronologie (la représentation était d'âge plus récent). Il ne faut pas croire, en effet, que les gravures de l'âge du cheval soient nécessairement de qualité médiocre, ce qui ferait attribuer systématiquement à une époque antérieure celles qui paraissent meilleures. Certains chevaux gravés (Oued Outoul au nord de Tamanrasset, dalle de l'Assekrem, Safiet bou Rhenan, région de Djelfa) sont rendus avec bonheur et fidélité. Les plus belles œuvres d'époque récente sont les dalles peintes ou gravées déposées en ex-voto dans les « chapelles » des tumulus de Djorf Torba* datables du v^e siècle de notre ère. Or ces chevaux n'ont pas les caractéristiques du cheval barbe. Leur croupe rebondie, les pattes nerveuses et la tête fine les rapprochent beaucoup de l'arabe.

Les plus anciennes représentations de chevaux sont incontestablement les figurations de chars* dits souvent à tort « au galop volant » du Sahara central. Ce cheval n'étant pas indigène, il faut bien admettre qu'il a été introduit par l'homme à l'état domestique. Deux questions se profilent derrière cette affirmation : quand eut lieu cette introduction et d'où venait le cheval ?

Il n'est pas impossible qu'une arrivée de chevaux européens ait pu se faire à travers le Détroit de Gibraltar. Les relations entre la Péninsule ibérique et le Maroc à l'âge du Bronze sont suffisamment importantes pour que l'on puisse retenir une possible origine européenne d'une partie du stock caballin de l'Afrique du Nord.



Chevaux sur une stèle peinte de Djorf Torba (photo Camilleri).

Mais il est évident que cet éventuel apport européen n'intervient que pour une infime part dans le peuplement de l'Afrique en chevaux. Le cheval barbe tout en présentant des affinités notables avec l'andalou et le camarguais (qui peuvent d'ailleurs tirer leur origine de ce cheval africain) appartient incontestablement au type oriental, comme son cousin méridional, le cheval de Dongola (ou Dongolawi). Les chevaux nord-africains, sahariens et dongolawi ont pour origines lointaines les steppes asiatiques ; ils ne peuvent donc être antérieurs à l'apparition du cheval en Égypte.

Traditionnellement, on attribue aux Hyksos, l'introduction du cheval en Égypte, mais les témoignages précis font défaut. On retiendra cependant la découverte de deux squelettes de chevaux sous les débris du mur de la forteresse de Buhen en Nubie. Cette forteresse fut construite au Moyen Empire, donc antérieure à l'infiltration des Hyksos dans le Delta ; mais sous le Nouvel Empire, la forteresse ruinée subit des réaménagements et les chevaux peuvent avoir été enterrés à ce moment-là. Une couche de cendres, qui recouvrait les ossements a été datée cependant de 3630 B.P. soit 1680 B.C. en chronologie C14, ce qui correspond à une période comprise entre 2310 et 1735 av. J.-C. Malgré ces précisions, ces restes de chevaux isolés, dans une région aussi méridionale, inspirent d'autant moins confiance que les documents font défaut dans la Haute et la Basse Égypte, à l'exception d'un métapode et de deux molaires trouvés à Tell ed-Daba, dans des niveaux Hyksos.

A partir du règne d'Ahmosis, premier pharaon de la XVIII^e dynastie, les témoignages de l'existence de chars et de chevaux se multiplient, de telle sorte que même les esprits les plus critiques ne peuvent nier la présence de chars dans l'armée égyptienne et la possession de chevaux par les pharaons à partir de 1580 av. J.-C. Or aucun obstacle ne s'opposait à une propagation rapide du cheval et du char dans la vallée du Nil et plus à l'ouest dans le pays des Tehenu (entre l'oasis de Siouah, le Fayum et la mer) et plus au sud dans celui des Tenchu... De proche en proche, le cheval put gagner les régions plus occidentales, d'abord celle des Rebu (Libyens) et des Mashaouash, plus loin encore le pays peuplé par les ancêtres des Garamantes. Or, contrairement à ce qui est dit parfois, les documents ne font pas défaut qui peuvent étayer cette thèse. Il est vrai que par hypercriticisme, on peut se permettre de dénier toute valeur documentaire aux textes officiels égyptiens qui nous apprennent que lors de la troisième campagne de Ramsès III contre les Libyens et leurs alliés qui avaient envahi le Delta occidental, les armées du Pharaon s'étaient emparées de Meshher, fils de Kaper roi des Mashaouash, et d'un butin comprenant, entre autres, 183 chevaux et ânes et une centaine de chars. Ces faits sont datés de l'an 11 du règne, soit en 1187 av. J.-C. Or il importe de noter que ces chars ont été pris aux Mashaouash qui, contrairement aux Tehenu, ne sont pas des voisins immédiats de l'Égypte. O. Bates les situe primitivement à l'ouest des Rebu, sur les bords de la grande Syrte, on peut les considérer comme les ancêtres des Macés de l'époque classique. On peut donc affirmer qu'au XIII^e siècle, et certainement depuis au moins deux siècles plus tôt, les Libyens orientaux possédaient des chars et élevaient des chevaux. Ces chars étaient des biges, comme ceux d'Égypte et comme ceux qui furent figurés dans les peintures tassiliennes.

De Libye et de Cyrénaïque on devine plus qu'on ne peut le démontrer, deux voies de propagation du cheval et du char, qui ne peuvent être dissociés car au II^e millénaire le cheval reste un animal attelé ; il ne sera monté que plusieurs siècles plus tard : donc le cheval ne peut être introduit sans le char et le char sans le cheval. Les deux voies, à partir de la Grande Syrte sont, vers le sud, le Fezzan dont les vallées permettent d'atteindre le Tassili n'Ajjer, et au-delà le Hoggar ; vers l'ouest la Djeffara tripolitaine et le Sud tunisien. La steppe sud-atlasique, voie d'invasion et

« ventre-mou » du Maghreb s'ouvrait à ces « Équidiens » conducteurs de char. Mais il n'est point nécessaire de considérer l'expansion du cheval comme un phénomène nécessairement lié à une conquête. L'art saharien nous incite plutôt à croire qu'il n'y eut pas de changement brutal et encore moins de mutation entre la période « bovidienne » pré-caballine et la période « équidienne ». Si ces Équidiens sont incontestablement des Blancs, ceux-ci n'ont pas attendu d'avoir des chevaux et des chars pour pénétrer au Sahara. Une bonne partie, en effet, des peintures « bovidiennes » du IV^e et du III^e millénaire sont l'œuvre de Méditerranéens (style d'Iheren).

L'introduction du cheval et du char par des Méditerranéens ne semble donc pas avoir entraîné de bouleversements ethnique au Sahara central. La continuité paraît encore mieux assurée dans l'Atlas où les populations méditerranéennes dominent dès le début du Néolithique sinon avant. On sait en effet que dès le Capsien (VII^e millénaire) les Méditerranéens sont maîtres du Maghreb.

Telle nous paraît l'explication la plus simple de l'introduction du cheval au Maghreb et au Sahara, par diffusion de proche en proche depuis l'Égypte.

BIBLIOGRAPHIE

- ARAMBOURG C., « Les gisements de vertébrés villafranchiens de l'Afrique du Nord ». *Bull. de la Soc. géol. de France*, 5^e série, t. XIX, 1949, p. 195-203.
- BAGTACHE B., HADJOUIS D., EISENMANN V., « Présence d'un *Equus* caballin (*E. algericus* n. sp.) et d'une autre espèce nouvelle d'*Equus* (*E. melkiensis* n. sp.) dans l'Atérien des Allobroges. Algérie ». *C.R. Acad. sc. Paris*, t. 289, sér. II, n° 14, 1984, p. 609-612.
- BOURDELLE E., « Ordre des Périssodactyles » in *Traité de Zoologie*, t. XVII, 1955, p. 1002-1088.
- BRAUNSTEIN-SILVESTRE F., « Coup d'œil sur le cheval et le char dans l'Égypte du Nouvel Empire » in *Les chars préhistoriques du Sahara*, Aix-en-Provence, 1982, p. 35-44.
- CAMPS G., « Le cheval et le char dans la Préhistoire nord-africaine et saharienne » in *Les chars préhistoriques du Sahara*, Aix-en-Provence, 1982, p. 9-22.
- CAMPS G., « Quelques réflexions sur la représentation des Équidés dans l'art rupestre nord-africain et saharien », *Bull. de la Soc. préhist. franç.*, t. 81, 1984, p. 371-381.
- CHAÏD-SAOUDI Y., « Étude systématique du genre *Equus* (*Mammalia, Perissodactyla*) de l'Épipaléolithique de Columnata (Algérie occidentale) ». *Libyca*, t. XXXII-XXXIV, 1984-1986, p. 175-205.
- EISENMANN V., *Les chevaux (Equus sensu lato) fossiles et actuels, crâne et dents jugales supérieures*. Cahiers de Paléontologie, Paris, 1980.
- EMERY W.B., « A preliminary report on the excavation of the Egypte exploration society at Buhen 1959-1960 ».
- LECLANT J., « Quelques documents sur les chevaux de Nubie ». *L'homme et l'animal. Premier colloque d'Ethnozooologie*, Paris, 1975, p. 417-420.
- LHOTE H., *A la découverte des fresques du Tassili*. Paris, Arthaud, 1958.
- Id.*, *Les gravures rupestres du sud-oranais*, Mém. du CRAPE, n° 16, 1970.
- Id.*, *Vers d'autres Tassili*, Paris, Arthaud, 1976.
- Id.*, Art rupestre. Caballin (Équidien) ou période caballine, *Encyclopédie berbère* VI, 1989, p. 931-935.
- SANSON A., *Traité de Zootechnie*, t. III, Paris, 1911, p. 52-62.
- SPRUYTTE J., « Le cheval de l'Afrique ancienne », *Le Saharien*, n° 48, 1963, p. 32-42.
- Id.*, *Études expérimentales sur l'attelage*. Crépin-Leblond, Paris, 1977.
- VAUFREY R., *L'art rupestre nord africain*. Archiv. de l'Institut. de Paléontologie humaine, mém. n° 20, 1939.
- VALDERRABANC R.L., *El Caballo y su origen, introduccion a la historia de la Cabalria*. Santander, 1981.

G. CAMPS

Cheval (dénominations berbères)

Les noms berbères du cheval se répartissent en trois formes de base, largement mais inégalement, distribuées dans l'ensemble des dialectes berbères :

- *ayis/iysan* (plur.) [racine YS] : touareg, Mzab, chleuh, Chenoua, Chaoui, Rif...
- *agmar*, avec son pendant féminin *tagmart* « jugement », plus souvent attesté que le masculin, [racine GMR] : Chleuh, Moyen Atlas, Ghadames, Siwa, Dj. Nefoussa, Ouargla, kabyle...
- *trɣalit/trɣallin* (plur) « jument » [racine ɣLL], plus rare : Dj. Nefoussa, Mzab, Chenoua-Menacer, mais aussi en kabyle (non signalé par A. Basset), dans la langue poétique.

Les trois termes sont donc connus en des points très éloignés les uns des autres, ce qui est un gage de leur caractère pan-berbère et primitif. On trouvera un relevé précis des attestations dans Basset 1936 (p. 21-22, 24-25, 30).

La dernière forme (*trɣallin*) est celle qui a la répartition la plus restreinte et elle semble strictement réservée à la désignation de la femelle (jument). La distribution des deux autres, en revanche, se recouvre très largement : il y a donc deux termes fondamentaux concurrents pour dénommer le cheval. On peut sans doute expliquer ce doublet, soit par une distinction de race (?), soit, plus probablement, par une distinction fonctionnelle. Car on constate en effet que :

- le terme *ayis* – le plus répandu, n'admet nulle part la forme de féminin et ne sert jamais de base à la désignation de la jument : *ayis* semble donc être l'« étalon », le « cheval par excellence », la « monture noble »...
- alors que le couple *agmar/tagmart* n'est, très souvent, attesté que sous la forme du féminin (« jument ») et dans, les parlers du Maroc central, *agmar* désigne même expressément le « cheval de labour » par opposition à *ayis* réservé au « cheval de monte ».

Quoi qu'il en soit, la multiplicité des appellations berbères du cheval peut être considérée comme l'indice :

- d'une formation relativement récente de ces dénominations (plus récentes en tout cas que celles de la chèvre ou du chien),
- d'une certaine diversité de la réalité dénommée, diversité physique ou diversité fonctionnelle.

Enfin, on signalera que le terme le plus largement répandu, à connotation nettement positive, *ayis* (racine YS) pourrait être rapproché du nom indo-européen du cheval* *ekwos*, (avec affaiblissement par spirantisation de la palato-vélaire /k/). On notera d'ailleurs que la morphologie actuelle du mot berbère (état d'annexion à voyelle constante au pluriel, pluriel à suffixe *-an*) indique la présence d'une ancienne troisième consonne radicale, donnée qui pourrait renforcer l'hypothèse d'un lien avec le vocable indo-européen.

BIBLIOGRAPHIE

- ALOJALY Gh., *Lexique touareg-français*, Copenhague, 1980, p. 206.
 BASSET A., *Atlas linguistique des parlers berbères. Algérie du nord*, 2 vol. + cartes, Alger, 1936 et 1939.
 DALLET J.-M., *Dictionnaire kabyle-français*, Paris, 1982, p. 262.
 DELHEURE J., *Dictionnaire mozabite-français*, Paris, 1984, p. 243.
 DELHEURE J., *Dictionnaire ouargli-français*, Paris, 1987, p. 98-238.
 DESTAING E., *Vocabulaire français-berbère (tachelhit du Souss)*, Paris, 1938, p. 62.
 FOUCAULD Ch., *Dictionnaire touareg-français*, Paris 1950-52, 4 vol. (III/708).

S. CHAKER

Achevé d'imprimer,
avec les films fournis,
en février 1993
IMPRIMERIE LIENHART
à Aubenas d'Ardèche



par

Dépôt légal février 1993
N° d'imprimeur : 6179



9 782857 446255

ISBN 2-85744-625-X